HISTOIRE
DE
FRANCE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XIV,

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME QUATRIÈME.

NOUVELLE ÉDITION.

A PARIS,
Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collège.

M. DCC. LXIV.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS VIII.

Surnommé le Lion.

AN. 1223.

Louis est couronné à Rheims.

PHILIPPE-AUGUSTE, soit qu'il crût le trône suffisamment affermi dans sa maison, soit qu'il fût jaloux de son fils, n'avoit pas jugé à propos de le faire couronner de son vivant. Louis étoit âgé de trente-six ans, lorsqu'il succéda au roi son père : ses libéralités, sa réputation, les troupes qu'il avoit sur pied, tout contribua à le faire reconnoître sans aucune contradiction. L'historien de

An. 1223.

Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5. p. 284.

Gesta Philip. Aug. ibid. p. 258.

son regne observe qu'en lui le sang de Charlemagne remonta sur le trône François, parce qu'il étoit fils d'Isabelle de Hainaut, qui descendoit en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée de Charles duc de Lorraine. Ce qui mérite explication, dit un autre écrivain du même siècle : *Cet illustre sang couloit effectivement dans les veines de la reine Isabelle ; mais il n'est pas vrai qu'il fût exclus de la couronne, puisque le roi Hugues Capet, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs, étoit issu de cette auguste race.* Le nouveau monarque fut sacré à Rheims avec la reine Blanche son épouse, par Guillaume de Joinville, archevêque de cette ville. On remarque que le roi d'Angleterre, Henri III, ne se trouva point à cette cérémonie, ni par lui-même, ni par procureur : il espéroit rétablir le mauvais état de ses affaires sous un regne naissant : il se trompa, & se vit encore enlever plusieurs villes, que le feu roi avoit respectées.

Son entrée triomphante dans Paris.

Rien, si l'on en croit un Auteur du tems, n'égale les réjouissances qui suivirent le couronnement du nouveau roi. Paris sur-tout signala dans cette occasion son amour inviolable

pour ses princes. Ce n'étoit par-tout que cris d'allégresse, que tables somptueusement servies, que fontaines de vin qui couloient en abondance à la grande satisfaction du pauvre & de l'indigent. Toute la ville sortit au-devant du monarque ; le peuple, revêtu d'habits superbes qu'il avoit empruntés pour lui faire honneur ; les poëtes, chantant des odes à sa louange ; les musiciens, faisant retentir l'air du son de la vielle, du sistre, du tambour, du psaltérion, & de la harpe. Les philosophes mêmes déposèrent pour un moment l'esprit de dispute : Aristote se tut : Platon fit silence : chacun courut joncher de fleurs les chemins par où il devoit passer. Les riches se distinguèrent en particulier par des présens dignes de ceux qui les faisoient, & de celui qui les recevoit. C'étoient de magnifiques tapis, des habits de pourpre richement brodés, des pierres précieuses, & quantité de vases d'or artistement ciselés.

AN. 1223.

Gesta Lud VIII. Hero. Carm. ibid. p. 291. 292.

Il y avoit quelques années que Louis avoit été armé chevalier par le roi son père. Cette cérémonie, dit Guillaume le Breton, se fit à Compiegne, le jour de la Pentecôte, avec

Origine de la chevalerie.

An. 1209.

Duch. tom. 5. p. 87.

AN. 1223.

une pompe dont on n'avoit pas encore vû d'exemple. La chevalerie, établiſſement politique & militaire, ne remonte guère plus haut que le onzième ſiècle. C'étoit la plus grande dignité où l'homme de guerre pût aſpirer. Les anciens ne feignent point de comparer ſes engagemens à ceux de l'ordre monaſtique, & même du ſacerdoce : ils vont plus loin encore : ils ſemblent vouloir la mettre de niveau avec la prélature. C'eſt que ſa première obligation étoit de défendre la religion, l'état & la ſociété contre tous leurs ennemis. Il ne ſera pas inutile de mettre ſous les yeux du lecteur l'éducation qui préparoit les jeunes gens à un ſi grand honneur, la manière dont il ſe conféroit, la conſidération qu'il donnoit, les punitions enfin dont étoient menacés ceux d'entre les chevaliers, qui manquoient à leur devoir.

M. de la Curne de Ste. Palaye. *Mémoire ſur l'anc. cheval. p.* 23.

Education qui préparoit à cet honneur: celle des pages & des écuyers.

On ne parvenoit point à l'ordre de chevalerie ſans de longues épreuves, & qu'on ne fût noble de père & de mère : il falloit au moins trois générations. L'âge de vingt & un an étoit celui auquel on pouvoit y être admis. Mais cette règle, dit le ſçavant Aca-

Idem. ibid. p. 20.

démicien qui nous fournit ces remarques, ne fut pas toujours constamment observée. La naissance donnoit à nos princes du sang, & à tous les souverains, des privilèges qui marquoient leur supériorité; & les autres aspirans, que leur mérite, suivant l'expression de Brantome, avoit rendu *vieux & meurs en cela*, l'obtinrent avant le terme prescrit par les anciennes loix. Dès qu'un jeune gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le retiroit des mains des femmes, pour le mettre auprès de quelque haut baron, ou de quelque illustre chevalier, qui avoit un état de maison & des offices semblables à ceux de la cour d'un souverain (*a*). La première

AN. 1223.

(*a*) » Les cours & les châteaux étoient d'excel» lentes écoles non-seulement pour les pages & les » écuyers, mais encore pour les jeunes demoiselles. » Elles y étoient instruites de bonne heure des de» voirs les plus essentiels qu'elles auroient à rem» plir. On y perfectionnoit ces graces naïves & ces » sentimens tendres pour lesquels la nature semble » les avoir formées. Elles prévenoient de civilités » les chevaliers qui arrivoient dans les châteaux, » les désarmoient au retour des expéditions de guer» re, leur donnoient de nouveaux habits, & les ser» voient à table. Destinées à avoir pour maris ces » généreux guerriers qui abordoient dans les mai» sons où elles étoient élevées, elles ne pouvoient » manquer de se les attacher par les prévenances, les » soins & les services qu'elles leur prodiguoient.

AN. 1223.

place qu'on lui donnoit à remplir, étoit celle de *page*, *damoiseau*, ou *varlet* (a); nom qui n'avoit alors rien de deshonorant. Villehardouin, en parlant du jeune Alexis, héritier de l'empire d'Orient, ne le nomme que le *varlet de Constantinople*, parce qu'il n'étoit pas encore chevalier. C'est par la même raison, que Louis roi de Navarre, Philippe comte de Poitou, Charles comte de la Marche, fils de France, & d'autres princes du sang, sont qualifiés *varlets*, dans un compte de la maison de Philippe le Bel.

En 1313.

Fonctions des pages.

Ces pages ou *varlets* n'avoient d'autres fonctions que de remplir les services ordinaires de domestiques auprès de la personne de leur maître & de leur maîtresse : ils les accompagnoient par-tout, faisoient leurs messages, les servoient à table, leur ver-

» L'affection leur inspiroit le desir d'être les premières à laver la poussière & le sang dont ils étoient » couverts pour une gloire qui leur appartenoit à » elles-mêmes «. *Mém. sur l'ancienne cheval. p.* 10. *Voyez cet excellent ouvrage, aussi distingué par les graces du style, que par la profondeur de l'érudition.*

(a) Les autres domestiques d'un ordre très-inférieur étoient distingués par le nom de *gros varlets*, mais souvent aussi confondus par les mêmes dénominations de *Pages*, de *Garçons* & de *Varlets*, idem ibid. p. 7.

foient à boire. Les premières leçons qu'ils recevoient regardoient fur-tout l'*amour de Dieu & des Dames*. C'étoient ordinairement les femmes qui fe chargeoient du foin de leur apprendre en même tems *leur catéchifme & l'art d'aimer*. L'étude principale dans ces écoles de *courtoifie* & de politeffe, étoit de fe former fur le modèle des chevaliers, aux graces extérieures, fi néceffaires dans le commerce du monde, & dont le monde peut feul donner des leçons. Les jeux mêmes, qui faifoient partie de l'amufement de ces jeunes élèves, contribuoient encore à leur inftruction. L'inclination fi naturelle à cet âge d'imiter tout ce qu'il voit, les portoit à lancer, à l'exemple de leurs maîtres, la pierre ou le dard, à défendre un paffage que d'autres effayoient de forcer, enfin à fe difputer comme eux la prife de quelque place imaginaire ou réelle.

AN. 1225.

Idem. ibid. p. 8. 9.

Le jeune gentilhomme, *forti hors de page*, ce qui arrivoit d'ordinaire à l'âge de quatorze ans, étoit préfenté à l'autel par fon père & fa mère, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande. Le prêtre célébrant prenoit de deffus l'autel une épée, fur laquelle

Emplois des écuyers.

Idem. ibid. p. 10.

AN. 1223.

il faiſoit plusieurs bénédictions, & l'attachoit au côté du candidat, qui dès ce moment commençoit à la porter. Alors il étoit admis au rang des écuyers, qu'on diviſoit en plusieurs claſſes différentes, ſelon les différens emplois auxquels ils étoient appliqués. Les plus diſtingués étoient l'écuyer du corps, l'écuyer de la chambre, l'écuyer tranchant, & l'écuyer de l'écurie. Celui-ci, chargé du ſoin des chevaux, les dreſſoit à tous les uſages de la guerre, & avoit ſous lui d'autres écuyers plus jeunes, auxquels il faiſoit faire l'apprentiſſage de cet exercice : celui-là, toujours debout dans les repas & dans les feſtins, étoit occupé à couper les viandes avec la propreté, l'adreſſe & l'élégance convenables, & à les faire diſtribuer aux nobles convives dont il étoit environné. L'écuyer de la chambre, ou chambellan, avoit inſpection ſur la vaiſſelle d'or & d'argent deſtinée au ſervice de la table : l'écuyer du corps, attaché plus particulièrement à la perſonne du maître, l'accompagnoit preſque par-tout, portoit ſa bannière à l'armée, crioit le cri d'armes du même ſeigneur, & faiſoit les

honneurs de ſa maiſon dans les cérémonies d'éclat. D'autres écuyers veilloient à la panneterie & à l'échanſonnerie, avoient ſoin de préparer les tables, de donner à laver avant & après le repas, de diſpoſer tout ce qui étoit néceſſaire pour les divertiſſemens qui ſuivoient les feſtins, de ſervir enſuite les épices ou dragées & confitures, le clairet, le piment, le vin cuit, l'hypocras, & les autres boiſſons qu'on appelloit le vin du coucher (*a*), enfin de conduire les étrangers dans les chambres qui leur étoient deſtinées, & qu'ils avoient eux-mêmes préparées.

AN. 1223.

La fonction des écuyers étoit encore d'habiller & de deshabiller leur maître ; de l'aider quand il montoit à cheval, en lui tenant l'étrier ; de porter les différentes pièces de ſon armure, ſes braſſards, ſes gantelets, ſon heaume, ſon écu, ſon pennon, ſa lance, ſon épée ; enfin de l'armer avec toutes les précautions néceſſaires

Idem. ibid. p. 14, 15, 16, 17, 18, 19.

(*a*) Le clairet étoit une liqueur faite de vin & de miel : le piment, une compoſition de miel, d'épices & de vin : l'hypocras, du vin fait avec du miel & de la canelle : trois ſortes de boiſſons à-peu-près les mêmes, & fort eſtimées alors, parce qu'on ne connoiſſoit rien de mieux.

AN. 1223.

pour la sûreté de sa personne : ce qui demandoit beaucoup d'adresse & d'habileté (*a*). Lorsqu'un chevalier, monté *sur ses grands chevaux*, en venoit aux mains, l'écuyer rangé derrière lui, demeuroit en quelque sorte simple spectateur du combat, toujours attentif néanmoins aux mouvemens de son maître, pour lui fournir en cas d'accident, de nouvelles armes, parer les coups qu'on lui portoit, le relever, lui donner un cheval frais, & recevoir les prisonniers qu'il lui confioit dans la chaleur de l'action. Mais on ne passoit pas tout d'un coup d'un exercice paisible à ces occasions périlleuses : on devoit y être préparé de longue main par des jeux pénibles, où le corps acquéroit la souplesse, l'agilité & la vigueur nécessaire dans les combats, par des courses de bagues, de chevaux & de lance, par des voyages enfin dans les pays lointains,

(*a*) C'étoit un art, dit le sçavant Académicien tant de fois cité & si digne de l'être, que celui de rassembler & d'affermir les jointures d'une cuirasse & des autres pièces de l'armure, d'asseoir & de lacer exactement un heaume sur la tête, & de clouer & river soigneusement la visièr. ou ventaille. Le succès & la sûreté des combattans dépendoient souvent de l'attention qu'ils y avoient apportée. *Ibid.* p. 15.

où la gloire, les armes & les dames étoient le plus en recommandation. Tels étoient, entre beaucoup d'autres, les dégrés par lesquels on montoit *au temple d'honneur:* c'est ainsi qu'en langage figuré nos anciens exprimoient leur respect pour la chevalerie.

AN. 1223.

Cérémonial observé à la promotion d'un chevalier.

Les cérémonies préliminaires de la création d'un chevalier méritent surtout d'être remarquées. C'étoient des jeûnes austères, des nuits passées en prières dans des églises avec un prêtre & des parrains, une attention sérieuse à des sermons où l'on expliquoit les principaux articles de la morale & de la foi, un aveu sincère de toutes les fautes de sa vie dans le sacrement de Pénitence, l'Eucharistie reçue avec la plus haute dévotion, des bains qui figuroient la pureté nécessaire dans l'état de la chevalerie, des habits blancs pris à l'imitation des Néophytes (au lieu de la robe brune, toute unie & sans ornemens que portoient les écuyers) nouveau symbole de cette vertu sans tache, si essentiellement requise dans l'ordre où l'on aspiroit. Le novice ainsi préparé, entroit dans une église, l'épée passée

Idem. ibid. p. 23, 24.

AN. 1223.

en écharpe à son col, la présentoit au prêtre célébrant, qui la bénissoit & la lui remettoit de la même manière. Il alloit ensuite, les mains jointes, & dans un habillement simple, mais propre & élégant, se mettre à genoux aux pieds de celui ou de celle qui devoit l'armer. Là il juroit de n'épargner ni vie, ni biens, à défendre la religion, à faire la guerre aux infidèles, à protéger les orphelins, les veuves, les indéfendus. Aussitôt les seigneurs les plus qualifiés, quelquefois même les dames & demoiselles du plus haut rang, le revêtoient de toutes les marques extérieures de la chevalerie. Les uns lui donnoient les éperons dorés, en commençant par la gauche ; d'autres, le hautbert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards, les gantelets. Le plus communément le souverain qui faisoit la cérémonie, mettoit lui-même au candidat l'épée & le ceinturon : puis lui donnant un coup de la paume de la main sur la joue, ou trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule ou sur le col, ce qu'on appelloit *accolade* ou *accolée*, il prononçoit ces paroles ou d'autres semblables : *De par Dieu, Notre-Dame,*

& monseigneur saint Denis, je te fais chevalier. Alors on lui apportoit le heaume ou casque, & l'écu ou bouclier. Un écuyer lui amenoit un cheval, sur lequel il montoit, souvent sans s'aider de l'étrier; & faisant brandir sa lance & flamboyer son épée, il caracoloit devant l'assemblée avec toute l'adresse dont il étoit capable : ensuite il alloit se montrer dans le même équipage au milieu d'une place publique (*a*).

AN. 1223.

Différentes classes de chevaliers.

On ne distinguoit d'abord que deux classes de chevaliers : les *bannerets* & les *bacheliers*. Ce ne fut que sous François I, qu'il en parut un troisième ordre composé de magistrats & de gens de lettres, qu'on appella *chevaliers ès loix ou lettrés*. Ce grand prince, par cette distinction accordée aux hommes célèbres dans les sciences,

(*a*) On remarquera que les promotions de chevaliers ne se faisoient avec tant de pompe, que pendant la paix, à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, ou de quelque autre solemnité. Celles qui se faisoient en tems de guerre, soit avant le combat, pour imprimer des sentimens élevés au-dessus de l'humanité, soit après, pour récompenser les actions éclatantes, n'offroient ni tant de faste, ni tant de formalités. Pour lors le roi ou le général se contentoit de donner l'accolade, en disant à haute voix : *Au nom de Dieu, de saint Michel, & de saint Georges, je te fais chevalier.*

AN. 1223.

Idem. ibid. p. 102.

vouloit faire comprendre à la Nobleſſe, qu'elle devoit réſerver une partie de ſon eſtime à des qualités qui concourent avec les talens militaires, au bonheur comme à la gloire d'un état. Cette création néanmoins, quoiqu'infiniment ſage dans ſon principe, produiſit un effet contraire à celui qu'il s'étoit propoſé. Les chevaliers créés pour les ſervices militaires, oublièrent que ſuivant les anciens préceptes de leur inſtitution, ils ne devoient pas moins s'appliquer à l'étude des loix qu'aux exercices de la guerre ; puiſqu'ils étoient également deſtinés à ſervir le roi dans ſes armées, dans ſes cours de juſtice, & dans ſes conſeils. Bientôt ils ne connurent plus d'autre gloire, que celle qui s'acquiert par les armes. Ces fiers paladins, par une jalouſie bizarre que la ſeule ignorance pouvoit inſpirer, aimèrent mieux laiſſer décheoir la chevalerie, que d'en partager l'honneur avec les gens de robe. Les nouveaux chevaliers furent regardés avec mépris. Delà peut-être ce préjugé contre les *Légiſtes*, qui depuis quatre ſiècles n'eſt pas encore entièrement diſſipé. Tous ces chevaliers ont diſparu, la préven-

tion eſt demeurée : ce n'eſt pas la première fois qu'on a remarqué, que les préjugés des corps s'y éterniſent.

An. 1223.

On nommoit chevalier *Banneret*, titre le plus haut & le plus relevé de la chevalerie, celui qui noble de nom & d'armes, c'eſt-à-dire, de quatre quartiers ou lignes, ſe trouvoit aſſez riche & aſſez puiſſant pour lever & entretenir à ſes dépens cinquante hommes d'armes. C'étoit alors une dépenſe très-conſidérable, parce que chaque homme d'armes avoit, outre ſes valets, deux cavaliers pour le ſervir, armés, l'un d'une arbalète, l'autre d'un arc & d'une hache. On appelloit *Bachelier* ou *bas Chevalier*, celui qui n'avoit ni aſſez de bien, ni aſſez de vaſſaux pour fournir à l'état un pareil nombre d'hommes. Le privilège des *Bannerets* conſiſtoit à porter une bannière quarrée au haut de leur lance, au lieu que celle des *Bacheliers* étoit prolongée en deux cornettes ou pointes, telles que les banderolles qu'on voit dans les cérémonies des égliſes. Un gentilhomme qui aſpiroit à l'honneur d'être *Banneret*, prenoit l'occaſion d'un tournois, plus ſouvent d'une bataille, pour préſenter

Joinville de Du Cange, diſſert. 10, p. 199.

AN. 1223. ſon pennon roulé, au roi ou au chef de l'armée. L'un ou l'autre le dévelоppoit, en coupoit la queue, le rendoit quarré, puis le remettoit entre les mains du chevalier, en lui diſant : *Veez cy votre bannière, Dieu vous en laiſſe votre preu faire.* On ſe ſervoit du terme de *relever bannière*, lorſqu'on obtenoit cet honneur à titre d'une *terre bannière*, ou poſſédée depuis long-tems par des *bannerets* : on diſoit *entrer en bannière*, lorſqu'on parvenoit à cette dignité à cauſe d'une ou pluſieurs terres, qui fourniſſoient un nombre ſuffiſant de vaſſaux pour la maintenir.

Idem. ibid. p. 195.

Une autre diſtinction des *bannerets* étoit d'avoir le *cry d'armes*, & de pouvoir prétendre aux qualités de comtes, de barons, de marquis, de ducs. Le *cry d'armes* étoit une clameur belliqueuſe, prononcée au commencement ou au fort du combat, par un chef ou par tous les ſoldats enſemble, ſuivant les rencontres, & conçue le plus ſouvent en forme d'invocation, quelquefois en manière de deviſes tirées de quelque action généreuſe, d'autres fois en termes qui exprimoient la dignité ou le blaſon des

Idem. ibid. Diſſert. 2.

armes de la famille. Tels sont ces cris si fameux dans notre Histoire : *Dieu le veut : Diex aie, Dame diex aie*, Domine Deus adjuva : *Passavant li melior*, ou *Passavant la Thibaut : Chastillon au noble Duc : Flandre au Lyon.* Tous les gentilshommes n'avoient pas le droit *du cry d'armes :* c'étoit une prérogative réservée aux seuls chefs ou commandans de troupes : de sorte qu'il y avoit dans un camp autant de cris que de bannières. Celui du roi, quand il commandoit en personne, ou du général, lorsque le monarque étoit absent, devenoit le cri de toute l'armée, qui le prononçoit à l'instant de la mêlée avec vigueur & avec allégresse, pour marquer tout éloignement de frayeur & de crainte. Celui des particuliers n'étoit que pour attirer du secours, lorsqu'ils se trouvoient en péril, pour animer leurs troupes à défendre courageusement l'honneur de leur bannière, ou pour leur servir de signe de ralliement dans l'occasion. *Le cry d'armes,* comme le nom & les pleines armes, n'appartenoit qu'à l'aîné de la famille : les cadets ne pouvoient le prendre, qu'en soustrayant ou ajoû-

AN. 1223.

Idem dissert. 12.

AN. 1223. tant quelque chose aux paroles qui le composoient. On en voit des exemples jusques dans la maison royale de France, dont le cri étoit *Montjoie S. Denys.* Les princes de cette auguste famille, pour marquer leur extraction illustre, eurent toujours grand soin de conserver le mot de *Montjoie.* De-là le *Montjoie Anjou* pour la branche royale de ce nom, le *Montjoie au noble Duc*, ou *Montjoie S. Andrieu* pour la première & la seconde race de Bourgogne issue de nos rois; de-là enfin le *Montjoie au blanc épervier* pour les comtes d'Artois, autres princes du sang.

Prérogatives des chevaliers.

Il seroit infini de détailler les avantages de la chevalerie : nous nous contenterons d'indiquer les principaux. On distinguoit les chevaliers dans les discours & dans les actes, ou autres écrits, par les titres de *Dom*, *Sire*, *Messire*, *Monseigneur.* Il n'y avoit que leurs femmes qui se fissent appeller *Madame.* Jeanne d'Artois, princesse du sang, veuve le jour de ses noces de Simon de Thouars, comte de Dreux, ne prit jamais d'autre titre dans toutes les chartes qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle*;

Mémoire sur l'anc. cheval. p. 68, 69, 73, 74, 200, 204.

parce que le comte ſon mari n'étoit encore qu'écuyer, quand malheureuſement il fut tué dans un tournoi, ſix heures après leur mariage. C'étoient les ſeuls qui mangeaſſent à la table du roi ; honneur que n'avoient point ſes fils, ſes frères, ſes neveux, qu'ils n'euſſent reçu toutes leurs armes, c'eſt-à-dire, qu'ils n'euſſent été armés chevaliers. Eux ſeuls avoient droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit gris, le velours, l'écarlate ; de ſe faire repréſenter avec l'armure complette dans l'empreinte d'un ſceau qui leur devenoit propre & particulier ; enfin d'arborer la girouette ſur les maiſons qu'ils occupoient ou poſſédoient. Cette girouette, dit le Laboureur, étoit en pointe, comme les pennons, pour les ſimples chevaliers, & quarrée comme les bannières, pour les chevaliers bannerets. En général tout chevalier, conformément à l'ancien privilège des ſoldats Romains, étoit exempt de payer les droits de vente des denrées & des autres marchandiſes achetées pour ſon uſage parti-

AN. 1223. culier, & même de toute eſpèce de péage. Son armure & ſon équipage le faiſoient reconnoître de loin : à ſon approche toutes les barrières, tous les châteaux, tous les palais s'ouvroient pour lui faire honneur. Quelquefois même ces égards pour la chevalerie furent portés jusqu'aux plus ſcandaleux excès. Une dame qui reçoit chez elle un chevalier, ne veut point s'endormir qu'elle ne lui envoie une de ſes filles pour lui faire compagnie.

> Appelle un ſoun * pucelle,
> La plus courtoiſe & la plus belle;
> A couſoil * li dit, bel amie,
> Allez tôt, ne vous ennuit mie,
> Avec ce chevalier géſir.
> . . . .
> . . . .
> . . . .
> Si le ſervez, s'il eſt meſtiers.

* Sienne.

* A l'oreille.

Telles étoient les mœurs d'alors. Ce qui prouve que ces ſiècles ſi vantés pour l'honnêteté & la délicateſſe des procédés obſervoient aſſez mal les loix que preſcrit la décence. Cet amour honnête dont on fait de ſi

beaux portraits, étoit ſi peu connu, que nos romanciers & nos poëtes, dans l'éloge des ſeigneurs qui faiſoient le mieux les honneurs de leur maiſon, leur prêtent la même complaiſance pour leurs hôtes que celle des peuples qui habitent le long du Nil, ſuivant les relations des voyageurs. On ne peut lire ſans ſcandale le récit des tournois faits à S. Denys ſous Charles VI, pour la chevalerie du roi de Navarre & de ſon frère. Ni la ſainteté du lieu, ni la préſence du monarque, ſi l'on en croit un de nos hiſtoriens, ne purent arrêter la licence, le déſordre & le libertinage. *Chacun*, dit-il, *chercha à ſatisfaire ſes paſſions ; & c'eſt tout dire, qu'il y eut des maris qui patirent de la mauvaiſe conduite de leurs femmes, & qu'il y eut auſſi des filles qui perdirent le ſoin de leur honneur.* Ce même eſprit de débauche groſſière règne dans la plûpart des poëſies de nos anciens auteurs François : on y voit des leçons d'amour les plus diſſolues, terminées par tout ce que la religion nous peut offrir de plus édifiant & de plus ſacré. Après cela qu'on oſe nous vanter les ſiècles de l'ignorance & de la barbarie !

AN. 1223. *Ibid.*

M. de Buffon, Hiſt. naturelle vol. 3.

Hiſtoire de S. Denys, ch. VII. pag. 370, 371.

AN. 1223.

Châtimens de ceux qui manquoient à leur devoir.

Mais si les nobles prérogatives attachées à la profession de la chevalerie, ont de quoi frapper par leur éclat; la flétrissure ignominieuse qu'on faisoit subir à ceux qui la deshonoroient par quelque lâcheté, offre quelque chose de si terrible, qu'on ne peut en soutenir l'idée sans frémir d'horreur. C'étoit une espèce de dégradation, où l'on remarque plusieurs traits de ressemblance avec celle des ministres de l'église. Le chevalier condamné à cette infamie étoit d'abord conduit sur un échaffaut, où l'on brisoit & fouloit aux pieds sous ses yeux toutes ses armes, & les différentes pièces de l'armure dont il avoit avili la noblesse. En même tems son écu, dont on avoit effacé le blason, suspendu à la queue d'une cavalle (*a*), renversé la pointe en haut, étoit ignominieusement traîné dans la boue. Des rois, hérauts &

Mémoire sur l'anc. cheval. p. 82, 83.

(*a*) La cavalle étoit alors une monture dérogeante, affectée aux roturiers & aux chevaliers dégradés. *A celui tems*, dit un de nos Romanciers, *un chevalier ne pouvoit avoir plus grand blasme que de monter sus jument. Ne on ne pouvoit un chevalier plus deshonorer que de le faire chevaucher une jument pour le blasme, & tenoit-on depuis que c'estoit chevalier recreu & de nulle valeur, ne ja plus chevalier qui aimast son honneur, ne joûtoit avec lui, ne frappoit d'épée non plus que un fol tondus.* Roman de Perceforest.

pourfui-

AN. 1223.

pourſuivants d'armes exécuteurs de cette juſtice, proféroient contre le coupable les injures atroces qu'ils s'étoient attirées. Des prêtres, après avoir récité les vigiles des morts, prononçoient ſur ſa tête toutes les malédictions du pſeaume CVIII. Trois fois on demandoit le nom du criminel : trois fois on le nommoit ; & toujours le héraut diſoit que ce n'étoit pas le nom de celui qui étoit devant ſes yeux, puiſqu'il ne voyoit en lui qu'un traître *déloyal & foi mentie.* Auſſi-tôt il lui jettoit ſur la tête un baſſin d'eau chaude, comme pour effacer le ſacré caractère conféré par l'accolade. Alors on le tiroit en bas de l'échaffaut par une corde paſſée ſous ſes bras : on le mettoit ſur une civière, couvert d'un drap mortuaire, & dans cet état affreux, on le portoit à l'égliſe, où l'on récitoit ſur lui les mêmes prieres que ſur les morts. Des fautes légères, deshonorantes cependant, excluoient un chevalier de la table de ſes confréres. S'il oſoit s'y préſenter, chacun d'eux étoit en droit de venir trancher la nappe devant lui.

Les Anglois demandent la reſtitution

Tel étoit l'état de la chevalerie, tels ſes engagemens, ſes priviléges,

AN. 1223.

des provinces confiſquées ſur Jean-ſans-terre.

ſes châtiments, lorſque Louis VIII parvint à la couronne. Il étoit à peine monté ſur le trône, que les ambaſſadeurs du roi d'Angleterre vinrent lui demander la reſtitution de la Normandie, & des autres provinces confiſquées ſur Jean-ſans-terre. Ils n'eurent d'autre réponſe, ſinon que le roi étoit prêt de juſtifier la validité de cette confiſcation dans l'aſſemblée des pairs, ſeuls juges naturels dans ces ſortes d'affaires. Ainſi les envoyés ſe retirerent ſans avoir rien fait ; & comme la tréve de quatre ans n'avoit plus guere à durer, le monarque François réſolut de reprendre les armes & de marcher en Poitou, dès qu'elle ſeroit expirée. Le pape, (c'étoit Honoré III) inſtruit de cette réſolution, fit en vain tous ſes efforts pour la lui faire changer : ſes lettres mêlées de tendreſſe & de hauteur, ne produiſirent aucun effet : Louis répondit d'une maniere honnête, mais digne de la majeſté royale. Les ſouverains commençoient à connoître toute l'étendue de leurs droits.

AN. 1224.

Louis marche contre eux, entre

La ſuſpenſion d'armes expiroit aux fêtes de Pâques. Ce tems arrivé, Louis, après s'être aſſuré de l'empe-

reur Frédéric II, du vicomte de Thoüars, celui de tous les seigneurs de la Loire qui pouvoit le plus traverser ses desseins, de Hugue de Lusignan, comte de la Marche, qui peu de tems après se déclara ouvertement pour lui, & de quelques autres grands barons d'Aquitaine, part avec une grosse armée, entre dans le Poitou, défait Savari de Mauleon, gentilhomme en réputation du général le plus habile qu'il y eût alors en Europe, prend Niort, ensuite Saint Jean d'Angeli, & va mettre le siége devant la Rochelle, qui passoit pour une place imprenable. Mais toute la résistance du brave Mauleon qui s'y étoit jetté avec un grand nombre de noblesse & une forte garnison, ne put la soustraire au joug des François. Ce grand capitaine indigné que la cour d'Angleterre lui eût envoyé au lieu d'argent, des coffres remplis de pierres & de son, ou forcé par l'importunité des habitans qui commençoient à se dégoûter de la domination Angloise, prit le parti de capituler, & la ville fut rendue au roi après trois semaines de siége. On remarque que le jour qui précéda cette reddition, il s'étoit fait

AN. 1223. dans le Poitou, & prend plusieurs places.

Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5. p. 186.

Ibid.

AN. 1224.

à Paris pour la prospérité des armes Françoises une procession solemnelle, où la reine Blanche, accompagnée de ses enfans & de la reine de Jérusalem sa nièce, avoit donné l'exemple à tout le monde.

Mais quelle que fût la cause d'un si grand succès, tout ce que les Anglois possédoient encore dans le Poitou, se soumit au roi. Le vicomte de Limoges, le comte de Perigord, & tous les seigneurs d'Aquitaine jusqu'à la Garonne, lui prêterent serment de fidélité. Mauleon lui même, chagrin qu'on eût si mal reconnu ses services en Angleterre, vint se jetter entre les bras du Monarque. Louis reçut avec joie son hommage, & retourna triomphant à Paris.

Efforts inutiles des Anglois pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu.

L'Angleterre cependant équipa pendant l'hiver une flote de trois cens voiles, qui partit au printems sous les ordres de Richard, frère du monarque Anglois. Ce jeune prince, il n'avoit encore que dix-sept ans, arriva heureusement à Bordeaux, où il fut reçu aux acclamations de la noblesse & du peuple. Le titre de Comte de Poitou, qu'on lui avoit donné exprès pour ranimer les restes de la faction

Angloise, rassembla sous ses étendarts un grand nombre de seigneurs, à la tête desquels il alla investir S. Machaire, qu'il prit après avoir eu quelque avantage sur Hugue de Lusignan, son beaupère. Mais la Réole fut l'écueil de ses prospérités. Richard, vivement repoussé par les habitans de cette ville, tous expérimentés dans l'art militaire, averti d'ailleurs qu'il arrivoit un puissant secours, n'eut rien de plus pressé que de lever le siége; & de mettre la Dordogne entre lui & les François. Ceux-ci, désespérés de voir échapper leur proie, se jettèrent sur Limeuille qu'ils emportèrent d'assaut, & forcèrent le Seigneur de Bergerac de faire hommage au roi. Tant de succès répandirent l'épouvante parmi les ennemis, qui n'osant risquer le sort d'une bataille, se rembarquerent pour l'Angleterre.

AN. 1224.

Idem Ibid. p. 287.

Nouvelle trève avec l'Angleterre.

Henri, c'étoit le nom du monarque Anglois, battu de tous côtés, eut recours au pape, dont on dit qu'il acheta bien cher la protection. Honoré écrivit donc au roi une seconde lettre plus forte encore que la première, l'avertissant « que les souverains pontises étant établis de Dieu pour com-

AN. 1224.

» battre les péchés par toutes sortes de » voies, & que la guerre présente contre l'Angleterre en étant un fort » grand, la dignité pontificale l'obli- » geoit de ne rien oublier pour en ar- » rêter le cours. » C'étoit raisonner sur un principe également frivole & absurde, puisqu'il tend à soumettre les rois à la correction des prêtres jusques dans les choses temporelles. Aussi toutes ces menaces n'eussent-elles fait aucune impression sur l'esprit de Louis, si trente mille marcs d'argent comptant qu'on lui offrit à propos, ne l'eussent déterminé à accorder une trève de quatre ans. Il faut croire pour son honneur, dit un moderne, que ce fut moins par avarice qu'il y donna les mains, que parce que quelque chose de plus pressé demandoit sa présence ailleurs.

Rymer. Act. publ. tom. 1, p. 92.

Le Gendre, histoire de France, t. 2, p. 400.

AN. 1225.

Louis appaise les troubles de Flandre.

Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5, p. 287.

En 1206.

Toute la Flandre étoit en trouble par l'arrivée d'un homme qui se disoit le comte Baudouin, élu vingt années auparavant empereur de Constantinople. Cette apparition étonna d'autant plus, que le bruit commun étoit que ce prince avoit été tué par ordre du roi des Bulgares, qui l'avoit fait prisonnier. L'avanturier cependant lui ressembloit

si fort, qu'on ne pouvoit, à le voir & à l'entendre raconter ses différentes avantures, ne pas croire que ce ne fût lui. Le peuple, le clergé, la noblesse, presque tous les Flamands témoignèrent qu'ils n'en doutoient point. L'Angleterre en parut si persuadée, qu'elle lui envoya des ambassadeurs pour traiter d'une ligue contre la France. Il n'y eut presque que la princesse Jeanne, l'aînée des filles du vrai Baudouin, qui osât dire qu'il étoit véritablement mort. C'étoit un de ces génies impérieux, qui ne peuvent souffrir ni égal ni supérieur : c'est pour cela, disoit-on, qu'elle ne payoit point la rançon du comte Ferrand son mari, prisonnier dans la tour du Louvre depuis la bataille de Bouvines. Plus on la pressoit de voir du moins cet homme qui se disoit échappé miraculeusement des mains des Grecs, plus elle s'emportoit, menaçant de le faire mourir de mille morts, s'il tomboit en son pouvoir. Cette conduite irrita tellement ses sujets, qu'elle couroit risque d'être chassée, ou même massacrée, si le roi qui la protégeoit, ne se fût mis en marche pour la soutenir.

AN. 1225.

Rymer. Ibid. p. 95.

AN. 1225.

Le monarque ordonna au prétendu Baudouin de le venir trouver à Peronne, où il s'étoit rendu. L'avanturier y vint; mais il joua mal son rôle. Sommé de répondre sur des affaires de famille, qui ne pouvoient être connues que du véritable Baudouin, il dédaigna de parler en présence de tant de monde. Ce procédé le rendit suspect : il fut chassé honteusement & traité d'imposteur. Le malheureux, abandonné peu-à-peu des Flamands, tâcha de se sauver en habit déguisé; mais il fut pris en Bourgogne, amené à la comtesse, & pendu quelques jours après. Jeanne fit courir le bruit que le fourbe, avant que de mourir, avoit avoué son imposture : bien des gens disoient au contraire, qu'au milieu des horribles tourmens qu'on lui avoit fait souffrir, il avoit constamment soutenu qu'il étoit le vrai Baudouin. On étoit tellement prévenu que cette princesse étoit capable de tout sacrifier à la passion de régner, qu'on lui reprocha quelques tems après dans un libelle, qu'elle avoit mieux aimé faire pendre son propre père, que de renoncer au commandement.

Gesta Lud. VIII. Ibid.

Matt. Par. 15, p. 431.

Affaires de Languedoc.

Le calme rétabli dans la Flandre,

Louis, pour satisfaire enfin aux instantes sollicitations du pape, ne songea plus qu'à porter ses armes en Languedoc : entreprise où la religion eut peut-être plus de part que la politique. Si le monarque n'eût pas pris le change, il est probable qu'en une campagne ou deux, il eût enlevé aux Anglois le peu qui leur restoit en-deçà de la mer. Il ne sera pas hors de propos de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Le vieux Raymond étoit mort dans de grands sentimens de piété, mais toujours chargé de la haine des enthousiastes, & de Rome. Ce fut en vain qu'on produisit au pape divers témoins pour prouver qu'il avoit fait une fin véritablement chrétienne : jamais on ne put obtenir qu'il reçût les honneurs de la sépulture. Les Hospitaliers de saint Jean de Toulouse emportèrent son corps dans une caisse de bois, & le déposérent près du cimetiere de leur église, où on le voyoit encore trois cens ans après, mais *tout profané & à moitié mangé des rats*. La tête cependant s'est parfaitement conservée : on la montre encore de nos jours dans la maison de ces mêmes Hospitaliers.

Rymer. de Peyr. chr. mss. 33.

AN. 1225.

Le crâne qui eſt tout entier, offre l'empreinte d'une fleur de lys, de la grandeur d'un demi écu, ſi bien formée qu'il eſt aiſé d'y reconnoître l'ouvrage de la nature. Le fils & ſucceſſeur de ce prince infortuné, Raymond VII, digne héritier d'un tel père, en avoit toutes les grandes qualités, le génie aiſé, vaſte, pénétrant, l'ame noble, le cœur au-deſſus des dangers, & jamais plus grand que dans l'adverſité, enfin l'art précieux de tenir toujours ſes voiſins attachés à ſes intérêts. Il n'eut pas plutôt pris les rênes du gouvernement, que les affaires d'Amauri de Montfort allèrent toujours en empirant. Chaque jour étoit marqué par de nouveaux progrès.

La Faille, abr. annal. t. 1, p. 126.

Ann. 1223.

Amauri cède tous ſes droits au roi.

Tref. des ch. de Toulouſe, c. 5, n. 43.

Bien-tôt l'uſurpateur ſe vit contraint d'abandonner Carcaſſonne, & tout le pays que ſa maiſon poſſédoit depuis quatorze ans. Dans cette extrémité, il ſe rendit à Paris, où il fit ceſſion au roi de tous ſes droits ſur les domaines conquis par les Croiſés. « L'acte portoit » qu'Amauri, ſeigneur de Montfort, » quittoit à ſon ſeigneur Louis, il- » luſtre roi des François, & à ſes hé- » ritiers, à perpétuité, toutes les do- » nations que Rome avoit faites à Si-

» mon son père, supposé néanmoins » que le pape accomplît toutes les de- » mandes que le roi lui faisoit par » l'archevêque de Bourges & par les » évêques de Langres & de Char- » tres. Ces demandes étoient que tous ceux qui se croiseroient avec le monarque contre les Albigeois, participassent aux mêmes indulgences que ceux qui marchoient à la défense de la Terre-sainte : que les archevêques de Rheims, de Bourges & de Sens eussent le pouvoir d'excommunier tous ceux qui le traverseroient, ou ne l'aideroient point de leur personne ou de leurs biens dans cette pieuse entreprise : que la trève entre la France & l'Angleterre fût prolongée pour dix ans : que le pape fît expédier une bulle, par laquelle il déclareroit que les deux Raymond, père & fils, & leurs héritiers, ont été & sont exclus de toutes leurs possessions, de même que leurs partisans, associés, ou alliés : que l'église pendant dix ans lui payât un tribut annuel de soixante mille livres parisis, pour subvenir aux frais immenses de cette guerre : enfin que Rome lui laissât, & à ses héritiers, la liberté d'établir leur demeure dans

AN. 1225.

Mss. Colbert. n. 2669.

AN. 1225.

le pays, d'y aller & d'en revenir suivant qu'ils le jugeroient à propos.

Ces articles étoient en même-tems si honteux pour les rois, & si flateurs pour l'autorité pontificale, qu'on ne doutoit nullement que le pape n'y souscrivît avec le plus grand empressement. C'étoit en effet reconnoître que Rome a le pouvoir de délier les sujets du serment de fidélité ; qu'elle peut à son gré disposer des sceptres & des couronnes, & que les souverains lui doivent obéissance jusques dans les choses temporelles. Mais celui qui réellement élève & renverse les empires, ne permit pas que cette négociation réussît pour lors. Raymond, effrayé de l'orage qui se formoit contre lui, n'oublia rien pour le conjurer. Il écrivit au pape une lettre très-respectueuse, & promit de lui envoyer incessamment des ambassadeurs pour recevoir ses ordres. Honoré, touché de sa soumission, chargea le cardinal Conrad, légat auprès de l'empereur Fréderic, de passer à la cour de France, pour terminer promptement ce traité de réconciliation. Le prélat, fidéle aux ordres de son maître, déclara dans un concile ou parlement

Le pape reconnoît Raimond pour catholique.

AN. 1225.

général, assemblé à Paris sous les ordres du roi, que Raymond étoit bon catholique, révoqua toutes les indulgences accordées à ceux qui se croisoient contre les hérétiques du Languedoc, & finit par exhorter Louis à engager le comte de Toulouse par la crainte de ses armes, à satisfaire entiérement à l'église. Le monarque, vivement piqué, lui répondit avec dédain, que Rome pouvoit s'accorder avec ce prince, comme elle le jugeroit à propos; qu'on prît garde seulement de lui imposer aucun fardeau nouveau ou inusité; qu'au reste il lui défendoit de lui jamais parler de cette affaire, dont il se tenoit entiérement déchargé.

Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5, p. 285.

Mss. Colb. n. 2669.

Tout étoit favorable au comte Raymond. Il sçut profiter de la circonstance, se rendit au concile assemblé à Montpellier pour terminer sa réconciliation avec l'église, jura de garder la foi catholique, d'extirper l'hérésie de ses états, de restituer ou faire restituer au clergé tout ce qu'on lui avoit enlevé, de maintenir les ecclésiastiques dans la jouissance de leurs libertés & de leurs privilèges, enfin de payer vingt mille marcs d'argent,

Le concile de Montpellier reçoit aussi sa soumission à l'église.

Baluz. conc. Narb. p. 60. & seq.

AN. 1225.

ſoit en réparation de dommages, ſoit pour être pourvu à l'honneur d'Amauri de Montfort. Le comte de Foix, Roger-Bernard, & le jeune Trencavel, vicomte de Beziers, firent les mêmes promeſſes, les mirent par écrit, les ſcellèrent de leur ſceau, & les déposèrent entre les mains du préſident de l'aſſemblée. C'étoit l'archevêque de Narbonne, ce fameux Arnaud Amauri, ſi connu, non par le titre de premier inquiſiteur de la foi dans le Languedoc, d'autres religieux de ſon ordre l'avoient précédé dans cet emploi, mais par les excès où ſon zèle peu éclairé l'emporta contre le malheureux Raymond VI. Cependant ſoit remords de conſcience, ſoit indignation contre les procédés également injuſtes & cruels du comte Simon de Montfort, ſoit eſtime réelle & véritable pour la perſonne du jeune Raymond, il prit hautement ſes intérêts; & s'il eût vécu plus long-tems, il auroit ſans doute conduit cette affaire à une heureuſe fin. Tous deux de concert envoyèrent une ambaſſade ſolemnelle à Rome pour porter au pape les actes du concile, qui, conformément à la déclaration du cardinal

Hiſt. de Langued. tom. 3, p. 349.

Contad, avoit reçu les ſoumiſſions du comte & celles de ſes confédérés. La députation, compoſée d'évêques, de chevaliers & de clercs, avoit pour chef Hugue Beroard, archevêque d'Arles.

AN. 1225.

Rymer. Act. publ. tom. 1, p. 274.

Mais déja Rome avoit changé, ſoit qu'il fût arrivé quelque choſe qui lui eût déplu, ſoit qu'elle eût été prévenue par les intrigues de la France, ſoit enfin que l'envie de diſpoſer d'un puiſſant état lui parût un titre ſuffiſant pour déclarer Raymond coupable. On n'admit ſes ambaſſadeurs à l'audience, que pour leur reprocher le peu de ſincérité de leur maître qui, toujours l'erreur dans le cœur, n'avoit reſtitué les biens de l'égliſe, que par la crainte des armes du monarque François. On accuſoit l'archevêque d'Arles de trop de partialité envers le comte : on alla même juſqu'à dire qu'il lui avoit ſacrifié à vil prix les intérêts de ſon égliſe. Le prélat indigné de ces diſcours injurieux, outré d'ailleurs qu'on ne voulût point faire juſtice au prince, ſe retira avec ſes collégues d'ambaſſade, qui ne remportèrent de ce voyage, que le déplaiſir d'avoir été les témoins & les victimes de la hauteur

Tout change, & ce prince eſt excommunié de nouveau.

Alb. chron.

AN. 1226.

Romaine. Le pape en même tems écrivit au Toulousain (c'est le seul nom que les enthousiastes lui avoient laissé ,) que ne cessant point de protéger les hérétiques, il ne devoit plus espérer d'obtenir l'absolution qu'il demandoit. Aussi-tôt il envoie légat en France, Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, pour résoudre de concert avec Louis la perte de Raymond & de ses confédérés.

Raynald. ann. 1225, n. 28 & seq.

Ce nouveau ministre, homme adroit & rusé, muni *d'un plein pouvoir de détruire, d'arracher, de planter, d'édifier*, convoqua un concile à Bourges, où le comte Raymond comparut sous le sauf-conduit du roi. Là, ce malheureux prince demanda avec humilité d'être réconcilié à l'église, se soumettant à l'examen de sa foi & de sa vie, conjurant le légat de se transporter lui-même en Languedoc, pour y châtier à sa volonté ceux qui se trouveroient suspects d'hérésie, promettant de restituer tout ce qu'on avoit enlevé aux églises, offrant enfin, s'il étoit en faute, d'en faire la réparation que le concile ordonneroit. Il n'y avoit personne dans l'assemblée qui, sur de pareilles offres, ne fût

Chron. Tur. apud Marten. coll. ampl. t. 5, p. 1066.

Math. Par. an. 1226, pag. 331. ed. 1640.

prêt de lui donner ſon abſolution : mais c'eſt ce que l'inflexible légat ſçut adroitement éluder. Il ordonna, *en vertu d'obéiſſance*, à chaque archevêque de s'aſſembler en particulier avec les évêques de ſa province, de délibérer mûrement ſur cette affaire, & de lui en donner enſuite leurs avis par écrit : avis qu'il leur défendoit expreſſément de communiquer à perſonne, ſous prétexte qu'il vouloit en faire part au pape & au roi, avant que de le publier. Ainſi Raymond ne gagna rien, quelques ſoumiſſions qu'il pût faire ; & bien loin d'être abſous, il s'en ſeroit retourné plus excommunié qu'il n'étoit venu, s'il avoit été poſſible. Il n'obtint rien non plus pour ſes affaires temporelles. Car, quoiqu'Amauri eût offert *de s'en remettre au jugement des douze pairs de France*, & que ſa propoſition eût été acceptée, la choſe néanmoins n'eut point de ſuite, parce que Raymond demandoit auparavant que le roi reçût ſon hommage, pour pouvoir être regardé comme pair.

AN. 1226.

On remarquera à cette occaſion, que dès-lors le nombre des pairs de France étoit réduit à douze : réduc-

Epoque de la réduction des pairs au nombre de douze.

AN. 1226.

Hist. gén. de Lang. tom. 3, p. 577, not. 26.

tion, dit un moderne très-sçavant dans notre histoire, dont on peut placer l'époque entre l'an 1202, ou même si l'on veut, 1204 & l'an 1216. Il paroît, ajoute-t-il, que dès ce moment les comtes de Toulouse tenoient le premier rang parmi les laïques, en qualité de ducs de Narbonne. Si quelques monumens postérieurs semblent attester le contraire, c'est que Raymond VII. ayant cédé son duché de Narbonne au roi S. Louis, il n'aura pris place dans la suite, que parmi les comtes laïques dont il devint le premier. On doit encore observer que la soumission de ce prince au jugement de ses pairs n'avoit rien qui ne fût en même tems très-avantageux pour lui, & très-conforme aux usages de la monarchie. La maxime que l'église n'a aucune autorité sur le temporel des princes, étant inviolable, on devoit regarder comme nulle la disposition que le pape Innocent III & le concile de Latran avoient faite des domaines de la maison de Toulouse en faveur de celle de Montfort. Il n'appartenoit qu'au roi & à ses pairs de juger si Raymond VI avoit réellement commis quelque action qui méritât qu'il

fût dépouillé de ſes états, lui & toute ſa poſtérité.

AN. 1226.

Louis s'engage à marcher en Languedoc.

Romain cependant publioit hautement que l'avis des évêques avoit été de ne point recevoir la ſoumiſſion ſimulée de Raymond : qu'il étoit chargé de leur part de prier le roi d'entreprendre en ſon nom l'expédition contre les Albigeois : que pour l'aider à ſoutenir les frais de cette guerre, tous offroient de lui payer pendant cinq ans le dixième de leurs revenus. Alors le monarque, moins par zèle pour la religion, que par l'eſpérance de réunir à ſa couronne pluſieurs belles & riches provinces, ne balança plus de s'engager dans une entrepriſe auſſi injuſte dans ſon principe, que dangereuſe dans ſes ſuites. L'ambition lui ferma les yeux ſur ce qu'il devoit à un prince, l'un des premiers pairs du royaume, ſon proche parent, le plus fidéle peut-être & le plus ſoumis de ſes vaſſaux, qui n'avoit enfin d'autre crime que de ne pas exterminer aſſez promptement quelques hérétiques qui pouvoient reſter dans ſes états. Il oublia tout ce que le roi Philippe Auguſte lui avoit prédit de funeſte, ſi jamais il ſe déterminoit à

AN. 1226.

Guill. de Pod. Duch. t. 5, p. 687.

cette guerre. « Les gens d'église, di-» soit ce prince, engageront mon fils » à se croiser contre les hérétiques » Albigeois; il ruinera sa santé à cette » expédition, il y mourra, & par-là » le royaume demeurera entre les » mains d'une femme & d'un enfant.» L'événement justifia la sagesse de cette prédiction. Louis crut avoir pourvu à tout, en déclarant devant les évêques, qui lui donnèrent acte de sa protestation, qu'il ne prétendoit point s'obliger à demeurer dans l'Albigeois jusqu'à ce que tout fût entiérement soumis, mais qu'il se réservoit la liberté d'y aller & d'en revenir lorsqu'il le jugeroit à propos, *sans aucun scrupule de conscience.*

Tous les Seigneurs François se croisent avec lui.

Chron. Tur. apud Mart. coll. ampl. tom. 5.

Ce fut dans un parlement convoqué à Paris sous les ordres du roi, que cette grande affaire fut absolument décidée. Les prélats & les barons qui s'y trouvèrent, approuvèrent unanimement le dessein du monarque : tous jurèrent de l'aider de bonne foi *comme étant leur seigneur-lige.* Amauri de Montfort lui fit une nouvelle cession de toutes ses prétentions sur les états du comte de Toulouse, & pour dédommagement il eut

l'expectative de la charge de connétable, alors occupée par Mathieu de Montmorenci. Le légat en même tems excommunia Raymond, le déclara *hérétique condamné*, & confirma la possession de ses domaines au roi ou aux princes ses successeurs. Quelques évêques en murmurèrent, & disoient hautement, qu'il n'étoit point juste de condamner qui que ce fût, & moins encore un souverain, sans l'avoir convaincu, & sans avoir même informé des crimes dont on l'accusoit. Mais Romain les laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de faire publier une nouvelle croisade contre le comte. Elle fut prêchée avec tant de succès, que tout le monde voulut en être, les grands pour faire leur cour, le soldat pour s'enrichir, le peuple par simplicité, & entraîné par l'exemple.

Noms des principaux croisés.

Tres. de ch. Albig. n, 1.

On compte parmi les principaux seigneurs qui prirent la croix des mains du légat, Philippe comte de Boulogne & de Clermont, Pierre comte de Bretagne, Robert comte de Dreux, les Comtes de Chartres, de Saint Paul, de Rouci & de Vendôme, Mathieu de Montmorenci,

AN. 1226.

connétable de France, Robert de Courtenai Boutillier, Enguerrand de Couci, le sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle, les vicomtes de Sainte-Suzanne & de Chateaudun, Savari de Mauleon, Thomas & Robert de Couci, Gautier de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Sulli, Philippe de Nanteuil, Etienne de Sancerre, Gui de la Roche, René d'Amiens, Robert de Poissi, René de Montfaucon, Bouchar de Marli, & Florent de Hangest. Tel étoit le fanatisme du siécle, qu'en moins de trois mois le roi se vit à la tête d'une armée des plus florissantes. On assure qu'il y avoit soixante-mille hommes d'armes & des gens de pied à l'infini : l'histoire n'en dit pas le nombre, parce qu'en ce tems-là on en faisoit si peu de cas, qu'on les comptoit presque pour rien. Il fut décidé dans un second parlement tenu à Paris au mois de Mars, que le quatrième dimanche d'après Pâques, tous les vassaux du royaume se trouveroient à Bourges avec le nombre de troupes que chacun devoit fournir. Le monarque s'y rendit au tems marqué. Aussi-tôt il se mit en marche, traversa le Nivernois, arriva le jour de l'Ascension à Lyon, fit embarquer les

Math. Par. p. 435, & seq.

Gesta. Lud. VIII, apud Duch. tom. 5, p. 287.

gros bagages, les vivres & l'artillerie ſur le Rhône, & continua ſa route le long de ce fleuve juſqu'à Avignon.

AN. 1226.

Soumiſſion de pluſieurs ſeigneurs de la province.

Tout avoit tremblé dans la province au ſeul bruit des préparatifs de cette guerre; & pluſieurs ſeigneurs, vaſſaux de Raymond, n'oſant attendre l'arrivée de Louis, lui avoient envoyé faire leurs ſoumiſſions: Beziers lui avoit prêté ferment de fidélité entre les mains de ſon évêque: le ſeigneur de Sauve, Pierre Bermond, neveu du comte, étoit venu lui même à la cour, pour faire hommage-lige au roi de toutes ſes poſſeſſions. Mais la terreur redoubla lorſqu'on vit cette formidable armée de croiſés entrer dans les pays. Niſmes & ſon territoire ſe rendirent ſans aucune réſiſtance: Louis les réunit à la couronne, dont ils n'ont plus été ſéparés depuis. Les autres villes s'empreſsèrent d'imiter cet exemple: Puilaurens, Caſtres & Saint Paul ſur l'Adour lui envoyèrent des députés pour lui porter leurs hommages & les aſſûrances de l'attachement le plus inviolable.

Reg. cur. Franc. tom. 3. Hiſt. gén. de Lang. preuv. p. 301.

Sages précautions du comte de Toulouſe.

Raymond ne s'oublioit pas dans des circonſtances auſſi critiques. Voyant qu'il ne pouvoit fléchir ni le pape

AN. 1226.

ni le roi, abandonné du roi d'Angleterre que Rome retenoit par la crainte de ses foudres, sans aucune espérance de secours du côté de l'Arragon, que la France avoit sçu mettre dans ses intérêts, il prit toutes les précautions que la prudence peut suggérer dans une occasion si périlleuse. Il fortifia ses places, y fit transporter ce qu'il y avoit à la campagne de vin, de bled & de fourages, ordonna de labourer les prés, de boucher les puits, d'abbattre les tours & les moulins; & secouru de ses voisins, il assembla un assez grand nombre de troupes, sinon pour donner bataille aux ennemis, du moins pour les harceler dans leurs marches, & pour enlever leurs convois. Sages précautions qui contribuèrent plus qu'autre chose à faire échouer l'entreprise des croisés.

Tres. des ch. Alb. n. 4.

Math. Par. an. 1226.

Siége d'Avignon par les François.

Louis cependant étoit aux portes d'Avignon, disputant avec les habitans sur le passage à travers leur ville. Le monarque le demandoit pour lui & pour toute son armée: les Avignonois le refusoient à l'armée, & ne l'accordoient qu'au monarque, pourvu qu'il fût peu accompagné. Il y a toute

Guill. de Pod. c. 35, p. 687, apud Duch. tom. 5.

toute apparence que de part & d'autre, on ne cherchoit qu'à se tromper. Le dessein du roi étoit de surprendre la place, celui des bourgeois étoit d'arrêter le roi. Ce prince, après avoir tenté inutilement la voie de la négociation, leur envoya dire que s'ils ne lui ouvroient leurs portes, il les assiégeroit : ils répondirent fiérement, qu'ils se défendroient. Aussi-tôt l'ordre fut donné de les investir. On distribua les postes, on prépara les machines, & peu de jours après on commença les attaques. Mais pour ne point choquer l'empereur, dont les rebelles se prétendoient les vassaux, les prélats & les barons de l'armée prirent la précaution de lui écrire pour lui exposer les raisons qui les avoient déterminés à cet acte d'hostilité contre les Avignonois. Ces raisons étoient qu'ils les regardoient *comme des hérétiques, des receleurs & des fauteurs d'hérétiques. Dieu qui connoît tous les plis & replis du cœur humain*, disoient-ils, *sçait que nous n'avons entrepris ce siége qu'en qualité de pélerins, pour l'amour de son saint nom, & pour le soutien de la foi, auquel tout catholique est tenu, sans préjudice en tout & par-tout*

AN. 1226.

Thres. des ch. Albig. n. 20.

AN. 1226.

des droits de l'empire. On chargea les évêques de Beauvais & de Cambrai, & l'abbé de ſaint Denis, de porter cette lettre ſingulière. On devine quel ſeroit le ſuccès d'unè pareille ambaſſade dans un ſiécle comme le nôtre, où, pour nous ſervir des termes d'un célèbre moderne, l'on ſçait *baiſer les pieds du pape & lui lier les mains.*

Divers hommages rendus au roi.

Le roi en même-tems, de concert avec le cardinal de Saint-Ange, avoit envoyé l'archevêque de Narbonne dans la province pour exhorter les peuples à ſe ſoumettre à ſon obéiſſance & aux ordres de l'égliſe. Tel fut le ſuccès de la miſſion de ce prélat, que la plûpart des ſeigneurs & des villes depuis le Rhône juſqu'aux environs de Touloufe, reconnurent le monarque pour leur ſeigneur & leur maître. Carcaſſonne lui envoya ſes clefs avec une copie du ferment par lequel elle promettoit de lui ouvrir ſes portes à la premiere réquiſition. Les habitans d'Albi lui donnèrent les mêmes témoignages de leur fidélité : Louis les prit ſous ſa protection, & leur envoya leur évêque pour recevoir leurs ſoumiſſions. Divers princes & ſeigneurs vinrent auſſi le trouver, ſoit

Guil. de Pod. ibid. p. 680.

Reg. cur. Franc. ibid.

Mſſ. de Colbert, n. 2275.

pour l'aider dans cette fameuſe expédition, ſoit pour lui faire hommage-lige de tous leurs domaines. On met du nombre des premiers, Raymond Berenger, comte de Provence & de Forcalquier, qui lui jura de le ſecourir, lui & les ſiens, de tout ſon pouvoir, *ſauf ſon honneur, & le reſpect qu'il devoit à l'empereur :* les autres étoient Gui de Tournon, Roſtaing de Sabran, Raymond-Gaucelin de Lunel, Héracle de Montlaur, Bernard VI, comte de Comminges, & Roger-Bernard, comte de Foix. Ce dernier néanmoins ne put obtenir la paix qu'il demandoit, & fut obligé de ſe retirer ſans avoir rien conclu. Le roi détacha enſuite pluſieurs corps de troupes pour aller prendre poſſeſſion en ſon nom de toutes les places qui s'étoient données à lui, entr'autres, de Saint-Gilles, Marſeille, Beaucaire, Narbonne, Termes, Carcaſſonne, Arles, Taraſcon, Orange.

AN. 1226.

Ib. n. 2669.

Reg. cur. Tran. ibid.

Phil. Mouſ. p. 175 & ſeq.

Suite du ſiége d'Avignon.

Tant d'avantages ne conſoloient point le monarque du peu de progrès de ſes armes devant Avignon. La place attaquée avec furie, ſe défendoit de même; & le ſiége, au bout de trois mois, n'étoit guéres plus avancé que le

AN. 1226. *Mat. Par. an. 1226.*

premier jour. Les Croisés, dit un historien de ce tems, manquoient de munitions, tant, parce que venant de fort loin, elles arrivoient souvent fort tard, en petite quantité, que parce que beaucoup de ces convois étoient enlevés sur les chemins par les troupes du comte de Toulouse. La disette & les chaleurs avoient engendré dans le camp des maladies contagieuses, qui faisoient périr bien du monde. L'infection causée par les cadavres des hommes & des chevaux qu'on n'avoit pas enterrés, augmenta le mal. Il se forma dans ces corps de grosses mouches noires qui désoloient ce qu'il y avoit de gens en santé, se mêloient parmi les alimens, & portoient une mort certaine. Le roi & le légat, ajoûte-t-il, impatiens de mettre fin à une expédition si funeste, résolurent enfin de donner l'assaut. Déja une grande partie de l'armée étoit sur le pont, lorsque malheureusement il croula. Près de trois mille hommes tombérent dans le Rhône, & presque tous furent submergés. Alors les assiégés firent une vigoureuse sortie, surprirent les François à table, leur tuérent deux mille hommes: & pour les éloi-

gner davantage, élevèrent un retranchement au-delà du foſſé. Mais, dit un ſçavant moderne, il y a tout lieu de douter de la plûpart de ces circonſtances, qu'on ne trouve que dans cet auteur étranger, trop ennemi de la France pour être cru ſur ce qui peut intéreſſer ſa gloire.

AN. 1226.

Hiſt. gén. de Langued. t. 3. p. 358.

Cauſe de ſa longueur.

La vraie cauſe de la longueur de ce ſiége fut l'intelligence que pluſieurs des principaux de l'armée entretenoient avec les aſſiégés. Auſſi a-t-on écrit que ce fut-là que ſe formérent ces projets de déſobéiſſance, qu'on vit éclater bientôt après. Quelques-uns d'entr'eux, ſoit ennui de la fatigue, ſoit jalouſie de la puiſſance où cette conquête éleveroit Louis, ſoit compaſſion pour un prince qu'ils voyoient attaqué ſans aucune cauſe légitime, ſoit enfin quelqu'autre mécontentement perſonnel, ſignèrent, dit-on, une ligue par laquelle ils ſe promettoient fidélité contre qui que ce fût, ſans en excepter le roi même. Les plus conſidérables étoient Pierre de Dreux, dit Mauclerc, comte ou duc de Bretagne, & Thibaud IV, comte de Champagne, qui fut enſuite roi de Navarre. Tous deux étoient proches

AN. 1226.

parens du roi ; le premier, iſſu de Robert I, comte de Dreux, un des enfans de Louis *le Gros ;* le ſecond, deſcendu d'une ſœur de Philippe Auguſte, qui lui aſſura le comté de Champagne, que les filles du frère aîné de ſon père lui diſputoient. Pierre étoit un prince avide de grandeurs, qui, par inquiétude, autant que par ambition, ne ſortoit jamais d'une révolte qu'en jettant les ſemences d'une autre ; artificieux, s'il en fut jamais ; toujours également prêt de donner ſa parole, & d'y manquer ; au reſte, infatigable au travail, & n'ayant pas moins d'expérience à la guerre que de valeur. Thibaud, que ſes procédés firent toujours haïr, & que nulle dignité ne put faire conſidérer, n'avoit d'autre mérite que le talent de la poëſie, ce qui l'a fait ſurnommer *le faiſeur de chanſons : il en compoſa même pour la reine de très-tendres, qu'il eut la folie de publier :* homme capable de tous les crimes, ſi l'on en croit les bruits qui coururent alors, ou du moins d'une conduite bien malheureuſe, puiſqu'il a pu y donner occaſion. Il commença de ſe faire connoître dès le ſiége de la Rochelle, où il ne voulut s'enga-

Fil. de la Ch. hiſt. de ſaint Louis, t. 1. p. 46 & 47.

ger de demeurer jusqu'à la fin, que sur la déclaration du roi, que c'étoit volontairement. Mais ce qui arriva au siège d'Avignon, caractérise encore mieux cet esprit indocile & séditieux. Non content d'avoir lassé la patience de Louis par un commerce continuel avec les assiégés, il lui vint dire au bout de quarante jours, que ne lui devant pas davantage de service, il vouloit se retirer. L'orgueilleux prince partit en effet, malgré les menaces du monarque, & menaçant de son côté.

AN. 1226.

Les Avignonois se rendent à composition.

Rien néanmoins ne décourageoit Louis, ni la révolte des grands de son armée, ni l'opiniâtre résistance des Avignonois, ni les chaleurs excessives d'un climat brûlant. Il pressa si vivement ses attaques, que les assiégés, réduits aux dernieres extrémités, offrirent enfin de se rendre à composition. Le vainqueur ne les y reçut qu'à condition que les fossés seroient comblés, leurs murailles démolies, leurs hôtels abattus. C'étoient de vastes édifices habités par la noblesse, si bien fermés, ornés de tant de tourelles, qu'ils sembloient plutôt des forteresses que des maisons. On en comp-

Gesta Lud. VIII. apud, Duch. t. 5, p. 288.

AN. 1226.

toit jusqu'à trois cens dans Avignon. Deux cens habitans demeurerent pour ôtages de l'obéissance que la ville promit à l'Eglise, & Raymond se retira pour attendre un tems plus favorable. Cette conquête coûta cher à la France, si l'on en croit Mathieu Paris, qui assure qu'il y pétit plus de vingt-deux mille hommes. Mais nos historiens, plus à portée d'être instruits de toutes les circonstances de ce siége, ne font monter le nombre des morts qu'à deux mille, parmi lesquels on compte deux cens chevaliers portant bannière. Les plus qualifiés de ceux qui furent tués, étoient Gui, comte de Saint Paul, & l'évêque de Limoges.

Mat. Par. an. 1226.

Hist. gén. de Langued. t. 3, p. 359.

Maladie de Louis.

Le roi, maître d'Avignon, entra aussi-tôt dans le Languedoc, où tout se soumit jusqu'à quatre lieues de Toulouse, avant même qu'il se présentât. La saison étoit trop avancée pour entreprendre le siége de cette place importante, l'une des plus fortes du royaume : il fut résolu de le remettre au printems suivant. Alors le monarque ne songea plus qu'à son retour en France ; mais avant que de partir, il établit gouverneur dans tout le pays nouvellement conquis, Imbert ou

Humbert de Beaujeau, chevalier, auſſi diſtingué par ſa naiſſance, que par ſa bravoure & ſon expérience dans l'art militaire. Enſuite toujours accompagné du légat, des prélats & des ſeigneurs qui avoient pris part à ſon expédition, il ſe rendit à Clermont en Auvergne, & de-là à Montpenſier, où la maladie le força de s'arrêter. Ce fut dans cette occaſion, ſi on en croit un auteur du tems, *qui dit l'avoir appris d'un homme digne de foi*, que ce prince ſe montra véritablement chrétien. Quel que fût ſon mal, dont on ne marque point la nature, les médecins lui propoſèrent un remède que la loi de Dieu lui défendoit. On imagina, pendant qu'il dormoit, de faire mettre auprès de lui une jeune demoiſelle, qui, à ſon réveil, lui expoſa le motif qui l'amenoit. *Non ma fille*, lui dit Louis, *j'aime mieux mourir que de ſauver ma vie par un péché mortel.* Il appelle en même tems Archambaud de Bourbon, qui avoit conduit toute cette affaire, & lui ordonne de marier honorablement cette jeune perſonne.

AN. 1226.

Guil. de Pod. apud Duch. t. 5, c. 38, p. 688.

Sa mort.

Le mal cependant augmentoit, & le religieux monarque ſentant les ap-

AN. 1226.

proches de la mort, ne s'occupa plus que du soin de mettre ordre à ses affaires. Il commença par celle du salut : puis ayant fait venir autour de son lit tout ce qu'il y avoit d'évêques & de grands seigneurs à sa suite, il leur fit faire serment d'obéir au jeune Louis comme à leur roi, & de partir, aussi-tôt qu'il auroit les yeux fermés, pour aller faire couronner cet enfant. On nomme, parmi ceux qui prêterent ce serment, les archevêques de Bourges & de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres, Philippe comte de Boulogne, Gautier d'Avênes, comte de Blois, Enguerand de Couci, & Robert, son frere, maréchal de France, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle, & Etienne de Sancerre, de la maison de Champagne. C'étoit peut-être par quelque pressentiment de l'avenir, que Louis prenoit tant de précautions. Il écrivit aussi une lettre générale pour tous ses sujets, leur ordonnant de reconnoître son fils aîné pour leur souverain; & ne pouvant se contenter là-dessus, il le recommanda encore en particulier au connétable. Il donna tous ces ordres, malgré une dou-

Marten. anecd. t. 1, p. 937.

leur aiguë, qui l'emporta le dimanche huitiéme de Novembre, dans la quarantiéme année de ſon âge, & la quatriéme de ſon régne. Il fut enterré à Saint Denis auprès de Philippe Auguſte ſon pere.

AN. 1226.

C'eſt ainſi que les hiſtoriens François racontent, & la priſe d'Avignon, & la mort de Louis VIII; mais Mathieu Paris, écrivain Anglois, rapporte l'une & l'autre avec des circonſtances particuliéres. Il dit que Thibaud comte de Champagne, impatient de ſe voir ſi long-tems éloigné de la reine Blanche, dont il étoit éperdument amoureux, alla trouver le roi pour lui demander la liberté de retourner dans ſes états; que le monarque la lui refuſa, le menaçant, s'il ſe retiroit, d'aller mettre tout à feu & à ſang dans la Champagne; que le comte néanmoins, emporté par la violence de ſa paſſion, demeura ferme dans la réſolution de partir, mais que pour le faire avec plus de ſûreté, il empoiſonna Louis, qui mourut quelques jours après la retraite du ſéditieux vaſſal, *dans l'abbaye de Montpenſion près d'Avignon*. Le légat, ajoute-t-il, eut grand ſoin de cacher cette

Mat. Par. an. 1226.

AN. 1226.

mort, & cependant proposa des conditions de paix aux assiégés, protestant avec serment que le dessein du pape n'étoit pas de leur faire la guerre, mais de sauver leurs ames. Les Avignonois, séduits par ces feintes caresses, lui permirent, & à tous les prélats de l'armée, d'entrer dans la ville avec leur suite, pour être les témoins de leur foi & des exercices de leur religion. Le perfide, abusant de leur simplicité, trouva moyen de s'emparer des portes, & de se rendre maître de la place. Il la fit piller, saccager & démanteler. Alors on publia la mort du roi, qui étoit arrivée un mois auparavant. Mais outre que l'éxistence *de cette abbaye de Montpension* est une vraie chimère, les autres circonstances de ce récit demanderoient un garant moins passionné contre la France & contre Rome.

Hist. génér. de Languedoc, tom. 3. n. 24, p. 573, 74.

Son éloge.

On a dit de Louis, qu'il fut fils d'un grand roi & pere d'un grand saint. C'est trop peu dire assurément : il fut lui-même un grand prince par ses exploits & par ses vertus. La défaite du roi d'Angleterre en Anjou, pendant que Philippe-Auguste, son pere, battoit l'empereur & ses alliés

à Bouvines, son expédition d'Angleterre & la conquête de ce royaume, malgré les oppositions, les intrigues & les foudres de Rome, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de son règne, tout annonce qu'il sçut réunir & les lauriers du conquérant, & les qualités du héros. A l'égard de la piété, s'il fut de beaucoup au-dessous de son fils, il fut du moins fort supérieur à son pere. On loue sur-tout son amour inviolable pour la chasteté; & la circonstance de sa mort, rapportée par Guillaume de Puislaurens, vaut mieux sans comparaison que les plus belles vies, si elle est véritable. On l'a surnommé *le Lion Pacifique*, pour exprimer qu'il joignoit la modestie & l'amour de la paix à la souveraine valeur : éloge rare sans doute, mais malheureusement fort peu mérité. On ne peut s'empêcher de reconnoître dans ce prince guerrier un esprit inquiet, ambitieux, toujours prêt, pour s'agrandir, à porter la guerre chez ses voisins. Celle de Languedoc injuste dans son principe, (Raymond ne l'avoit point offensé,) étoit en même temps contraire aux saines maximes de la politique : c'étoit

AN. 1226.

Duch. t. 5, p. 588.

AN. 1226.

reconnoître que Rome peut détrôner les souverains, & disposer de leurs états.

Ses enfans & ses dernieres dispositions.

De onze enfans que Louis avoit eus de la reine Blanche de Castille, cinq étoient morts avant lui; trois Philippes qui furent enterrés; le premier, l'aîné de tous, à Notre-Dame de Paris; le second, à Notre-Dame de Poissy; le troisième, que d'autres nomment *Dagobert*, dans l'abbaye de Royaumont; Etienne qui mourut jeune, & une princesse que la mort enleva au berceau. Il n'y en eut que six qui lui survécurent, Louis, Robert, Jean, Alfonse, Charles; & Isabelle, qui fonda le monastère de Longchamp, & que l'église honore du titre de Bienheureuse. Le Monarque déclare par son testament que son intention est que Louis lui succede à la couronne, & soit maître de tout le pays, de la même manière qu'il le possède lui même au moment de cette disposition : il n'en excepte que les terres, fiefs & domaines qu'il assigne à ses autres enfans. Il donne l'Artois au second de ses fils, l'Anjou & le Maine au troisième, le Poitou & l'Auvergne au quatrième : pour le

P. Anselm. hist. génér de France, t. 1. p. 48 & 49.

Test. Ludov VIII, apud Duch. t. 5, p. 324 & seq.

cinquième, & ceux qui pourront naître après lui, il les condamne à entrer dans la cléricature : disposition qui prouve bien la barbarie de ce siécle. C'est en vain qu'on voudroit l'excuser sur la crainte de multiplier les appanages : il n'est point, comme on voudroit le croire, de ménagemens avec le ciel, & la politique ne peut jamais prescrire contre la religion.

Horribles ravages de la lépre.

Ce n'est pas la seule réflexion que ce testament nous fournisse. On y voit que les appanages ou partages des fils de France étoient à la vérité réversibles à la couronne, si les hoirs manquoient, mais qu'ils n'y étoient pas réunis dès que la ligne masculine cessoit, & qu'ils passoient aux femmes. On en trouve mille exemples dans notre histoire. Nous y apprenons encore par les legs que ce prince fait à deux mille léproseries de son royaume, que la lépre, seul fruit que les chrétiens remportérent de leurs croisades, causoit alors de grands ravages en France. On a disputé long-tems sur la nature de ce mal. Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas différent de la maladie honteuse, triste suite du libertinage. Ce qui peut avoir don-

An. 1226. né lieu à cette opinion, c'est que pour se préserver de cette peste, on a vu des médecins conseiller & des casuistes permettre de se rendre eunuques. Mais il passe aujourd'hui pour constant, parmi ce que la médecine a de plus sçavant, que c'étoient deux choses très distinguées. Ceux qui se trouvoient frappés de cet horrible mal, de lui-même contagieux, étoient séparés de toute société. On les enfermoit dans des lieux écartés loin de toute habitation, toujours cependant près des grands chemins : on les fuyoit avec horreur, lorsqu'on les rencontroit : on avoit même porté la précaution jusqu'à leur défendre de contracter, sans spécifier le genre de maladie dont ils étoient atteints : l'acte devenoit nul, si cette circonstance n'y étoit exprimée. Le nombre de ces lépreux augmenta enfin si considérablement, qu'il n'y eut presque ni ville, ni bourgade qui ne se vit obligée de bâtir un hôpital pour les retirer. On nommoit ces maisons *Ladreries*, parce qu'elles étoient consacrées sous l'invocation de saint Lazare, que le peuple, par corruption, appelloit *saint Ladre*. Les libéralités de nos rois,

AN. 1226.

celles des grands, & les charités des fideles enrichirent en très-peu de tems ces retraites, objets tout ensemble d'horreur & de compassion. Bientôt les *Ladres*, c'est le nom qu'on donnoit à ces malheureux, devinrent plus digne d'envie que de pitié. Le desir de s'emparer de leurs richesses, les fit accuser des plus horribles crimes, entr'autres, d'avoir empoisonné les puits, les fontaines & les rivieres. Philippe *le Long*, sur cette accusation, en fit brûler plusieurs, & confisqua tous leurs biens. Nous avons une ordonnance de ce prince, par laquelle il fait main-levée des saisies qu'il avoit fait faire des revenus de toutes les léprosités de son royaume. Insensiblement, soit un plus grand soin de la propreté, soit une suite de l'usage du linge, ou même tous deux ensemble, le mal diminua & s'éteignit tout-à-fait : il n'en reste plus aucun vestige dans notre climat.

Laur. ordon. de nos rois, t. 1, p. 814.

Mœurs de ce tems.

Les excès qu'on reprochoit aux lépreux deviennent une preuve complette, que la corruption de nos ancêtres égaloit ou même surpassoit celle qui excite de nos jours la colere des censeurs publics. Telle étoit sur-tout

AN. 1226.

Mémoires sur l'anc. cheval. n. 7, p. 232.

la licence parmi nos troupes, qu'au rapport du moine du Vigeois, vers la fin du douziéme siécle, on comptoit dans une de nos armées jusqu'à quinze cens concubines, dont les parures se montoient à des sommes immenses. Le respect public, ajoûte-t-il, ne les renfermoit point dans la classe qui leur convenoit : parées comme les plus grandes dames, on les confondoit souvent avec ce qu'il y avoit de plus respectable. La reine elle-même y fut trompée. C'étoit autrefois la coutume de s'embrasser les uns les autres à l'église, lorsque le prêtre célébrant prononçoit ces paroles, *Pax Domini sit semper vobiscum ;* comme la princesse alloit à ce baiser de paix, elle embrassa une personne de cette espéce, croyant qu'elle étoit véritablement mariée. Informée depuis de ce que c'étoit, elle en fit ses plaintes au roi son mari. Le monarque défendit que les filles publiques portassent le manteau, qui devint la marque à laquelle on distingua les femmes mariées.

Du Cang. au mot osculum pacis.

Origine du proverbe. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

On crut par la suite devoir encore ajoûter quelque chose à cette sage ordonnance du prince. Nous avons deux

anciens arrêts *qui portent défenses expresses à toutes femmes amoureuses, filles de joye, & paillardes, de ne porter robe à collets renversés, queues, ne ceintures dorées, boutonnieres à leurs chaperons, ne pannes de gris, ne de menu verd, sur peine de confiscation & amende, & que les huissiers qui les trouveroient eussent à les mener prisonnières.* Mais comme il est très-ordinaire de faire de beaux réglemens qui sont souvent mal observés, on ne tint point la main à l'exécution de ceux-ci, & tout alla comme auparavant. Les honnêtes femmes s'en consolérent sur le témoignage de leur conscience & *d'un bon bruit*; de-là est venu ce proverbe si connu : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

AN. 1226.

Pasq. Rech. de la France, t. 1. p. 783.

Le peu de sévérité des loix sembloit autoriser ce libertinage qui régnoit alors. Un homme respectable à tous égards, & très-digne de foi, m'a assuré qu'on lisoit dans les archives de la cathédrale de Beauvais un trait qui paroît confirmer cette remarque. Un chanoine de cette église avoit enlevé la femme d'un bourgeois, qui demanda justice de cet attentat. Le crime étoit notoire : le coupable con-

AN. 1226.

venoit du fait : tout le voisinage en déposoit : les juges, après une mûre délibération, *ordonnerent que le ravisseur rendroit cette femme dans quinzaine* ; ce qui fut exécuté.

Peines décernées contre les femmes de mauvaise vie.

Il y avoit néanmoins en quelques endroits des peines infamantes décernées contre les femmes de mauvaise vie. *On voulut anciennement*, dit Pasquier, *que telles bonnes dames eussent quelque signal sur elles, pour les distinguer & reconnoître d'avec le reste des prudes, qui fut de porter une éguillette sur l'épaule. Coutume que j'ai vu encore se pratiquer à Toulouse. D'où est dérivé entre nous ce proverbe, par lequel nous disons* qu'une femme court l'éguillette, *pour exprimer qu'elle prostitue son corps à l'abandon d'un chacun.* Un autre supplice pour ces malheureuses étoit *de porter toutes nues en leur chemise, depuis une paroisse jusqu'à l'autre, deux pierres liées ensemble par une chaîne, & que l'on gardoit soigneusement dans tous les tribunaux. On y joignoit, si c'étoit une femme adultere, une ficelle attachée à quelque endroit du corps de celui qui l'avoit séduite, & par laquelle cette infortunée le traînoit ignominieusement*

Rech. de la France, t. 1. ch. 35. p. 815.

Du Cange, *aux mots* lapis, lapides catenatos ferre, & putagium.

par toutes les rues de la ville. Nos anciens condamnoient encore à l'échelle :

AN. 1226.

> Riche femme qui ſert
> De baval & de guile (*a*),
> Et qui pour gaignier
> Vent ſon cors & avile.

Mém. ſur l'anc. chev. n. 17, p. 233.

(*a*) Fauſſeté, trompeție.

L'échelle, autrefois *la marque de la haute juſtice*, étoit un endroit élevé par dégrés en forme d'échelons, où l'on expoſoit à la vue du peuple ceux qu'on vouloit noter d'infamie. Il paroît par un canon du concile de Tours, année 1236, que cette ignominie étoit preſque toujours ſuivie de la peine du fouet. On y mettoit auſſi les polygames ; les parjures, & les blaſphémateurs. On voit encore un monument de cette prérogative des Haut-juſticiers dans ce qu'on appelle à Paris *l'Echelle du Temple.*

Du Cang. au mot ſcala.

On a vu l'attention de Philippe-Auguſte à augmenter ſon domaine. Louis, ſuivant toujours les principes d'un pere ſi ſage, réunit à la couronne la ſeigneurie de Beaufort en Anjou, celle d'Aubigny en Cotentin, & le château de Dourlens. Les armes offenſives & défenſives, uſitées ſous ce

Thréſ. des ch.

An. 1226. régne, étoient le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, l'épée, le hautbert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards, les gantelets, les cuissards, la lance, le javelot, le carquois, l'arc, la fléche, le dard, la hache, la faulx, le sabre, la fronde, le *trebus* ou *trébutket*, le pierrier, le mangonneau.

Gesta Lud. VIII. Duch. t. 5. p. 300.

Ibid. p. 287.

Ann. 1223.

Ce fut au commencement de ce régne, que le Pape Honoré III confirma par une bulle authentique l'ordre célébre des Freres Mineurs, les premiers mendians, si connus sous le nom de Cordeliers, à cause de leur ceinture de corde. Leur première maison fut Sainte Marie de la Portioncule; petite église que les Bénédictins leur abandonnerent par charité: leur premier statut la rénonciation à toute propriété: leurs premières fonctions la prédication de la pénitence: leur première vie l'exercice continuel de la mortification & de la priere. Ils eurent pour instituteur Jean Bernardon, originaire d'Assise en Ombrie, qui fut surnommé François, parce qu'il avoit appris en peu de tems la langue françoise. C'étoit un homme simple, presque sans lettres, mais d'une austérité peu commune,

Vita sancti Franc. per S. Bonav. c. 4.

Choisy, hist. de l'église, t. 6. p. 301.

qui ne reſpiroit que l'humanité. On pourroit lui appliquer, dit un illuſtre moderne, ce qu'un poëte a dit de Zenon, auteur de la ſecte des Stoïciens : *il enſeignoit à ſouffrir la faim & la ſoif, & il trouva des diſciples.* Bientôt en effet, il en eut de tout âge, de toute condition, & de tout ſexe. Il les diviſa en trois claſſes, l'une de célibataires, qui prirent le nom de Frères Mineurs, l'autre de gens mariés, qu'on nomme Frères de la Pénitence ou du tiers ordre, la troiſième, de veuves, qui furent appellées en italien *Povere Donne*, pauvres femmes; en françois, *Clariſtes*, du nom de ſainte Claire, qui ſe conſacra à Dieu ſous la conduite du Saint. On a donné depuis à toute la ſociété un nom bien ſublime pour des gens qui ne vouloient d'abord que celui de *Mineurs*, le plus humble de tous après celui des *Minimes*. Voici de quelle manière on raconte l'aventure qui en fut l'occaſion. Un jour que ſaint François étoit abîmé dans la plus profonde contemplation, il apperçut tout-à-coup un Séraphin qui avoit ſix aîles lumineuſes, entre leſquelles paroiſſoit la figure d'un homme en croix &

AN. 1226.

Abreg. chro. de l'hiſtoire de Fran. p. 214.

S. Bon. c. 13. Vading. 1224, n. 29.

AN. 1226.

qui defcendoit du ciel d'un vol rapide. Il fentit en même tems, & vit à fes pieds & à fes mains des marques de cloux femblables à ceux qui percérent les pieds & les mains du Sauveur, & à fon côté droit une cicatrice comme d'un coup de lance, d'où il fortoit du fang de tems en tems. Ces bleffures miraculeufes furent appellés *Stigmates*, & celui qui les reçut, Homme *Séraphique ;* nom qui a paffé à tout fon ordre.

Une faveur fi extraordinaire, les vertus de ce grand Saint, fes miracles, l'amour propre peut-être de fes enfans, & la vanité qui fe gliffe jufques dans le cœur des dévots, ont donné naiffance à ce roman fi fameux *des conformités de faint François avec Jefus Chrift.* Car quel nom plus doux donner à un livre, où, de la meilleure foi du monde, du moins faut-il le croire pieufement, on débite des chofes qui pourroient paffer pour des blafphêmes, fi elles ne trouvoient leur excufe dans l'enthoufiafme, la fuperftition & l'ignorance du fiécle où elles ont été avancées ? On y dit que ce bienheureux patriarche, *figuré dans Adam, dans Jacob, dans Abraham,*

Lib. conform. 1. part. f. 11, 13, 75, 2. part. 10, 16, 28, &c.

ham, prédit par les prophétes, annoncé par les Sybilles, desiré des ames justes, demandé par le Sauveur, fut établi sur tous les ouvrages du Createur pour être la lumière des nations, l'exemplaire de la perfection évangélique, l'arche du Dieu vivant, le temple de toutes les vertus, tant de l'ancien que du nouveau testament, l'image parfaite du Dieu fait homme, le modèle de ses élus, la régle & la mesure de son amour, la grace enfin & la vérité de Dieu. La régle qu'il donne à ses disciples est *le vrai livre de vie, l'espérance du salut, le gage de la gloire céleste, la moëlle de l'évangile, le chemin de la croix, l'état de perfection, la clef du paradis, le pacte de l'alliance éternelle.* Les stigmates qu'il reçoit, lui assurent, dit-on, en quelque sorte l'avantage sur Jesus-Christ. *C'est une chose merveilleuse, sans doute, que Notre Seigneur ait préservé pendant trois jours son corps de la pourriture du tombeau : mais que François ait conservé pendant douze ans ses stigmates sanglantes sans aucune corruption, c'est quelque chose de plus grand en-*

AN. 1226.

Ibid. l. 5, p. 208.

AN. 1226.

Aubert, hist. des rois de Fr. p. 150 151.

core (*a*). Ceux de l'ordre séraphique qui, dans leur chapitre général, approuvèrent ce livre trop singulier, *ne se figuroient pas*, dit un auteur qui écrivoit au commencement du dix-septiéme siécle, *qu'on dût expliquer si crûment les paroles, & ne faut estimer que pas un d'eux ait cru que S. François*, on ne dit point surpassât, mais *égalât Jesus-Christ.* C'est un reproche que ne méritent ni les Bonaventures, ni les Scots, ni tant de personnages illustres par leur science & leur vertu, papes, cardinaux, évêques que l'ordre a produits & produit encore tous les jours.

(*a*) Mirabile fuit Christum in triduo corpus suum integrum servasse : sed majus fuit in B. Francisco stigmata sua per duodecim annos (alii duos) sine putredine conservare. *Ibid. c.* 3, *fol.* 208.

LOUIS IX.

Dit Saint Louis.

TELLE est l'indocilité de l'eſprit humain, telle la force de ſon penchant à l'indépendance, que la ſoumiſſion, même la plus légitime, devient pour lui un état de gêne & de contrainte. Le moindre prétexte ſuffit pour ranimer en lui les chagrins que le reſpect étouffoit ; & l'eſpérance, ſinon de ſecouer, du moins d'affoiblir le joug qu'on déteſte, eſt preſque toujours un motif de révolte pour ceux qui ne ſont pas retenus par un véritable amour du devoir. La foibleſſe du prince eſt pour les uns une raiſon de tout oſer : la haine du miniſtre aveugle les autres juſqu'à leur perſuader qu'en attaquant le ſerviteur, ils ne manquent point à ce qu'ils doivent au maître. C'eſt ce qui rendit la minorité de Louis IX ſi orageuſe, qu'on peut bien dire, malgré toute la capacité de la mère & toute l'intrépidité du fils, qu'ils n'ont échap-

pé à la tempête que par une eſpece de miracle.

AN. 1226.

Louis eſt ſacré & couronné à Reims.

La reine Blanche ne ſçavoit encore rien de ſon malheur : on comprend aſſez ce qu'elle dut ſentir à la nouvelle d'un ſi triſte événement. Mais les circonſtances ne lui permettoient pas de donner un libre cours à ſes larmes : il n'étoit point queſtion de s'abandonner à la douleur, il falloit agir. Le feu roi, avant que de mourir, l'avoit nommée régente en préſence de l'archevêque de Sens & des évêques de Beauvais & de Chartres, qui le déclarérent authentiquement par leurs lettres ſcellées de leurs ſceaux. L'intrépide reine, quoiqu'étrangére, avec cinq fils encore enfans, oſa ſe charger d'une fonction auſſi délicate, dans un royaume où l'on regardoit les femmes comme incapables du gouvernement. Auſſi tôt elle dépêcha par toute la France pour mander les grands de l'état au ſacre, dont le jour fut marqué au premier dimanche de l'Avent. La plûpart, loin d'obéir, s'excuſérent ſur différens prétextes, qui ne découvroient que trop leurs diſpoſitions à la révolte. Les uns, plus politiques, répondirent que la

Threſ. des ch. Layette des régentes.

douleur trop récente de la mort du roi ne leur permettoit point de prendre part à une cérémonie qui ne demandoit que de la joie : les autres, plus hardis, prétendirent qu'avant le couronnement, il falloit délivrer de prison les vassaux de la couronne, surtout le comte de Flandre & le vieux comte de Boulogne : quelques uns même en vinrent jusqu'à demander qu'auparavant on leur restituât certaines terres qui leur avoient été enlevées injustement par les deux derniers rois ; puisqu'on n'avoit pu, suivant les loix du royaume, les en dépouiller que par le jugement des pairs.

AN. 1226.

Matth. Par an. 1226.

La cérémonie néanmoins ne laissa pas de se faire avec beaucoup de magnificence : on en fait monter la dépense *à quatre mille trois cents trente-trois livres* : somme considérable pour ce tems-là. Louis, avant son couronnement, avoit été armé chevalier à Soissons, qualité dont les souverains mêmes se faisoient honneur. Ce fut Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, qui donna l'onction royale à Rheims, dont le siége étoit alors vacant. On vit dans cette célebre jour-

Chambre des comptes, fol. 150.

AN. 1226.

née les prémices de la sainteté du jeune monarque. Il n'avoit encore que douze ans commencés; mais déja il faisoit espérer de lui d'aussi grandes choses que celles qu'on admira dans la suite. Il ne put, sans trembler, faire le serment de n'employer sa puissance que pour la gloire de Dieu, pour la défense de l'église, & pour le bien de ses peuples. Pénétré des grandes obligations que la Providence lui imposoit, il prononça du fond du cœur ces paroles de David : *Mon Dieu, j'ai élevé mon ame vers vous, & c'est en vous que j'ai mis toute ma confiance.* Dès qu'il fut sacré, tous les seigneurs lui prêtérent serment de fidélité, aussi bien qu'à la régente pour le tems de son administration.

Joinv. p. 15.

On compte parmi les gens de marque qui se trouvérent à cette auguste cérémonie, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, le patriarche de cette sainte Cité, le cardinal de Saint-Ange, le comte de Boulogne, Hugues IV, duc de Bourgogne, les comtes de Dreux, de Bar & de Blois, les trois freres de Couci, les comtesses de Flandre & de Champagne, toutes deux proche-parentes de Louis, tou-

tes deux si jalouses de leurs prérogatives, qu'elles excitérent une contestation qui pouvoit avoir des suites, qui néanmoins ne servit qu'à divertir. L'une & l'autre prétendit représenter son mari absent, & en cette qualité porter l'épée devant le roi; mais on les fit consentir que Philippe, comte de Boulogne, oncle du monarque, eût cet honneur, sans préjudice de leurs droits. Le comte de Champagne s'étoit aussi mis en chemin pour assister au couronnement du jeune prince : déja ses gens lui avoient marqué des logis dans Rheims, dont il n'étoit plus lui-même qu'à deux lieues; mais son démêlé avec le feu roi au siége d'Avignon, & le bruit, faux sans doute, mais fâcheux, qu'il avoit empoisonné son souverain, l'avoient rendu si odieux, qu'on lui envoya ordre de se retirer. Les barons en même tems lui firent dire qu'il se gardât de faire de nouvelles fortifications dans ses places, s'il ne vouloit voir toute la France s'armer contre lui. C'étoit alors une maniére d'agir assez ordinaire, & la menace auroit eu infailliblement son effet, si Thibaut s'y fût hasardé.

Phil. Mouſk. fol. 182. Mſſ. de la bibl. du roi.

AN. 1226.

Révolte de quelques vassaux de la couronne.

Le ressentiment de cet affront, & peut-être aussi la jalousie, suffirent pour engager le comte dans la cabale. On dit en effet que les factieux profitant de l'inclination trop connue de ce prince pour la reine, lui firent entendre qu'elle ne le traitoit ainsi que parce qu'elle aimoit ailleurs. Deux ministres gouvernoient l'esprit de la princesse : l'un François, vieillard respectable, mais d'une sagesse austére, & dont les discours avoient plus l'air de réprimandes que d'avis, c'étoit le chancelier Guerin, qui, par son zéle pour le petit-fils, tâchoit de reconnoître la considération dont le père & l'ayeul l'avoient toujours honoré : l'autre Italien, prélat d'une figure aimable, & dont les maniéres engageantes & polies répondoient à la bonne mine ; c'étoit Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat du pape en France. L'air galant & enjoué de l'étranger, ses assiduités chez la régente, les égards qu'elle avoit pour lui, tout devenoit pour le courtisan malin & envieux une certitude qu'il aimoit cette princesse, & qu'elle ne le haïssoit pas. Thibaut le crut, & de dépit, dit-on, se jetta dans le parti des mécontents.

Matth. Par. p. 474, 489.

An. 1226.

Chefs de la conſpiration.

Mais il y a toute apparence que cette démarche fut une ſuite des complots qu'il avoit formés de longue main avec les comtes de Bretagne & de la Marche. On voit encore un traité par lequel ces trois princes, qui n'eurent jamais beſoin de mécontentement, ni même de prétexte pour brouiller, ſe liguoient, dès le régne du feu roi, *contre tous hommes venus & à venir*. Ils le renouvellérent dans cette circonſtance critique, & s'engagérent de plus par ſerment de ne déférer à aucuns ordres qui leur *vinſſent du roi, ou de ſa part, tant qu'il ſeroit en ſi bas âge*. C'étoient les trois premiers ſeigneurs de l'état, le comte de Bretagne, prince du ſang; le comte de Champagne, petit-fils d'une fille de Louis le jeune; le comte de la Marche, beau-père de Henri, qui régnoit alors ſur les Anglois: ils n'eurent pas de peine à faire entrer bien des gens dans une ligue que tout ſembloit devoir favoriſer. Le roi d'Angleterre qui ne cherchoit que l'occaſion de reprendre la Normandie & les autres provinces que ſon père avoit perdues, leur promit un puiſſant ſecours. Richard, duc de Guienne,

Chant. act. 169, 170.

AN. 1226.

leur offrit un renfort considérable de Gallois, & de grosses sommes d'argent, qu'il venoit de recevoir fort à propos. Savari de Mauleon, ce même seigneur qu'on a vu sous le régne précédent venir se jetter entre les bras de la France, oubliant ses serments, & les infidélités que l'Angleterre lui avoit faites, ne se servit de son crédit auprès de la noblesse de Guienne & de Poitou, que pour l'obliger à faire hommage aux ennemis du fils de son bienfaiteur.

Ce qu'ils demandoient.

Ce seroit donner des conjectures arbitraires, au lieu d'une histoire, que de prétendre pénétrer les motifs de cette conspiration. Les rebelles eux-mêmes n'avoient que des vûes confuses, que les circonstances devoient étendre ou restreindre. Tout ce qu'on sçait, c'est qu'ils renouvellerent avec insolence leurs instances auprès de la reine pour la restitution des terres usurpées pendant les deux derniers régnes : restitution impossible, tant parce qu'elle excédoit le pouvoir de la régente, que parce qu'une partie de ces domaines n'étoit plus en la disposition du monarque. Cependant, comme si le refus

de Blanche eût suffi pour lui faire la guerre, les factieux s'y préparérent ouvertement. Le comte de Bretagne commença par fortifier deux places, dont le feu roi lui avoit confié la garde, Bellesme dans le Perche, & Saint-James de Beuvron en Normandie. Chacun leva de son côté tout ce qu'il put rassembler de troupes : Richard enfin passa la Garonne, suivi de Savari, fit des courses dans tout le pays, & parut vouloir insulter la Rochelle. Ce fut-là comme le signal de la révolte.

AN. 1226. *Gesta Lud. IX. apud Duc. to. 5, p. 327.*

Caractère de la reine-mère.

La régente ne s'effraya ni du nombre, ni des forces de tant de princes mécontents. Elle avoit du courage, de l'argent, des troupes, un bon conseil, & des amis, en petit nombre à la vérité, mais habiles, ardents & zélés. C'étoit, si l'on en croit les mémoires les plus fidéles de ce tems, une princesse d'une rare beauté, qui réunissoit dans sa personne toutes les grandes qualités des reines les plus célébres, sans avoir aucun de leurs défauts ; beaucoup de pénétration dans l'esprit, d'activité dans la conduite ; de souplesse dans le caractére ; fiére ou caressante, suivant les cir-

AN. 1226.

constances ; ferme dans le danger ; adroite à s'en tirer ; d'une piété qui a peu d'exemples, témoin ces belles paroles qu'elle disoit souvent au jeune roi : *Quelque tendresse que j'aie pour vous, mon fils, j'aimerois mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel :* d'une vertu enfin sans autre reproche, que trop de ménagement peut-être pour Thibaut, qui osa l'aimer & le publier hautement. Les gens graves auroient voulu qu'au lieu d'en rire, elle en eût témoigné la plus vive indignation. Mais, dit un judicieux moderne, rien ne semble plus propre à la justifier, puisqu'on voit tous les jours que la mauvaise conscience ouvre l'esprit pour une infinité de précautions dont l'innocence ne s'avise point.

Joinv. p. 15.

De la Ch. Hist. de saint Louis, t. 1, p. 68.

Son attention à gagner des serviteurs au roi.

Quoi qu'il en soit, Blanche, uniquement occupée du soin de conjurer l'orage, n'oublioit rien pour gagner des serviteurs au roi son fils. Les grands seigneurs, les prélats, la noblesse, le peuple, tout se ressentit de ses bienfaits, & de ces maniéres douces, affables, obligeantes, qu'elle sçavoit accompagner d'un discernement que les étrangers mêmes ont

admiré. Philippe comte de Boulogne, oncle du jeune monarque, étoit celui de qui elle devoit attendre le plus de traverses ou de secours : elle mit tout en œuvre pour l'engager dans ses intérêts. Ce fut dans cette vûe, qu'après lui avoir remis Mortain & Lislebonne que le feu roi avoit détachés de l'appanage de ce prince, elle lui céda encore l'hommage du comté de Saint Pol, comme une dépendance de celui de Boulogne. Le malheureux Ferrand, malgré les sollicitations de Rome, demeuroit toujours prisonnier dans la tour du Louvre : sa femme qui ne l'aimoit pas, feignoit sous divers prétextes de ne pouvoir payer sa rançon. On dit que leur haine venoit du jeu, où ils se querelloient sans cesse : le comte ne pouvant se consoler de perdre toujours aux échecs, la comtesse ne pouvant se résoudre à se laisser gagner. La chose même alla si loin, que la princesse étoit sur le point de faire casser son mariage, pour épouser le comte de Bretagne, homme plus enjoué & plus spirituel. On sent tout l'intérêt qu'avoit le monarque François à traverser une alliance, qui en

Chron. de Fland.

AN. 1226.

augmentant les domaines du plus séditieux de ses vassaux, devenoit pour lui une occasion de satisfaire en même tems son ambition & son inquiétude naturelle. C'est ce qui avoit déterminé sous le regne précédent, à conclure un accommodement, suivant lequel Ferrand devoit être remis en liberté aux fêtes de Noël de cette année. La régente, pour se faire une créature du comte, crut devoir lui accorder des conditions encore plus douces. Ce prince, par le premier traité, devoit payer cinquante mille livres en deux termes, & donner pour sureté Douai, Lille & l'Ecluse; il en fut quitte pour la moitié de cette somme, & pour laisser pendant dix ans la citadelle de Douai entre les mains du jeune roi; bienfait qui l'attacha depuis si fortement au service de la reine & de son fils, que rien ne put l'en détacher, non pas même l'occasion qu'il eut mille fois de réparer ses pertes.

AN. 1227.

Soumission imprévue du comte de Champagne.

Mais il n'étoit pas seulement question de négocier & de faire des alliances, il falloit agir avec vigueur. Aussi le jeune roi, accompagné de la reine sa mere, du cardinal légat, comte de Boulogne, & du comte

AN. 1227.

de Dreux que les sollicitations de son frere n'avoient pû entraîner, se mit-il aussi-tôt en marche, & s'avança à la tête d'une puissante armée jusqu'à *la quarriere de Courcet.* Ce fut là que le comte de Champagne, étonné d'une pareille diligence au milieu d'un hiver très-rude, vint se jetter à ses pieds pour implorer sa clémence. Louis, autant par bonté naturelle, que par les conseils de la régente, qui connoissoit toute l'importance d'un changement si peu attendu, lui fit un accueil très-favorable, lui pardonna, & le reçut en ses bonnes graces. *Adonc*, dit la grande chronique de France, *le comte regardant la reine qui tant étoit belle & sage, s'écria tout ébahi de sa grande beauté: Par ma foi, madame, mon cœur & toute ma terre est à votre commandement, ne n'est rien qui vous pût plaire, si que ne fisse volontiers; & jamais, si Dieu plaît, contre vous ne les vôtres ne n'irai. D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la reine & sa belle contenance: lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse; mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit si haute*

Gesta Lud. IX. Duc. t. 5. p. 327.

Grande chr. de Fr. 2 vol.

AN. 1227. *dame & de ſi bonne renommée, & de ſa bonne vie & nette, ſi muoit ſa douce penſée en grand'triſteſſe.*

Elle eſt ſuivie de celle des comtes de Bretagne & de la Marche.

De ſi heureux commencemens faiſoient tout eſpérer de cette première expédition du monarque. On marcha auſſi-tôt du côté de la Touraine, ſoit pour s'oppoſer aux Bretons, ſoit pour aller au ſecours du Poitou contre le duc de Guienne. Mais les comtes de Bretagne & de la Marche, informés de ces premiers ſuccès, ne voulurent point rendre hommage à la clémence qu'ils annonçoient. Louis, qui de ſon côté ne vouloit pas leur donner le tems de ſe reconnoître, les fit ſommer d'accepter la bataille ou le jugement des pairs. Deux fois ils promirent de l'aller trouver; deux fois ils manquérent de parole. Le roi, pour ne rien oublier des plus exactes formalités, les fit citer pour la troiſième fois, & en même tems s'avança juſqu'à Loudun. Les rebelles alors rentrerent en eux-mêmes, & ſe rendirent à Vendôme, où le monarque leur accorda des conditions beaucoup plus avantageuſes qu'ils ne pouvoient eſpérer. La prudence ne lui permettoit pas, dans l'ébranlement où le

Geſta Lud. IX. Duch. t. 5. p. 327, 328.

royaume ſe trouvoit alors, d'uſer de tous ſes droits : c'étoit plus que vaincre, ſi par cette voie de douceur il eût pû rétablir une tranquillité durable dans l'état.

AN. 1227.

On fit donc un traité, par lequel on arrêta que Jean de France qui devoit avoir les comtés d'Anjou & du Maine par le teſtament de Louis VIII ſon pere, épouſeroit Iolande, fille du comte de Bretagne : que juſqu'à ce que le jeune prince eût vingt & un ans, il n'en avoit encore que ſept ou huit, le comte auroit la poſſeſſion des villes d'Angers, de Beaugé, de Beaufort, & du Mans, mais avec réſerve des hommages & des régales au roi : qu'il donneroit en dot à ſa fille Belleſme, Saint-James de Beuvron, Chantoceaux ſur Loire, Brie-Comte-Robert, & quelques autres places, dont néanmoins on lui laiſſoit la jouiſſance, tant qu'il vivroit : qu'il remettroit dans peu de jours la princeſſe entre les mains du comte de Boulogne & du connétable de Montmorenci : enfin qu'il ne feroit aucune alliance avec le roi d'Angleterre, ni même avec le duc de Guienne. Pour le comte de la Marche, non-ſeule-

Threſ. des ch. Layette de Bretagne.

AN. 1227.

Ibid. regist. 22 & 26.

ment il promit de n'avoir aucune liaison avec les ennemis de la couronne, de rendre tout ce qu'il avoit usurpé, & de réparer le tort qu'il avoit pû faire ; mais il remit encore au jeune monarque tout ce qu'il avoit autrefois obtenu du feu roi, & les droits que sa femme avoit en Guienne, à cause de son premier mariage avec Jean Sans-Terre. Louis de son côté, pour le dédommager, lui assigna pendant dix années une pension de dix mille cinq cents livres, lui permit de choisir entre les amis de la France tels tuteurs qu'il voudroit donner à ses enfans, s'engagea de ne faire ni paix, ni trève avec l'Angleterre, que de son consentement, & conclut avec lui un double mariage, celui d'Alfonse de France avec Isabelle de la Marche, & celui de Hugues de la Marche avec Isabelle de France. Mais ni l'un ni l'autre ne s'exécuta. Les deux comtes firent hommage, donnérent des ôtages, & Mathieu de Montmorenci, connétable de France, jura l'observation du traité *sur l'ame du roi.*

Recueil des rangs des Grands.

Du Till. p. 173.

Trève d'un an avec l'Angleterre.

Les Anglois cependant, ni les Poitevins avec Savari leur Achille, ne

furent point compris dans cet accommodement. Mais, battus peu de tems après en Gascogne, ils paroissoient si peu à craindre, que bien des gens étoient d'avis, que Louis profitât de la circonstance, pour achever de les chasser des provinces qui leur restoient en France. Le Pape en eut peur, & crut devoir secourir un peuple vassal du saint siège. Ce pontife, c'étoit Grégoire IX, (qui dans la suite excommunia & s'imagina déposer l'empereur Fréderic II) écrivit au monarque François, qu'il lui défendoit de rien entreprendre contre le roi d'Angleterre; l'exhortant plutôt à rendre ce que ses peres avoient pris, *à la honte*, disoit-il, *& contre les défenses des papes précédens*. On le laissa dire; & si Louis conclut depuis une trève d'un an avec l'Angleterre, ce ne fut point par déférence aux menaces de Rome, mais par ménagement pour les factieux, qui n'auroient point vû tranquillement attaquer un prince toujours prêt à les soutenir dans leur révolte.

AN. 1227.

Mat. Par.

Tout étant pacifié de la sorte, Louis revint à Paris, où peu après la régente renouvella les anciennes al-

Les ligués entreprennent d'enlever le roi.

AN. 1227.

liances avec l'empereur Fréderic II & avec Henri son fils aîné, déja couronné roi d'Angleterre : tous deux s'engagérent à ne prendre aucune liaison avec l'Angleterre, sans la participation de la France. Ainsi Blanche sembloit n'avoir rien à craindre ni au-dedans, ni au-dehors. Mais presque dans le même-tems on vit éclater une conspiration, qui prouve bien que l'esprit de révolte n'étoit pas encore éteint dans les principaux de l'Etat. Le roi étoit aux environs d'Orléans avec peu de suite : les factieux qui n'espéroient plus rien de la force ouverte, résolurent d'employer la surprise & de se saisir de sa personne, lorsqu'il retourneroit dans sa capitale. Toutes les mesures étoient si bien prises, que le succès paroissoit infaillible. Le monarque cependant, averti de leurs desseins, se sauva dans Montlhéri, où il s'arrêta pour attendre du secours. Jamais il n'eut une plus belle preuve de l'amour de ses peuples. Paris, sur-tout, épouvanté du péril où il se trouvoit, sortit promptement en armes, pour l'aller dégager : les communes des environs y accoururent : la noblesse

Gesta Lud. IX. Duch. t. 5, p. 328. Joinv. p. 15.

s'y rendit de toutes parts. Bien-tôt tout l'eſpace qui eſt entre la capitale & Montlhéry, fut couvert d'une foule incroyable de gens armés, au milieu deſquels il traverſa comme entre deux haies de ſes gardes. Ce n'étoient qu'acclamations redoublées, & que bénédictions qui ne ceſſérent point juſqu'à ſon palais. Le clergé, les vieillards, les femmes, que ſa vûe conſoloit à peine de n'avoir pû le ſecourir que de leurs vœux, *tous crioient à haute voix à notre Seigneur: Qu'il lui donna bonne vie & proſpérité, & le voulſit garder contre tous ſes ennemis.* Les rebelles, déſeſpérés d'avoir manqué un ſi beau coup, ſe retirérent avec la honte d'avoir fait éclater inutilement leur mauvaiſe volonté. L'affection ſi vive & ſi tendre de la nation pour Louis, leur fit connoître *que la main de Dieu étoit avec ce jeune prince.* Ils demeurérent en repos juſques vers le milieu de l'année ſuivante.

AN. 1227.

La régente profita de ce moment de tranquillité pour ſe donner toute entiére à l'éducation de ſon fils. Un auteur du tems obſerve qu'elle n'épargna rien pour mettre auprès de

Education du jeune roi.

Joinv. ibid.

AN. 1227.

lui ce qu'il y avoit de mieux dans le royaume pour la ſcience & la vertu. Le jeune prince répondoit par ſa docilité à de ſi tendres ſoins, & toujours ſes progrès devançoient les leçons de ſes maîtres. Il ſe plaiſoit ſurtout à l'étude de l'hiſtoire, qui traite chaque choſe comme elle le mérite, & réduit à leur petiteſſe réelle ces ſiers potentats, qui dans leur tems ſe croyoient plus que des demi-Dieux. Ce fut là qu'il apprit à mépriſer cette réputation frivole, que l'adulation forme comme elle peut, pour faire ſa cour aux princes, & qui s'anéantit avec eux dans le tombeau : ce fut-là qu'il puiſa ce caractère vrai, uni, ſi éloigné enfin de tout faſte, qu'il paſſe pour ſimplicité parmi ceux qui rapportent tout aux maniéres de leur ſiécle & de leur pays. On remarque encore de lui, comme un éloge rare, qu'il entendoit fort bien le latin de l'Egliſe, & qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'expliquer les ouvrages des ſaints peres à ceux qui avoient l'honneur de l'approcher. C'eſt qu'alors c'étoit ſi peu le régne des lettres, que l'on connoiſſoit à peine le nom des auteurs de la belle latinité.

Du Cange t. 5. p. 456.

AN. 1227.

Nouvelle révolte : nouveaux triomphes de la régente.

Telles étoient les occupations de la pieuſe reine dans le ſein de ſa famille, lorſqu'une nouvelle révolte ouvrit une nouvelle carrière à ſon activité. Une étrangère à la tête des affaires, étoit pour les rebelles un objet d'autant plus odieux, qu'ils traitoient de hauteur inſupportable ce qui n'étoit en elle que fermeté & grandeur d'ame. Les murmures recommencérent; les cabales ſe renouvellérent : tout ce que la calomnie a de plus affreux, fut employé pour déchirer la réputation de la princeſſe : on ne parloit par-tout que de la renvoyer dans ſon pays. Mais ce qui rendoit cette nouvelle ligue bien plus à craindre, c'eſt que le comte de Boulogne s'y laiſſa malheureuſement entraîner. C'étoit un ſeigneur d'une grande conſidération parmi les François : ſa naiſſance, ſes maniéres honnêtes, un zèle apparent pour le bien public, & mille grandes qualités, lui avoient attiré l'eſtime & la confiance de tout le monde. Fils de Philippe Auguſte, oncle du jeune roi régnant, la régence lui appartenoit de plein droit, ſi Louis VIII n'y eut point appellé la reine Blanche : il ſe

Math. Par. 766.

Chr. S. L. c. 4.

AN. 1227.

flatta de pouvoir l'emporter ſur cette princeſſe ; & comme toujours un crime prépare à un autre, il alla même, dit-on, juſqu'à vouloir ôter la couronne à ſon neveu. L'ambitieux prince néanmoins, ſans ſe déclarer encore ouvertement, ſe contenta pour le moment de faire fortifier ſes places, & particuliérement Calais qui n'étoit alors qu'un village, & dont il fit un port commode pour recevoir des ſecours d'Angleterre.

Les conjurés cependant, aſſemblés à Corbeil, arrêtérent que le comte de Bretagne entreroit à main armée ſur les terres de France; que comme le monarque ne manqueroit point de leur envoyer ſes ordres pour le ſervice, tous ſe rendroient auprès de lui, accompagnés ſeulement de deux chevaliers; qu'alors il ne feroit pas difficile aux troupes Bretonnes, beaucoup plus nombreuſes que celles du roi, d'envelopper ce prince, de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de l'enlever. Mais le comte de Champagne qui étoit de tous les complots, ſelon quelques uns par inclination, ſelon quelques autres par ordre de la régente; rompit encore ces meſures ſi bien

Joinv. p. 16.

AN. 1227.

bien prises, dit Joinville, que Louis étoit *détruit & subjugué, si n'eût été l'aide de Dieu, qui jamais ne lui faillit.* Quel que fût le motif du comte, soit remord du crime qu'il avoit projetté de concert avec les autres factieux, soit amour du devoir qui s'accordoit si bien en cette rencontre avec une folle passion, dont il ne pouvoit ni ne vouloit se défaire, il découvrit la trahison au roi, & vint à son secours avec trois cens chevaliers. Le comte de Bretagne, surpris au moment même qu'il croyoit surprendre, se vit obligé *de soy rendre & crier mercy.* Le monarque lui pardonna de nouveau, moins par bonté pour cette fois, que par nécessité, n'étant pas trop sûr de Thibaut, prêt à l'abandonner peut-être, s'il en eût usé avec plus de sévérité.

Les factieux déclarent la guerre au comte de Champagne.

Les mécontens, outrés de l'infidélité du comte de Champagne, qui deux fois avoit fait échouer leur entreprise, convinrent entr'eux de lui déclarer la guerre, & de le poursuivre à outrance. Le prétexte paroissoit des plus spécieux ; c'étoit la trahison qu'il avoit faite au feu roi, en l'abandonnant au siége d'Avignon, la mort

AN. 1227. précipitée du monarque dont on vouloit qu'il fût l'auteur, enfin un zèle apparent pour ſes droits d'Alix, reine de Chypre, qu'il avoit dépouillée de la ſucceſſion de ſon père. Quelques-uns néanmoins, plus éclairés ſur leurs véritables intérêts, leur firent comprendre que dans les circonſtances préſentes, le rétabliſſement de cette princeſſe leur ſeroit très-peu profitable, & leur propoſerent, pour perdre la régente, un moyen qui leur parut infaillible. Ce fut de lui débaucher ce ſeigneur, qui par ſa puiſſance étoit ſon principal appui, & qui, par la ſituation de ſes états, ſeroit ſon plus dangereux ennemi, ſi on pouvoit le gagner. L'expédient fut généralement goûté ; & la colère où ils étoient contre un perfide, céda ſans aucune réſiſtance à la haine qui les animoit contre Blanche. La comteſſe de Champagne, Agnès de Beaujeu, étoit morte : Thibaut, jeune encore, & n'ayant qu'une fille, cherchoit à ſe remarier : le comte de Bretagne lui fit offrir la princeſſe Iolande ſa fille. La propoſition fut acceptée, & les articles réglés. On devoit amener *la demoiſelle* à l'abbaye

Joinv. p. 17.

du Val-Secret, & tous les princes ligués, parens ou amis des parties, devoient s'y trouver. Déja même le comte de Champagne, avec un équipage magnifique, étoit parti de Château-Thiéri pour aller au rendez vous, lorſque Geoffroy de la Chapelle, grand pannetier de France, lui apporta de la part du roi la lettre ſuivante:

AN. 1227.

Sire Thibaut de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenance & promis prendre à femme la fille du comte Pierre de Bretagne : pourtant vous mande que ſi cher que avez tout quant que amès ou royaume de France, que ne le facez pas. La raiſon pourquoi, vous ſçavez bien : je jamais n'ai trouvé pis qui mal m'ait voulu faire que lui.

Un ordre ſi preſſant arrêta tout court le comte de Champagne, & lui fit changer de réſolution. Il envoya ſur le champ faire ſes excuſes au comte de Bretagne, proteſtant qu'il avoit des raiſons de la dernière importance qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il lui avoit donnée. Auſſitôt il retourna à Château-Thiéri, où peu de tems après il épouſa Mar-

AN. 1227. guerite de Bourbon, fille d'Archambaud VIII.

Cette nouvelle inconſtance de Thibaut ralluma toute la fureur des princes ligués, arrivés pour la plûpart au Val-Secret, moins pour la célébration des nôces, que pour concerter avec le comte une révolte générale dans l'état. Ils reprirent donc leur premier deſſein de vengeance, & *mandèrent la reine de Chypre qui tantouſt arriva à eux*, pour ſoutenir ſes vieilles prétentions ſur la Champagne. Ce fut alors que le comte de Boulogne ſe déclara ouvertement. C'étoit de tous les mécontens le plus animé contre le comte de Champagne, qu'il avoit même appellé en duel, pour punir, diſoit-il, un traître qui avoit empoiſonné le feu roi. La défection d'un prince qui avoit tous les cœurs de la nation, entraîna celle de Hugue, duc de Bourgogne, du comte Robert de Dreux juſques-là toujours fidèle, du comte Robert de Brienne avec tous les ſeigneurs de ſa famille, d'Enguerrand de Couci & de Thomas ſon frère, de Hugue comte de S. Pol, du comte de Nevers, & d'une infinité d'autres qui ne cherchoient

Idem, p. 18.

qu'à brouiller, mais que la crainte avoit toujours retenus dans le devoir. Chacun assembla ses gendarmes, & tous en même tems vinrent fondre sur la Brie & sur la Champagne. Rien n'égale les ravages que firent ces troupes, maîtresses de la campagne, & que l'animosité des chefs laissoit en pleine liberté. Tout désertoit à leur approche, & la plûpart des vassaux du comte aimoient mieux abandonner leurs biens, que de les défendre en le servant. On ne voyoit de tous côtés que châteaux, maisons de campagne, villages & villes en feu : les barons en fureur *ardoient & brûloient tout le pays par où ils passoient :* le malheureux Thibaut se vit lui-même obligé, pour couper les vivres à ses ennemis, de livrer aux flammes plusieurs de ses places, entr'autres, Epernay, Vertus, & Sézanne. Déja une partie des rebelles étoit à Chaource, petite ville à la source de l'Armance, qu'ils assiégèrent inutilement, & l'autre sous les murs de Troyes, qui ayant appellé Simon, sire de Joinville, père de l'historien, parut si résolue de se bien défendre, qu'ils n'osèrent l'attaquer. Les uns & les

AN. 1227. autres ſe joignirent à quelques lieues de Bar-ſur-Seine, & allèrent camper à Iſle ſur la rivière de Lozain.

Le roi marche au ſecours du comte.

Le comte de Champagne cependant fortifioit ſes places, & raſſembloit ſes troupes. Mais trop foible par lui-même pour réſiſter à tant de princes réunis, il eut recours à la protection du roi & de la régente, qui n'avoient garde de la lui refuſer. C'étoit la cauſe commune : les ligués ne cherchoient à détruire le *ſujet*, que pour pouvoir enſuite détrôner le ſouverain. Louis d'ailleurs connoiſſoit trop bien l'obligation réciproque de ſeigneur & de vaſſal. On y étoit alors ſi fidèle, que tout vaſſal abandonné pouvoit ne plus reconnoître ſon ſeigneur ; & que pour recevoir un hommage nouveau, on n'y regardoit guères de moins près que pour le rendre. Il manda donc aux mécontens de mettre les armes bas ; & comme ils n'y parurent pas diſpoſés, il marcha lui-même à la tête de ſon armée, & vint camper ſous les murs de Troyes, au même lieu que les princes avoient abandonné. Thibaut s'y rendit auſſi avec ce qu'il avoit pû ramaſſer de gens de guerre ; &

Duch. tom. 5, p. 328.

Matthieu II, duc de Lorraine, y mena de son côté quelques troupes. Aussitôt la régente envoya aux rebelles un second ordre de sortir de la Champagne, avec assurance de leur faire justice, s'ils avoient quelque sujet de plainte contre le comte. Ils répondirent insolemment, qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui se déclaroit la protectrice du meurtrier de son mari.

AN. 1227.

Chr. Fl. p. 49.

Cette hauteur néanmoins n'étoit qu'apparente, & pour cacher leur embarras. Ces fiers princes, soit horreur de tirer l'épée contre leur souverain, soit incertitude du succès contre un jeune monarque tant de fois victorieux de la rébellion, ne montrèrent que de l'irrésolution dans toute la suite de leur conduite. Puis enfin prenant un parti bizarre, plutôt que de n'en point prendre, *ils mandèrent au roi par prière & requête, que son plaisir fût soy tirer arrière son corps; qu'ils iroient combattre à l'encontre du comte de Champagne & du duc de Lorraine & de tous leurs gendarmes, avec trois cens chevaliers moins que ceux-ci n'en auroient.* Louis répondit

Il dissipe l'armée des princes ligués.

Joinv. ibid.

AN. 1227.

avec une noble fierté, qu'il ne sçavoit point être simple spectateur d'un combat où ses gens étoient exposés; qu'il falloit accepter la bataille qu'il leur offroit, ou sortir des terres de Thibaut. Les barons, étonnés d'une telle fermeté dans un âge si tendre, lui députèrent de nouveau, pour lui dire qu'ils alloient faire leur possible pour engager la reine de Chypre à entrer en négociation avec le comte sur la discussion de leurs droits. *Je les en dispense*, dit froidement le jeune monarque aux envoyés : *Jamais à nulle paix n'entendray, ni ne souffriray que Thibaut y entende, jusqu'à ce que la Champagne soit délivrée des troupes qui la ravagent* Ainsi un reste de respect soutenu apparemment par la crainte, les fit retirer jusqu'à July. Le roi les suivit, vint camper à Isle qu'ils avoient abandonné, & les poussa de logement en logement jusques dans le comté de Nevers.

Le comte de Boulogne rentre dans le devoir. Ce qu'on doit penser de la prétendue royauté d'Enguerrand de Couci.

Ce qui contribua le plus à cette déférence forcée pour les ordres du souverain, fut la diversion que le comte de Flandre, à la sollicitation de la reine, fit sur les terres du comte de Boulogne. Ce prince, obligé

de courir à la défenſe de ſon propre pays, déclara aux ligués qu'il ne pouvoit plus reſter avec eux, & ſe retira en effet avec toutes ſes troupes. La régente en même tems le ſollicita vivement de rentrer dans ſon devoir. Il eut beaucoup de peine à ſe rendre : mais enfin, on lui fit de ſi grandes offres, qu'il les accepta avec joie. Ce qui aida ſur-tout à le déterminer, c'eſt, dit-on, qu'il ſçut que ce n'étoit pas lui, mais Enguerrand de Couci, que les alliés avoient deſſein d'élever à la royauté. Couci étoit un gentilhomme d'une maiſon véritablement illuſtre, proche parent de Louis VIII, & oncle des princes de Dreux, enfans de ſa ſœur. On aſſure en effet *ſur l'autorité de la chronique de Flandre, que ce ſeigneur, du conſentement général de la nation, fut élu & ordonné pour roi comme prince généreux, ſage, vertueux, extrait du ſang royal & impérial : mais qu'il eut aſſez de modération pour préferer le bien & le repos public à ſon honneur & profit particulier.* C'eſt au déſintéreſſement de ce grand homme, ajoute-t-on, que les deſcendans de ſaint Louis doivent la couronne qui eſt encore dans leur maiſon. *Pa-*

AN. 1227.

L'Allon. hiſt. de Couci, l. 3.

roles bien hardies pour un écrivain AN. 1227. *François*, dit un judicieux critique, *voire sans garand.* Car outre que Meyer & les autres historiens Flamands n'en parlent point, quelle apparence qu'on pût préférer Enguerrand à tant de princes à qui leur naissance vraiment royale donnoit un droit plus spécieux au trône ? Comment accorder l'éloge que l'on fait de ce comte avec ce qu'en disent les historiens Anglois, qui ne le représentent que comme un seigneur violent, cruel, persécuteur des gens de bien & de l'église ? Si quelque chose néanmoins pouvoit donner de la vraisemblance à ce récit fabuleux, ce seroit ce qu'on lit dans une ancienne chronique, que Couci, sur la parole des conjurés qui lui promettoient de le faire roi, eut la folie de se munir par avance de tous les ornemens de la royauté, qu'il portoit devant ses confidens. Mais comme on ne voit dans les auteurs du tems aucune trace de l'exécution d'un si ridicule projet, il y a toute apparence que cette vision fût peut-être proposée, & ne fût approuvée de personne.

Obs. de Cl. Menard sur l'histoire de S. Louis. Joinv. Du Cange, p. 374.

Matth. Par. p. 639.

Duch. Hist. de Couci, pag. 367.

Le roi ac- Le jeune roi, vainqueur des re-

belles qu'il diſſipa par ſa ſeule préſence, ne ſongea plus qu'à terminer le différend de la reine de Chypre avec Thibaut. Le droit de cette princeſſe ſur le comté de Champagne paroiſſoit inconteſtable. C'étoit l'héritage de Henri II ſon père, dont le comte régnant n'étoit que le neveu ; & l'hiſtoire de ce tems fournit mille exemples, qu'alors les grands fiefs paſſoient aux femmes. Mais d'un autre côté il étoit certain que le comte Henri, en partant pour la Terre-ſainte, avoit fait un teſtament par lequel, en cas qu'il ne revînt pas, il cédoit tous ſes états à ſon frère cadet, père de Thibaut. On conteſtoit d'ailleurs la validité du mariage de ce prince avec Iſabelle, reine de Jéruſalem. Les papes, qui ſe mêloient de tout dans ces ſiècles d'ignorance & de ſuperſtition, avoient fait défenſe à la reine de Chypre de prendre le titre de Comteſſe de Champagne, qu'elle n'eût prouvé la légitimité de ſa naiſſance. Ainſi l'accommodement ſembloit d'une difficulté inſurmontable. Le roi cependant & la régente en vinrent heureuſement

AN. 1227.
commode la reine de Chypre & le comte de Champagne.

AN. 1227. Joinv. pag 19.

à bout. Il fut décidé (a) que la princesse Alix renonceroit à toutes ses prétentions, à condition que Thibaut lui donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille une fois payées : *sans préjudice néanmoins de ses droits sur lesdits comtés de Champagne & de Brie, si le comte venoit à mourir sans aucun héritier légitime.*

Obs. de Du Cange, ibid. p. 46.

Il fait l'acquisition de Blois, de Chartres, de Sancerre & de Châteaudun.

Thibaut n'avoit pas de quoi fournir cet argent, somme alors très considérable : ce fut le roi qui la donna pour lui, moyennant la cession pure & simple des fiefs & seigneuries de Blois, de Chartres, de Sancerre & de Châteaudun, que le comte lui vendit avec toutes ses dépendances. *Aucuns disoient*, ajoute Joinville, *que le roi ne tenoit lesdits fiefs que pour engaigement ; mais ce n'est mie vérité : car je le demandai au bon roi outre-Mer, qui me dit que c'étoit par achapt.* On en peut voir l'acte rapporté par Du Cange dans ses Observations sur l'histoire de ce religieux monarque : tout y marque une vente véritable & une aliénation réelle. C'est ainsi, di-

Ibid.

Pag. 46 & 47.

(a) En 1234.

sent les envieux de la gloire de Blanche, que cette habile princesse sçut profiter de la folle passion du comte, pour lui enlever une partie de ses états, après lui avoir enlevé son cœur.

AN. 1227.

Révolte de l'université de Paris.

Le monarque de retour dans sa capitale, vit allumer une brouillerie qui prouve que rien n'est à mépriser, puisque les moindres choses peuvent avoir les plus grandes suites. Les écoliers de l'université de Paris, tous gens alors d'un âge où l'on auroit honte aujourd'hui de n'être pas docteur, causoient souvent de très-grands désordres. Quelques-uns d'entr'eux s'étant pris de vin dans un cabaret du fauxbourg saint Marceau, eurent querelle avec leur hôte, & furent assez mal menés par les voisins. Mais ils revinrent en grand nombre le lendemain, armés d'épées & de bâtons, se jettèrent sur tous ceux qu'ils rencontrèrent, hommes & femmes, & en blessèrent plusieurs. On en porta des plaintes à la régente, qui naturellement ennemie de l'insolence, envoya sur le champ un prévôt avec des archers pour châtier les auteurs de cette violence. Ceux-ci donnèrent sur d'autres écoliers fort innocens du

Matth. Par. p. 299.

Du Boul. p. 134.

An. 1227. désordre, en tuèrent quelques-uns, & mirent les autres en très-mauvais état. Les professeurs se plaignirent à leur tour, mais sans pouvoir obtenir aucune satisfaction. Alors ils rendirent un décret pour cesser toutes les leçons. Ce moyen ne leur ayant pas réussi, ils se dispersèrent, les uns à Angers, les autres à Orléans ; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux universités. Quelques-uns allèrent à Rheims, quelques autres à Toulouse, en Espagne, en Italie, plusieurs en Angleterre, où le roi Henri III leur accorda toute liberté & toute sûreté.

Le pape, partie par prières, partie par menaces, essaya de porter la cour à les satisfaire, selon qu'il seroit réglé par des évêques qu'il nommoit ; mais le roi, sans y avoir égard, ne fit que donner des arrêts plus sévères les uns que les autres, qui cependant ne produisirent aucun effet. Ce fut en vain que le légat & l'évêque de Paris excommunièrent ceux de ces docteurs, qui, de leur autorité, faisoient des bacheliers dans Angers & ailleurs : en vain un concile provincial de Sens lança tous les foudres

de l'église contre ceux qui persisteroient dans la révolte, rien ne fit impression sur ces obstinés. Ce ne fut que deux ans après qu'ils rentrèrent dans leur devoir. Ce qui les rendoit si insolens, c'étoit en même tems la protection des papes que toutes les écoles regardoient alors comme leurs seuls chefs, & les privilèges sans nombre que nos rois, toujours protecteurs des sciences, avoient accordés aux gens de lettres. On peut encore y ajouter la grande réputation dont jouissoit déja cette université si célèbre dès son berceau. On l'appelloit, dit Mezeray, l'oracle & le *concile perpétuel de l'église Gallicane*. Ce fut peu de tems après son retour à Paris, que la faculté de Théologie, dans une de ses assemblées, décida unanimement qu'on ne pouvoit, qu'au péril de son ame, posséder deux bénéfices à la fois, pourvu qu'il y en eût un qui valût quinze livres parisis de revenu. Il n'y eut que Philippe chancelier de l'université, & Arnoul depuis évêque d'Amiens, qui s'obstinèrent à garder ceux qu'ils avoient. Le premier étant au lit de la mort, fut visité par l'évêque, qui l'exhorta

AN. 1227.

Abr. chr. 1 part. c. 2, p. 716.

vivement à se décharger d'un fardeau qui l'entraîneroit aux enfers. *Eh bien*, répondit froidement le moribond, *je veux essayer si cela est vrai.* Combien de pareils essais de nos jours !

AN. 1229.

Nouvelle révolte du comte de Bretagne.

Tandis que cette affaire née de l'extravagance de quelques ivrognes, mettoit toutes les puissances en action, on reçut la nouvelle que le comte de Bretagne, toujours battu, jamais soumis, s'étoit jetté à main armée sur les terres du roi ; & que ligué avec Richard duc de Guienne, il ravageoit la campagne, portant par-tout le fer & le feu. Aussitôt la régente manda la Noblesse & les Communes, pendant que pour observer les formes, elle fit citer ce prince à Melun pour le dernier jour de cette année. On y procéda juridiquement contre lui, & il fut déclaré déchu de tout ce qu'on lui avoit accordé par le dernier traité de Vendôme. En même tems le roi se mit en marche à la tête de ses troupes, & s'avança jusqu'à Bellesme, qu'il assiégea vers le milieu du mois de Janvier. Le comte y avoit jetté l'élite de ses braves ; & outre que la place passoit de tout tems pour imprenable, Louis

Duch. t. 5, p. 328 & 329.

avoit encore à combattre contre la rigueur de la ſaiſon. Elle étoit ſi violente que la moitié de l'armée ſeroit périe, ſi la reine, qui animoit tout le monde par ſon exemple, n'y eût promptement remédié. Elle fit publier dans tout le pays de groſſes récompenſes pour ceux qui voudroient apporter du bois : ce qui en fit venir en telle abondance, qu'on eut bientôt de quoi entretenir par-tout de grands feux. Déja les machines avoient fait un tel fracas, qu'une grande partie des murs en fut renverſée, & que la groſſe tour, le plus fort rempart de Belleſme, s'éboulant tout-à-coup, enſevelit ſous ſes ruines ceux qui la défendoient. On ſe préparoit à l'aſſaut, lorſque les aſſiégés demandèrent à capituler, & reçurent toutes ſortes de graces. Tel fut le coup d'eſſai du jeune monarque. Mais en prenant cette place, il en perdit une autre dans la Normandie, appellée la Haye Payſnel. Celle-ci cependant n'étoit ni de la même force, ni de la même importance. La reine ſe contenta d'y envoyer quelques troupes ſous la conduite d'un homme d'expédition nommé Jean des Vignes, qui s'en ren-

dit maître si-tôt qu'il s'y présenta.

AN. 1229. Ce double avantage affermit la Normandie qui commençoit alors à chanceler, & attira au comte rebelle l'indignation de Richard, jeune prince également jaloux de la gloire de son pays & de la sienne. Il se rembarqua aussitôt avec les Anglois, non sans lui avoir reproché aigrement d'avoir commis les armes d'Angleterre contre un enfant qu'il disoit dénué de tout, devant qui cependant il n'osoit lui-même se montrer. On avoit en effet tenté toutes sortes de voies pour engager le monarque Anglois à passer lui-même en France à la tête d'une puissante armée. L'archevêque de Bordeaux & plusieurs seigneurs de Gascogne, de Guienne, de Poitou, & de Normandie, s'étoient rendus à sa cour, pour l'assurer que toutes les provinces que ses pères avoient autrefois possédées, n'attendoient que le moment de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Mais Henri, tout occupé de ses plaisirs, se reposoit des soins du gouvernement sur un ministre favori, qui lui avoit sauvé sa couronne. C'étoit le fameux du Bourg, qui avoit si glorieusement

Matth. Par. ad hunc ann.

défendu le Maine, l'Anjou, la Normandie, le Poitou contre Philippe-Auguste, & l'Angleterre contre Louis VIII. Cet homme rassasié de gloire, élevé aux plus grandes charges, comblé de biens par son prince, ne laissoit pas, dit-on, de recevoir des ennemis, comme des amis, tous les présens qu'on lui offroit. Gagné par trois mille marcs d'argent que la reine Blanche lui fit compter, il persuada au roi son maître de différer cette entreprise à un autre tems ; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de faire embarquer quelques troupes assez fortes pour empêcher les rebelles d'être opprimés, trop foibles pour faire des conquêtes. Le comte de Bretagne, abandonné de l'Angleterre, envoya crier merci, promit de réparer tout le désordre que ses gens avoient fait, jura d'être à jamais fidèle. On voulut bien feindre de le croire. Le roi lui pardonna de nouveau, & retourna triomphant à Paris.

AN. 1229.

Affaires de Languedoc.

Ce succès, quelque brillant qu'il paroisse, n'étoit que le prélude d'un autre plus important, & dans son objet, & dans ses suites. On devine sans doute qu'il s'agit de la paix donnée

AN. 1229.

au Languedoc, & de la réunion d'une immensité de pays à la couronne. Louis VIII étoit mort dans le dessein de finir la guerre des Albigeois par la prise de Toulouse : mais à peine fut-il expiré, que Raymond, profitant des troubles d'une minorité orageuse, se remit aussitôt en campagne, renouvella les anciennes alliances avec le comte de Foix, & assiégea le château d'Hauterive, qu'il prit au milieu de l'hiver. Il y eut ensuite quelques rencontres entre les troupes du roi & du comte, où il périt beaucoup de braves gens, entr'autres, Gui de Montfort, frère du fameux Simon, qui jouit si peu de la grandeur où la croisade l'avoit élevé. Ce ne fut pendant deux ans qu'une alternative continuelle de conquêtes & de pertes. On voit d'un côté Raymond forcer le château de Saint Paul, Castel Sarasin, & plusieurs autres places fortes : de l'autre, on voit Beaujeu, le fer d'une main, la flamme de l'autre, assiéger & prendre la Becede, Cabaret, Grave, & Montech, *passant au fil de l'épée tous les malheureux habitans, ou les faisant assommer à coups de bâtons, ou les brûlant à petit feu comme*

Guill. de Pod. c. 34.

hérétiques : horreurs qui furent cruellement vengées, si l'on en croit un auteur contemporain. Raymond, dit-il, averti que les François avoient formé le dessein de l'investir dans ses lignes à Castel-Sarasin, se mit en embuscade dans une forêt voisine, les surprit, les tailla en pièces, leur prit quinze cens chevaliers & deux mille sergens d'armes. Alors usant de represailles, il n'épargna que les chevaliers, qu'il fit cependant enfermer dans une étroite prison. Pour les sergens d'armes, après les avoir dépouillés jusqu'à la chemise, il fit arracher les yeux aux uns, couper le nez, les oreilles, un bras ou un pied aux autres, & dans cet état affreux, les renvoya au camp des ennemis, pour leur apprendre à respecter les droits de l'humanité : leçon qu'il eut le bonheur de leur répéter jusqu'à trois fois dans la même campagne.

AN. 1229.

Matth. Par. an. 1228.

Tant de progrès réveillèrent le zèle des dévots. Le pape écrivit vivement au jeune roi & à la reine mère, pour les presser d'aller au secours de la religion opprimée par un prince, qui cependant faisoit profession de la respecter. Les évêques de la province

Mss. Colb. n. 2669.

AN. 1229. s'assemblèrent à Narbonne, où après avoir ordonné aux Juifs de porter sur leurs habits la figure d'une roue d'un demi-pied de circonférence, ils statuèrent que tous les dimanches & toutes les fêtes, au son des cloches, cierges éteints, Raymond seroit dénoncé excommunié avec tous ses adhérens : foible ressource contre un jeune héros, qui, les armes à la main, soutenoit glorieusement sa naissance & ses droits. Mais ce n'est pas le seul canon de ce concile, qui doive paroître singulier & nouveau. Le cinquième qui exige pour la validité d'un testament, la présence du curé ou d'un ecclésiastique, pour s'assurer de la foi du testateur ; le treizième qui défend l'établissement des nouveaux péages ; le quatorzième qui enjoint d'établir dans toutes les paroisses, des inquisiteurs de l'hérésie ; le quinzième enfin & le seizième qui excluent de l'exercice de leur charge, les hérétiques *revêtus*, notés ou suspects d'hérésie, n'offrent rien qui n'attaque en même tems les droits du souverain & de la société.

Conc. tom. 1, *p.* 304 *& seq.*

Le légat de son côté n'oublioit rien pour engager la régente à faire mar-

Raynald. an. 1227, *n.* 50 *& seq.*

cher en Languedoc toutes les forces du royaume. Il s'obligeoit de lui faire donner le reste de la décime, qu'il avoit promise au feu roi pour le déterminer à porter ses armes dans cette malheureuse province. Mais les chapitres de Rheims, de Sens, de Tours & de Rouen firent difficulté de payer, sous prétexte que n'ayant accordé cette imposition que comme un don gratuit & pour faire la guerre aux Albigeois, ils ne devoient plus rien, dès que l'expédition étoit interrompue. Romain, outré qu'on osât lui résister, rendit une ordonnance, par laquelle il permettoit au roi de faire saisir les biens de ces églises, afin, dit-il, que la puissance séculière réprime au moins ceux que la crainte de la jurisdiction ecclésiastique n'empêche pas de mal faire. Ce n'étoit encore que le prélude de ses excès. Il oublia jusqu'aux intérêts de Rome, & malgré l'appel des Chapitres au pape, il fit saisir tous leurs revenus par les officiers royaux, se vantant que les rebelles payeroient, *fallût-il vendre jusqu'aux chapes des chanoines.* Conduite étrange, qui le rendit si odieux, qu'une partie de la haine qu'on

AN. 1229.

avoit conçue contre lui, retomba ſur le gouvernement. D'abord Grégoire parut touché des plaintes du clergé perſécuté, écrivit à ſon miniſtre aſſez durement, & lui manda de révoquer ſon ordonnance. Mais bientôt la ſcène changea par les intrigues du cardinal; & les deputés des chapitres, après avoir eſſuyé toutes les hauteurs de la cour Romaine, obtinrent ſeulement quelque modération, qui ne fit point ceſſer leurs murmures. Cependant ni ce ſecours d'argent, ni le crédit du légat, ni les ſollicitations du pape, ne purent gagner ſur l'eſprit de la reine mère, qu'elle dégarnît le dedans du royaume, en faiſant tout marcher en Languedoc. Ce qu'elle crut pouvoir faire dans les circonſtances, ce fut d'y envoyer quelques troupes.

AN. 1229.

Cruelle manière de faire la guerre.

Beaujeu, avec ce nouveau renfort, s'avança juſqu'à Pech-Almari dans le voiſinage de Toulouſe, où il fut joint par les archevêques d'Auſch & de Bordeaux, par pluſieurs évêques, barons & autres croiſés de Gaſcogne. Alors tous commencèrent à l'envi une guerre juſques-là ſans exemple, & qui donne une étrange idée des mœurs de

de ce siècle. Voici comme un auteur contemporain raconte la chose. « Tous » les matins, dès l'aurore, on disoit » la messe où chacun assistoit très- » dévotement. On prenoit ensuite un » leger repas ; & après avoir posté de » tous côtés divers escadrons pour te- » nir ceux de la ville en respect, on » détachoit trois sortes de gens des- » tinés chacun pour leur fonction, & » munis des instrumens nécessaires. » Les uns avec la pioche démolis- » soient & renversoient les maisons : » les autres avec le hoyau déraci- » noient & arrachoient les vignes : » d'autres enfin avec la faulx ruinoient » le travail & l'espérance des labou- » reurs. La nuit seule interrompoit » cet exercice, qui recommençoit le » lendemain avec le même ordre, ou » plutôt avec la même barbarie. Près » de trois mois se pasèrent à donner » cet étrange spectacle aux habitans » de Toulouse «. On dit que le *saint évêque* de cette ville, lorsqu'il voyoit ces destructeurs revenir en fuyant, s'écrioit dans les transports de son zèle : *C'est ainsi que par la fuite nous triomphons de nos ennemis. C'étoit en effet*, continue le même historien,

AN. 1229.
Guil. de Pod. c. 38.

Ibid.

les inviter à se convertir & à s'humilier, que de leur ôter ce qui servoit à les entretenir dans leur orgueil, comme un sage médecin qui retranche à un malade la nourriture qui pourroit lui nuire. Ce bon pere, par ce moyen, témoignoit à ses enfans la plus tendre affection, à l'exemple de Dieu même qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. Car la persécution donne l'entendement. Ne croiroit-on pas lire quelque relation des Cannibales ? Il faut l'avouer, ces croisés leur ressembloient beaucoup. Tant de fureur entre-t-elle dans l'ame des ministres d'une religion, qui ne prêche qu'amour, douceur, humilité, bienfaisance !

AN. 1229.

Les prélats de Gascogne, après cette cruelle exécution, se retirèrent chez eux, suivis des barons, des chevaliers, & des communes de cette province. Beaujeu, avec le reste de l'armée, s'avança vers Pamiers, assit son camp dans la plaine de S. Jean de Verges, & soumit tout le pays de Foix jusqu'au Pas de la Barre. Il établit ensuite des garnisons dans toutes les places de défense, & congédia ses troupes. Le cardinal de S. Ange, in-

Ibid.

formé que les ravages exercés dans la dernière campagne, avoient répandu la terreur dans toute la province, crut le moment favorable pour faire des propositions de paix aux Toulousains encore consternés de leurs pertes récentes. Ce fut dans cette vûe qu'il leur envoya Elie Guérin, abbé de Grand-selve, qui ne les menaçoit pas moins que d'une seconde croisade pour l'année suivante, s'ils ne prenoient le parti de la soumission & de l'obéissance. Ces malheureux, plutôt que d'attendre un orage pareil à celui qui leur avoit fait presqu'autant de mal que vingt années de guerre, consentirent à tout ce qu'on voulut.

AN. 1229.

Ibid. c. 39.

Le comte de Toulouse se vit lui-même obligé de céder aux circonstances, pour s'épargner le chagrin d'être universellement abandonné. Tous ses amis pensoient à se tirer d'affaire; & déja Olivier de Termes & Bernard son frère, avoient remis leurs places & toutes leurs terres à la discrétion du roi. Il y eut donc plusieurs conférences à Basiége dans le Lauraguais, où l'on conclut d'abord une trève & quelques articles préliminaires. On convint ensuite d'aller achever

Raymond accepte les propositions que lui fait le légat.

Ibid.

AN. 1229.

le traité à Meaux, appartenant alors au comte de Champagne, que les Toulousains choisirent pour médiateur. Aussitôt Raymond fit partir l'Abbé de Grandselve, muni d'un plein pouvoir, par lequel ce prince déclare, » Que desirant de tout son » cœur rentrer dans l'unité de l'église, » & demeurer dans l'obéissance, la » fidélité & le service de son seigneur » roi de France, & de la dame rei- » ne mere sa cousine, il leur envoye » Elie Guérin pour traiter avec eux » de la paix, l'établit son procureur, » & promet, de l'avis de ses barons » & des consuls de Toulouse, de rati- » fier tout ce qu'il fera avec le con- » seil & du consentement de son très- » cher cousin Thibaut, comte Palatin » de Brie & de Champagne. « C'étoit tout ce que les cours de France & de Rome pouvoient souhaiter de plus avantageux. On s'assembla incontinent. Bientôt tout fut convenu : mais on remit à conclure en présence du roi, & l'on se rendit à Paris où le traité fut signé des premiers officiers de la couronne, comme c'étoit l'usage alors, c'est-à-dire, scellé de leur sceau, car on ne signoit point en ce tems-là,

Ch. des comptes de Paris. Cartul. de Champ. fol. 180.

AN. 1229.

Articles du traité de paix.

Il fut dit, » que le comte, tou-
» jours fidèle au roi & à l'églife,
» employeroit tout fon pouvoir pour
» exterminer des domaines qu'on lui
» laiffoit, non-feulement les routiers
» & les perturbateurs du repos pu-
» blic, mais les hérétiques fur-tout &
» leurs fauteurs, fans épargner même
» fes parens, fes vaffaux, fes amis,
» nommément le comte de Foix, qu'il
» s'obligeoit de pourfuivre à main ar-
» mée, s'il ne prenoit le parti d'une
» prompte foumiffion : qu'il protége-
» roit le clergé dont il feroit refpecter
» les cenfures par toutes les voies de
» contraintes : qu'il le maintiendroit
» dans la paifible jouiffance de fes pri-
» vilèges, & lui reftitueroit ce qu'on
» lui avoit enlevé dans les tems de
» troubles, particulièrement les dix-
» mes qu'il s'engageoit d'ôter aux laï-
» ques : qu'il payeroit dans l'efpace de
» quatre ans vingt-quatre mille marcs
» d'argent ; dix mille pour réparer les
» maux qu'il avoit caufés aux églifes ;
» deux mille à l'abbaye de Cîteaux,
» pour l'entretien des abbés & des
» freres durant le chapitre général ;
» cinq cens à l'abbaye de Clairvaux ;
» mille à celle de Grandfelve ; trois

Tref. des Ch. du roi, Toul. fac. 3, n. 2 & 60.

An. 1229.

» cents à celle de Belle-Perche, au-
» tant à celle de Candeil, tant pour
» leurs bâtimens, que pour le ſalut
» de ſon ame; ſix mille pour les for-
» tifications & la garde des places
» qu'il devoit remettre au roi pour
» sûreté de ſa parole; enfin quatre
» mille pour entretenir à Toulouſe
» pendant dix ans quatre maîtres en
» théologie, deux en droit canon,
» ſix maîtres ès-arts, & deux régens
» de grammaire: qu'il prendroit la
» croix des mains du légat, & par-
» tiroit inceſſamment pour aller faire
» la guerre aux Sarraſins pendant cinq
» ans: qu'il auroit ſa vie durant tous
» les domaines ſitués dans l'étendue
» du diocèſe de Toulouſe, qui, après
» ſa mort, paſſeroient ou à la princeſſe
» Jeanne ſa fille, que la régente vou-
» loit bien accepter pour un des prin-
» ces ſes fils, ou au roi & à ſes ſuc-
» ceſſeurs, en cas qu'il n'y eût point
» d'enfans de ce mariage, ſans que
» ceux qui pourroient naître au comte
» par la ſuite, ou à la princeſſe d'une
» autre alliance, y duſſent jamais rien
» prétendre: que l'Agenois, le Rouer-
» gue, la partie de l'Albigeois, qui
» eſt en-deçà du Tarn, & tout le

» Querci, à la réserve de Cahors, » lui seroient rendus en toute pro- » priété, & ne retourneroient à sa fille » que dans la supposition où il mour- » roit sans autre héritier légitime : que » tout ce qu'on lui rendoit demeure- » roit déchargé des donations qu'on » avoit pû faire pendant le tems de » la croisade, excepté la terre de Vre- » feil, que l'évêque de Toulouse avoit » eue du feu roi, & celle du Maré- » chal de Levis, dont Louis se ré- » servoit l'hommage : qu'il prêteroit » serment de fidélité comme homme- » lige, à la manière des autres ba- » rons du royaume, pour tous les » pays que le monarque lui laissoit : » qu'il céderoit au roi tout ce qui lui » appartenoit en-deçà du Rhône dans » le royaume de France, & au légat » pour l'église, tout ce qu'il pouvoit » prétendre au-delà de ce fleuve dans » l'empire : qu'il feroit détruire les » fortifications de Toulouse & com- » bler ses fossés, de même que de » trente autres villes, dont les prin- » cipales étoient Moissac, Montauban, » Agen & Condom : enfin qu'il re- » mettroit pour dix ans entre les mains » du roi le château Narbonnois de

AN. 1229.

AN. 1229.

» Toulouse, avec sept autres places » fortes, & qu'il payeroit pendant » cinq ans une rente annuelle de » quinze cent livres tournois pour les » frais de la garde. «

Raymond reçoit l'absolution & est renvoyé dans ses états.

Le jour même de la signature du traité, c'étoit le Jeudi-Saint, Raymond, en habit de pénitent, fut introduit dans Notre-Dame de Paris, où il fut réconcilié à l'église avec tous les gens de sa suite & de son parti. Le roi, toute la cour, le cardinal de Saint-Ange, & le cardinal Othon légat en Angleterre, assistèrent à la cérémonie, & furent témoins de l'humiliation forcée sans doute de ce malheureux prince. » C'étoit un spec- » tacle digne de compassion, dit un » auteur du tems, de voir un si grand » homme, après avoir résisté à tant » de braves nations, être conduit au » pied de l'autel comme un malfai- » teur, en chemise, en haut-de- » chausses, & nud pied. « Il fut vu cependant avec une joie maligne, & les principaux instigateurs de la guerre s'applaudissoient en secret d'une victoire si avantageuse, qu'une seule des conditions de cette paix eût suffi pour la rançon du comte, s'il avoit été

Guil. de Pod. ibid.

pris dans une bataille déciſive. On voit par toute leur conduite, qu'ils ſongeoient moins à s'aſſurer de la catholicité de ce prince, qu'à le dépouiller de ſes biens. Ce fut en vain que l'infortuné comte demanda pluſieurs fois la paix à l'Egliſe, & qu'il offrit d'exécuter tous les ordres de Rome : tant qu'il s'obſtina à ne point renoncer à ſes juſtes prétentions ſur le patrimoine de ſes ancêtres, il fut coupable, fauteur d'hérétiques, excommunié. Abandonne-t-il une grande partie de ſes domaines ? il devient bon catholique, ſes ſentimens ſont jugés orthodoxes ; on n'exige de lui aucune abjuration de ſes erreurs. On objecte vainement la diſpoſition du concile de Latran en faveur de Simon de Montfort : c'eſt une maxime conſtante & inviolable, que l'Egliſe n'a aucun pouvoir ſur le temporel des princes. Blanche elle-même en étoit ſi perſuadée, qu'elle ne ſongea point à diſputer une partie de ces états ſi généreuſement donnés à Rome, & ne crut l'autre bien aſſurée à ſon fils que par la ceſſion volontaire du comte. Mais dans la ſuppoſition même où l'Egliſe auroit droit de confiſquer les

An. 1229. biens des hérétiques & de leurs fauteurs, on dira toujours : Si Raymond étoit coupable ou suspect d'hérésie, pourquoi lui laisser tant de domaines ? Si ses sentimens sur la foi étoient ceux de tout bon catholique, pourquoi le priver d'une portion si considérable de l'héritage de ses pères ? Ce qui peut servir à la justification du jeune roi & de la reine mère, c'est qu'il eût été bien étrange qu'un enfant & une femme en eussent sçu plus que les évêques, les papes & les conciles mêmes, qui regardoient alors comme pris de bonne guerre, tout ce qu'on enlevoit aux hérétiques, ou à ceux qu'on accusoit de les favoriser.

Catel. Comt. p. 339 & seq.

Raymond, réconcilié à l'église, fut reçu à l'hommage sous la condition expresse d'exécuter fidélement ce qu'il avoit promis, faute de quoi on le remettoit au même état qu'auparavant, permettant de lui courir sus, & d'envahir tout le pays qu'on lui avoit laissé par le traité de paix. En même tems Amauri, pour consommer l'affaire de tout point, reconnut par un acte authentique, qu'après les cessions qu'il avoit faites à Louis VIII, il n'avoit plus rien à pré-

tendre dans les terres du comte de Toulouſe. Celui-ci de ſon côté, fidèle à ſes engagemens, livra cinq de ſes châteaux aux troupes du roi, fit abattre une partie des murailles de Toulouſe, & remit entre les mains de la régente, la princeſſe Jeanne ſa fille, qui dès-lors fut fiancée au prince Alfonſe, frére du monarque François. Louis, touché de la ſincérité de ſes procédés, lui permit de ſortir de la priſon volontaire qu'il avoit gardée juſqu'alors dans le château du Louvre, le fit chevalier avec beaucoup de magnificence, l'admit à toutes ſes parties de plaiſirs, traita avec lui de l'échange de la ville de Saint Antonin pour les quinze cents livres tournois qu'il devoit payer pendant cinq ans, & le renvoya dans ſes états comblé d'honneurs, de careſſes, & de préſens. Il y étoit à peine que Roger Bernard, comte de Foix, profitant de ſon exemple & de ſes conſeils, ſe ſoumit ſans réſerve aux volontés du roi & du légat.

AN. 1229.

Guil. de Pod. c. 40.

Treſ. des ch. Toul. ſac. 3, *n.* 63. *Foix & Commin. n.* 2.

On tint enſuite un concile à Toulouſe, où, ſuivant l'uſage de ces tems-là, les évêques décidèrent toute autre choſe que ce qui étoit de leur

AN. 1229. compétence. On y établit pour toujours le redoutable tribunal de l'Inquisition ; ordonnant aux évêques de députer dans chaque paroisse un prêtre avec deux ou trois laïques, pour faire une exacte recherche des hérétiques & de leurs fauteurs, non-seulement dans les maisons depuis la cave jusqu'au grenier, mais même dans les souterreins où ils pouvoient se cacher, menaçant les baillifs des plus terribles peines, s'ils ne prêtoient main-forte pour ces exécutions tyranniques ; enfin confisquant les biens des seigneurs qui permettroient à ces malheureux d'élire leur domicile sur leurs terres. Ceux des hérétiques qui se seront convertis volontairement, n'habiteront point les lieux suspects d'hérésie, mais seulement les villes catholiques : porteront sur la poitrine deux croix, l'une à droite, l'autre à gauche, d'une couleur différente de celle de leurs habits ; ne pourront être admis aux charges publiques, ni être capables des effets civils, sans une dispense particulière du pape ou de son légat. Les autres, que la seule crainte a fait rentrer dans l'unité de l'église, sont condamnés à une prison

Conc. t. 11, p. 727 & seq.

Can. 1, 2 & 3.

Can. 4.

perpétuelle, où ils seront nourris aux dépens de ceux qui auront la confiscation de leurs biens. Toute personne en âge de puberté promettra de garder la foi catholique, jurera de dénoncer les hérétiques, & renouvellera ce serment tous les deux ans. Aucun laïque n'aura chez lui les livres de l'ancien & du nouveau Testament, mais seulement le pseautier, le bréviaire, ou les heures pour l'office divin, pourvu qu'ils ne soient pas traduits en langue vulgaire. C'est la premiére fois qu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique une défense de cette nature, sans doute pour empêcher les abus que les hérétiques faisoient des saintes écritures. On ne pourra ni construire de nouvelles forteresses, ni rétablir celles qui sont détruites, ni lever de nouveaux péages. Défenses aux barons, châtelains, chevaliers, citoyens, bourgeois ou paysans, d'entrer dans aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi : ordre aux juges de rendre la justice *gratis*, & de publier ces statuts quatre fois l'année. On est toujours étonné de ces attentats manifestes du sacerdoce sur l'empire : mais ce qui

Can. 12.

Can. 14.

Can. 38.

AN. 1229.

ſurprend bien davantage, c'eſt l'eſpèce de connivence des rois d'alors, qui peu inſtruits de leurs droits, peut-être auſſi trop foibles pour pouvoir les ſoutenir, prêtoient eux-mêmes la main à l'exécution de ces décrets abuſifs.

Ordonnance du roi contre les hérétiques.

Louis en effet publia ſur ces entrefaites une ordonnance conçue à peu près dans le même goût. C'eſt la première de ſon règne : l'âge du prince & la néceſſité d'employer des remèdes un peu forts, ſont en même tems l'excuſe du légiſlateur & de la loi. Elle porte que les égliſes de la province jouiront de tous les privilèges, *immunités & libertés de l'égliſe Gallicane :* que ceux qui ſont convaincus d'héréſie ſeront punis ſans délai de la peine qu'ils mériteront : que quiconque les favoriſera ſera indigne de toutes charges, incapable de ſucceſſion, & privé de tous biens, meubles & immeubles : que les barons du pays & les baillifs, *ſous peine de perdre le corps & les biens*, s'employeront de tout leur pouvoir à découvrir ces malheureux pour les mettre auſſitôt entre les mains des juges eccléſiaſtiques, qui les châtieront ſans

Recueil des Ordon. Laur. tom. 1, p. 50.

aucuns égards : que les biens de ceux qui croupiront un an dans l'excommunication seront saisis par les officiers royaux ; que les coupables n'en pourront avoir main-levée qu'après qu'ils auront satisfait à l'église, & qu'en vertu d'un ordre du roi. On sent toute la sévérité de cet édit : le religieux monarque en craignit lui-même les funestes conséquences, & trente ans après jugea à propos, pour le bien public, de le modérer.

Ainsi fut terminée l'affaire des Albigeois après vingt ans d'une guerre également opiniâtre & cruelle, où l'on vit éclater, à la honte de l'humanité, tous les ressentimens de la haine, & toutes les fureurs de l'ambition & du fanatisme. Ce qui avoit passé le pouvoir de Philippe-Auguste, le plus grand politique de son siècle, ce que n'avoient pu les armes victorieuses de Louis VIII, fut l'ouvrage d'une femme, & le coup d'essai d'un roi encore enfant. Le jeune monarque acquit en cette occasion tout ce qui avoit appartenu aux comtes de Toulouse en-deçà du Rhône ; c'est-à-dire, le duché de Narbonne, qui donnoit une autorité supérieure dans

D. Vaissette, Hist. de Languedoc, tom. 3, p. 375.

AN. 1229. la province eccléſiaſtique de ce nom, les comtés particuliers de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Maguelonne, ou Melgueil, de Niſmes, d'Uſez, & de Viviers ; la partie du Toulouſain, qu'on appelloit *la terre du Maréchal ;* la moitié du comté d'Albigeois, qui comprenoit, outre le diocèſe de Caſtres, toute cette étendue de l'archevêché d'Albi, qui eſt à la gauche du Tarn ; enfin la vicomté du Grézés, avec toutes les prétentions de Raymond ſur les anciens comtés de Velai, de Gevaudan & de Lodève. On compte que ces domaines cédés valoient alors ſix milles livres tournois de rente, ſomme très conſidérable dans ce tems-là. Tous furent réunis à la couronne & partagés ſous l'autorité de deux ſénéchaux royaux, l'un à Baucaire, l'autre à Carcaſſonne. Le premier avoit ſous ſa juriſdiction les diocèſes de Maguelonne, aujourd'hui Montpellier, de Niſmes, d'Uſez, de Viviers, de Mende & du Puy, avec la partie de ceux d'Arles & d'Avignon, qui eſt en-deçà du Rhône. Le reſſort du ſecond étoit compoſé des diocèſes de Carcaſſonne, de Beziers, de Lodève, d'Agde,

de Narbonne, dont on a détaché depuis Alet & Saint Pons, de la partie de l'Albigeois qui eſt à la gauche du Tarn, & de la terre du Maréchal dans le Toulouſain. Ces deux ſénéchauſſées avec celle de Toulouſe, qui demeura au comte, formèrent ce qu'on appella dans la ſuite plus particulièrement *le Languedoc.*

AN. 1229.

AN. 1230.

Nouvelle félonie du comte de Bretagne.

Toute la France admiroit le courage intrépide & l'heureuſe habileté de la régente. Le ſeul comte de Bretagne, toujours indomptable, ne ceſſoit de cabaler malgré le peu de ſuccès de ſes premières entrepriſes. Il fit ſi bien par ſes intrigues auprès du monarque Anglois, qu'il l'engagea enfin à déclarer la guerre au roi & à paſſer les mers en perſonne. On remarque que pouſſant la félonie juſqu'à l'extravagance, il reconnut Henri pour ſon ſeigneur, & lui fit hommage de la Bretagne, où ni l'un ni l'autre n'avoit droit. Henri de ſon côté le rétablit dans le comté de Richemont, ancien domaine des comtes Bretons, lui fit toucher de groſſes ſommes, & promit de le ſecourir de toutes les forces de l'Angleterre, de l'Irlande, du pays de Galles & de l'Ecoſſe. Mais le caractère du monarque étoit de

Matth. Par.

AN. 1230. former de grands projets & de n'en exécuter aucun : homme d'une grande ostentation, & de peu d'effet : lent, timide, & paresseux dans le fond, cherchant néanmoins à paroître guerrier par des efforts où personne n'étoit trompé : dévot de profession, débauché d'inclination ; ame née pour obéir à qui vouloit lui commander : pleinement livré à un favori qui le trahissoit, ce qui arrivera toujours à tout prince qui ne prendra sur chaque chose que l'avis d'un seul homme.

Le comte, assuré d'un tel appui, envoya au roi un chevalier du Temple avec un écrit signé de sa main, où il disoit » que puisqu'on lui avoit » enlevé Bellesme & une partie de ce » qui lui avoit été cédé par le traité » de Vendôme, il étoit résolu de se » faire justice par lui-même : qu'il » cessoit dès ce moment de se re» garder comme l'homme du roi : » qu'il ne le reconnoissoit plus pour » son seigneur, & qu'il lui déclaroit » la guerre. « Louis étoit à Saumur, lorsqu'il reçut ce défi également insolent & téméraire. Il manda aussitôt tous ceux qui devoient service à la couronne, & dépêcha l'évêque de Paris pour aller traiter avec quelques

Du Cange, Observ. sur Joinv. p. 44.

AN. 1230.

Seigneurs Bretons, que Pierre, toujours gouverné par la passion plus que par la prudence, avoit dépouillés de leurs terres. Ceux-ci eurent d'autant moins de peine à se lier d'intérêt avec le monarque, que par la précaution de Philippe-Auguste, ils n'avoient fait hommage au comte qu'avec la condition de ne plus lui obéir, s'il venoit à manquer de fidélité. On conclut de part & d'autre de ne faire ni paix ni trève séparément. On voit encore l'acte de l'hommage que firent en cette occasion Henri d'Avaugour, prince de l'ancienne maison de Bretagne, André de Vitré, Raoul de Fougères, & le seigneur de Coetquen. Il y est stipulé que les enfans du comte, Jean & Iolande, à l'âge de vingt & un an, seront mis en possession de la principauté de Bretagne, pourvu néanmoins qu'ils soient fidèles au roi leur seigneur.

Tres. des ch. Layette de Bretagne.

Louis cependant à la tête de sa noblesse qui s'étoit rangée sous ses étendarts, se trouva en état, dès le mois de Février, de prendre Angers & quelques autres places qu'on avoit cédées au comte par le dernier traité. Il eût poussé ses conquêtes plus loin

Le roi marche contre les rebelles.

AN. 1230.

Matth. Par. p. 365.

si les vassaux de la couronne, voyant que les quarante jours de service étoient écoulés, ne lui eussent déclaré qu'ils vouloient se retirer. Les comtes de Flandre & de Champagne, plus fidèles & plus soumis à ses ordres, lui demandèrent aussi leur congé pour aller défendre leurs états des entreprises qu'ils prévoyoient projettées contr'eux. Le monarque ne pouvoit retenir ni les uns ni les autres, parce que, suivant les loix du royaume, il n'en avoit pas le droit, & qu'il y eût eu de l'injustice à l'égard de ceux qui ne songeoient qu'à une légitime défense : il se trouva donc réduit aux seules forces du domaine. Ce qui lui fit prendre l'unique parti convenable dans la conjoncture, qui fut de suivre cette espèce de déserteurs, pour tâcher de les rappeller à leur devoir : mais rien ne put vaincre leur obstination. Les mutins assemblèrent incontinent tout ce qu'ils purent de troupes, se jettèrent sur la Champagne comme autant de vautours affamés, forcèrent la petite ville de Fîmes, passèrent la Marne un peu au-dessus de Châtillon, & de-là pillant & brûlant tout ce qu'ils rencontroient, s'avan-

cèrent jusqu'à Provins, où Thibaut s'étoit enfermé. Ils se flattoient de finir tout d'un coup la guerre par la prise de cette place & du comte, quand le défaut de vivres, l'arrivée du roi d'Angleterre, & de nouveaux ordres de se rendre au service, les déterminèrent à conclure une trève qu'ils avoient jusques-là refusée à toutes les instances du roi.

AN. 1230.

Le monarque Anglois, débarqué à Saint Malo, traversa la Bretagne pour se rendre à Nantes, où le reste de ses troupes avoit ordre de le joindre. Il fut reçu avec de grands honneurs par le comte rebelle, qui oubliant sa naissance & ses droits, le reconnut de nouveau pour son seigneur & son souverain, lui mit toutes ses places entre les mains, & lui fit faire hommage par les seigneurs Bretons qu'il put séduire. Louis, au premier bruit de l'embarquement de Henri, avoit mandé la noblesse du royaume, & fut obéi par ceux mêmes qui en avoient le moins d'envie. Bientôt il se vit à la tête de la plus florissante armée qu'il eût commandée jusques-là. Elle étoit composée de presque tous les grands de l'état, parmi lesquels on

Idem. Ibid.

Du Till. Rec. des rangs des grands, p. 30.

AN. 1230.

comptoit le célèbre Jean de Brienne, qui, de simple cadet de sa maison, devenu roi de Jérusalem par le choix de Philippe-Auguste, dépouillé ensuite par l'empereur son gendre, étoit alors réduit à une vie d'aventurier. La reconnoissance pour les bienfaits de l'ayeul lui fit offrir son bras & ses services au petit-fils. Il venoit chercher de la gloire en France, il en partit l'année d'après, élu d'un consentement général à l'empire de Constantinople. Hugue de la Marche vint aussi joindre le roi à la Flèche, où l'on s'engagea de part & d'autre à ne point traiter séparément avec l'ennemi. On renouvella quelques jours après à Clisson ce qui avoit été conclu à Vendôme, & le comte y obtint la propriété des terres qu'il n'avoit eues que par engagement.

Le comte de Bretagne est condamné dans une assemblée tenue près d'Ancenis.

L'armée royale repassant ensuite la Loire, alla camper vers Ancenis, qu'elle assiégea & prit, sans que les Anglois fissent aucun mouvement pour le secourir. Ce fut-là que dans une assemblée de tout ce qu'il y avoit de pairs & de prélats à la suite du roi, Pierre fut déclaré déchu de la tutelle de ses enfans & de la qualité de

comte de Bretagne. Tel étoit le dispositif de ce fameux arrêt : » Gauthier, par la grace de Dieu, archevêque de Sens ; Gauthier, par la même grace, évêque de Chartres, & Guillaume, évêque de Paris : F. comte de Flandre, Th. comte de Champagne, le comte de Nivernois.... & autres barons & chevaliers dont les sceaux sont ici apposés, à tous présens & à venir qui ces lettres verront, salut à perpétuité. Nous faisons sçavoir qu'en présence de notre très-cher seigneur Louis, illustre roi des François, nous avons unanimement jugé que Pierre, ci-devant comte de Bretagne, a perdu par justice le bail de la Bretagne, à cause des forfaitures qu'il a commises envers ledit seigneur roi.... & que les barons de Bretagne, qui lui ont fait hommage à cause dudit bail, sont déliés de leur féauté, & qu'ils ne sont plus tenus de lui obéir, ni de rien faire pour lui en conséquence. En foi de quoi nous avons fait mettre nos sceaux à ces présentes. « On sera peut-être surpris que ce jugement ne soit point intitulé du nom du roi,

AN. 1230.

Marten. t. 1, p. 1239.

An. 1230. ſuivant l'uſage, quoique ce prince préſidât à cette aſſemblée. *C'eſt*, dit du Tillet, *que nous en avons ſeulement le dictum : s'il l'eût fallu mettre en forme d'arrêt, il eût été au nom du roi, ſcellé de ſon ſcel, afin d'avoir l'autorité royale pour l'exécution, comme l'on fait en tous arrêts du Parlement ; combien que par les dictums la cour parle, non le roi, s'il n'a été ſéant.* On ne peut guères douter que la reine Blanche n'ait été du nombre des juges en qualité de régente du royaume. Du Cange remarque d'après une charte du prieuré de Lihons en Sangters, qu'elle aſſiſtoit aux jugemens de la cour du roi, *avec les barons qui peuvent & doivent y juger.* Ce qui doit paroître d'autant moins extraordinaire, que ſuivant la forme du gouvernement d'alors, les femmes en héritant des pairies, héritoient auſſi des prérogatives qu'on y avoit attachées. On voit par pluſieurs monumens authentiques, que Mahaud, comteſſe d'Artois, ſe trouva en qualité de pair, non-ſeulement au jugement rendu contre Robert, comte de Flandre, mais encore au ſacre de Philippe le Long ſon gendre, & qu'elle

Obſerv. ſur l'Hiſt. de S. Louis, p. 54.

Idem Gloſſ. ad verbum Par.

qu'elle soutint avec les autres pairs la couronne sur la tête du roi.

AN. 1230.

Progrès de Louis, inaction de Henri.

Louis, maître d'Ancenis, s'avança jusqu'à Oudon, petite place qu'il avoit prise l'année précédente, & qui venoit de recevoir une garnison Angloise. Elle fut emportée du premier assaut, & rasée en punition de son infidélité. Chanteauceaux subit aussi le joug du vainqueur, sans que le roi d'Angleterre, qui n'en étoit qu'à quatre lieues, se mît en devoir d'y apporter le moindre obstacle. On eût dit que ce prince étoit-là comme invité à une grande fête, où toutes sortes de divertissemens se trouvoient rassemblés. Ce n'étoit par-tout que réjouissances, bals, jeux & festins. Le courtisan, à l'exemple du monarque, eut bientôt dissipé ce qu'il avoit d'argent, & se vit réduit à la triste nécessité de vendre jusqu'à la derniére piéce de ses équipages. Les maladies, compagnes inséparables de la débauche, exercérent ensuite les plus cruels ravages, & ruinérent la plus prodigieuse armée qu'on eût vûe sous aucun des prédécesseurs de Henri. C'est un morceau curieux que les gémissements amers des historiens Anglois

Duch. tom. 5. p. 329.

Math. Par. p. 366.

AN. 1230.

ſur cette inſigne diſſipation, dont tout le blâme retomba ſur Dubourg, qu'on ſoupçonna d'intelligence avec la reine Blanche. Ce ſoupçon dut encore augmenter par la maniere dont fut reçue la propoſition d'un des premiers ſeigneurs de Normandie, nommé Foulque Paynel, qui vint s'offrir au monarque Anglois, avec ſon frere & ſoixante gentilshommes, tous braves, & conſidérables dans leur province. L'affaire, propoſée au Conſeil, fut traitée de deſſein chimérique, le miniſtre ſoutenant qu'il falloit d'autres aſſurances avant que d'expoſer la perſonne & les troupes du roi. Les Normands, pour montrer qu'ils ne parloient point en l'air, demanderent qu'on leur donnât ſeulement deux cents chevaliers, promettant avec ce foible ſecours de ne laiſſer pas un François dans leur pais. Cela leur fut encore refuſé; & tout le fruit de leur zèle pour l'Angleterre fut une juſte punition de leur infidélité, par la confiſcation de leurs terres.

Aſſemblée de Compiégne, où tous les grands vaſſaux ſont

La ſaiſon cependant avançoit. La régente, toujours occupée des intérêts du royaume & de ſon fils, jugea, de l'avis des plus expérimentés du

AN.1230.

conseil, que puisque le roi d'Angleterre prenoit plaisir à voir périr ses troupes dans la mollesse, il méritoit qu'on lui abandonnât le soin d'en délivrer la France. Ainsi, après avoir laissé sur la frontiére autant de monde qu'il en falloit pour arrêter les entreprises de l'ennemi, elle indiqua une assemblée de tous les grands à Compiégne, où l'on termina enfin ce qu'il y avoit de différends. Ce ne fut pas néanmoins sans beaucoup de difficulté, tant les intérêts étoient compliqués. Mais l'habile princesse, bien convaincue que de-là dépendoit le repos du roi son fils, y employa tout ce qu'elle avoit d'esprit & de talens, & eut le bonheur de réussir. Les comtes de Flandre & de Champagne furent réconciliés avec le comte de Boulogne, à qui l'on donna une grosse somme d'argent pour le dédommager des dégâts qui avoient été faits sur ses terres par ordre de la cour. Jean, comte de Châlons, reconnut le duc de Bourgogne pour son seigneur, & promit de lui faire hommage. Le duc de Lorraine & le comte de Bar furent accommodés par les soins de la reine & des comtes de Boulogne & de

réconciliés, à l'exception du comte de Bretagne

Idem. p. 368.
Chant. p.208.

AN. 1230.

Champagne, qu'ils avoient choisis pour arbitres. Tous jurérent au roi de lui être fidéles. Louis de son côté & la régente protestérent par un nouveau serment, de rendre justice à tout le monde, & d'observer ponctuellement les anciennes loix & coutumes de l'état.

Henri passe en Gascogne, puis retourne en Angleterre.

Math. Par. ibid.

Louis avoit à peine quitté la Bretagne, que le roi d'Angleterre, pour ne pas pousser l'inaction jusqu'à la stupidité, résolut enfin de se faire voir à ceux qui le reconnoissoient encore. Il part de Nantes, traverse l'Anjou & le Poitou, passe jusqu'en Gascogne, reçoit des hommages en divers lieux, & donne des ordres pour la sûreté de ce qui lui restoit dans ces provinces. Il revient ensuite par le Poitou, & prend d'assaut la petite ville de Mirebeau : conquête qui n'empêcha pas que ce voyage ne méritât mieux le nom de promenade que d'expédition militaire. De retour auprès du comte Pierre, il apprit ce qui venoit de se passer à Compiégne. Alors, n'espérant plus rien des seigneurs François, il repassa dans son isle, traînant après lui les restes d'une armée que l'oisiveté & la débauche avoient pres-

que entierement ruinée. Il laissa seulement cinq cens chevaliers & mille hommes de solde, qui, sous la conduite du comte de Chester, coururent l'Anjou pendant l'hiver, prirent Château-Gontier, & brûlerent Pontorson en Normandie : exploits qui ne purent faire cesser les murmures de l'Angleterre, où l'on disoit hautement que ce peu de troupes n'étoient demeurées en Bretagne que pour achever de dissiper ce qui leur restoit. L'année suivante, Henri voulut faire un nouvel effort pour réparer son honneur; mais le défaut d'argent, les sollicitations du pape, qui demandoit du secours pour les chrétiens d'Orient, & le zele empressé du comte de Dreux qui vouloit soustraire le comte de Bretagne son frere au châtiment qu'il méritoit, firent enfin conclure une trève de trois ans.

AN. 1230.

Mort du connétable de Montmorenci & du chancelier Guerin.

La joie que devoient naturellement causer tant d'événemens heureux, fut mêlée de quelque amertume par la mort de celui qui avoit sçu les ménager. C'étoit Mathieu II de Montmorenci, qui exerça la charge de connétable sous trois rois avec la même fidélité : seigneur aussi distingué

AN. 1230.

Duch. hist. de Montmor.

dans les armées par sa valeur, que dans le conseil par sa prudence. Il s'étoit signalé à la bataille de Bouvines par la prise de seize banniéres; en mémoire de quoi, au lieu de quatre alérions qu'il avoit dans ses armoiries, Philippe-Auguste voulut qu'il en mît seize : il commanda depuis aux siéges de Niort, de Saint-Jean d'Angeli, de la Rochelle, & de plusieurs autres places qui furent prises sur les Anglois. Louis VIII, au lit de la mort, le pria d'assister son fils de ses forces & de ses conseils. Mathieu le lui promit, & fidèle à sa parole, réduisit les mécontents, ou par adresse, ou par force, à se soumettre enfin au jeune roi & à la régente sa mère. C'est, dit-on, le premier connétable qui ait été général d'armée : son mérite, son crédit, son habileté illustrérent beaucoup sa famille, & commencérent à donner à sa charge l'éclat qu'elle a eu depuis. Il eut pour successeur Amauri de Montfort, qui avoit acheté cette dignité par la cession de ses droits sur le comté de Toulouse.

Ce fut aussi cette même année que mourut, à l'âge de soixante & dix

AN. 1230.

ans, un vertueux miniſtre, qui avoit rendu de grands ſervices à l'état ſous trois rois, qui l'honorérent d'une amitié particuliére. On reconnoît à ces traits le célébre Guérin, d'abord chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, enſuite garde des ſceaux, puis évêque de Senlis, enfin chancelier : génie univerſel, d'une prudence & d'une fermeté ſans exemple : grand homme de guerre avant qu'il parvînt à l'épiſcopat, évêque digne des premiers ſiécles du chriſtianiſme, quand il ceſſa d'être homme de guerre. Ce fut lui qui éleva la dignité de chancelier au plus haut degré d'honneur, & lui aſſura le rang au-deſſus des pairs de France. Il commença le tréſor des chartes, & fit ordonner que les titres de la couronne ne ſeroient plus tranſportés à la ſuite des rois, mais dépoſés en un lieu ſûr. Quelques hiſtoriens diſent que le dépit & la jalouſie de ce que la reine mère avoit moins d'eſtime pour lui que pour le cardinal Romain, lui firent prendre l'habit de religieux dans l'abbaie de Châlis : d'autres néanmoins, avec plus de vraiſemblance, aſſurent qu'il mourut évêque de Sen-

Du Cang. to. 5. p. 55.

Du Cang. au mot cancell.

D'Auteuil, hiſt. des min. d'état, p 382. & 420.

Duch chanc. de Fr. p. 207.

An. 1230.

lis, & avec le même crédit qu'il avoit depuis quarante ans. Il n'eut point de successeur ; & la chancellerie, pour des raisons que l'histoire ne dit point, vaqua toujours pendant le régne de S. Louis. On ne voit, sous ce religieux prince, que des gardes des sceaux.

Ordonnance contre les Juifs & les usures.

La France commençoit à respirer après tant de guerres civiles. Le jeune roi, tout entier à son peuple & ne songeant qu'aux moyens de le rendre heureux, se reprochoit jusqu'aux plaisirs que permet la plus austére sagesse. Il n'avoit plus tant d'ardeur pour la chasse ; & plein de l'idée de ses devoirs, il disoit que le tems d'un roi étoit précieux & ne devoit être employé que pour le bonheur de ses sujets. Ce fut dans cette vue & pour assurer de plus en plus la tranquillité publique, qu'il fit fortifier Angers & quelques autres places contre les incursions des ennemis ; qu'il renouvella les anciens traités avec l'empereur & avec le roi des Romains son fils ; enfin qu'il publia une sévére ordonnance contre les Juifs tantôt chassés, tantôt rappellés, toujours les sangsues de l'état. La France & les païs voi-

Laur. ordon. des rois de Fr. to. 1, p. 53, 54.

ſins étoient alors pleins des débris de cette nation, & tout gémiſſoit ſous le poids de ſes uſures. Ce qu'il y avoit de plus horrible, c'eſt que les ſeigneurs tiroient leur part de ce gain infâme, par la protection qu'ils leur accordoient : protection que ces malheureux achetoient ſouvent bien cher, & toujours à des conditions également contraires à leur fortune & à leur liberté.

On voit en effet par un grand nombre d'actes, que tout Juif établi dans le royaume, *étoit ſerf ou main mortable, & juſticiable de corps & de chaſtel des ſeigneurs dont il étoit couchant & levant* : c'eſt-à-dire, que ſa perſonne, ſes biens & ſes meubles appartenoient aux barons des lieux où il habitoit. La loi lui défendoit de changer de domicile ſans la permiſſion du maître, qui pouvoit l'aller reprendre comme un eſclave fugitif juſques dans les domaines du roi. Il paroît même que ce peuple infortuné étoit regardé comme un effet dans le commerce. On les vendoit avec la terre, ou même ſéparément plus ou moins, ſuivant le nombre, les talens & l'induſtrie. Mathieu Paris rapporte que

Ibid. p. 16.

Ibid. p. 48.

Ann. 1255. p. 606.

An. 1230.

le roi d'Angleterre, Henri III, vendit pour quelques années les Juifs au comte Richard ſon frere, *afin que ce prince arrachât les entrailles de ceux que le monarque n'avoit fait qu'écorcher.* On imagineroit à peine le profit qui en revenoit aux ſeigneurs. Lorſque le fiſc ſe trouvoit épuiſé, on les menaçoit de les chaſſer. Auſſi-tôt ils apportoient des ſommes immenſes pour le remplir : c'eſt ce qu'on appelloit *le bénéfice de reſtitution.* Il étoit ſi conſidérable, que Charles II, roi de Sicile, pour indemnité de les avoir bannis des comtés d'Anjou & du Maine, établit un fouage de trois ſols ſur chaque feu, & de ſix deniers ſur chacun de ſes ſujets chrétiens, qui gagnoient leur vie de leur métier. Un trait plus ſingulier encore, c'eſt qu'un Juif converti *tomboit en forfaiture.* Alors le ſeigneur ou le roi confiſquoit tous ſes biens, & le laiſſoit dans un dénument univerſel. On eût dit que les chrétiens, irrités de ce qu'il ceſſoit d'être impie, cherchoient à ſe dédommager des taxes qu'ils ne pourroient plus lever ſur lui, en lui enlevant tout ce qu'il poſſédoit. Maxime barbare, ſans doute, & très-perni-

Du Cang. obſ. ſur les étab. de Louis, p. 185.

Le même Gloſſ. au mot Judæi.

cieuſe dans ſes conſéquences, mais qui a ſubſiſté juſqu'au régne de Charles VI, qui la fit abroger & proſcrire. Tant il eſt vrai que l'uſage, l'exemple des autres, & d'anciens engagements font diſparoître à notre égard le ridicule le plus palpable & le plus outré.

On remarquera néanmoins que cette nation proſcrite, quoiqu'elle appartînt aux barons, ſans doute par la permiſſion du monarque, étoit ſpécialement au roi, qui avoit tout pouvoir ſur elle. « C'eſt à moi, fait-on » dire à ſaint Louis, qu'il appartient » de veiller ſur les Juifs, pour les » empêcher d'opprimer les chrétiens » par leurs uſures, & d'abuſer de ma » protection pour déſoler le royau» me ». Ils avoient des juges & des tribunaux particuliers, un ſceau qui leur étoit propre, des poſſeſſions en terres & en maiſons, des cimetiéres hors les murs des villes, & des ſynagogues, où cependant ils ne pouvoient prier qu'à voix baſſe & ſans aucun chant, ſous peine de trois cents livres pariſis d'amende. On les obligeoit encore de porter ſur eux quelque ſigne qui pût les faire reconnoître : c'étoit pour les femmes un voile qui leur

Guil. Carnot, apud Duch. t. 5, p. 471.

Du Cang. Gloſſ. ibid.

AN. 1230. couvroit tout le visage, & pour les hommes une calotte de feutre ou de drap de couleur jaune, ou bien *une grande rouelle* (roue) *bien notable, de la largeur de quatre doigts & de la hauteur d'une palme, d'autre couleur que la robe, pourtraite de fil ou de soye grossement, & telle qu'on pût l'appercevoir au vestement de dessus, soit mantel ou autre habit, en tel lieu qu'ils ne la pussent musser.* Si quelque Juif paroissoit en public sans cette marque, il devoit être condamné à dix livres tournois d'amende, & son habit confisqué au profit de celui qui le dénonçoit. On défendoit aux chrétiens tout commerce avec ce peuple réprouvé : il n'étoit permis, ni d'en avoir pour intendant ou domestique, ni de tenir quelque chose d'eux à ferme ou à bail emphitéotique, ni de s'en servir comme médecins ou chirurgiens, ni de prendre leurs enfants pour les allaiter & nourrir. Quand ils paroissoient en témoignage contre un chrétien, *on les obligeoit de jurer par les dix noms de Dieu*, avec mille imprécations contre eux-mêmes, s'ils ne disoient pas la vérité. Que le Seigneur Dieu, leur disoit-on, vous envoye la

Idem. ibid.

fiévre continue, tierce ou quarte, si vous vous parjurez : qu'il vous détruise dans sa colere, vous, votre famille & vos biens : que vos ennemis s'emparent de vos possessions & violent vos femmes : que l'épée & la mort, la crainte & les inquiétudes vous poursuivent par-tout : que la terre vous engloutisse comme Datan & Abiron : que tous les péchés de vos parents & toutes les malédictions contenues dans la loi de Moïse retombent sur vos têtes. *Ainsi soit-il*, répondoient par trois fois ces tristes objets de l'exécration publique. Un chrétien convaincu d'un commerce criminel avec une fille ou une femme de cette nation, étoit brûlé vif. Le motif qu'en apporte un auteur, digne élève de ces siécles d'ignorance, paroîtra sans doute singulier, pour ne pas dire ridicule : *C'est*, dit-il, *que se souiller avec une Juive est un crime égal à celui qui se commet avec les bêtes.*

Tant d'humiliantes servitudes n'empêchoient point ces malheureux de venir en foule s'établir dans la France, dont insensiblement ils envahirent tout le commerce. On dit que sous Philippe-Auguste ils avoient pres-

AN. 1230. que la moitié de Paris en propre. Ce gran l prince n'y vit d'autre reméde que de déclarer leurs débiteurs quittes, à la réserve d'un cinquiéme, qui fut confisqué au profit du monarque, & de chasser ces sangsuës si funestes à l'état, après les avoir dépouillés de tous leurs immeubles. Mais obligé de les rappeller seize ans après, il crut avoir pourvu à tout par des réglements également sages & sévéres: foibles barriéres contre l'avidité de ce peuple insatiable. Bientôt Louis VIII se vit contraint de rendre une nouvelle ordonnance, « portant que » nul intérêt ne courroit pour eux; que » toute dette qu'ils n'auront point » demandée depuis cinq ans, demeu- » reroit éteinte; & que les autres se- » roient payées entre les mains de » leurs seigneurs en neuf termes de » quatre mois chacun ». S. Louis enfin, dans une assemblée des barons à Melun « fit défendre universellement » aux Juifs toute sorte de prêt; donna » trois ans de terme à leurs débiteurs, » & déclara nulles les obligations » que ces usuriers n'auroient point » fait voir dans l'année à leurs sei- » gneurs ». Le religieux monarque

Laur. ordon. des rois, t. 2, p. 44.

Ibid. p. 47.

Ibid. p. 53.

proſcrit en même tems toute uſure, & les grands de concert jurent de lui donner ſecours contre les infracteurs de cette loi.

AN. 1231.

Pieuſes occupations de Louis.

C'eſt ainſi que la juſtice & la piété dirigeoient toutes les démarches du jeune roi. Il perſuada vers le même tems à Odon Clément, abbé de ſaint Denis, de rebâtir ſon égliſe, & lui en fournit les moyens. Le bon moine, par un ſcrupule d'une grande ſimplicité, n'oſoit toucher, diſoit-il, à un édifice qu'une tradition populaire aſſuroit avoir été conſacré par Jeſus-Chriſt même. Louis leva tous ſes doutes, & en très-peu de tems l'ouvrage fut achevé. Il venoit de fonder avec une magnificence royale l'abbaye de Royaumont, de l'ordre de Citeaux en Beauvaiſis. On aſſure qu'il y travailla lui-même avec les Moines, & que dans ſes heures de récréation, il leur aidoit à porter des pierres pour le bâtiment, ou à cultiver leur jardin. Il en fit par la ſuite un lieu de retraite; & pour ſe délaſſer des fatigues de la royauté, il y alloit prier Dieu en ſilence & ſervir les pauvres.

Guil. Nang. Duch. t. 5, p. 350.

Sa fermeté contre les entrepriſes des évêques.

Une conduite ſi édifiante & ſi chrétienne ne l'exempta point d'avoir des

AN. 1231.

affaires fâcheuses avec ceux de ses sujets, qui, à cause de sa piété, devoient le respecter davantage. Les évêques portant sans doute trop loin l'autorité spirituelle qui leur a été confiée, croyoient pour le moindre intérêt temporel avoir le droit de mettre leur diocèse en interdit. Dès qu'ils avoient le plus léger sujet de plainte du monarque ou de ses officiers, ils faisoient fermer les églises, privoient les fidéles de tout exercice de religion, & ne laissoient que le baptême pour les enfants, & le sacrement de pénitence pour les moribonds. Quelquefois même, pour exciter la haine des peuples contre ceux dont ils prétendoient avoir reçu quelque tort, ils emportoient de leurs églises les croix, les vases sacrés, les ornements & les reliques, les déposoient au milieu d'un champ, formoient autour une enceinte de ronces & d'épines, & s'en alloient. La superstition & la terreur les faisoient promptement rappeller, & ils obtenoient tout ce qu'ils vouloient. C'est à peu près ainsi qu'en usérent Milonce évêque de Beauvais, & Maurice archevêque de Rouen, qui, pour des contestations

Du Cange au mot reliquiæ.

de droit, & de juriſdiction purement temporelle, excommuniérent les officiers royaux, & firent ceſſer l'office divin dans toute l'étendue de leur prélature. Cela fut regardé, avec raiſon, comme un grand déſordre qu'il falloit arrêter. Louis fit ſaiſir leur temporel; & après quelques années de ſcandale, les prélats, ennuyés de ne point jouir, levèrent toutes leurs cenſures. Ce fut alors que le pape Grégoire IX accorda au roi une bulle qui défend à qui que ce ſoit d'interdire les chapelles royales, menaçant ceux qui ſeroient aſſez téméraires pour l'entreprendre, de l'indignation des ſaints Apôtres Pierre & Paul. C'étoit une ſorte de grace fort conſidérable en ce tems là, où l'on vouloit bien en avoir beſoin : ce qui marque juſqu'à quel degré de puiſſance la juriſdiction des évêques s'étoit élevée, & combien elle devenoit fâcheuſe aux rois, puiſque pour la réprimer ils ſe voyoient ſouvent obligés d'avoir recours aux papes, à qui ils fourniſſoient par-là les moyens d'augmenter leur autorité déja trop redoutable.

AN. 1231.

Inv. Bulle, 368.

Le ſage monarque, *tout ſaint qu'il*

AN. 1231.

étoit, dit un célébre moderne, *tint toujours depuis pour maxime, de ne se pas livrer à un aveugle respect pour les ordres des ministres de l'Eglise, qu'il sçavoit être sujets aux emportements de la passion comme les autres hommes.* Dans ces sortes d'affaires il balançoit toujours avec la plus scrupuleuse exactitude ce qu'il devoit d'un côté à la religion, & de l'autre à ses sujets & à l'équité. Le sire de Joinville en rapporte un exemple qui mérite d'avoir place dans cette histoire. » Je vis » une journée, dit ce naif historien, » que tous les prélats de France se » trouvérent à Paris pour parler au » bon saint Louis, & lui faire une » requête. Ce fut l'evêque Guy d'Au» xerre, fils de monseigneur Guillau» me de Melot, qui commença à » dire au nom de tous les autres : Sire, » sçachez que tous ces prélats qu'ici » sont en votre présence, me font » dire que vous laissez perdre toute » la chrétienté, & qu'elle se perd en» tre vos mains. A donc le bon roi » se signe de la croix, & dit : Evê» que, or me dites comment il se fait » & par quelle raison. Sire, fit l'évê» que, c'est pour ce qu'on ne tient plus

Daniel, hist. de France, t. 3, p. 198.

Hist. de saint Louis, p. 13.

» compte des excommuniés. Car au-
» jourd'hui un homme aimeroit mieux
» mourir tout excommunié que de se
» faire absoudre, & ne veut nully
» faire satisfaction à l'église. Pour-
» tant, Sire, ils vous requiérent tous
» à une voix pour Dieu, & pour ce
» que ainsi le devez faire, qu'il vous
» plaise commander à tous vos bail-
» lifs, que où il sera trouvé aucun en
» votre royaume, qui aura été an &
» jour continuellement excommunié,
» qu'ils le contraignent à se faire ab-
» soudre par la prinse de ses biens. Le
» saint homme répondit, que très-
» voulentiers le commanderoit faire
» de ceux qu'on trouveroit être tor-
» çonniers à l'église & à son presme
» (prochain). L'évêque dit qu'il ne
» leur appartenoit à connoître de leurs
» causes. Le roi à ce répondit qu'il ne
» le feroit autrement; & disoit que
» ce seroit contre Dieu & raison, qu'il
» fît contraindre à soi faire absoudre
» ceux à qui les clercs feroient tort,
» & qu'ils ne fussent oïz en leur bon
» droit. Et de ce leur donna exemple
» du comte de Bretagne, qui par sept
» ans a plaidoié contre les prélats de
» son comté, tout excommunié, &

AN. 1231.

AN. 1231.

» finablement a ſi bien conduit & » mené ſa cauſe, que notre ſaint père » le pape les a condamnés envers ice- » lui comte. Parquoi diſoit que ſi » dès la premiere année il eût voulu » le contraindre à ſoi faire abſoudre, » il eût grandement meffait envers » Dieu & envers ſon vaſſal. Après » leſquelles choſes ouies pour tous » iceux prélats, il leur ſuffit de la » bonne réponſe du roi, & onques » puis ne ouï parler qu'il fût fait de- » mande de telles choſes ». Tant la fermeté a de pouvoir ſur les eſprits même les plus prévenus & les plus jaloux de leurs droits, quand elle eſt inſpirée par le devoir & ſoutenue par les effets !

Il eſt en butte aux traits de la calomnie.

La piété ſolide & la vie exemplaire du jeune monarque n'empêcherent point la calomnie de l'attaquer. On jugea de lui par le commun des hommes; & le voyant beau, bien fait, à l'âge de dix-neuf ans, pouvant tout ce qu'il vouloit, on n'imaginoit point qu'entouré des charmes du monde, il pût conſerver ſon innocence. On diſoit qu'il s'abandonnoit en ſecret à des plaiſirs criminels; qu'il avoit des maîtreſſes, & que la régente,

contente de gouverner, ne faisoit pas semblant de s'en appercevoir. Ces bruits injurieux firent une telle impression dans le public, qu'un bon religieux, poussé d'un zèle indiscret, en fit une vive réprimande à la reine. L'innocence est toujours humble, toujours modeste : *J'aime le roi mon fils*, répondit Blanche avec douceur ; *mais si je le voyois prêt à mourir, & que pour lui sauver la vie je n'eusse qu'à lui permettre d'offenser son Dieu, le ciel m'est témoin que, sans hésiter, je choisirois de le voir périr, plutôt que de le voir encourir la disgrace de son Créateur par un péché mortel.* Cependant afin de le soustraire en même tems au péril & aux traits de la calomnie, elle résolut de le marier promptement, & jetta les yeux sur la fille aînée du comte de Provence, que sa naissance & sa vertu rendoient également digne d'une si haute alliance.

AN. 1231

Duch. tom. 5. p. 446.

Ce comte, Raymond Bérenger, étoit de la maison de Barcelone, une branche des rois d'Arragon, où la Provence étoit entrée depuis long tems, & le comté de Forcalquier depuis peu, par Garsande mère de ce prince. Il avoit épousé Béatrix, fille

AN. 1233.

Son mariage avec Marguerite de Provence.

An. 1233. de Thomas, comte de Savoie & de Maurienne: il en avoit cinq enfants, un fils qui vécut peu, & quatre filles, toutes d'un rare mérite: mais Margueritte, l'aînée, l'emportoit de bien loin sur les autres. Elle étoit d'une beauté accomplie, *loyale & fine*, dit un de nos vieux historiens, & n'avoit pas encore quatorze ans. On contoit des traits admirables de son esprit: sa sagesse, sa modestie, sa bonté la faisoient aimer & presque adorer des Provençaux, qui s'adonnant alors à la poësie, remplissoient leurs ouvrages des belles qualités de leur princesse, & trouvoient tous les jours à en dire quelque chose de nouveau. Gautier archevêque de Sens, & le seigneur Jean de Nesle furent nommés ambassadeurs pour en aller faire la demande. La proposition fut reçue avec respect. Le comte de Provence, malgré le mauvais état de ses affaires, promit de donner à sa fille vingt mille livres, ce qui peut revenir à quatre cents mille d'aujourd'hui: il se doutoit bien que son gendre ne le presseroit point d'acquitter cette somme, dont effectivement la cinquiéme partie étoit à peine payée plus de trente

Vilhard. p. 127.

ans après : il prévoyoit d'ailleurs que cette alliance seule serviroit de dot à ses autres filles, qui bientôt en effet furent mariées très honorablement: Eléonore, la seconde, à Henri III, roi d'Angleterre; Sancie, la troisiéme, à Richard frére de ce monarque, élu depuis roi des Romains; & Béatrix, la derniére, à Charles frére de Louis, qu'elle fit comte de Provence, & qui se fit lui-même roi de Sicile.

AN. 1233.

Les ambassadeurs amenérent la princesse à Sens, où la cérémonie du mariage se fit avec la magnificence qui convenoit au siécle & à l'occasion. Quelques jours après, la jeune reine fut couronnée dans l'église cathédrale de la même ville. Le roi son époux, revêtu de tous les ornemens royaux, y fut présent, fit quelques chevaliers, & toucha des malades, à qui l'on distribua de l'argent selon leurs besoins. On remarque que la dépense tant pour le mariage que pour le couronnement, montoit à deux mille cinq cents livres, en comptant plus de cent écus dont Louis fit présent aux Provençaux, & près de quarante que coûta la musique. On y vit aussi comme une chose très-rare deux cuillers

La Chaise, hist de saint Louis, t. 1, l. 3, p. 189.

AN. 1233. d'or, avec une coupe de même métal, qui revenoient à vingt écus, & dont le Bouteillier profita. C'est ainsi qu'on appelloit l'officier du palais, qui étoit chargé de tout ce qui regarde la bouche, dignité alors très-considérable.

Prérogatives de l'office de grand Bouteillier.

On voit en effet par plusieurs monuments authentiques, que cet officier, l'un des quatre principaux de la couronne, signoit dans toutes les patentes des rois, ou du moins étoit présent à leur expédition; qu'il avoit séance entre les princes; qu'il discutoit même le pas au connétable. Du Tillet cite un arrêt qui lui donne *assistance & opinion* en la cour des pairs, avec les barons qui peuvent & doivent y juger. On prétend encore qu'à cause de son office, il avoit le droit de présider à la chambre des comptes de Paris; *& de ce*, ajoûte le même auteur, *y a ordonnance de Charles VI enregistrée au Parlement.* Mais ce droit s'éteignit, soit par la négligence de ceux qui l'avoient obtenu, soit par l'autorité des rois qui l'avoient accordé. Le titre même de grand Bouteillier fut également aboli, & l'on y a substitué la charge de grand échanson. Tous deux néanmoins ont été contempo-

Recueil des ordonn. des rois de France. p. 397, anno 1224.

Pag. 46.

contemporains. Tout le monde sçait la dispute qui s'éleva au sacre de Philippe V, au sujet *du pot à cave* dont le roi s'étoit servi, & que chacun d'eux soutenoit lui appartenir. On trouve d'ailleurs quantité d'actes où tous deux sont nommés, & que tous deux ont signés. Il seroit difficile de fixer au juste le tems où les fonctions de ces deux emplois ont été réunies.

AN. 1233.

Du Cang. au mot Buticul.

Le grand bouteillier, dit Loyseau, avoit justice sur les hosteliers & taverniers. Chaque crieur de vin lui devoit treize deniers; chaque buffetier, treize ou vingt-six deniers; chaque cellier de Paris *où l'on vendoit à brosche, la moitié des lies; chaque personne qui avoit atelage, vingt-huit deniers, & aussi du plus & du moins;* chaque ecclésiastique nommé à une prélature royale, archevêque, évêque, abbé, ou abbesse, cent sols Parisis. Si l'on consulte les registres de la chambre des comptes sur les autres prérogatives de cette grande charge, on y verra qu'*aux fêtes solemnelles, quand le roi portoit couronne, le bouteillier prenoit de son droit, non-seulement la coupe & le*

Trait. des Offic. l. 4, p. 224.

Du Cang. ibid.

AN. 1233.

hanape, mais les piéces de vin, tonneaux, ou queues où l'on avoit commencé à traire, ce qui se pratiquoit aussi en tems de guerre; qu'au sacre de Rheims, il devoit avoir les vins qui étoient dessous la barre, avec un certain nombre de pains, de chars, (chairs) *de poules, de cire, de poisson & de fruit; qu'en l'hostel où le roi gissoit, fût à Paris ou ailleurs, il prenoit à la fruiterie tout ce que mestier lui étoit, fussent torches ou chandelles, à la cuisine, aucune fois viande cuite, autrefois crue, à la cave tel vin comme pour la personne du roi, & alloient ses gens traire au tonnel où l'on traioit pour le roi; que deux fois chacun an, il recevoit au trésor royal vingt livres pour ses manteaux; qu'il étoit maître des Cervoisiers par tout le royaume, & souverain de la chambre des comptes; qu'en cette derniere qualité il lui revenoit un nombre de jettoirs, de quoi nos seigneurs des comptes jettent chacun an, & qu'il devoit avoir moult belle chose en Champaigne.*

Douaire de la jeune reine: empire de la régente sur les deux jeunes époux.

Le douaire de la nouvelle reine fut d'abord assigné sur la ville du Mans & sur quelques châteaux dans le Perche, ensuite sur Orléans & quelques lieux

des environs, enfin ſur Corbeil, Poiſſy, Pontoiſe, Etampes, Doudan, & quelques autres terres plus voiſines de Paris, & d'un revenu beaucoup plus conſidérable. Une circonſtance bien rare dans les mariages, & qu'on oſe à peine rapporter dans un ſiècle comme le nôtre, c'eſt que Louis s'étant propoſé l'exemple de Tobie pour modéle, il trouva la jeune Marguerite dans la même diſpoſition. Les deux époux étoient encore bien jeunes: Blanche retint ſur eux un empire ſi abſolu, que le roi ne voyoit ſa femme que lorſque ſa mère le lui permettoit. Si quelquefois il ſe déroboit pour aller chez la jeune reine, il ſe cachoit dès que la ſévére régente paroiſſoit. Un jour l'y ayant trouvé, elle le mit dehors, & lui fit devant tout le monde une très-vive réprimande.

AN. 1233.

Vie mſſ. de ſaint Louis, p. 102.

Chron. de ſaint Louis, c. 76.

La cour revint enſuite à Paris, où les réjouiſſances recommencérent, mais pour faire bientôt place aux préparatifs de la guerre. La trêve avec l'Angleterre alloit expirer. Le comte de Bretagne l'avoit même déja rompue par pluſieurs courſes ſur les terres de Henri d'Avaugour, tantôt par ſes lieutenants, tantôt en perſonne.

AN. 1234.

Grands préparatifs de guerre contre le comte de Bretagne.

AN. 1234. L'occaſion étoit favorable pour la France. Le monarque, il eſt vrai, venoit de perdre un ſerviteur fidéle dans la perſonne du comte de Flandre, prince, qui, à mille grandes qualités joignoit mille foibleſſes auſſi grandes; mais en même tems il avoit vu la ligue, ſinon diſſipée, du moins extrêmement affoiblie, tant par l'élévation du comte de Champagne ſur le trône de Navarre, que par la mort de l'archevêque de Lyon, du comte de Dreux, & du comte de Boulogne. La haine du premier contre Thibaut l'avoit engagé dans toutes les cabales des factieux; la conſidération où étoit le ſecond, ne ſervoit qu'à réveiller l'humeur inquiete du comte de Bretagne, qui croyoit avoir en lui une reſſource aſſurée dans les malheurs qu'il ſe ſeroit attirés par ſes révoltes. La haute naiſſance du troiſiéme, ſon courage intrépide, ſon crédit parmi la nobleſſe, ſes liaiſons avec les mécontens qui l'entretenoient toujours dans l'eſpérance de régner, tout cauſoit d'étranges inquiétudes au miniſtére. La bonne fortune du jeune roi le délivra heureuſement d'un ſujet ſi redoutable. Philippe mourut très-promp-

tement d'une enflure prodigieuſe; malheureux d'avoir terni un mérite peu commun, en préférant des prétentions auſſi chimériques qu'injuſtes, à la gloire d'être le principal ſecours de ſon roi & de ſon neveu. Une mort ſi ſoudaine donna lieu de ſoupçonner quelque cauſe violente. La régente même ne fut pas à couvert des traits de la calomnie : ce ſeroit lui faire injure que de penſer à l'en juſtifier. Auſſi vit-on le public ſe déchaîner tout autrement contre Thibaut, ſoit parce qu'il y avoit plus d'intérêt que perſonne, ſoit parce qu'on le croyoit plus accoutumé à ces ſortes de forfaits. La vérité eſt néanmoins qu'il n'y eut jamais rien d'avéré contre lui.

Il eſt abandonné de l'Angleterre & fait une trève.

Louis, averti que le comte de Bretagne n'oublioit rien pour engager la cour d'Angleterre à recommencer la guerre, réſolut de châtier une bonne fois tant de révoltes, manda la Nobleſſe avec les Communes, & s'avança contre le rebelle avec une armée ſi conſidérable, qu'on n'en avoit point vu de pareille dans les derniéres guerres. Le malheureux comte, abandonné à lui même, & n'ayant pu ob-

AN. 1234. tenir du monarque Anglois que ſoixante chevaliers & deux mille Gallois, ſe trouva dans un grand embarras : il ne perdit cependant pas courage, & eut même quelque avantage ſur un détachement des troupes de l'avant-garde du roi, leur enleva quelques chevaux & une partie de leurs bagages. Mais ce petit échec ne ſervit qu'à rallumer l'ardeur & le reſſentiment du jeune prince : il diviſa ſes troupes en trois corps, qui fondirent en même tems ſur la Bretagne par trois différents endroits, portérent par-tout le fer & le feu, & forcérent deux places de marque. Le ſéditieux vaſſal, ſur le point d'être accablé, envoya demander grace & une trève juſqu'à la Touſſaints, promettant, ſi le roi d'Angleterre ne venoit le ſecourir en perſonne, de remettre la Bretagne entre les mains du roi, avec tout ce qu'il avoit de villes, de châteaux & de troupes. Il accompagna ſa demande d'une groſſe ſomme d'argent. On voulut bien, à ce prix, écouter ſes propoſitions. Le comte de Mâcon, le duc de Bourgogne & le comte de Saint-Pol ſe rendirent ſes garants : lui-même donna des ôtages & trois de ſes meilleures

Math. Par. p. 406.

Mouſk. p. 25.

Math. Par. Ibid.

places pour sureté. On ne doit pas oublier, pour la justification du vainqueur, que les quarante jours de service alloient expirer; qu'il étoit à craindre que les barons ne se servissent de ce prétexte pour empêcher la ruine d'un de leurs pairs; enfin que le roi d'Angleterre ne pourroit jamais, en si peu de tems, faire un armement de terre & de mer suffisant pour une telle expédition.

AN. 1234.

Le comte en effet étant passé peu après à Londres, on feignit un vif ressentiment de la trève qu'il avoit conclue, pour lui refuser un secours qu'on étoit réellement hors d'état de lui accorder. On lui offrit néanmoins quelques troupes à condition qu'il se chargeroit de leur entretien. Cette offre ne l'ayant pas satisfait, il se retira plein de dépit, & ne songea plus qu'à sortir d'affaire, à quelque prix que ce fût. L'historien Anglois assure qu'il vint se jetter aux pieds du roi, la corde au col, se reconnoissant un traître, indigne de toute grace, lui abandonnant tous ses états & sa propre personne, pour en tirer tel châtiment qu'il lui plairoit. Le monarque, suivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi:

Il se soumet enfin & fait sa paix.

Math. Par. Ibid.

AN. 1234.

« Mauvais traître, encore que tu ayes » mérité une mort infâme, cependant » je te pardonne en considération de la » noblesse de ton sang, mais à con- » dition que tu abandonneras la Bre- » tagne à ton fils, à qui je ne la laisse » que pour sa vie, & je veux qu'après » sa mort les rois de France soient » maîtres de la terre ». Cependant une preuve qu'il ne fut dépouillé ni de sa dignité, ni de la tutelle de ses enfans, c'est que dans les actes mêmes de cette paix, il prend la qualité de duc de Bretagne, qu'il ne pouvoit avoir que du chef de sa femme. Il paroît seulement que le comte fut obligé de venir à Paris ; qu'il se soumit à tout ce que voudroient ordonner le roi & la reine Blanche, dont la régence duroit encore ; qu'il promit de les servir envers & contre tous ; qu'il renonça à tous les avantages qu'on lui avoit faits par le traité de Vendôme ; qu'il remit entre les mains du roi pour trois ans les châteaux de Saint-Aubin, de Chantoceaux & de Mareuil ; qu'il s'engagea, si-tôt que son fils seroit majeur, à servir cinq ans à ses frais en Palestine ; enfin qu'il s'obligea de rétablir la

Duch. t. 5, p. 692.

noblesse de Bretagne dans tous ses privilèges qui consistoient dans le pouvoir de fortifier, sans la permission du seigneur, dans la faculté de disposer sans lui de leurs biens & de la tutelle de leurs enfants, dans le droit de naufrage & autres semblables prérogatives. Louis, pour l'exécution de cet article, nomma des commissaires, & fit en sorte qu'on ne lui demandât pas plus qu'il n'avoit pris, mais en même tems qu'il rendît tout ce qui ne lui appartenoit pas.

AN. 1234.

Le comte, ainsi rentré dans l'obéissance, envoya déclarer au roi d'Angleterre qu'il révoquoit l'hommage qu'il lui avoit fait pendant sa révolte. Henri, pour s'en venger, fit saisir le comté de Richemont & toutes les autres terres que le prince Breton possédoit dans les états d'Outremer. Mais bien-tôt il sentit à quel homme il avoit affaire. Le comte équipa sur le champ quelques vaisseaux, se mit à courir la mer, troubla par-tout le commerce des Anglois, pilla tous ceux de cette nation qu'il put joindre, & remplit parfaitement, dit Mathieu Paris, son surnom de *Mauclerc*, c'est-à-dire, d'homme

Mat. Par. Ibid.

AN. 1234.

malin & méchant. Quelques-uns néanmoins prétendent qu'il fut ainsi surnommé par les Bretons, parce qu'il prêta au roi l'hommage-lige, au lieu du simple qu'il devoit pour son comté. Quelques autres, au contraire, soutiennent qu'en cela même il fit une bonne affaire pour son pays, qui, par ce moyen, cessa d'être un arrière-fief de la couronne, & que cette injurieuse dénomination lui vient des démêlés qu'il eut avec les ecclésiastiques. Les papes étoient alors souverains dispensateurs des biens d'Eglise : ils accordoient les dixmes aux gentilshommes, pour les engager à se croiser contre les ennemis de la religion, & permettoient au clergé de lever quelque droit pour l'administration des Sacrements. Le comte, qui se piquoit de sçavoir le droit canon, s'y opposoit, & accusoit les prêtres de simonie : ceux ci de leur côté, aveuglés peut-être par leur intérêt, prétendoient en sçavoir autant que lui, & l'appelloient *Mauclerc*, ou mauvais clerc.

Le Baud. hist. de Bret. p. 235.

AN. 1235.

Politique de nos rois sur le mariage des grands.

La soumission du comte fit exemple, & la vigueur avec laquelle le jeune monarque poursuivit & terrassa

ces audacieux rebelle, tint en respect les autres grands vassaux de la couronne. Les mariages qu'ils contractoient avec les ennemis de l'Etat, devenoient pour eux de fréquentes occasions de révolte : la politique de nos rois fut toujours d'empêcher ces dangereuses unions ; & dans les traités particuliers qu'ils faisoient avec ces trop redoutables sujets, ils inséroient ordinairement cette clause : Que ni le vassal, ni aucun de sa famille, ne pourroient s'allier avec les étrangers, sans l'agrément du prince. Louis eut grand soin de faire observer cet article important. Le comte de Ponthieu avoit conclu le mariage de Jeanne, l'aînée de ses quatre filles & sa principale héritière, avec le roi d'Angleterre : déja l'évêque de Carlile l'avoit épousée au nom de son maître : le pape même étoit intervenu pour garant de l'exécution. Mais le monarque François parla si haut & menaça si vivement, que ni le comte, ni Henri n'osérent passer outre ; le premier, par la crainte de voir confisquer ses terres, le second pour ne pas faire acheter si cher son alliance. Le sage prince en usa avec la même

AN. 1235.

Math. Par. Ibid.

AN. 1235.

fermeté vis-à-vis de la comtesse de Flandre, veuve de Ferrand, que les mécontents vouloient marier avec Simon de Montfort, né François, mais devenu sujet de l'Angleterre par le comté de Leicestre qu'il avoit hérité d'Amicie sa grand'mere, homme d'ailleurs suspect & de grande entreprise. La princesse, dans un traité fait à Péronne, s'étoit engagée à ne point s'allier avec les ennemis de l'état : Louis averti de ce qui se tramoit, l'obligea encore de déclarer par un second acte, qu'elle n'étoit entrée, ni entreroit en aucune négociation avec le comte de Leicestre, & qu'elle romproit tout, en cas qu'elle l'eût fait. Le malheureux Montfort, frustré de ses espérances, jetta les yeux sur Mathilde, veuve du comte de Boulogne, & lui fit proposer de l'épouser : il trouva encore dans la politique du jeune Souverain un obstacle invincible à ses desseins.

Invent. des chart. t. 5. Flandr. 4. sac. p. 28.

Du Tillet, p. 71, 1 part. Mém. des rois de France.

AN. 1236.

Tels étoient les progrès de Louis dans l'art de régner, & il n'avoit pas encore vingt & un ans accomplis. Ce terme fixé par nos anciennes loix pour la majorité de nos rois, arriva enfin : alors la reine Blanche cessa de prendre

Majorité du roi.

la qualité de régente du royaume : événement long-tems attendu par les gens de bien, pour voir perdre aux brouillons, sinon le motif, du moins le prétexte de cabaler. Mais quelque changement qu'il produisît à l'extérieur, il n'en apporta aucun dans la forme du gouvernement. Il y avoit déja plusieurs années que le fils gouvernoit sous la conduite de la mère, & la mère continua toujours depuis à gouverner sous l'autorité du fils. Tous deux vécurent dans une parfaite intelligence; & n'ayant l'un & l'autre en vue que le bien de l'Etat, ils ne pouvoient pas manquer de s'accorder. On fait cependant un crime au jeune Louis de s'être laissé gouverner par l'impérieuse Blanche : reproche fondé sur la confiance qu'il eut toujours aux sages conseils de cette grande reine, & sur ce que se rencontrant avec elle & toute la cour dans des occasions solemnelles, il lui a quelquefois donné le premier rang. On ne fait pas réflexion sans doute que le devoir d'un roi est de se multiplier en quelque sorte par les ministres qu'il emploie, pourvu qu'il sçache les choisir, non pour se plonger dans l'oisi-

AN. 1236.

Math. Par. p. 649.

AN. 1236.

veté, mais pour faire mieux avec leur aide ce qu'il pourroit faire moins bien abandonné à lui-même. Si c'est-là une tache à la mémoire de ce religieux monarque, ce sera donc un opprobre d'être gouverné par la justice & par la raison.

Révolte du comte de Champagne devenu roi de Navarre.

La première affaire importante qu'eut Louis, en prenant les rênes du gouvernement, fut contre le nouveau roi de Navarre à qui nul engagement ne coûtoit, parce qu'il ne s'en faisoit jamais de loi. Ce prince inconstant avoit promis au roi de ne point marier Blanche sa fille unique, que de son consentement; mais comptant pour rien la foi des serments, il la maria, sans en parler au monarque, avec Jean de Dreux fils du comte de Bretagne; lui donnant pour dot le comté du Perche, & lui assurant la succession au royaume de Navarre, quand même il lui naîtroit des frères, comme en effet Thibaut eut dans la suite deux fils de Marguerite de Bourbon. On cherchoit en vain la vraie cause de cette rupture. Les uns veulent qu'elle ait été ménagée par le comte de la Marche, & encore plus par la comtesse, qui ayant été reine,

Reg. des chartres de Champ.

conservoit toujours la fierté de son premier rang, & ne pouvoit se résoudre à plier sous le joug de la dépendance : les autres disent que Thibaut s'y porta de lui même, & que méditant de rentrer dans les fiefs dont il avoit traité avec le roi pour satisfaire la reine de Chypre, il voulut engager le comte de Bretagne dans ses intérêts par le mariage de sa fille unique avec le fils aîné de ce prince, l'un des plus séditieux vassaux de la couronne. Le plus grand nombre néanmoins est de ceux qui ne lui donnent proprement d'autre motif que son inquiétude naturelle.

AN. 1236.

Le roi marche contre lui & le force à demander la paix.

Dès que Louis eut appris ce mariage, & il ne l'apprit qu'après qu'il fut consommé, il envoya demander au roi de Navarre les trois places qu'il devoit livrer, s'il venoit à manquer au dernier traité. Thibaut ne répondit rien, ou ne répondit pas comme il devoit, mais se prépara à la guerre, traita secrétement avec les comtes de Bretagne & de la Marche, fortifia ses villes, leva des troupes, & n'oublia rien pour mettre le pape dans ses intérêts. On avoit publié depuis peu une croisade pour la Terre-

AN. 1236.

ſainte, & le prince Navarrois avoit pris la croix : il n'en falloit pas davantage pour obtenir la protection de Rome & toutes ſortes de priviléges. Grégoire IX, c'étoit le nom du pontife Romain, écrivit donc au roi, moins pour le conjurer, que pour lui défendre, ſous peine des cenſures uſitées dans ces occaſions, de rien entreprendre contre un fidéle croiſé pour le ſoutien de ſa religion. Louis qui ſçavoit que le ſaint Pere pouvoit lui donner quelquefois des conſeils, jamais des ordres, ne laiſſa pas d'envoyer dans les provinces pour mander la Nobleſſe & les Communes dont le rendez-vous fut aſſigné à Vincennes. Déja il étoit à la tête de ſes troupes, prêt à fondre ſur la Brie & ſur la Champagne, lorſque Thibaut effrayé d'une ſi grande diligence, lui envoya demander pardon, & vint lui-même ſe jetter à ſes pieds pour obtenir la paix. Mais il ne l'obtint qu'en renonçant pour la ſeconde fois à ſes prétentions ſur les fiefs qu'il avoit autrefois vendus au monarque, en livrant pour ſûreté de ſa parole Bray-ſur-Seine & Montereau-Faut-Yonne, en s'obligeant d'accomplir

Duch. t. 3, p. 331, 32.

au plutôt ſon vœu d'aller en Paleſtine, enfin en promettant que de ſept ans il ne reparoîtroit en France.

AN. 1236.

Violence du prince Robert contre le roi de Navarre.

C'eſt ainſi que le jeune monarque ſçut punir l'infidélité d'un vaſſal plus capable de brouiller qu'habile à faire la guerre, redoutable cependant autant par ſes intrigues que par ſa puiſſance & ſes richeſſes. On dit qu'à ſon avénement au trône de Navarre, il trouva dans le tréſor de Sanche ſon oncle & ſon prédéceſſeur, dix-ſept cents mille livres, ſomme qui reviendroit à plus de quatre millions de notre monnoie d'aujourd'hui. Mais ſi la ſoumiſſion du rebelle déſarma la colére du Souverain, il n'en fut pas de même du public, toujours difficile à revenir de ſes préjugés. L'idée des empoiſonnemens dont on l'accuſoit, & l'horreur qu'elle ne pouvoit manquer d'inſpirer, ne s'effaçoient point des eſprits. Robert, frère du roi, génie impérieux & d'une hauteur qui dégéneroit ſouvent en violence, lui donnoit dans toutes les occaſions des marques de la haine la plus forte & du mépris le plus outrageux. Un jour que Thibaut alloit au Palais pour prendre congé du roi, il ſe vit tout d'un

Vies & chr. mſſ. de ſaint Louis & de la reine Blanche. Fauch. p. 564.

AN. 1236. coup investi par les domestiques du jeune prince, qui lui firent les plus cruelles insultes, coupérent la queue de son cheval, lui attachérent des haillons à ses habits, & au moment qu'il entroit, lui firent un masque d'un fromage mou : affront plus honteux encore à celui qui le faisoit faire, qu'à celui qui le recevoit. Louis, que toute indignité blessoit, donna des ordres pour arrêter ces insolents, qui furent condamnés à mort. Mais Robert, pour sauver des malheureux qui n'avoient rien fait qu'à son instigation, avoua que cette violence étoit son ouvrage, & fit tant par ses priéres, que l'exécution fut suspendue. Le roi se trouvoit dans une étrange extrémité : l'amitié qu'il avoit pour son frère sembloit demander grace pour des gens qui n'étoient coupables que pour lui avoir trop fidélement obéi : d'un autre côté, la justice ne lui permettoit pas de laisser impunie une action si contraire aux droits de l'humanité. Cependant la jeunesse & les instances de Robert, peut-être même l'intercession de Thibaut, qui cherchoit à regagner un ennemi si redoutable, déterminérent le monarque à prendre

le parti de la clémence. On fit au roi outragé toutes les satisfactions qu'on put imaginer : on le combla d'amitiés & d'honneurs ; & comme il devoit partir incessamment pour la Palestine, Louis lui promit de prendre la Champagne sous sa protection, & de la défendre contre quiconque oseroit l'attaquer. Tant de ménagements inspirés par la politique & conseillés par la reine mere, réveillérent toute la passion du roi de Navarre pour cette princesse. Il la lui témoigna avec tant de liberté, qu'elle fut obligée de lui envoyer ordre de se retirer de la cour. Thibaut qui se consoloit de tout, se mit à faire des chansons, & composa ce couplet sur cette avanture si peu glorieuse à sa mémoire.

AN. 1236.

Grande chr. de France.

Amour le veut & Madame m'en prie
Que je m'en part ; & je moult l'en merci,
Quand par le gré Madame m'en châti,
Meilleur raison n'y voye en ma partie.

Le Languedoc cependant étoit toujours dans le trouble. L'inquisition, quoiqu'établie depuis trois ans dans cette malheureuse province, ne laif-

AN. 1237.

Affaires de Languedoc.

soit pas de rencontrer de grands obstacles. Les consuls de Toulouse formérent beaucoup de difficultés contre les procédures des inquisiteurs, & Raymond exigea qu'ils observassent de certaines formalités. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les clameurs des dévots contre lui. On l'accusa de protéger les hérétiques, & en conséquence il fut frappé de tous les anathêmes de l'Eglise. Le malheureux prince, outré de cette maniére d'agir, fit publier des défenses de comparoître devant les inquisiteurs. Ce fut comme le signal de la guerre. Les Curés & les Cordeliers de Toulouse en sentirent les premiers effets; ils furent forcés de sortir de la ville: les appointements de l'Université cessérent: on coupa d'abord les vivres aux Jacobins, chefs de l'inquisition, en mettant des gardes aux portes de leur couvent, ensuite on les chassa ignominieusement: l'évêque même fut obligé de se retirer avec son clergé. Tout cela ne put s'exécuter sans beaucoup de violence: on dit qu'il y eut des prêtres massacrés par la populace, & que plusieurs personnes, soit crainte, soit penchant, embras-

AN. 1237.

Guil. de Pod. c. 41. apud. Duch. t. 8, p. 694.

Catel. Hist. du comte de Toul. p. 358.

ſérent publiquement l'héréſie. Le nouveau tribunal ne fut pas reçu plus favorablement à Narbonne. L'archevêque ayant voulu procéder contre des gens ſuſpects dans la foi, les habitans de la ville baſſe ſe ſoulevérent, forcérent la maiſon des Frères Prêcheurs, ſe ſaiſirent des regiſtres de l'inquiſition, & les mirent en piéces : ce qui produiſit entre les deux villes une guerre auſſi vive qu'elle auroit pu l'être entre les plus cruels ennemis. Mais l'autorité du roi l'appaiſa, & réduiſit les deux partis à pourſuivre leurs prétentions par les voies ordinaires de la juſtice devant ſon ſénéchal à Carcaſſonne.

Le même, hiſt. de Lang. p. 604.

Raymond ne trouva ni la même équité, ni la même indulgence à Rome, où la nouvelle du déſordre de Toulouſe avoit été portée par l'archevêque de Vienne, qui faiſoit alors la fonction de légat. Grégoire lui écrivit une lettre fulminante, par laquelle il lui ordonnoit de faire toutes les réparations que ſon miniſtre lui preſcriroit, de forcer les Conſuls de ſe ſoumettre à l'autorité de l'inquiſition, & de prendre, dès le mois de Mars prochain, le chemin de la

Older. Rainald. ann. 1236.

AN. 1237.

Paleſtine pour y demeurer cinq ans. On ſeroit étonné de nos jours de voir arriver un ordre du pape, qui bannît un prince de ſes Etats : alors on n'y voyoit rien de ſingulier : tel eſt l'effet du préjugé, de l'ignorance & de la ſuperſtition. Le pontife s'adreſſoit en même tems au roi, pour le prier d'armer ſon bras contre l'héréſie, de contraindre le comte de Toulouſe à faire ſon voyage d'Orient, & de donner cependant l'adminiſtration du Languedoc au prince Alfonſe qui en devoit épouſer l'héritiére. La lettre étoit humble, vive, preſſante : mais Louis, toujours ami de la juſtice, eut égard aux plaintes de l'accuſé. Il étoit informé que les inquiſiteurs le haïſſoient ſecrétement, & que l'état de ſes affaires ne lui permettoit pas de ſe mettre ſi-tôt en marche pour la Terre-ſainte : il en écrivit ſi fortement au ſaint Pere, qu'il lui fit, ſinon révoquer, du moins ſuſpendre le honteux arrêt de banniſſement qu'il avoit prononcé contre Raymond. Grégoire lui donna dix-huit mois pour ſe préparer à l'expédition d'Outre-mer, & ſe remit de tout à la ſageſſe & à la piété du monarque. Il manda même

au légat d'ôter l'inquiſition aux Frères Prêcheurs, s'il trouvoit qu'ils fuſſent ennemis ſecrets du comte: le prélat, au lieu d'obéir, ſe contenta de leur donner un Cordelier pour collégue, & d'apporter quelque tempérament à la rigueur des procédures. Tout alloit aſſez bien pour les inquiſiteurs, lorſqu'enfin Rome mieux informée, ſelon quelques uns, ſurpriſe, ſelon quelques-autres, ſuſpendit pour quelque tems leur commiſſion, & révoqua tous leurs pouvoirs.

AN. 1237.

Guill. de Pod. ibid. p. 695.

L'équité auroit demandé qu'on en eût fait autant en pluſieurs endroits, où depuis quelques année cette redoutable inquiſition cauſoit de grands ravages, ſous les ordres d'un certain Frère Prêcheur nommé Robert. C'étoit un ſcélérat, qui, à un rare talent pour la prédication, joignoit une grande apparence de piété: un apoſtat dans la foi, qui avoit ſuivi pendant vingt années une femme Manichéenne, plus par libertinage que pour apprendre, comme on le diſoit, à connoître les hérétiques, qu'il ſe vantoit de diſtinguer à l'air ſeul, & même au ton de voix: un moine hypocrite, qui en impoſa en même tems

Inquiſiteur envoyé en France: ſes excès: ſa punition.

Math. Par. p. 429, 482.

Mouſk. p. 38.

Spicil. to. 2. p. 795.

AN. 1237. au pape qui l'envoya dans les Gaules avec la qualité d'inquiſiteur, & au roi qui lui permit d'exécuter cette commiſſion, & lui fit quelquefois donner eſcorte pour découvrir & punir une ſecte abominable, qu'on prétendoit répandue dans l'iſle de France, en Champagne, en Bourgogne, & en Flandre. Ce ſcélérat, ſans foi, ſans loi, abuſa pendant cinq ou ſix ans de la confiance qu'on avoit en lui, & faiſoit brûler indiſtinctement innocent & coupable: ce qui le fit ſurnommer Robert le *Bulgare*, nom infâme qu'on donnoit aux Vaudois accuſés du crime déteſtable, & les triſtes objets du prétendu zéle de l'impoſteur. La fourberie fut enfin découverte, & le moine arrêté, privé de ſon emploi, & confiné dans une étroite priſon pour le reſte de ſes jours. S'il ſemble que Louis ait manqué de lumiéres en accordant ſa protection à ce miſérable, ce fut moins ſa faute que celle du ſiécle où il vivoit: ſiécle d'ignorance & de ſuperſtition. Son excuſe eſt dans la droiture de ſon cœur: une belle ame ſçait rarement ſoupçonner le mal.

Tandis que le ſage monarque aſſuroit

assuroit le bonheur de ses peuples par son courage, & la gloire de la religion par sa fermeté, il étoit en grand danger de sa vie sans le sçavoir. Le Vieux de la Montagne, nom si fameux & si formidable dans nos vieilles histoires, sur un faux bruit que Louis se préparoit à passer au Levant avec une armée terrible, crut finir la guerre en faisant périr le général, & fit partir deux de ses sujets pour aller en France exécuter ses ordres barbares. Mais pendant qu'ils étoient en marche, Dieu changea ses dispositions meurtriéres en sentiments de paix. Il dépêcha sur le champ deux Emirs pour avertir le roi du péril qu'il couroit. Une aventure si extraordinaire redoubla la piété & la ferveur du religieux prince : il sentit que la vie du plus redoutable potentat tient à bien peu de chose ; & s'humiliant de plus en plus devant la Majesté éternelle, il lui offrit un nouveau sacrifice de lui-même. Il ne laissa pas néanmoins de prendre des gardes armés de masses d'airain, persuadé que la prudence humaine, renfermée dans ses justes bornes, n'est point opposée à la soumission aux décrets de la Pro-

AN. 1237.

Le prince des Assassins veut faire tuer le roi. Ce que c'étoit que ce peuple, son origine, sa religion, ses divers domiciles.

Guill Nang. apud Duch. t. 5, p. 332.

AN. 1237.

vidence. Les nouveaux envoyés cependant découvrirent leurs confréres à Marſeille, leur montrérent les derniers ordres de leur commun maître, & les amenérent au roi. Ce généreux prince les combla de préſents, & leur en donna de magnifiques pour leur ſouverain, en témoignage de la paix & de l'amitié qu'il vouloit entretenir avec lui. On ne doit point diſſimuler que ce fait, rapporté d'abord par Guillaume de Nangis, enſuite par tous nos hiſtoriens, commence à être un peu décrédité. Mais les raiſons de l'attaquer n'ont paru à l'académie des belles-lettres, qu'une conjecture ingénieuſe, que des réflexions enfin très-judicieuſes, qui néanmoins ne forment pas une démonſtration. Le célébre éditeur des mémoires de cet illuſtre corps permet toujours *aux orateurs ſacrés d'employer dans l'éloge du ſaint monarque ce trait fameux, que l'éloquence de ſes panégyriſtes a tant de fois célébré.*

Mém. de l'acad. des belles-lettres, t. 16, p. 163, 164.

Rien de plus confus, quelquefois de plus contradictoire, dit un ſçavant académicien, que les idées des auteurs même les plus habiles ſur le nom, l'origine, les différents domi-

M. Falconet, *Mém. de l'acad. des belles-lettres, t. 17. Diſſert. ſur les aſſaſſins.*

ciles, la religion & les mœurs de ces peuples ſi décriés parmi toutes les nations pour leurs horribles aſſaſſinats. Les uns les appellent *Eſſéniens* ou *Eſſéens*, *Haſidéens*, *Aſſanites* ou *Aſſaſſinites*, *Hakeſins*, *Auquaſſins*, *Arſacides* : les autres les nomment *Aſſaſſiniens*, *Aſſaſſins*, *Aſſeſſins*, *Heiſſeſſins*, *Aſſiſins* : ce dernier eſt le ſeul bon, & vient du verbe arabe *haſſa* tuer, dont le participe actif eſt *haſis*, au pluriel *háſiſin*, tueurs, aſſaſſins. On ne doit pas croire néanmoins qu'ils s'appellaſſent eux mêmes de ce nom : c'étoit plutôt celui que leur donnoient leurs ennemis, tant Chrétiens que Mahométans ; car ils exerçoient également leurs fureurs ſur les uns & les autres. Il en eſt de même de celui de *Molhidites*, hérétiques, ou de *Karégiens*, gens qui ſortent de l'obéiſſance dûe à l'Imam légitime : c'étoient autant d'épithétes injurieuſes, qui exprimoient l'horreur des vrais Muſulmans pour ces malheureux apoſtats. Celui de *Bathéniens*, illuminés, flattoit beaucoup leur vanité : ils le prenoient volontiers ; mais il paroît qu'ils ont plus généralement adopté celui d'*Iſmaëliens*,

An. 1237. comme tenant la doctrine d'Ismaël fils de Giafar, la seule qu'ils estimoient orthodoxe.

C'est de la mort de ce dernier, le sixiéme des Imams admis par les Perses, qu'on peut dater l'origine de la secte de ces Ismaëliens, c'est-à dire, vers le milieu du second siécle de l'hégire, environ l'an 770 de notre ére. Ils convenoient avec les Mahométans de Perse leurs fréres, en ce qu'ils n'admettoient qu'Ali pour premier Imam après Mahomet; mais ils comptoient différemment la succession de l'Imamat, c'est-à-dire, de la souveraine puissance, tant au temporel qu'au spirituel, & prétendoient que cette dignité avoit passé aux descendants d'Ismaël, préférablement à la ligne collatérale. Cette nouvelle faction excita d'abord de grands troubles, & dès sa naissance forma deux branches, toutes deux célébres. L'une sur la fin du neuviéme siécle s'empara de l'Egypte, où elle régna près de trois cents ans sous le nom de *Khalifes Fathimites*: l'autre, c'est celle des *Assassins*, s'établit en Asie deux cents ans plus tard. Elle avoit d'abord formé une domination en Arabie, dont *Hagiar*,

Ibid.

voisin du golfe Persique, étoit la capitale : mais chassée de cet établissement peu après la mort du fameux *Abou-Thaher*, elle demeura dispersée pendant plus d'un siécle dans la Syrie, dans la Perse & dans l'Egypte. Ce fut-là que *Hassan Sabah* en ramassa les débris. C'étoit un homme d'esprit, versé dans la géométrie, la magie & autres sciences : il les conduisit sur le Gébal ou Kouhestan de la Perse, jugeant que ces malheureux, persécutés dans tous les lieux où ils étoient répandus, ne pouvoient trouver d'azyle plus sûr qu'un païs montueux, presque inaccessible. Ceux de cette même branche qui restoient dans l'Irak Arabique, où ils avoient pris naissance, se joignirent aux *Dararioun* & aux *Nossairioun*, autres sectaires aussi méchants qu'eux : & allérent s'établir en différents endroits du Liban & de l'anti-Liban. L'affinité qu'ils avoient avec les nouveaux maîtres du Kouhestan, l'impossibilité de se maintenir sans leurs secours, la conformité des sentiments, tout les détermina à ne former avec eux qu'un seul corps sous un même chef. C'étoit par les ordres du souverain qui

AN. 1237. résidoit en Perse, ou de son lieutenant en Syrie, qu'ils exerçoient ces horribles attentats dont nos histoires sont pleines.

C'est aussi de ce domicile dans les montagnes, que leur chef étoit appellé par nos anciens *le Vieux de la Montagne :* nom inconnu aux Orientaux, qui le nomment toujours Scheick, c'est-à-dire, seigneur, prince, souverain, & non pas *Vieillard*, comme il a été ridiculement rendu par la foule des auteurs occidentaux. La puissance *Ibid.* de ce redoutable Imam s'étendoit fort loin : il commandoit depuis le Khorassan, de l'orient à l'occident, tous les païs qui bordent le sud de la mer Caspienne, sçavoir, le Kouhestan, aujourd'hui proprement dit, l'Esterabad, le Tabristan, le Masanderan, & le Ghilan ou Dilem. Tout le territoire qui s'étend depuis Damas jusqu'à Antioche, ce qui peut faire huit journées de marche, Panéas immédiatement au-dessous du Mont-Chermon, & le Kurdistan obéissoient également à ses loix. Mais cette horrible domination, fondée sur le sang & sur le carnage, ne pouvoit être de longue durée. Toute la nation fut en-

tiérement exterminée sur la fin du treiziéme siécle, celle de Perse, en 1262, par *Holagou*, frére & lieutenant de *Mangou Kan*, quatriéme empereur des Tartares; celle de Syrie, environ l'an 1280, par les lieutenants de *Bibart*, sultan d'Egypte, de la seconde dynastie des *Manluks*.

Les principaux dogmes de ces *Ismaëliens* ou *Assassins*, étoient la métempsycose, & la descente de l'Esprit saint dans la personne de leurs Imams. Une vive persuasion de ce dernier point leur inspiroit cette obéïssance aveugle, qui leur faisoit affronter la mort avec une intrépidité qui n'a d'exemple que chez eux. On dit que leurs chefs, par une détestable politique, avoient imaginé de renfermer dans un jardin délicieux tout ce qu'il y a de plus propre à flatter les sens. On y transportoit, au milieu d'un sommeil procuré par des breuvages singuliers, les jeunes gens destinés à leurs exécutions sanguinaires, pour leur donner un avant-goût des plaisirs du paradis qu'on leur promettoit. C'est ce qui les rendoit si dévoués aux ordres de leur souverain, qu'au moindre signe de

An. 1237. sa volonté ils couroient avec joie à un trépas certain ; persuadés que celui qui leur faisoit goûter tant de délices sur la terre, avoit assez de pouvoir pour les rendre encore plus heureux dans le ciel. On lit dans la chronique de Pepin, que Henri II, comte de Champagne, fut invité par le commandant des *Assassins* de Syrie à passer sur ses terres ; qu'étant arrivé près d'une tour prodigieusement élevée, le barbare lui demanda s'il avoit des sujets aussi obéissants que les siens ; & que, sans attendre sa réponse, au premier signe qu'il fit, trois jeunes gens vêtus de blanc (*a*) se précipitérent à l'envi de cette tour, & vinrent s'écraser à leurs pieds. Lorsque ce fier tyran vouloit se défaire de quelque potentat chrétien ou infidéle, ces malheureux s'en alloient déguisés à la cour du proscrit, & attendoient tranquillement l'occasion d'exécuter leur dessein, aussi contents d'y périr que de retourner triomphants de l'ennemi de leur maître. S'ils échouoient dans

(*a*) La couleur blanche de l'habillement paroît avoir été un point d'observation légale chez tous ces fanatiques. *idem*, *ibid*.

leurs entreprises, d'autres s'empressoient de prendre leur place : & comme ils avoient autant de conduite que d'adresse, rarement ils manquoient leur coup. On les peint cruels, ivrognes, débauchés, mais belliqueux, & d'un mépris pour la vie, qui dégénéroit en fanatisme. On leur reproche encore d'avoir admis l'inceste à l'exemple des mages, qui permettoient à un chacun d'épouser sa sœur, sa fille & sa mere.

AN. 1237.

AN. 1238, 39.

La couronne d'épines engagée par les Latins de Constantinople, est retirée par le roi & déposée dans la sainte Chapelle.

Louis, échappé au poignard de ces brigands par une protection visible du ciel, ne s'occupa que du soin de lui en témoigner sa reconnoissance. Bientôt il eut occasion de la faire paroître, en dégageant à ses frais la couronne d'épines de Notre-Seigneur. On voit par plusieurs monuments que cette sainte relique avoit été conservée de tout tems avec une grande vénération. Grégoire de Tours, sans dire où elle étoit, assure qu'on la voyoit de son tems, & que les épines en étoient toujours vertes. Les religieux de Saint Denis se vantoient anciennement qu'elle faisoit partie de leur trésor, & se réduisirent enfin à dire qu'ils n'en avoient qu'un frag-

Greg. Tur. de glor. mart. p. 11.

Rigord. apud Duch. t. 5 p. 29 & 33.

AN. 1238. 39.

ment, tiré par Charles le Chauve de la Sainte Chapelle d'Aix, où Charlemagne l'avoit mis. Mais personne ne doutoit de l'authenticité de celle de Constantinople. La nécessité l'avoit fait engager aux Vénitiens & aux Génois pour diverses sommes empruntées. Alors elle appartenoit en quelque sorte à Nicolas Quirino Vénitien, qui devoit l'emporter dans sa patrie, s'il n'étoit pas remboursé de ses avances dans un terme de quelques mois. L'empereur Baudouin, dans l'impuissance de la racheter, crut qu'elle ne pouvoit tomber en des mains plus dignes que celles de Louis, & le pria de trouver bon qu'il lui en fît un présent. Le pieux monarque accepta cette offre avec une joie incroyable: Quirino fut payé de tout ce qui lui étoit dû, & la sainte couronne apportée en France, scellée des sceaux de l'Empire & de ceux de la république de Venise.

Guill. Nang. Ibid. p. 333.

Le roi, suivi de toute la cour & de tout le clergé, alla recevoir cette précieuse relique à cinq lieues de Sens, l'accompagna jusqu'à Paris, & la porta lui-même assisté des princes ses freres, nud pieds, nud tête, de-

puis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame, & de-là au Palais où elle fut déposée dans la Chapelle de saint Nicolas, que Louis *le Gros* avoit fait bâtir. Quelques années après, le religieux prince retira encore des Vénitiens un morceau de la vraie croix, qui leur avoit été engagé par l'empereur de Constantinople, le fer de la lance qui perça le côté de Notre-Seigneur, l'éponge qui servit à l'abreuver de fiel & de vinaigre, & quelques autres reliques qu'il reçut avec le même respect, & qu'il renferma dans des châsses d'argent enrichies de pierreries. Il fit abbattre l'ancienne chapelle du palais, éleva en la même place ce monument si connu depuis sous le nom de Sainte-Chapelle, & y fonda des chanoines pour y faire l'office divin. On ne doit pas oublier que le roi d'Angleterre, toujours imitateur servile, non-seulement voulut avoir des reliques, puisque Louis en avoit, mais qu'il se piqua même de le surpasser. Il se vantoit d'avoir du sang de Jesus-Christ dans un vase que lui avoient donné les Templiers, qu'il eut la simplicité d'en croire sur leur parole. C'est une chose

AN. 1238, 39.
Idem, ibid.

Mat. Par. p. 735.

AN. 1239.

rare que de voir ſon hiſtorien relever en lui la gloire d'avoir eu gratuitement une relique de ce prix, au lieu qu'il en coûtoit ſi cher au roi de France pour les ſiennes, qui n'avoient de mérite que par celle-là. Rien ne caractériſe mieux, & l'auteur, & ſa nation, & ſon ſiécle.

Attention de Louis ſur les alliances des grands.

Ces pieuſes occupations n'interrompoient point les fonctions publiques : Louis, tout entier à la religion & à l'état, partageoit également ſes ſoins entre l'un & l'autre. Le mariage des grands, ainſi qu'il a déja été dit, étoit alors l'objet le plus important de la politique de nos ſouverains.

Du Till. mém. des rois de Fr. p. 101.

Mathilde, veuve de Philippe comte de Boulogne, avoit promis par écrit de ne marier ſa fille unique que de l'agrément du roi : elle fut fidelle à ſes promeſſes. Le monarque, qui, peu de tems auparavant, s'étoit oppoſé à l'union de la mere avec le comte de Leiceſtre, Anglois, d'une ambition démeſurée, conſentit que la fille épousât Gaucher IV, chef de la maiſon de Chatillon, ſeigneur François, auſſi diſtingué par ſa fidélité que par ſa haute puiſſance. Ce fut auſſi par le même principe, qu'après avoir

Hiſt. de la maiſon de Chatillon, p. 70, 98.

forcé la comtesse de Flandre à renoncer à l'alliance du même Leicestre, il lui promit de s'unir au comte Thomas, cadet de la maison de Savoye, oncle de la reine Marguerite, le cavalier le mieux fait de son tems, plus estimable encore par les qualités de l'esprit & du cœur, mais peu avantagé des biens de la fortune. Le nouvel époux, par reconnoissance, se soumit au dernier traité fait pour la liberté de Ferrand, fit hommage au roi, & paya trente mille livres pour le rachat du comté qu'il acquéroit. Un autre mariage qui fut conclu cette même année, récompensa la princesse Jeanne, fille aînée du comte de Ponthieu, de la couronne que l'opposition de Louis lui avoit fait perdre, en l'obligeant de refuser la main du roi d'Angleterre. Ferdinand, roi de Castille, écrivit au monarque François, pour le prier d'agréer la demande qu'il faisoit de cette vertueuse princesse : ce qu'il obtint d'autant plus aisément, qu'il en avoit plus coûté au cœur de Louis pour arracher un sceptre des mains d'une personne de grand mérite, & sa proche parente ; car elle descendoit d'Alix, fille de Louis *le*

AN. 1239.

Annal. de Fl. p. 72.

Roder. p. 147.

AN. 1239.

Jeune. On le vit encore quelque tems après, consoler la comtesse Mathilde d'avoir été contrainte de préférer le bien de l'état à son inclination pour un simple gentilhomme, en lui faisant épouser le prince Alfonse, frere de Sanche, roi de Portugal, neveu de la reine Blanche qui l'avoit fait élever à la cour de France.

Spicil. t. 2, p. 814.

Mariages des princes Robert & Alfonse, freres du roi.

Mais de tous ces mariages, les plus célébres furent ceux des princes Robert & Alfonse, freres du roi. Le premier avoit été accordé avec la fille unique du feu comte de Flandre. La mort prématurée de cette riche héritiere inspira d'autres vûes : Louis choisit pour la remplacer Mathilde ou Mahaut, sœur aînée du duc de Brabant, princesse en grande réputation de sagesse. Le second, par le traité qui mit fin aux croisades contre les Albigeois, avoit été promis à la princesse Jeanne, fille unique du comte de Toulouse ; mais comme ils n'étoient alors l'un & l'autre que dans la neuviéme année de leur âge, la célébration de leurs nôces fut différée jusqu'à ce moment (*a*). Quelques tems après, le monarque, qui eut tou-

(*a*) En 1237.

jours une tendre affection pour ses freres, arma ces deux princes chevaliers, l'un à Compiegne, l'autre à Saumur. Alors Robert fut investi du comté d'Artois, & Alfonse du Poitou & de l'Auvergne. On observe que la cérémonie de leur chevalerie se fit avec une magnificence qui a peu d'exemples. Ce fut, dit Joinville, la *nompareille chose qu'on eût oncques veue.* Il y eut toutes sortes de courses & de combats de barriere. C'est ce qu'on appelloit *Tournois.*

AN. 1239.

On n'est point d'accord sur l'antiquité de ces jeux guerriers, qui ont fait si long-tems le spectacle favori de nos ancêtres; mais les termes de *combats François*, ou *à la maniere des François*, dont se servent les étrangers en parlant de ces nobles exercices, ne permettent pas de faire à d'autres qu'à eux l'honneur d'en avoir été les instituteurs. C'étoit leur passe-tems chéri: ils quittoient tout pour y aller: ils vendoient tout pour y paroître. On n'estimoit un gentilhomme qu'autant qu'il s'y étoit distingué; & la preuve la plus authentique qu'il pût donner de sa noblesse, étoit d'y avoir combattu. Les jeunes gens le regar-

Tournois: leur institution: leur annonce: leur théâtre: cérémonies qui s'y observoient.

Du Cang. Dissert. 6. sur l'hist. de saint Louis, & Glos. au mot tornea-mentum.

Le Gendre; Mœurs des Fr. p. 80 & suiv.

AN. 1239.

M. de la Curne de Sainte-Palaye. Mém. 2, & notes sur l'anc. cheval.

doient comme une école honorable pour ſe former au métier des armes : les gens faits, comme une occaſion de faire admirer leur adreſſe : les amans, comme un moyen d'acquérir l'eſtime des belles. Les dames n'attendoient rien avec plus d'empreſſement, moins par le plaiſir que leur procuroient de ſi magnifiques ſpectacles, que par la gloire d'y préſider. C'étoient toujours elles qui en diſtribuoient le prix ; elles qui en étoient l'ame & l'ornement ; elles enfin qui, pour exciter le courage des tenans, leur donnoient avant le combat ce qu'on appelloit *faneur*, *joyau*, *nobleſſe* ou *enſeigne :* c'eſt-à-dire, quelquefois une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un braſſelet, un nœud, une boucle, une piéce détachée de leur habillement ; quelquefois un ouvrage tiſſu de leurs mains, dont le chevalier favoriſé ornoit le haut de ſon heaume ou de ſa lance, ſon écu, ſa cotte d'armes, ou quelque autre partie de ſon armure. Si dans la chaleur de l'action le ſort des armes faiſoit paſſer ces gages précieux au pouvoir d'un vainqueur, la dame en

renvoyoit d'autres à ſon chevalier, pour le conſoler & pour l'animer à conquérir à ſon tour les faveurs dont ſes adverſaires étoient parés, & dont il devoit enſuite lui faire une offrande. Quelquefois l'intérêt de l'amant faiſoit oublier à l'amante l'affection que les femmes ont naturellement pour la décence extérieure de leur perſonne. On lit qu'à la fin d'un tournoi « les dames ſe trouvérent ſi dénuées de leurs atours, que la plus » grande partie étoit en pur chef : » elles s'en alloient les cheveux ſur » leurs épaules, & leurs cottes ſans » manches; car toutes avoient donné » aux chevaliers pour eux parer, & » guimples & chaperons, manteaux » & camiſes, manches & habits. » Quand elles ſe virent à tel point, » elles en furent ainſi comme toutes » honteuſes : mais ſitôt qu'elles virent » que chacune étoit dans le même » état, elles ſe prirent toutes à rire » de leur aventure. Car elles avoient » diſtribué leurs joyaux & leurs ha- » bits de ſi grand cœur aux cheva- » liers, qu'elles ne s'appercevoient » de leur dénument & devêtement ».

Perceforet, vol. 1, fol. 155.

AN. 1239. On attribue communément l'invention de ces exercices guerriers à Geoffroi de Preuilli, mort en 1066; mais il paroît inconteſtable qu'ils ſont plus anciens. Nithard raconte qu'à l'entrevûe qu'eurent à Strasbourg Charles *le Chauve*, roi de France, & Louis ſon frere, roi d'Allemagne, il ſe fit des combats à cheval entre les gentilshommes de la ſuite des deux princes, pour donner des preuves de leur adreſſe dans les armes. On lit encore dans Lambert d'Ardres, que Raoul comte de Guines, qui vivoit avant le prétendu inſtituteur de ces jeux, étant venu en France pour fréquenter les tournois, y reçut un coup mortel qui lui fit perdre la vie. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que quelques ſçavans ont conjecturé que Geoffroi n'avoit fait que rédiger les loix qui devoient s'obſerver dans la pratique de ces combats. Peut-être auſſi imagina-t-il dans les évolutions des tournois, quelques nouveautés qui le perfectionnerent, & qui l'en firent regarder comme l'auteur. Quoi qu'il en ſoit, bientôt ce noble amuſement paſſa de nos cours dans celles d'Angleterre & d'Allemagne; & de

Chron. Tur. an. 1066.

Nithard, l. III, p. 375, apud Duch. t. 2.

Lamb. Ard. p. 13.

Du Cang. ibid.

M. de Sainte-Palaye, ibid.

l'aveu même des auteurs de l'hiſtoire Byzantine, c'eſt des François que les peuples d'Orient en ont appris & l'art & la pratique.

An. 1239.

L'annonce du tournoi, toujours précédée & ſuivie de fanfares, ſe faiſoit d'ordinaire en vers chantés par deux filles de qualité, accompagnées de hérauts d'armes. Celui qui envoyoit le cartel & celui qui le recevoit, convenoient de deux chevaliers, gens d'une grande réputation, pour être juges du combat. Ceux-ci, pour marque d'autorité, portoient une baguette blanche, & ne la quittoient point que le tournoi ne fût fini. C'étoient eux qui en fixoient le jour, le lieu & les armes. Il y avoit auſſi des maréchaux de camp, des conſeillers ou aſſiſtans, placés en divers endroits, pour donner ſecours à ceux qui pourroient en avoir beſoin, & des rois, hérauts & pourſuivants d'armes, répandus de toutes parts pour faire un rapport fidéle des coups qui étoient portés & reçus. On ne fera point la deſcription des lices où combattoient nos fiers paladins. On peut s'en former une idée par celles que dépeint Favin, & qu'il dit plan-

Le Gendre, ibid.

M. de Sainte-Palaye, p. 32, 33.

AN. 1239. Idem. not. 55. p. 146.

tées exprès pour ces exercices au palais, au louvre, à l'hôtel Saint-Paul, à celui des Tournelles & autres lieux de la capitale de l'empire François. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'origine peu connue du privilége attaché dans Paris aux maisons occupées par les princes du sang & les grands officiers de la couronne, au devant desquelles on voit des barrieres : peut-être eurent-ils le droit exclusif de faire planter ces lices, comme étant les seuls qui pouvoient donner chez eux le spectacle des tournois. On n'entreprendra pas non plus de décrire les échaffauts dressés autour de la carriere : il suffira de remarquer que construits le plus souvent en forme de tours, ils étoient partagés en loges & en gradins, décorés avec toute la magnificence possible de riches tapis, de pavillons, de bannieres, de banderolles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes, les princesses, avec tout ce qui composoit leur cour, dames & demoiselles. On lit qu'au *pas d'armes* tenu à Milan par Galéas de Saint-Séverin, *le roi* (Louis XII) *étoit-là présent en*

son échaffaut .... que les dames y étoient aussi à plains échaffauts, tans gorgiales (parées) *que c'étoit une droicte fayerie* (féerie).

Idem. not. 66. p. 150.

Pour les armes, comme l'unique but des tournois étoit d'exercer & de former la noblesse au métier de la guerre, on n'y admettoit que celles que nos François appelloient *Courtoises.* C'étoient des lances sans fer, des épées sans taillant, ni pointe, souvent des épées de bois, quelquefois même de simples cannes. On voit dans un vieux manuscrit rapporté par Du Cange, que les combattans devoient être *montés & armés de nobles harnois, chacun armoié de ses armes, en hautes selles, pissiére & chanfrain, pour tournoyer de gracieuses épées, rabatues, & pointes brisées, & de courts bâtons.* Il n'étoit pas même permis de frapper de ces *pointes* émoussées, mais seulement *du haut en bas sans le bouter d'estocq, ou hachier, ne tournoyer mal courtoisement.* On ne devoit ni combattre hors de son rang, ni blesser le cheval de son adversaire, ni porter des coups de lances qu'au visage & entre les quatre membres, c'est-à-dire au plastron, ni assaillir un

Dissert. sur l'hist. de saint Louis. p. 169.

M. de Sainte-Palaye, ibid. p. 36.

AN. 1239.

chevalier dès qu'il avoit ôté la visiere de son casque, ou qu'il s'étoit deheaumé, ni se réunir plusieurs contre un seul, sur-tout dans les joûtes. Si quelqu'un, pour avoir violé ces loix par inadvertance, avoit attiré contre lui les armes de plusieurs, le champion des dames, armé d'une longue pique surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur lui ce signe de la clémence & de la sauve garde du beau sexe, que l'on ne pouvoit plus ni le poursuivre, ni le toucher. Mais si l'on s'appercevoit que la faute eût été commise de dessein prémédité, on la lui faisoit expier par la peine du blâme, châtiment bien rigoureux pour un gentilhomme.

Le Gend. ibid.

Les chevaliers arrivoient quatre jours avant le tournoi. Rien de plus brillant & de plus magnifique que leur équipage. Ils se ruinoient en chevaux de prix, en habits pour eux & pour leurs gens, en perles, en émeraudes & en rubis, dont ils ornoient leurs armoiries. Elles étoient brodées non-seulement sur leur cotte d'armes, mais encore sur les housses de leurs chevaux qui étoient caparaçonnés de velours ou de taffetas. On étaloit en grande pompe leurs

écus armoriés le long de quelques monastères voisins ; & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Car on n'admettoit point indifféremment toutes sortes de personnes à ces nobles exercices : il falloit être gentilhomme de deux ou trois races, d'une probité reconnue & sans reproche du côté de la galanterie. On n'y recevoit point un noble qui s'étoit ou mésallié ou deshonoré par quelque action indigne de sa naissance. S'il avoit la témérité d'y paroître, il étoit désarmé par ordre du juge, fustigé, & mis à califourchon en quelque endroit de la barriere, pour essuyer un jour entier les insultes de la canaille. On en étoit encore exclus, pour avoir mal parlé du beau sexe. Lorsqu'une dame avoit sujet de se plaindre d'un chevalier pour quelque offense, elle touchoit le timbre ou l'écu de ses armes pour le recommander aux juges, c'est-à-dire, pour leur en demander justice. Ceux-ci, après les informations nécessaires, devoient prononcer ; & si le crime étoit avéré, le châtiment suivoit de près. Le coupable se présentoit-il malgré les ordonnances, une grêle de coups de

M. de Sainte-Palaye, p. 32, 33.

An. 1239. houſſine ou baguette que tous les autres chevaliers, & peut-être les dames elles-mêmes faiſoient tomber ſur lui, le puniſſoit de ſon audace. La ſeule merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, pouvoit le ſouſtraire aux châtimens. Cette ſévérité aida beaucoup à policer les mœurs. Plus un jeune gentilhomme avoit envie de briller en de ſi nobles aſſemblées, plus il appréhendoit de ſe rendre indigne d'y être admis.

Quand toutes les quadrilles étoient en ordre de bataille, les juges alloient de rang en rang, examinant avec ſoin ſi perſonne ne s'étoit fait lier ſur la ſelle de ſon cheval, choſe indigne d'un chevalier, & défendue ſous les plus rigoureuſes peines. On ſonnoit enſuite la charge. Pendant la mêlée, les lances, les cannes, les épées, donnant ſur la cuiraſſe ou ſur le caſque des combattans, faiſoient un bruit effroyable. La victoire demeuroit long-tems incertaine, parce que les tenans & les aſſaillans, gens braves & adroits, la diſputoient avec acharnement. Les vaincus s'échappoient de la lice ſans bruit, & ſe ſauvoient dans la forêt la plus voiſine. Quelquefois la fête étoit ſuivie d'une joûte, ſans annonce,

Le Gend. ibid.

annonce, ſans prix, ſans défi, & avec des armes *innocentes*, c'eſt-à-dire, qui ne bleſſoient point. Deux braves par galanterie rompoient une lance ou deux en l'honneur des dames. Les intrépides preux courant à toute bride, ſe donnoient des coups ſi terribles, quand ils venoient à ſe rencontrer, qu'il falloit ſe tenir bien ferme pour n'être pas déſarçonné. La différence qui étoit entre les tournois & les joûtes, c'eſt que les uns étoient des batailles, & les autres de vrais duels.

M. de Sainte-Palaye, ibid. p. 37.

Le tournoi fini, on ne s'occupoit plus que du ſoin de diſtribuer avec équité le prix qui avoit été propoſé. On alloit dans tous les rangs recueillir les voix ; & après avoir entendu le rapport des officiers d'armes dont les regards avoient été continuellement fixés ſur cette multitude de combattants, les princes ſouverains, les anciens chevaliers, & les juges nommés prononçoient enfin le nom du vainqueur. Souvent on a vu la queſtion portée au tribunal des dames ou des demoiſelles, & quelquefois elles ont adjugé le prix, comme ſouveraines du tournoi. S'il n'avoit pas été accordé au héros qu'elles en eſtimoient

AN. 1239. le plus digne, elles lui en décernoient un ſecond qui n'étoit guére moins glorieux que le premier, & ſouvent peut-être plus flatteur pour celui qui le recevoit. C'étoient toujours elles qui devoient le porter & le préſenter au chevalier qui avoit obtenu les honneurs du triomphe. On en voit la preuve dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille (*a*). *Tandis qu'on dançoit en telle maniére*, diſent les mémoires de ce tems, *les rois d'armes & héraux, avec les nobles-hommes qui furent ordonnés pour l'enquête, allérent aux dames & aux demoiſelles, ſçavoir à qui l'on devoit donner & préſenter le prix pour avoir le mieux jouſté & rompu bois pour ce jour; & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gaigné & deſſervi. Si prirent les officiers d'armes deux demoiſelles princeſſes*, (mademoiſelle de Bourbon & mademoiſelle d'Eſtampes) *pour le prix préſenter: & elles le baillérent à mondict Seigneur de Charolois, lequel les baiſa, comme il avoit accouſtumé, & qu'il eſt de couſtume, & fut crié mont joye, moult hautement.*

Idem. ibid. not. 85, page 157.

Quelques précautions qu'on eût ap-

(*a*) En 1453.

portées pour prévenir les malheurs qui pouvoient arriver à l'occasion des tournois, il ne s'en faisoit presque point, qu'il n'y eût une infinité de gens blessés dans l'action, écrasés sous les échaffauts, foulés aux pieds des chevaux, étouffés de poussiére. Il y périt plus de vingt princes; & Robert comte de Clermont, sixiéme fils du roi saint Louis, y reçut sur la tête de si furieux coups, qu'il en perdit l'esprit. Ce sont ces accidens sans nombre, qui ont fait juger à propos d'en dispenser au moins les souverains & les princes de leur sang, à cause de l'importance de leurs personnes. De-là cette sage politique de Philippe-Auguste, qui prit le serment de ses fils Louis & Philippe, qu'ils n'iroient en aucun tournoi sans sa permission, sous prétexte d'y signaler leur valeur, & d'y remporter le prix. De-là enfin ces foudroyans anathêmes des papes, qui tous à l'envi excommuniérent ceux qui s'y trouveroient, & défendirent sous de griéves peines d'inhumer en terre-sainte ceux qui auroient le malheur d'y perdre la vie. Mais telle étoit l'ardeur de notre noblesse pour les occasions

Du Cang. ibid.

An. 1239.

qui s'offroient en tems de paix de donner des marques de ſon courage, de ſon adreſſe & de ſa galanterie, que ni bulles, ni décrets, ni foudres, ne purent en arrêter le cours. Saint Louis, ſur la nouvelle de la défaite des chrétiens d'Orient par les infidéles, défendit pour deux ans ces amuſemens meurtriers : il fut obéi. Bientôt cependant ils reprirent leur ancienne vigueur. On y courut comme on court aujourd'hui aux ſpectacles, que les caſuiſtes condamnent, & qui ſont le rendez-vous de tout ce qu'on appelle gens du monde. Il n'a pas moins fallu que la mort tragique de Henri II, pour en éteindre la fureur dans le cœur des François.

An. 1240.

Nouveaux troubles du Languedoc auſſi-tôt appaiſés qu'excités.

Tout étoit tranquille alors en France, excepté dans la province de Toulouſe, où le comte Raymond étoit fort embarraſſé à ſe ménager en même tems avec le roi, le pape, les inquiſiteurs, le reſte des Albigeois, & ſes voiſins. Louis l'avoit raccommodé plus d'une fois avec Rome, & n'avoit laiſſé échapper aucune occaſion de le ſoutenir de ſes troupes contre les hérétiques. Tant de bienfaits ne firent qu'une légére impreſſion ſur ce

prince ambitieux : bien-tôt il les oublia, se jetta sur la Provence, & surprit plus de vingt places, tant de celles qui appartenoient au comte Bérenger, pere de la reine Marguerite, que de celles que le roi avoit en sa garde. Louis, à cette nouvelle, vole au secours de son beau-père avec une armée telle qu'on sçait, dit un historien Anglois, que la France les peut fournir. Raymond, effrayé d'un si grand armement, abandonné d'ailleurs de l'empereur qui vouloit éviter toute occasion de rupture avec la France, retira ses troupes & conclut quelque tems après une paix ferme & durable avec Bérenger (*a*). C'est ainsi que par la fermeté du monarque le calme fut entiérement rétabli dans la Provence, & bientôt après dans le Languedoc, où il y avoit eu quelques mouvements. Trencavel, fils du fameux Raymond Roger, vicomte de Béziers, étoit le principal auteur de cette révolution. Ce seigneur, dépouillé de tous les domaines de ses ancêtres par le roi Louis VIII, s'étoit retiré au-delà des Pyrenées sous la protection du roi d'Arragon, en

Math. Par. p. 529.

Guil. de Pod. c. 43.

(*a*) Ann. 1241.

AN. 1240.

attendant le moment favorable de les recouvrer. Il crut l'avoir trouvé dans une puissante ligue qu'il forma cette année avec les principaux seigneurs du païs, courut sur les terres qui appartenoient au roi dans les diocèses de Narbonne & de Carcassonne, s'empara sans coup férir de Montréal, Montolieu, Saissac, Limous, Asillan, Lauran; fit passer au fil de l'épée tout ce qui osa lui résister, & vint mettre le siége devant Carcassonne. Louis, indigné de l'audace, envoya contre lui des troupes sous la conduite de Jean de Beaumont son chambellan, qui, après avoir forcé le rebelle d'abandonner sa derniére entreprise, alla l'assiéger jusques dans Montréal où il s'étoit réfugié. Cette place fut emportée de force, de même que plusieurs autres châteaux, dont, pour abréger, dit Guillaume de Nangis, on omet de rapporter les noms. Tout rentra dans l'obéissance pour n'en plus sortir.

Guil. Nang. apud Duch. t. 5, p. 334.

Croisade pour la Palestine: son malheureux succès.

Ce qui contribua beaucoup à cette profonde soumission dans toutes les parties du royaume, fut l'absence des vassaux les plus puissants & les plus mutins, qui passérent vers ce même

temps en Paleſtine. Car les croiſades étoient toujours de mode, moins par zéle de religion, que par une eſpéce de maladie du ſiécle, par inquiétude, par brigandage. On met de cette derniére Thibaut roi de Navarre, Pierre de Dreux comte de Bretagne, qui venoit de remettre ce comté au prince Jean ſon fils; Hugues IV duc de Bourgogne, Henri comte de Bar, Jean de Dreux comte de Mâcon qui pour ſe mettre en état de faire ce voyage, vendit ſon comté au roi; Robert de Courtenai, le comte de Forès; Gautier de Brienne, Amauri de Montfort connétable de France, qui fit cette expédition au nom & aux frais du roi; pluſieurs évêques, & quantité de ſeigneurs & de gentilshommes. Le rendez-vous de ces nouveaux croiſés, dont les uns s'embarquérent à Brindes, les autres à Marſeille, étoit devant la ville d'Acre: ils s'y trouvérent au nombre de quinze cents chevaliers & de quarante mille hommes de cavalerie. On pouvoit tout attendre d'une ſi puiſſante armée, ſur-tout dans une conjoncture où les infidéles affoiblis par leurs propres diſſenſions, avoient encore à ſe dé-

Idem. ibid.

Hiſt. de Dreux p. 254.

AN. 1240.

fendre contre une multitude effroyable de Tartares, qui s'étoient jettés sur l'Asie & mettoient tout à feu & à sang, sans distinction de Chrétien, ni de Mahométan. Les princes Sarrazins, principalement le Vieux de la Montagne, avoient envoyé en France & en Angleterre, pour y demander du secours contre ces barbares, qui après avoir subjugué l'Asie, se répandroient, disoit on, dans toute l'Europe, où ils exerceroient les mêmes cruautés. On prit dans les deux cours le seul parti qu'il y avoit à prendre, qui fut *de laisser ces chiens se manger les uns les autres.*

Mat. Par.

Ainsi tout sembloit devoir livrer & la ville & le royaume de Jérusalem au pouvoir des croisés. Mais qu'espérer d'une multitude ramassée au hazard, sans subordination, sans discipline, sans aucune vue du bien public, sans autre motif que l'amour du butin ou d'une gloire mal entendue? L'ancien comte de Bretagne avoit à peine pris terre, qu'il se détacha suivi d'une poignée de gens pour aller faire une course vers Damas : il en revint chargé de dépouilles. Ç'en fut assez pour exciter la jalousie des autres

Guil. Nang. ibid.

ſeigneurs ſes compagnons de voyage. Le duc de Bourgogne, le comte de Forès, le connétable, & pluſieurs autres chefs de l'armée ſe perſuadérent qu'ils n'avoient auſſi qu'à paroître pour conquérir & piller. Ils partirent donc ſans rien communiquer de leur deſſein : mais ſoit défaut de conduite de leur part, ſoit plus de précaution du côté des infidéles, ils furent ſurpris & enveloppés dans les ſables près de Gaza. Tout fut pris ou tué. On compte parmi les morts illuſtres deux princes du ſang royal, Robert de Courtenai & Jean de Dreux comte de Mâcon, Henri comte de Bar, & Anſeau de Traiſnel. Le connétable, le comte de Forès, & pluſieurs gens de marque demeurérent parmi les priſonniers. Ceux qui étoient reſtés au camp, ſe voyant hors d'état de rien entreprendre, ne ſongérent plus qu'à leur retour en France. Auſſi-tôt le roi de Navarre & le comte de Bretagne ſe rembarquerent, ne laiſſant que le duc de Bourgogne, Gautier de Brienne, & quelques autres, mais diviſés & ſans faire de corps. Richard, frère du roi d'Angleterre, arriva ſur ces entrefaites; &

AN. 1240.

tout ce qu'il put faire pendant deux ans de séjour à Acre, fut de conclure avec le sultan de Babylone une trève qui procura la liberté à plus de cinq cents prisonniers. On met de ce nombre Amauri de Montfort & le comte de Forès, qui n'eurent cependant pas la consolation de revoir leur patrie : tous deux moururent quelques jours après leur délivrance, celui-ci en entrant en Italie, celui-là à Rome, où on lui fit des obséques magnifiques.

Idem. Ibid.

Telle fut par un juste jugement de Dieu, dit un auteur de ce tems, la fin malheureuse d'une expédition, où la vanité eut plus de part que l'intérêt de la religion.

Baudouin II passe en France, y fait un grand armement, remporte plusieurs avantages sur les Grecs, & retombe dans les plus tristes extrêmités.

On eût dit que la main du Seigneur étoit appésantie sur tout ce qui s'appelloit croisé. Les Latins de Constantinople en firent alors la plus triste expérience. Ce nouvel empire, conquis si glorieusement par une troupe de braves François, ne fut jamais trop solidement affermi. Baudouin comte de Flandre, son fondateur, défait & pris un an après son élévation, eut les bras & les jambes coupés par ordre de Joannice roi des Bulgares, fut ensuite jetté dans un précipice, où il

mourut au bout de trois jours. Henri, son frère & son successeur, qui régna dix ans, se rendit célébre par de grandes victoires, & plus encore pour avoir sçu gagner le cœur des Grecs par ses vertus. Ce héros n'ayant pas laissé d'enfans mâles non plus que son frère, Pierre de Courtenai qui avoit épousé en secondes nôces Iolande leur sœur, recueillit cette grande succession. C'étoit un prince d'une grande valeur, petit-fils du roi Louis *le Gros*. Il fut couronné à Rome par le pape Honoré III. Mais arrêté, comme il se rendoit à Constantinople, & massacré par le commandement de Théodore-Ange Comnène, il perdit l'empire avant que de l'avoir possédé. Robert, son second fils, au refus de Philippe l'aîné, lui succéda au trône : mais trop foible pour un si pesant fardeau, il ne fit que ruiner ses affaires par la bassesse de son cœur, & mourut après environ sept ans de régne, l'homme de tout l'empire le plus méprisable & le plus méprisé pour son peu d'esprit & pour sa pusillanimité. La couronne passa donc à Baudouin II, troisiéme fils de Pierre, qui ne prit cependant que le nom

AN. 1240.
Hist. Suscept. Coron. spin. Duch. tom. 5, p. 408.

d'héritier de l'empire. Il n'avoit que onze ans, âge peu propre aux affaires. Jean de Brienne, dépouillé du royaume de Jérusalem, fut appellé par les seigneurs pour gouverner avec le titre d'empereur, suivant l'usage de ce tems, où les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupilles. Bientôt il y joignit celle de son beau père, en faisant épouser au jeune prince la princesse Marie, qu'il avoit eue de son second mariage avec Bérengere de Castille, niéce de la reine Blanche.

Quelques victoires que ce grand homme eût d'abord remportées sur les Turcs & sur les Bulgares, le nombre des ennemis qu'il avoit sur les bras, le réduisit bientôt à passer lui-même en Europe pour y chercher du secours. Ce fut dans cette même vue qu'il y envoya quelque tems après, son gendre sous la conduite de Jean de Bethune, qui le mena d'abord à Rome, ensuite en France, où il eut le bonheur de surmonter toutes les difficultés qu'il trouvoit à rentrer dans les domaines de ses ancêtres. Louis le reçut comme un prince de sa maison, & de plus fort malheureux. Tout le royaume entra dans les sentiments du

Ibid.

monarque, & déja un grand nombre de ſeigneurs s'étoient croiſés pour ſecourir un empire conquis avec tant de gloire par leurs compatriotes, lorſqu'on reçut la nouvelle de la mort de Jean de Brienne, après une vie pleine de triomphes, & peut-être exempte de tache, ſans un peu trop d'amour pour l'argent; défaut que les beſoins de l'Etat rendoient ſans doute excuſable. Cette triſte circonſtance fit preſſer l'armement; il n'y eut rien que le roi ne fît pour en aſſurer le ſuccès, juſqu'à choiſir lui-même les commandans; & non content de prêter de groſſes ſommes ſur le comté de Namur que Baudouin engagea, il lui donna encore libéralement tout ce qu'il avoit tiré des Juifs, pour les punir des uſures qu'ils exerçoient au mépris des ordonnances. Il accorda même aux inſtances du pape, qu'on levât un trentiéme des revenus eccléſiaſtiques pendant trois ans, tant pour le ſecours de Conſtantinople, que pour celui de la Paleſtine.

Ibid. p. 406.

Baudouin, avec toutes ces facilités, eut bientôt mis ſur le pied une armée capable d'aſſujettir toute la Gréce. Le pape crut devoir à la valeur & à l'ex-

Du Cang. hiſt. Conſtant. p. 108.

An.1240. périence de l'ancien comte de Bretagne de le nommer général de cette croiſade ; & le prince de ſon côté, s'engagea d'y mener à ſes frais dix mille hommes de pied & deux mille chevaux. Mais tous ces préparatifs ſe diſſipérent comme la fumée, par les vaines craintes de l'empereur Fréderic, qui refuſa le paſſage ſur ſes terres à des troupes qui marchoient comme ſous les ordres de Rome ſon ennemie. Ce contre-tems enleva le généralat au prince de Dreux, & quantité de braves au jeune empereur de Conſtantinople. Tous ennuyés d'attendre, allérent en Paleſtine chercher de l'exercice à leur courage. Louis cependant parla ſi haut, que le monarque Allemand, qui avoit trop d'affaires en Italie pour s'en attirer de nouvelles, conſentit enfin à tout ce qu'on voulut. Baudouin ſe mit donc en campagne avec une armée de plus de ſoixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, traverſa l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, & arriva heureuſement à Conſtantinople, où il fut couronné ſolemnellement dans l'égliſe de Sainte Sophie. Il remporta d'abord de grands avantages ſur les

Grecs; mais bientôt il retomba dans les mêmes extrémités, & tous ses efforts ne servirent qu'à faire voir l'impuissance des secours humains, quand les empires sont arrivés au moment de leur ruine.

AN. 1240.

La Chaise, hist. de saint Louis, vol. 1, p. 262.

Demêlés de l'emp. Frédéric avec les papes.

Celui d'Occident étoit alors le théâtre des plus funestes divisions : d'un côté les Guelphes, partisans outrés de la thiare, & de l'autre les Gibelins, zélés défenseurs des droits de la couronne impériale, déchiroient l'Italie plus que jamais. La conduite si sage, si désintéressée que tint Louis dans une occasion où les deux partis voulurent tantôt le prendre pour médiateur, tantôt l'engager dans leurs intérêts, exige qu'on entre dans quelque détail de ce qui regarde les commencemens & les suites de cette grande affaire. Frédéric II gouvernoit l'empire depuis vingt-six ans. C'étoit un prince d'un génie & d'un courage au-dessus du commun, toujours occupé de sublimes projets, malheureux dans l'exécution, & ayant tout ce qu'il falloit pour réussir. Les Etats héréditaires de la maison de Souabe, le royaume de Sicile, celui de Jérusalem que la princesse Iolande, fille de

AN. 1240.

Jean de Brienne, lui avoit apportés en mariage, ses richesses, ses victoires lui élevoient le cœur ; & il ne croyoit pas devoir laisser perdre en Italie l'autorité souveraine que ses prédécesseurs y avoient toujours exercée. D'autre côté les papes accoutumés à la domination, depuis que Pepin & Charlemagne leur avoient composé une principauté temporelle, ne pouvoient souffrir le pouvoir des empereurs dans les provinces voisines de leur petit Etat, & soutenoient sous main les villes de Lombardie, qui vouloient se mettre en républiques, ou avoir des princes particuliers. De-là ces querelles qui scandalisérent si long-tems toute la chrétienté.

Premieres causes de leurs brouilleries.

L'élection du fils aîné de Frédéric pour roi des Romains, fut la premiére source de ces brouilleries. Ce jeune prince, nommé Henri, étoit héritier de la couronne de Sicile ; & les papes ne craignoient rien tant que de la voir tomber entre les mains des empereurs, tributaires peu soumis, & voisins trop puissans. Les choses néanmoins s'appaisérent. Honoré III, rentré dans Rome par la médiation de Frédéric, voulut bien le couronner,

Rain. 1226, 27, 28, 29.

Mat. Par.

mais à des conditions bien humiliantes pour le monarque. Il exigea qu'il lui confirmât la possession où il étoit de plusieurs terres de la comtesse Mathilde ; qu'il publiât de sanglans édits par lesquels les enfans des hérétiques étoient exclus de la succession de leurs peres ; enfin qu'il renouvellât le serment qu'il avoit fait d'aller à la Terre-sainte : ce qui étoit une cause perpétuelle de démêlés. Car en ce tems-là différer l'exécution de ces sortes d'engagemens, suffisoit pour s'attirer tous les foudres du Vatican. L'habile pontife, pour le déterminer de plus en plus à cette expédition qui l'éloignoit de l'Italie, lui fit proposer, après la mort de l'impératrice Constance d'Arragon, une des prétendues héritiéres du royaume de Jérusalem, perdu depuis long-tems : c'étoit Iolande, fille du fameux Jean de Brienne. L'empereur l'épousa, parce que Rome le vouloit, & qu'elle étoit belle. C'est depuis ce moment que les rois de Sicile ont toujours pris le titre de roi de Jérusalem. Frédéric néanmoins ne s'empressoit point d'aller conquérir la couronne que sa femme lui apportoit en dot : mais il

AN. 1240.
Ughel. t. 3, p. 986.

An. 1240.

força son beau pere de lui céder jusqu'au vain nom qu'il prenoit. Cette conduite irrita Honoré. On s'écrivit de part & d'autre des lettres fort aigres. Enfin le monarque se relâcha sur quelques chefs, moins par modération peut-être que pour n'avoir pas en même tems sur les bras & le pape & les Lombards, qui avoient formé une puissante ligue pour secouer le joug des empereurs. Le jeune roi des Romains qu'on envoya pour les réduire, fut battu près de Verone. Frédéric y marchoit en personne, lorsque le souverain pontife ménagea une paix, mais une paix simulée, qui mettoit les coupables à l'abri du châtiment, & ne rétablissoit point l'autorité impériale.

Frédéric est excommunié.

La mort d'Honoré ne changea rien dans le systême des affaires : la politique du pontificat fut toujours la même sous Grégoire IX qui lui succéda ; mais l'humeur du nouveau pontife fut plus altiére, & ce fut alors que se firent les grands éclats. L'empereur s'étoit obligé, sous peine d'excommunication, de passer dans deux ans en Palestine pour combattre les infidéles : l'esprit de ce siécle faisoit

Idem.

regarder ces ſortes de vœux comme des devoirs inviolables : le pape en prit occaſion de preſſer ce départ tant promis. Le monarque, ſoit religion, ſoit crainte, s'embarque enfin, mais il tombe malade à Otrante ; & ne pouvant ſouffrir, diſoit-il, l'agitation de la mer dans l'état où il ſe trouvoit, remet ſon voyage à l'année ſuivante. Grégoire, furieuſement irrité de ce délai, refuſe d'écouter les juſtifications de Fréderic ; ramaſſe tout ce qu'il peut imaginer de ſujets de plaintes, écrit une lettre circulaire à tous les évêques, & leur ordonne de le dénoncer excommunié. L'empereur de ſon côté, envoie par-tout des manifeſtes, & ſes apologies ſont lues juſques dans le capitole. On ne voit plus, on n'entend plus qu'invectives de part & d'autre, & tout l'univers retentit des injures qu'ils ſe diſent. Le pape ſe plaint amérement que Frédéric frappé des foudres de l'Egliſe, oſe profaner les ſaints Myſtères par ſa préſence, & menace, s'il perſiſte, de délier ſes ſujets du ſerment de fidélité. Le monarque à ſon tour, travaille à ſoulever les Romains : ce qui lui réuſſit ſi bien, qu'il

force Grégoire à quitter Rome pour se retirer à Perouse.

AN. 1240. Il part pour la Palestine : son traité avec les infidéles, & son retour en Italie.

L'empereur cependant, pour convaincre l'univers de la sincérité de ses intentions, ne laisse pas de se préparer au voyage de Palestine : il équipe vingt galeres ; & malgré les défenses du pape, il s'embarque à Brindes, sans avoir fait lever son excommunication. Arrivé à Ptolemaïs, il conclut un traité avec le Soudan d'Egypte, qui lui céde Béthléem, Nazareth, Thoron, Sidon & Jérusalem même, à l'exception du temple avec son parvis & son enceinte. Il se rend ensuite dans sa nouvelle capitale avec une très-petite escorte, & s'y couronne lui-même ; aucun prélat ne voulant couronner un excommunié. Grégoire en effet, plus piqué encore de le voir parti au mépris de ses ordres, qu'il ne l'avoit été de tous ses délais, dépêcha deux Cordeliers au patriarche de Jérusalem pour lui ordonner de le déclarer parjure & frappé d'anathême, avec défense aux grands maîtres des trois ordres de le reconnoître, & à tout chrétien d'avoir aucun commerce avec lui. Il fit plus : Frédéric en partant lui

Idem.

avoit envoyé deux évêques pour le prier de traiter en ſon abſence avec Renaud duc de Spolette, vice-roi de Sicile : le fier Pontife ne daigna pas même entrer en conférence avec un ſimple ſujet du monarque ſon ennemi. Renaud, outré de ce refus, ſe jette à main armée ſur les terres de l'Egliſe, & s'empare de la Marche d'Ancône. Alors Grégoire fait publier une croiſade & ſe ligue avec les Lombards, les Toſcans, & les autres villes confédérées, pour enlever à l'Empereur le royaume de Naples, dont on craignoit ſi fort l'incorporation avec l'empire. Bientôt le duc de Spolette, forcé d'abandonner une grande partie de ſes conquêtes, ſe voit lui-même aſſiégé dans Sulmone. Frédéric arrive ſur ces entrefaites, trouve ſon beau-pere à la tête de ſes ennemis, l'oblige de lever le ſiége, & tout change de face.

AN. 1240.

Il fait enfin ſa paix avec Rome.

Grégoire eut encore recours aux foudres de l'Egliſe, lança une nouvelle excommunication contre le vainqueur, & déclara ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité. La raiſon qu'il en apporte paroîtra ſans doute ſingulière : c'eſt, dit-il, qu'on ne doit point

AN. 1240. *Idem.*

garder fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints, & qui foule aux pieds les saints commandements : maxime nouvelle & bien capable d'autoriser les révoltes. Elle souleva en effet une partie de l'Italie ; mais l'autre demeura fidéle à ses maîtres légitimes, & l'empereur eut ses croisés comme le pape les siens. Ceux-ci, appellés Guelphes, portoient le signe de deux clefs sur l'épaule : ceux-là, nommés Gibelins, portoient la croix. Les clefs, dit un célèbre écrivain, s'enfuirent devant la croix. Le saint Pere reconnut enfin qu'il n'y avoit plus d'autre reméde à ses affaires que la paix : elle fut conclue par la médiation des princes Allemands ; & Frédéric, le plus dangereux des hommes, disoit on, mais en effet le plus patient & le plus généreux, n'y gagna que l'absolution.

An. de l'Emp. I. part. p. 275.

Nouvelles brouilleries entre l'empereur & le pape. Frédéric est de nouveau excommunié.

Quelques années se passérent sans aucune rupture d'éclat entre les deux puissances : mais l'animosité demeuroit toujours la même. Il n'étoit point arrivé de changement dans leurs intérêts, il n'y en eut point non plus ni dans leur cœur, ni dans leurs actions. Ce n'étoit d'un côté que dé-

clamations atroces contre les entreprises de la cour de Rome, & de l'autre qu'invectives indécentes contre la conduite & les mœurs du chef de l'empire. Frédéric avoit un fils naturel nommé *Entius* ou Henri : il lui fit épouser Adélasie, héritière d'une partie de la Sardaigne, & l'investit de toute l'isle qu'il érigea en royaume feudataire de l'empire. Grégoire prétendit qu'elle relevoit du saint Siége. Sous ce prétexte il anathématise solemnellement l'empereur, le déclare privé du trône impérial, défend à ses sujets de lui obéir tant qu'il demeurera frappé du foudre ecclésiastique. On n'entrera point dans la discussion des reproches qu'ils se firent à la face de l'univers, & selon toute apparence avec assez de raison : c'est un abyme impénétrable, où l'on ne voit que beaucoup de tort des deux côtés. On passera donc sous silence cette lettre où le pape, en parlant de Frédéric, publie qu'*une bête pleine de noms de blasphême s'est élevée de la mer.... & a dit que le monde entier a été trompé par trois imposteurs, Jesus-Christ, Moïse & Mahomet; que le premier, mort sur un infâme gibet, est beaucoup au-*

AN. 1240.

Rain. 1237. *n.* 17.

Math. Par. 1239, *p.* 410.

Tom. IX, conc. p. 340 *& seq.*

deſſous des deux autres qui ont vécu AN. 1240 *dans la gloire, enfin qu'un Dieu créateur ne peut être né d'une femme, & ſur-tout d'une Vierge.* C'eſt peut-être cette accuſation qui a donné lieu à la fable du prétendu livre des trois impoſteurs, qu'on attribue à Pierre des Vignes chancelier de Frédéric : livre dont tout le monde parle, & qu'on ne voit nulle part. On ne dira rien non plus de cette réponſe où l'empereur, rendant à Grégoire injures pour injures, ſe plaît à le repréſenter ſous l'image du *grand dragon qui ſéduit l'univers, de l'Ante-Chriſt, d'un ſecond Balaam, d'un vrai prince des ténébres.* Ce qui nous regarde, c'eſt de faire voir avec quelle ſageſſe Louis ſe comporta dans une circonſtance auſſi délicate, & ce qu'il crut devoir au pape comme roi très-chrétien, & à Frédéric comme allié très-fidéle.

Petr. de Vin. l. Ep. 23.

L'empereur, *accoutumé depuis longtems au bruit de tous ces foudres*, ce ſont les propres termes d'un de nos plus célèbres hiſtoriens, ne ſongea qu'à s'en venger en toute occaſion ſur les partiſans de Grégoire. Celui-ci, prévoyant bien que les armes ſpirituelles produiroient peu d'effet contre un

P. Daniel, t. 3, p. 209.

un tel ennemi, s'il les employoit toutes ſeules, écrivit à divers ſouverains, & leur envoya des légats pour demander du ſecours. Chacun prit parti ſuivant ſon inclination ou ſes intérêts: celui du monarque François, le plus ſage de tous, fut d'envoyer deux ambaſſadeurs à Rome pour tâcher d'adoucir le ſaint pere, & de faire ceſſer le ſcandale: il y travailla même dans la ſuite avec tant de perſévérance, qu'un des plus juſtes ſujets de plaintes de Frédéric étoit la conſtante opiniâtreté du pontife à refuſer la médiation du ſaint roi. Grégoire en effet l'accepta ſi peu, qu'on vit bien tôt la guerre allumée dans toutes les provinces d'Italie. Mais comme il n'avoit pas les mêmes reſſources que l'empereur, il eut recours au tréſor ordinaire en ces ſortes d'occaſions, c'eſt-à-dire, au bien des eccléſiaſtiques. Auſſi tôt les chemins furent remplis de miniſtres envoyés pour recueillir des ſubſides inconnus aux premiers ſucceſſeurs de ſaint Pierre. Le légat parti pour l'Angleterre, ſecondé de Henri, exigea le quint de tous les bénéfices, & emporta, dit-on, plus d'argent du royaume qu'il n'y en laiſſa. Celui de France

Gold. Conſt. Imp. tom. 3. p. 392.

Math. Par. p. 549.

AN. 1239. ne trouva pas tout-à-fait les mêmes facilités: si le roi crut devoir accorder quelque chose à son respect pour le chef de l'Eglise, il tint ferme néanmoins pour la quantité, & la réduisit au vingtiéme. On lit même dans un auteur du tems, que le monarque, sur la nouvelle que l'assurance de ce tribut rendoit le pontife plus difficile à la paix, fit arrêter ce qu'on avoit déja levé, avec défense de rien sortir du royaume, de peur qu'on n'en abusât pour continuer une guerre si funeste au christianisme.

Meyer. p. 74.

AN. 1240.

Grégoire offre l'Empire au comte Robert, frere de Louis

Cette levée n'étoit pas la seule affaire du cardinal Jacques, évêque de Palestrine: c'étoit le nom du légat envoyé en France. Grégoire l'avoit encore chargé de deux lettres; l'une pour Louis, où après avoir fort élevé le zéle des rois ses prédécesseurs pour la gloire de l'Eglise, il l'exhortoit à se montrer digne d'eux, en faisant avec lui la guerre à l'empereur; l'autre, pour être lue dans l'assemblée des seigneurs de la nation, où il disoit en substance, qu'ayant déposé Frédéric par mûre délibération, il avoit transféré le sceptre impérial au comte Robert, frere du monarque François;

Math. Par. ann. 1239, p. 464.

qu'il le ſoutiendroit de toutes ſes forces, & qu'il le maintiendroit par toutes ſortes de moyens dans la dignité qu'il lui conféroit. L'offre étoit au moins indiſcrette : elle fut rejettée unanimement, même d'une maniere aſſez dure, ſi l'on en croit Mathieu Paris, hiſtorien quelquefois peu croyable, ſur-tout lorſqu'il s'agit des papes. On convient avec cet auteur, que Louis porta beaucoup plus impatiemment que ſes prédéceſſeurs, l'extenſion de la puiſſance ſpirituelle ſur la juriſdiction temporelle ; mais en même tems on voit par tous les actes qui nous reſtent de lui ſur ce ſujet, que comme la juſtice étoit l'unique regle de ſes démarches, la modération en fut toujours la compagne inſéparable. Ainſi cette réponſe que l'écrivain Anglois lui prête, réponſe offenſante, pleine d'expreſſions outrageantes, par-là même indignes du ſaint roi, pourroit bien être celle des ſeigneurs François, irrités des entrepriſes des Evêques, & ſcandaliſés ſur-tout des excès de Rome.

AN. 1240.

P. Daniel, t. 3, p. 210.

Réponſe des ſeigneurs François. *Ibid.*

Elle ſuppoſe d'abord, « qu'un con» cile général auroit pû dépouiller » Frédéric de ſes états : c'étoit la ſu-

AN. 1240. » perſtition du tems : mais elle traite » d'attentat inoui l'entrepriſe du pape, » de dépoſer un ſi grand prince, qui » n'a point ſon pareil entre les chré- » tiens, ſans qu'il ſoit convaincu des » crimes qu'on lui reproche. Nous » ſçavons, ajoûte-t-on, qu'il a géné- » reuſement combattu pour Dieu dans » la Terre-ſainte, & que le ſaint pere, » au lieu de le protéger, comme il » le devoit, a profité de ſon abſence » pour l'opprimer & le ſupplanter mé- » chamment. Nous nous garderons » bien de nous engager dans une guer- » re dangereuſe contre un monarque » ſi puiſſant, qui ſera ſoutenu en mê- » me tems, & par tant de royaumes, » & par la juſtice de ſa cauſe. Qu'im- » porte après tout aux Romains, que » nous prodiguions notre ſang, pour- » vu que nous contentions leur paſ- » ſion ? Si Gregoire ſubjugue l'empe- » reur, il n'en deviendra que plus » fier, & foulera aux pieds tous les » princes chrétiens. Nous voulons » bien néanmoins, par conſidération » pour le pontife, députer vers Frédé- » ric, pour nous éclaircir de ſes ſen- » timens ſur la foi : ſi nous le trou- » vons orthodoxe, pourquoi l'atta-

» querions-nous ? S'il eſt dans l'er-
» reur, nous lui ferons la guerre à
» outrance, comme nous la ferions au
» pape même, s'il donnoit dans des
» opinions contraires à la ſainte reli-
» gion ». On envoya en effet des am-
baſſadeurs au prince Allemand, qui
levant les mains au ciel, avec des
larmes & des ſanglots, proteſta qu'il
étoit chrétien & catholique. » Je
» n'ai que des actions de graces à vous
» rendre, ajoûta-t-il, de la conduite
» que vous avez tenue juſqu'ici à mon
» égard ; mais ſi vous vous laiſſez
» ſéduire par mon ennemi, ne vous
» étonnez pas ſi je me défens. Dieu
» nous garde, répondirent les députés
» François, d'attaquer qui que ce ſoit
» ſans cauſe légitime : ce n'eſt point
» l'ambition qui nous guide : nous eſ-
» timons le roi notre maître, qui vient
» à la couronne par ſa naiſſance, au-
» deſſus de tout prince électif : il ſuf-
» fit au comte Robert d'être frere d'un
» ſi grand monarque ».

Fermeté du roi contre les entrepriſes du pape. *An. de l'Empire, t. 1, p. 280, 81.*

C'eſt ainſi que Mathieu Paris, & après lui, quantité d'hiſtoriens racontent les circonſtances de cette grande affaire. Mais, dit un de nos plus célebres écrivains, pour peu qu'un

AN. 1240. lecteur ait de bon ſens, il verra bien qu'une nation en corps ne peut faire une réponſe inſultante à un ſouverain pontife, qui offre une brillante couronne à un de ſes princes. Il n'eſt d'ailleurs nullement vraiſemblable que les envoyés François ayent répondu à l'empereur une groſſiéreté ſi indécente, ſi peu fondée, & qui ne menoit à rien. Que ce trait, continue-t-il, apprenne à ſe défier des hiſtoriens qui érigent leurs propres idées en monuments publics. Ce qu'il y a du moins de très-certain, c'eſt que le roi ne voulut point prendre les armes contre Frédéric. Ce refus & la ſaiſie des deniers qu'on avoit levés pour Rome, indiſpoſerent le ſaint pere, qui parut s'en reſſentir quelque tems après. Pierre Charlot, fils naturel de Philippe-Auguſte, qui l'avoit fait légitimer & pourvoir avant l'âge de quinze ans, de la tréſorerie de ſaint Martin de Tours, avoit été élu à l'évêché de Noyon après la mort de Nicolas de Roye. L'élection s'étoit faite ſans brigue : elle avoit été confirmée par l'archevêque de Rheims : déja même le légat avoit donné l'ordre de diacre au nouvel évêque ; mais Grégoire, mal ſatisfait de Louis, trou-

Gall. Chriſt. t. 3, p. 820.

Rain. an. 1240.

AN. 1240.

va tout mauvais, prétendit que la légitimation de ce prince ne le rendoit susceptible que des moindres dignités, non de l'épiscopat, déclara nulles l'élection & la confirmation, & fit au légat des reproches très-vifs de lui avoir conféré le diaconat. Le monarque sentit l'injustice de ce procédé; & comme il sçavoit se roidir quand il le falloit, il protesta que nul autre que son oncle ne posséderoit cet évêché. Pierre en fut en effet pourvu sous le pontificat d'Innocent IV, & tint le siége de Noyon six ans.

Convocation d'un concile général.

Grégoire cependant voyoit avec chagrin le peu de succès de ses armes en Italie: la plûpart des peuples se déclaroient contre lui, & les progrès de l'empereur augmentoient de jour en jour. Quelques cardinaux zélés pour la paix proposerent une tréve pendant laquelle on pourroit travailler à l'accommodement avec plus de tranquillité. Frédéric y consentit, pourvu que les Lombards n'y fussent point compris; mais le pape déclara hautement qu'il ne feroit rien sans eux: ainsi ce projet demeura sans exécution. Alors le pontife envoya

Petr. de Vin. 1. Ep. 36.

Math. Par. p. 484.

AN. 1240. l'évêque de Bresse au prince Germain, pour lui signifier qu'il vouloit convoquer un concile général à Pâques prochain. Frédéric qui d'abord l'avoit demandé, ne jugea pas à propos, de l'avis de son conseil, de se soumettre au jugement d'une assemblée de prélats, qui, sans l'entendre, l'avoient anathématisé, en publiant l'excommunication foudroyée contre lui. Il avoit d'autant plus de raison, que si l'on en croit un illustre moderne, Grégoire avoit eu la témérité de l'exhorter à faire une cession entiére de l'Empire & de tous ses Etats au saint siege, pour tout concilier. Quel étoit donc, s'écrie-t-il, l'esprit d'un siecle, où l'on pouvoit proposer de pareilles choses ? Quoi qu'il en soit, le saint pere ne laissa pas de faire expédier les lettres pour la convocation du synode, & les princes chrétiens furent invités d'y envoyer leurs ambassadeurs.

An. de l'Empire tome 1, p. 281.

Le roi qui vouloit demeurer neutre ne s'opposa à rien, & laissa aux évêques la liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. La plûpart prirent le chemin de Vienne, pour passer à Rome par mer : il n'y avoit point de

Nang. Gest. S. Lud. apud Duch. tom. 5, p. 335.

ſûreté pour eux à aller par terre : l'empereur étoit maître des paſſages ; & comme le concile ne s'aſſembloit que contre lui, il avoit mis par-tout des troupes pour arrêter les prélats. Les plus ſages d'entre les François ne trouvant ni le nombre ſuffiſant de vaiſſeaux, ni une eſcorte capable de les défendre contre les armateurs de Frédéric, retournérent ſur leurs pas, & quitterent le légat, qui employa inutilement prieres & menaces pour les retenir. D'autres, craignant le pape encore plus que le péril, hazardérent le paſſage, mais pour leur malheur : ils furent rencontrés par la flotte de l'empereur, attaqués, pris après quelque réſiſtance, & envoyés en diverſes fortereſſes, pour y être étroitement gardés. Dès que la nouvelle en fut venue en France, Louis dépêcha l'abbé de Corbie au monarque Allemand, pour ſe plaindre de cette violence, & demander la liberté de ces illuſtres priſonniers. Frédéric répondit ſéchement, *qu'il n'avoit pas conſeil de ce faire. Que la royale majeſté de France*, dit-il, *de ce ne s'émerveille pas ſe Céſar Auguſte tient étroitement ceux qui Céſar vouloient mettre en angoiſſe.*

AN. 1240.

Idem. [illegible] *p.* 336.

Chron. de S. Denys, 2 vol.

AN. 1240.

Le roi piqué d'une réponse si haute, lui renvoya l'abbé de Cluni, & lui manda que s'étant toujours appliqué à conserver la paix entre la France & l'Empire, il s'étonnoit qu'il eût fait arrêter les prélats de son royaume, lorsqu'ils alloient vers le saint siege, comme ils étoient obligés par serment & par obéissance. *Si prenez*, ajoûte-t-il, *& mettez en balance de droit ce que nous vous demandons, & ne veuillez faire tort par puissance ou par voulenté; car le royaume de France n'est mie encore si foible, qu'il se laisse mener, ne fouler à vos éperons.* L'Empereur qui connoissoit la fermeté de Louis, ne jugea pas à propos de s'en faire un ennemi, & délivra, quoique malgré lui, tous les François. Tel étoit l'état des choses, lorsque le pape mourut. Cet événement suspendit les affaires: Céléstin IV, qui lui succéda, ne vécut que dix-huit jours, & le siege pontifical ne fut rempli que vingt mois après par l'élection d'Innocent IV.

AN. 1241.

Le roi tient cour pléniére à Saumur.

Alors, dit Joinville, Louis *tint une grant cour & maison ouverte à Saumur en Anjou: & ce que j'en dirai*, ajoûte-t-il, *c'est pour ce que je y estoie. A la*

table du roi mangeoient le comte de Poitiers, lequel il avoit fait nouvellement chevalier le jour d'un saint Jehan, qui n'aguere étoit passé; le comte Jehan de Dreux qu'il avoit aussi fait nouvel chevalier; le comte de la Marche; le comte Pierre de Bretagne. Et à une autre table devant le monarque, mangeoit le roi de Navarre, qui moult étoit paré & aourné de drap d'or, en cotte & mantel, la ceinture, fermail (a), *& chappe d'or fin. Les comtes d'Artois & d'Anjou servoient du manger devant le roi leur frere, & le bon comte de Soissons tranchoit du coustel.* Imbert de Beaujeu, qui fut depuis connétable, Enguerrand de Coucy, & Archambaud de Bourbon, faisoient les fonctions de ce qu'on appella dans la suite capitaines des gardes du corps. Derriere eux étoient *bien trente de leurs chevaliers, en cotte de draps pourpre*

AN. 1241.

Hist. de saint Louis, p. 20-21.

(*a*) Le fermail étoit une espéce de médaille ou enseigne, comme les enseignes de pierreries dont on use aujourd'hui, qui s'appliquoit non-seulement sur l'épaule en l'assemblage de la fente du manteau, mais encore au chaperon sur le devant, au camail, ou bien en la cotte d'armes. Les femmes le portoient sur la poitrine; *& si eut*, dit Froissart, *pour le prix fermail à pierres précieuses, que madame de Bourgogne prit en sa poitrine.* Du Cange, observ. sur Joinv. page 48.

AN. 1241.

& soye. On voyoit ensuite *grant quantité de huissiers d'armes & de salle, qui étoient au comte de Poitiers, portant ses armes battues sur sendale* (tafetas). *Le roi si étoit habillé honnourablement, le plus qu'il avoit sçu le faire, qui seroit chose merveilleuse & longue à raconter. Et oüi dire à plusieurs de la compagnie, que jamais ils n'avoient vu tant de surcotz, ne d'autres garnimens de drap d'or à une feste, comme il y avoit à celle là.* Les seigneurs affecterent de s'y distinguer par la richesse de leurs équipages : les évêques mêmes & les abbés se piquerent d'y faire paroître leur magnificence jusques dans leur parure, qu'ils porterent aussi loin qu'elle pouvoit aller.

Nang. Duch. t. 5, p. 336.

Le comte de la Marche forme une ligue contre le roi & fait insulte au comte de Poitiers.

Tout se passa en apparence avec une satisfaction universelle. Louis qui ne vouloit point fouler ses sujets obligés de le suivre à leurs frais, soit pour le secourir dans ses guerres, soit pour lui faire cortége dans les cérémonies d'éclat, congédia la plus grande partie de ceux qui l'accompagnoient, nobles & roturiers, qui peut-être se seroient retirés sans congé. Les premiers, depuis quelques années, devoient deux mois de service : les au-

AN. 1241.

tres en étoient quittes, selon l'ancien usage, pour quarante jours, à moins que le souverain ne voulût les entretenir à ses dépens : ce qui auroit coûté des sommes immenses. Le monarque demeura donc seul avec les officiers de sa maison, & s'en alla à Poitiers pour y faire prêter hommage au prince Alfonse, qu'il venoit d'investir de ce comté. Tout le monde plia sous l'autorité du nouveau maître, & le comte de la Marche lui-même le reconnut pour son seigneur suzerain ; mais ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance. Ce redoutable vassal, nommé Hugue, étoit de l'ancienne maison de Lusignan, & comptoit parmi ses cadets des rois de Jérusalem & de Chypre. Riche en terres, il possédoit, outre le comté de la Marche, une grande partie de la Saintonge, de grands fiefs dans le Poitou, & de plus le comté d'Angoulême. Beau-pere de roi, il avoit épousé la reine Isabelle, veuve de Jean sans terre, mere de Henri qui régnoit alors sur les Anglois ; femme impérieuse, qui apporta aux Lusignan plus d'orgueil encore que de grandeur & de bien ; espéce de monstre, l'exécration

Inv. tom. 1. Poitou. 199, 209.

AN. 1241.

Math. Par. 244.
Math. Vest. 807.

de son siecle, qui changea son nom d'Isabelle en celui de Jézabel. Déchue de sa premiere dignité par son second mariage, elle s'efforçoit au moins de regagner par sa hauteur, ce que sa passion pour le comte lui avoit fait perdre. « Ce seroit une lâcheté honteu-» se, disoit-elle sans cesse à son mari, » que de se reconnoître vassal du » comte de Poitiers : le trône n'est » point tellement affermi dans la mai-» son de Louis, qu'il ne puisse être » ébranlé : l'Angleterre n'attend que » le moment favorable pour se faire » justice des usurpations de Philippe » Auguste : le comte de Toulouse ne » voit qu'avec indignation, qu'on » différe à le remettre en possession » des places que Rome a confiées à » la garde du roi pour dix ans : les » rois de Castille & d'Aragon, jaloux » des prospérités de la France, l'em-» pereur lui-même, malgré les obliga-» tions qu'il a aux François, les com-» tes de Cominge, d'Armagnac & de » Foix, les vicomtes de Lomagne & » de Narbonne, tout est prêt à se dé-» clarer contre le fils de Blanche « : c'est le nom qu'elle affectoit de donner au monarque. Tous en effet se ligué-

rent contre le ſaint roi ; mais le traité demeura ſecret juſqu'à ce qu'on ſe crût en état de l'exécuter.

AN. 1241.

Le comte de la Marche, naturellement ambitieux, n'ayant pas d'ailleurs aſſez de fermeté pour réſiſter à la comteſſe reine ſa femme, s'engagea de lever le premier l'étendart de la révolte. Il étoit parti pour Poitiers dans cette réſolution ; mais rarement une force empruntée ſe ſoutient-elle longtems : la vue de ſon ſouverain déconcerta tous ſes projets : il fit ſon hommage comme les autres. Bientôt cependant il s'en repentit, aſſembla ce qu'il put d'amis, de vaſſaux & de gens de guerre, & alla camper à Luſignan, petite ville avec un château, à ſix lieues de Poitiers. Le roi en fut auſſi-tôt averti, *& eût bien voulu*, dit Joinville, *être à Paris, & lui fut force de ſéjourner quinze jours auprès de ſon frére ſans qu'il oſât ſortir :* il n'avoit d'autre armée que ſa maiſon & celle d'Alfonſe. Ennuyé enfin d'un perſonnage ſi contraire à l'intrépidité de ſon ame, il prend un parti qui pouvoit avoir quelque choſe de hazardeux, mais que l'événement juſtifia. Il va trouver le comte & la comteſſe, ſe montre à eux

Joinv. p.21.

AN. 1241.

avec un air de maître, les étonne d'abord par une fiere contenance : puis se radoucissant, conclut avec eux un traité dont on ignore les particularités. Nos anciens historiens, malheureusement trop négligents jusques dans les circonstances les plus intéressantes, n'ont point jugé à propos de nous en instruire. Tout ce qu'on en peut conjecturer, c'est que probablement le monarque fut obligé de se relâcher sur quelques articles importans. Aussi-tôt il partit pour retourner à Paris, où quelque tems après, la reine Marguerite accoucha d'une princesse qui fut nommée Isabelle.

Nangis apud Duch. tom. 5, p. 336.

Le nouveau comte de Poitiers n'avoit point suivi le roi son frere : les intrigues de l'orgueilleux Lusignan demandoient sa présence dans le Poitou. Le jeune prince, informé que ce fier vassal mettoit toute son application à soulever la noblesse d'au-de-là de la Loire, lui envoya ordre de venir renouveller son hommage aux fêtes de Noël. Hugue se rendit au commandement, accompagné de sa femme, & suivi d'un grand nombre de gens armés ; mais ce ne fut que pour insulter Alfonse. » Vous m'avez surpris &

Math. Par.

» trompé, lui dit-il en l'abordant avec
» fierté, pour m'engager malgré moi
» à vous prêter ferment de fidélité :
» je ne vous reconnois point pour mon
» Seigneur : vous n'êtes qu'un injuſte
» uſurpateur, qui avez envahi le Poi-
» tou ſur Richard d'Angleterre : je ne
» vous dois rien, ni au roi votre fre-
» re ». Auſſi-tôt il ſort du palais auſſi
inſolemment qu'il y étoit entré, va
mettre le feu à la maiſon qu'il avoit
occupée, monte ſur un cheval qu'on
lui tenoit tout prêt, & traverſe avec
grand bruit toute la ville, qu'il laiſſe
dans un furieux étonnement d'une ſi
prodigieuſe audace.

Le roi ſe prépare à l'en châtier.

Louis n'eut pas plutôt appris cet attentat qu'il convoqua un parlement à
Paris, pour demander conſeil ſur le
châtiment que méritoit un vaſſal qui
ne vouloit point reconnoître ſon ſeigneur. Toute l'aſſemblée répondit
d'une voix qu'il étoit déchu de ſes fiefs,
& qu'il falloit que le ſeigneur s'en emparât comme d'un bien qui lui étoit
retourné. Eh bien, dit-il, voilà, *ſur
mon nom*, ce qu'a fait le comte de la
Marche. C'étoit la ſeule eſpéce de
ſerment dont il ſe ſervit : il s'en abſtint
même dans la ſuite, comme contraire

Geſta Lud. Duch. tom. 5, p. 336.

AN. 1241.

à la ſimplicité qui doit être inſéparable des diſcours d'un vrai chrétien. Toute la nobleſſe parut également indignée de l'inſolence du rebelle : la guerre fut unanimement réſolue : chacun s'y diſpoſa.

Henri, roi d'Angleterre, ſe déclare pour le comte rebelle.

Hugue de ſon côté ſe préparoit à la défenſe, preſſoit ſes alliés, & faiſoit fortifier ſes places. Il envoya ſur-tout en Angleterre aſſurer Henri, que les provinces uſurpées ſur ſon pere n'attendoient que ſa préſence pour ſe redonner à lui ; qu'il pouvoit compter ſur la jonction du roi d'Aragon, du comte de Toulouſe, & des grands ſeigneurs de France; que tout enfin conſiſtoit moins à amener des troupes, qu'à apporter beaucoup d'argent, parce qu'à ſon arrivée, il trouveroit de nombreuſes armées à ſes ordres. Le monarque n'attendoit rien avec plus d'impatience que la nouvelle de cette révolte : il convoqua auſſi-tôt un parlement, pour lui demander les ſubſides néceſſaires. Mais on n'avoit pas encore oublié le malheureux ſuccès de ſa derniere expédition en Bretagne, ni les horribles exactions qu'elle avoit occaſionnées, ſans autre effet qu'une diſſipation inutile. Le pre-

mier acte des seigneurs assemblés fut de s'engager par un serment inviolable, à ne rien accorder, sur-tout dans une circonstance où l'Angleterre se trouvoit épuisée, tant par les levées excessives dont ce prince accabloit depuis long-tems son peuple, que par les sommes immenses que les légats venoient de leur arracher. Tous lui répondirent, « qu'on admiroit qu'il » eût pu se déterminer à une guerre » de cette importance, sans prendre » l'avis de ceux qui n'avoient d'autres » intérêts que les siens, & sur la foi » de gens qui faisoient profession de » n'en point avoir : qu'il y avoit non-» seulement de la honte, mais de » quoi s'attirer la malédiction du ciel, » à violer la treve solemnellement » jurée avec la France, & cela pour » soutenir des révoltés contre leur » souverain : que si Louis y avoit » donné quelque atteinte, il falloit » une réparation, ou que toute l'An-» gleterre pérît pour en avoir raison, » mais que jusques-là on ne pouvoit » rien entreprendre que d'injuste : que » les rebelles, en ne lui demandant » que de l'argent, ne pouvoient lui » faire une injure plus marquée, com-

AN. 1241.

Math. Par.

AN. 1241.

» me s'il ne devoit & ne pouvoit leur
» tenir lieu que d'un banquier, &
» qu'il n'y eût dans tout l'Etat aucun
» homme qui dût être compté pour
» quelque chose : qu'au reste, on le
» supplioit de faire réflexion sur l'e-
» xemple de ses peres, qui, maîtres
» par des alliances, d'une infinité de
» pays & de places au-delà de la mer,
» n'avoient pu les défendre contre les
» armes des François, loin d'y rien
» conquérir ».

Ce fut en vain que Henri pria, caressa, menaça, jura par tous les saints : il ne put rien obtenir de cette intrépide assemblée. On lui laissa par écrit ces fieres remontrances, auxquelles on ajoûta le dénombrement des sommes qu'il avoit levées depuis quelques années ; & chacun se sépara. Le prince désespéré de ce refus, & encore plus des reproches qui l'accompagnoient, s'emporta jusqu'aux derniers excès, & protesta avec tous les serments d'un homme outré, que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient, il passeroit la mer avec une flotte au printems prochain. Il s'embarqua en effet à Porstmouth avec la reine sa femme, & vint aborder à

Royan dans l'embouchure de la Garonne. La comtesse de la Marche l'attendoit au port, & selon la chronique de France, *lui alla à l'encontre, le baisa moult doucement, & lui dit : Biau chier fils, vous êtes de bonne nature, qui venez secourir votre mere & vos freres, que les fils de Blanche d'Espagne veulent trop malement défouler & tenir sous pieds.* Ce généreux défenseur cependant n'avoit encore que trois cents chevaliers ; mais il apportoit, dit-on, trente tonnes d'argent. C'étoit en même tems ce qui fâchoit le plus les Anglois, & ce que les Poitevins, gens dont la foi étoit alors fort décriée, souhaitoient avec plus de passion.

AN. 1241.

AN. 1242.

Louis marche en Poitou, & soumet tout le païs jusqu'à la Charante.

Louis, informé de ce qui se passoit en Angleterre, donna les ordres les plus sages pour n'être point surpris : il pouvoit se rendre maître de la mer & couper le passage à son ennemi ; mais il n'y avoit point de rupture ouverte entre les deux couronnes, il se contenta de pourvoir à la sûreté des côtes. Quatre-vingts vaisseaux armés en guerre gardoient les côtes de la Saintonge & du Poitou, quelques autres celles de la Norman-

AN. 1242.

die. L'ancien comte de Bretagne, qui avoit commencé par prendre le parti des ligués dont il découvrit ensuite tout le secret, (comme si la fidélité n'eût pu avoir de charmes pour lui, que par quelque mélange d'infidélité) s'étoit chargé de défendre les Etats de son fils. Les habitans de Calais, ceux de Witsand, port célébre alors dans le Boulonnois, répondoient de la Picardie. Ainsi rassuré contre les descentes des Anglois, le monarque se rendit à Chinon, où il avoit mandé la noblesse & les communes. Il s'y trouva quatre mille chevaliers avec leur suite, vingt mille hommes d'autre cavalerie, c'est-à-dire, d'écuyers, d'arbalêtriers, de sergens, & un grand nombre de gens de pied. De-là le saint roi marcha vers le Poitou, entra dans les terres du comte de la Marche sans rien trouver qui l'arrêtât, força Montreuil en Gastine, emporta au bout de quelques jours la tour de Béruge, l'un des plus forts boulevarts des rebelles, la fit raser, enleva de force Moncontour, Fontenay le comte, & Vouvant.

Nang. Duch. t. 5, p. 331.

Hugue, trop foible contre un tel ennemi, n'osoit tenir la campagne:

La comtesse de la Marche

mais pour arrêter l'impétuosité Françoise, en attendant le secours d'Angleterre, il jetta ses troupes dans ses places, fit le dégât par-tout, brûla tous les fourages & tous les vivres, arracha les vignes, boucha les puits, & empoisonna ceux qu'il laissa ouverts. La comtesse reine sa femme, cette furie, que l'historien de son fils traite d'empoisonneuse & de sorciere, porta la fureur plus loin encore. Désespérée du malheureux succès d'une guerre dont elle étoit l'unique cause, elle résolut d'employer plutôt les voies les plus lâches & les plus honteuses, que de voir retomber sur son mari le juste châtiment de l'insolence qu'elle lui avoit fait faire. Pour cet effet elle prépara de ses propres mains un poison dont elle avoit le secret, & envoya quelques-uns de ses gens aussi scélérats qu'elle, pour le répandre sur les viandes du roi. Déja ces malheureux s'étoient glissés jusques dans les cuisines; mais leurs visages inconnus les firent remarquer: certain air inquiet, embarrassé, acheva de les rendre suspects: on les arrêta: ils avouerent leur crime: la corde fut la seule punition d'un attentat qui mé-

AN. 1242.
tente inutilement de le faire empoisonner.

Idem, Ibid.

AN. 1242.

ritoit qu'on inventât de nouveaux supplices. *Quand la comtesse*, disent les Annales de France, *sçut que sa mauvaistié étoit découverte, de deüil elle se cuida précipiter & frapper d'un coustel en sa poitrine, qui ne lui eût ôté de la main ; & quend elle vit qu'elle ne pouvoit faire sa volonté, elle desrompit sa guimple & ses cheveux, & ainsi fut longuement malade de dépit & de déplaisance.* On redoubla depuis la garde du roi, & personne d'inconnu ne l'approcha plus sans être auparavant visité.

Le monarque échappé de ce péril, alla mettre le siége devant Frontenay, qu'on appelle aussi Fontenay, dont on voit encore les ruines sur les confins de la Saintonge & du Poitou. Cette place, la principale espérance des rebelles, étoit très-forte, entourée d'une double muraille, flanquée de grosses tours, & défendue par quantité de braves, sous le commandement d'un des fils du comte, jeune homme d'une valeur extraordinaire, bâtard selon quelques-uns, selon quelques autres, né d'un premier mariage. Aussi ne vit-on point de résistance plus opiniâtre dans toute cette guerre. Les François

Idem, ibid.

François animés par l'exemple de leur roi qui s'exposoit comme le moindre soldat, firent des efforts extraordinaires : mais malgré toute leur vigueur, ils ne se présentérent point à l'assaut pendant près de quinze jours, sans être repoussés avec perte. On avoit dressé autour de la place des tours de bois aussi hautes que les murailles, d'où les assiégeants lançoient des grêles de pierres & de traits : mais elles furent à peine élevées, que les assiégeants vinrent y mettre le feu avec une résolution de désespérés. Chaque jour étoit marqué par des attaques faites & soutenues avec la même intrépidité. Un quarreau lancé par un arbalêtrier atteignit le comte de Poitiers, & le blessa dangereusement au pied. Alors, dit Nangis, le roi entra dans une grande colere : son ressentiment passa dans tous les cœurs : l'animosité qu'il inspira, redoubla encore par la déclaration de guerre que le roi d'Angleterre envoya faire au mépris de la trève. Voici comme l'historien raconte les circonstances de cet événement : elles font voir du moins une grande modération de la

AN. 1242.

part de Louis, & une imprudence plus grande encore du côté du monarque Anglois.

Le roi d'Angleterre lui envoye déclarer la guerre.

Math. Par. p. 587, 88.

Henri, dit-on, n'avoit encore rien entrepris, dans l'eſpérance que le roi donneroit quelque atteinte à la trève, ou lui fourniroit un prétexte de l'en accuſer. Ennuyé enfin que la ſageſſe de Louis lui enviât cette légére ſatiſfaction, il lui envoya deux des principaux ſeigneurs de ſa cour, pour ſe plaindre qu'il avoit violé la foi publique en attaquant le comte de la Marche, lui en demander raiſon, & le ſommer de rendre les provinces qu'il retenoit aux Anglois. Le ſage monarque répondit que la félonie du comte lui avoit attiré le juſte châtiment qu'il alloit lui faire ſubir; que c'étoit le roi d'Angleterre qui manquoit aux traités en ſe déclarant pour un rebelle & un traître; qu'il n'appartenoit à perſonne de ſe mêler des différends qu'il avoit avec ſes vaſſaux, ni de protéger des ſujets infidéles qu'il avoit droit de châtier; qu'au reſte pour convaincre l'univers de ſon inclination à la paix, & conſerver l'union entre les deux couronnes, il conſentoit de céder le Poi-

tou tout entier, & une partie de la Normandie. On ſe perſuadera difficilement ce dernier article, ſi l'on fait attention à la foibleſſe des raiſons qu'on allégue pour le prouver. On ſe fonde principalement ſur le traité de Londres, ſur l'ordre que le feu roi laiſſa en mourant de faire cette reſtitution, enfin ſur les ſcrupules de conſcience du ſaint Roi ſon fils. Mais nous avons ce fameux traité publié par les Anglois mêmes : on n'y voit rien qui ait trait à cet engagement de reſtituer de la part de Louis VIII : il n'y étoit donc pas obligé : il ne l'a donc pas ordonné. Quel pouvoit donc être l'objet des ſcrupules de ſon ſucceſſeur ? Que ſera ce, ſi l'on ajoute à tout cela que notre hiſtoire ne parle ni de cette offre, ni de ces perpléxités du religieux monarque ?

AN. 1242.

Heureuſement pour la France, c'eſt toujours le même hiſtorien qui parle, le mauvais génie de Henri ne lui permit pas d'accepter la propoſition du roi. Obſédé par les agents du comte de la Marche, & ſur-tout par la comteſſe ſa mere, qui l'aſſuroient que bientôt la guerre lui procureroit de plus grands avantages, il alla ſe figurer

AN. 1242.

que tout trembloit à ſon approche, & que rien ne pourroit lui réſiſter. Dans cette perſuaſion, il rejetta toutes les offres qu'on lui faiſoit, envoya déclarer la guerre par deux chevaliers de l'Hôpital, & ſe prépara dès-lors à marcher. L'indignation qu'excita ce refus dans le cœur des François, fit pouſſer le ſiége de Frontenay avec encore plus de vigueur qu'auparavant. Il fut enfin emporté d'aſſaut le quinziéme jour, au grand étonnement des ennemis, qui le regardoient comme imprenable. Le fils du comte de la Marche demeura priſonnier avec quarante & un chevaliers, quatre-vingts ſergents, & tout ce qui reſtoit de la garniſon. Toute l'armée, dans l'emportement de la victoire, demandoit qu'on punît leur révolte d'une mort honteuſe : mais le roi plaida lui-même leur cauſe, repréſenta qu'un fils & des vaſſaux ne méritoient point ce traitement pour avoir ſuivi les ordres d'un pere & d'un ſeigneur, & ſe contenta de les envoyer en différentes priſons de ſon royaume. La ville fut enſuite raſée juſqu'aux fondements, d'où lui eſt venu le nom de *Frontenay*

Nang. ibid.

l'abattu, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

AN. 1242.

Toutes les places en-deçà de la Charente, épouvantées de la prise de ce fameux boulevart, furent forcées sans peine, ou se rendirent sans résistance. On met du nombre des premieres, Villiers dont le roi *fit tous les murs par terre espandre*, Breic ou Preic, Saint-Gelais, & Mautac qui fut détruit de fond en comble, de même que le château d'Auterne *dont tours & tourelles furent fraintes & mises à bas*. On compte parmi les secondes, Tonnay-Boutonne où il mit une forte garnison, & Thoré ou Thoron, dont les habitans *esbahis & nus sont ensemble à merci venus*. Taillebourg, place très-forte, lui ouvrit aussi ses portes. Le monarque s'y logea avec ses principaux officiers : le reste campa dans la prairie qu'arrose la Charente, à la vue de l'armée Angloise qui étoit postée sur l'autre rive. Elle étoit composée de seize cents chevaliers, de six cents arbalêtriers, & de vingt mille hommes de pied. Celle du roi, en commençant la campagne, avoit autant d'infanterie, & presque le double de cavalerie ; mais

Guil. Guiart. p. 137.

AN. 1242. il en avoit perdu une partie par les siéges & par les maladies. On voit par cette position, que les deux princes n'étoient séparés que par la riviére, qui est très-profonde en cet endroit, mais très-peu large. Il y avoit dessus un petit pont de pierre où il ne pouvoit passer que quatre hommes de front, & l'extrémité de ce pont étoit défendue par quelques tours dont Henri s'étoit rendu maître. Louis néanmoins entreprit de forcer ce dangereux passage. Il ramasse tout ce qu'il peut de bateaux, les charge de troupes, & leur ordonne d'aller prendre terre malgré les arbalêtriers Anglois qui bordoient le rivage. En même tems il commande l'attaque du pont. Elle se fit d'abord avec furie, l'ardeur du soldat répondant à celle du général. Bientôt les retranchements furent emportés; mais bientôt aussi on perdit, après un combat opiniâtre, ce que la premiére fougue avoit fait gagner.

Louis force le pont de Taillebourg.

Alors le saint roi s'abandonnant à son courage, met pied à terre, se jette l'épée à la main au milieu de la mêlée, renverse tout ce qui se présente sous ses coups, & pendant quelque tems soutient presque seul tout l'effort

des ennemis qui l'entouroient de toutes parts, digne en cet état de commander les François. Déja il avoit percé jusqu'à l'autre bout du pont, & s'en étoit rendu maître; mais ce fut-là qu'il se vit dans le plus grand péril: » car pour un homme qu'il avoit quand » il fut passé, les Anglois, dit Joinville, en avoient bien cent ». Sa valeur néanmoins suppléa au nombre: il repoussoit d'un côté les plus ardents: de l'autre il mettoit en bataille le peu de gens qui lui venoient. Enfin joint par ses troupes qui abordoient en foule, & qui s'étendoient à mesure qu'elles gagnoient du terrain, il combattit avec plus d'égalité. Aussi-tôt tout change de face. Les Anglois poussés avec vigueur lâchent le pied, tournent le dos, & mettent en désordre le reste de leurs gens. Henri, qui s'étoit toujours tenu hors de la portée du trait, en alloit être entraîné, lorsque Richard son frere, pour le sauver, quitta ses armes & s'avança seul avec un simple bâton à la main, demandant à parler au comte d'Artois. Le mérite du jeune prince Anglois, la grande réputation qu'il s'étoit faite en Orient, les services qu'il y avoit

AN. 1242.

Joinv. p. 21.

Math. Par. p. 390.

AN. 1242.

rendus à plusieurs ſeigneurs François, tout contribua à lui procurer un accès facile auprès d'un monarque que la modération n'abandonna jamais, pas même dans le ſein de la victoire. Ainſi Richard fut comblé de careſſes & d'amitiés. Louis, à ſa priére, accorda aux Anglois une ſuſpenſion d'armes pour le reſte du jour & juſqu'au lendemain. « Allez, monſieur le comte, » lui dit-il en le congédiant, je veux » bien vous accorder ce relâche pour » donner au roi votre frere le tems » de ſonger à ſes affaires : je ſouhaite » qu'il en profite. » Mais la conſternation s'étoit emparée du cœur de Henri : déja il étoit parti à toute bride pour gagner Saintes, & toute ſon armée l'avoit ſuivi, croyant toujours avoir les François à leur pourſuite.

La même nuitée, dit Joinville, *le roi d'Angleterre & le comte de la Marche eurent grand diſcord l'un à l'autre.* Ce monarque, malheureux par ſa faute & par ſon peu de courage, ſe repentoit, mais trop tard, d'avoir entrepris une ſi grande affaire, & ſe plaignoit qu'on l'y avoit engagé mal-à-propos. Les louanges dont ſes gens mêmes relevoient publiquement la

An.1242.

Idem, ibid.

modération & la valeur de Louis, le regret d'avoir rejetté des offres qu'il eût pu attribuer à la terreur de ses armes, la honte enfin de se voir réduit à regagner ses Etats en fuyant, toutes ces tristes idées l'affligeoient sensiblement, & plongeoient son ame dans le plus noir chagrin. Il ne put s'empêcher de le témoigner à son beau-pere, lui reprochant avec aigreur, que c'étoit sa seule ambition qui avoit commis l'honneur de l'Angleterre, & lui demandant avec un emportement étrange, où étoient ces comtes de Toulouse, ces rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, & ces invincibles armées qui devoient accabler le roi de France? Hugue aussi chagrin pour le moins, parce qu'il perdoit autant & même plus, nia qu'il eût donné ces assurances, en fit des sermens horribles, & protesta que c'étoit le zéle aveugle de la comtesse reine leur mere pour leur agrandissement, son ambition effrénée, sa jalousie & sa rage, qui avoient tramé toute cette intrigue. De telles raisons, vraies pour la plûpart, ne purent calmer l'infortuné Henri: le gendre & le beau-pere demeurerent également mal satisfaits l'un de

AN. 1242.

l'autre : ce qui les empêcha d'agir de concert, & acheva de ruiner leurs affaires.

Bataille de Saintes : défaite des Anglois.

Tandis que cette violente ſcène ſe paſſoit à Saintes, Louis fit défiler le reſte de ſon armée au-delà du pont, & établit ſon camp au même lieu que les Anglois venoient de quitter. Dès le lendemain il envoya quelques détachements faire un fourage juſques ſous les yeux de l'ennemi. Hugue, ſans prendre ordre du roi d'Angleterre, fit une grande ſortie ſur eux, & les chargea vigoureuſement. Il étoit ſuivi de trois de ſes fils, & d'un corps conſidérable de Gaſcons & d'Anglois, outrés de leur défaite & de cette nouvelle hardieſſe des François. Ceux-ci ſe défendirent avec la même vigueur qu'ils étoient attaqués. Alors, dit un hiſtorien de ce tems, euſſiez vu *lances brandir, deſcendre maces, haubergeons à haches d'eſcourre..... targes percier outre ... juiſarmes & épées bruire, ſelon que l'on les deſſerre, & couvrir çà & là la terre de divers atours dépéciés. Toſt il y a tant d'hommes bléciés, les uns ès bras, autres ès teſtes, que li veoirs eſt deshonneſtes. Li fourrier trop bien ſe défendent*; mais enfin prêts

Guil. Guiart. p. 137.

d'être accablés par le nombre, (ils étoient à peine un contre trente) ils envoyèrent demander du ſecours au comte de Bourgogne, d'autres diſent au comte de Boulogne. *Sire, dit le meſſager en ſes complaintes, mal va l'affaire devant Saintes : car pluſieurs à mort ſe dègratent ; ſe nos François qui ſe combattent . . . ne ſont en l'eure ſecourus . . . jamais n'en verrez pié ne queue.* Le comte, à cette nouvelle, dépêche au roi pour l'avertir de ce qui ſe paſſe, double lui-même le pas à la tête de l'avant-garde qu'il commandoit, fond ſur les Anglois, tue de ſa main le châtelain de Saintes qui portoit l'enſeigne du comte de la Marche, & rétablit une ſeconde fois l'égalité entre les combattans. Louis arrive ſur ces entrefaites : l'action devient generale : une eſcarmouche que le hazard ſeul avoit engagée, ſe termine enfin par une grande bataille entre deux grands rois, qui ne s'attendoient à rien moins.

Guil. Nang p. 338.

On entendit auſſi-tôt l'air retentir des cris ordinaires de *Montjoie Saint Denis* de la part des François, & de *Réaliſtes* du côté des Anglois. Tout combattit avec fureur : le François

AN. 1242. vouloit conserver la gloire du jour précédent, l'Anglois cherchoit à réparer sa perte. La victoire fut longtems douteuse : on n'en a guère vu de plus opiniâtre & de plus sanglante. Mais enfin elle se déclara pour Louis : l'ennemi fut enfoncé de tous côtés. Henri donna encore le premier l'exemple de fuir. Toute son armée le suivit, *du tout en tout desconfite, & vers la ville se rabrive.* Jean des Barres, six chevaliers, & quelques autres braves François, emportés par leur courage, les poursuivent avec trop d'ardeur, entrent dans Saintes pêle-mêle avec eux, & sont faits prisonniers. On compte parmi les Anglois qui furent pris en fuyant, ou les armes à la main, vingt-deux chevaliers, *trois clercs richement rentés*, cent vingt hommes d'armes, & une infinité de gens de pied. On ne dit rien du nombre de leurs morts ; mais leur opiniâtreté dans le combat, la confusion épouvantable qui accompagna leur fuite, la fureur avec laquelle ils furent poursuivis jusque dans leur retraite ; tout annonce un grand carnage. Il fut tel que le malheureux Henri crut sa perte inévitable. Ainsi au lieu de penser à

Guil. Guiart. p. 138.

Ibid.

réparer sa disgrace, ou du moins à la porter en homme de cœur, il prend dès la nuit même une résolution de désespéré, se jette sur le plus vîte de ses chevaux, abandonne Saintes, & pique à toute bride vers Blaye, place très-forte dans le Bordelois. Officier & soldat, tout imite l'exemple du Souverain. On s'écrase aux portes. Bientôt le chemin est couvert d'un monde de fuyards que personne ne poursuit : maîtres, valets, cavaliers, piétons, tout fuit à la débandade, sans provisions, sans vivres. On n'avoit donné ordre à rien : rien ne fut sauvé, ni chariots, ni hardes, ni même la chapelle du roi fugitif, qui étoit fort riche, tant en ornements qu'en reliques.

AN. 1242.

Math. Par.

Aussi-tôt Saintes ouvre ses portes au vainqueur : il y fut reçu avec une extrême joie du peuple, des magistrats, & du clergé. Cet exemple de soumission eut beaucoup d'imitateurs. Les plus considérables furent le sire de Pons & les seigneurs de Mortagne & de Mirebeau. Celui-ci, nommé Bertolde, dans la triste nécessité ou de changer de maître, ou de s'ensevelir avec sa famille sous les ruines de sa

Suites de cette victoire.

Guil. Guiart, p. 139.

AN. 1242. place, alla trouver Henri, & se jettant à ses pieds, lui demanda, les larmes aux yeux, s'il pouvoit attendre que l'Angleterre le délivrât en cas d'un siége, ou si sa majesté lui ordonnoit de se défendre au péril de sa vie, même sans espérance de secours. Le monarque touché d'une fidélité si rare, lui donna tous les éloges qu'elle méritoit : puis d'un ton qui ne le faisoit point paroître au-dessus de sa mauvaise fortune, il ajoûta que loin de pouvoir garantir les autres, il n'étoit pas en état de se défendre lui-même ; qu'il le quittoit de toutes choses, & le laissoit en pleine liberté de pourvoir à l'avantage de sa maison. Bertolde sur cette réponse se rend au camp de Louis, & l'abordant avec une contenance noble & fiére, respectueuse néanmoins : « Sire, lui dit-il, » je suis à vous, moins cependant » par un choix volontaire, que par » la fatalité des circonstances. Si mon » ancien maître ne m'avoit pas rendu » à moi-même, vous n'auriez obtenu » mon hommage que les armes à » la main ; mais puisque je suis libre » de me donner à vous, je ne ces» serai d'y être, que lorsque vous

Math. Par.

» ne voudrez plus de moi. » Louis avoit le cœur grand : il fut touché de cette généreuse franchise, & montra qu'il étoit digne d'avoir de pareils sujets. « Je vous reçois avec » joie, répondit-il en lui tendant la » main, donnez-vous à moi de même. » Je vous rends votre place, gardez-la » pour votre nouveau seigneur : je m'en » croirois moins assuré en d'autres » mains. »

AN. 1242.

Le Comte de la Marche se soumet, & fait sa paix à des conditions fâcheuses.

Hugue de son côté cherchoit à conjurer l'orage, & n'oublioit rien pour conserver le peu qui lui restoit. Tout occupé de ce soin, il envoye l'aîné de ses fils solliciter auprès de son vainqueur une grace qu'il ne méritoit point, au jugement même des historiens étrangers. L'insulte faite au comte de Poitiers frere du Roi son seigneur, la France exposée par ses intrigues à une ruine presque certaine, un repentir enfin inspiré par la seule impossibilité de se défendre, tout sembloit exiger une vengeance éclatante ; mais Louis sçavoit également dompter les rebelles audacieux, & pardonner à ceux qui se soumettoient par quelque motif que ce fût. Il crut néanmoins devoir à la

Nangis, ibid. p. 339.

AN. 1242. ſûreté de l'Etat & à ſa gloire, de ne traiter avec le comte qu'à des conditions aſſez rigoureuſes, pour ôter aux factieux toute envie de brouiller. Les principales ſont que *Hugue de Luſignan, Iſabelle ſa femme, Hugue le Brun, Gui, & Geofroy de Luſignan ſes fils, ſe ſoumettent avec leur Terre-haut & bas* (abſolument ſans reſtriction) *à la volonté du ſeigneur roi;* » qu'ils renoncent pour toujours aux » places conquiſes ſur leur maiſon » pendant cette guerre, telles que » Saintes, Montreuil, Frontenay, » Langey, Saint-Gelay, Preic, Tonnay-Boutonne, & pluſieurs autres, » qui demeureront au comte de Poitiers avec toutes leurs dépendances (*a*) : qu'ils lui abandonnent en » outre le grand fief de l'Aunis avec » l'hommage du ſire de Pons, de » Geofroy de Ranconne, de Geofroy de Luſignan, & de ce que le » comte d'Eu tenoit ci-devant dans » leur mouvance : qu'ils quittent le

Du Cange, ſur l'hiſtoire de S. Louis, p. 48, 49.

(*a*) Il y a dans le texte : *Le ſeigneur roi, avant de nous recevoir en grace, nous a dit qu'il retenoit pour le ſeigneur roi ſon frere, comte de Poitiers, tout ce qu'il avoit conquis ſur nous : ce que nous lui avons accordé.* Seroit-ce une faute du copiſte, ou donnoit-on encore le nom de roi aux fils & freres du roi?

AN. 1242.

» seigneur roi de la pension de cinq
» mille livres tournois qu'il leur
» payoit tous les ans, en exécution du
» traité de Vendôme : que toutes les
» conventions faites jusqu'ici en leur
» faveur, seront regardées comme
» nulles : que le monarque pourra
» faire paix ou trève avec l'Angle-
» terre, sans les y comprendre, mais
» qu'il veut bien s'obliger à ne les
» point soumettre malgré eux aux
» Anglois : enfin que le comte de la
» Marche fera hommage-lige *contre*
» *tous les hommes & toutes les femmes*
» *qui peuvent vivre & mourir*, tant au
» roi pour le comté d'Angoulême,
» pour Castres, pour Coignac, pour
» Jarnac, qu'au comte de Poitiers
» pour Lusignan, pour le comté de
» la Marche, & pour toutes leurs
» dépendances ».

On employa deux jours à régler ces articles. Il y en avoit un autre qui portoit que le comte se rendroit en personne au camp du monarque, pour ratifier lui-même le traité. Il y vint en effet avec sa femme & ses deux autres fils. Tous se jettèrent aux pieds de Louis, fondant en larmes, moins sans doute par un véritable

AN. 1242.

repentir, que par le déſeſpoir réel d[e] ſe voir réduits à une pareille humi[-]liation. « Mon ſeigneur & mon roi » dit Hugue *en pouſſant de violens* » *ſanglots*, vous voyez à vos genou[x] » un malheureux qui ſe reconnoît in[-] » digne de toute grace, parce qu'il [a] » joint l'inſolence à l'injuſtice ; mai[s] » oubliez ſon crime, pour ne vou[s] » ſouvenir que de votre clémence [;] » c'eſt d'elle ſeule qu'il attend ſo[n] » pardon ». Le roi qui avoit des en[-]trailles de miſéricorde pour tout cou[-]pable qui avouoit humblement ſa faute, ne lui donna pas le tems d'en dire davantage : il releva auſſi-tôt la comteſſe avec une bonté auſſi ſincére, que la ſoumiſſion de cette princeſſe paroiſſoit forcée, & ſe contenta d'exiger que ſon mari accompagnât ſes troupes contre le comte de Toulouſe qu'il avoit pareillement réſolu de châtier.

Guil. Nang. p. 339.

Louis envoye des troupes contre le comte de Toulouſe qui demande la paix, & l'obtient.

Raymond en effet, oubliant que depuis quinze ou ſeize ans il n'avoit d'autre appui que le roi, s'étoit déclaré non-ſeulement contre ſon protecteur, mais même contre ſa fille & ſon gendre. Le deſir de recouvrer ce qu'il avoit perdu par le traité de Pa-

tis, effaça de ſon cœur le ſouvenir de toutes les graces qu'il avoit reçues. Aſſuré des rois de Navarre, de Caſtille & d'Aragon, du vicomte Trencavel, des comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges, & de Rodès, des vicomtes de Narbonne, de Lautrec, de Lomagne, & d'un grand nombre d'autres ſeigneurs les plus puiſſants du païs, il conclut une ligue offenſive & défenſive, avec le comte de la Marche, dont il voulut même épouſer une fille, nommée Marguerite. Quelques uns prétendent qu'il l'épouſa réellement, quoique cela ne pût ſe faire ſans diſpenſe. Car Raymond étoit petit-fils de Conſtance fille de Louis *le Gros*, & la Comteſſe de la Marche, mere de Marguerite, étoit née d'une Alix de Courtenai, petite-fille du même Louis. Mais le Toulouſain, outré d'avoir été forcé de donner la princeſſe Jeanne ſa fille au comte de Poitiers, ne vouloit point qu'elle fût ſon hériтiére. Exemple qui prouve bien, dit Mezeray, qu'entre les grands, honneur, parenté, alliance, & conſcience cédent facilement à l'intérêt & au caprice.

AN. 1242.

Abrég. chron. to. 1, 2. part. p. 719.

AN. 1242.

Une grande maladie cependant manqua d'ensevelir le rebelle avec tous ses projets : elle les suspendit du moins pour quelque tems. Alors il donna de grandes marques de repentir, promit de réparer tout le mal qu'il avoit fait, & reçut l'absolution avec toutes les apparences de la plus sincére piété. Mais Raymond mourant, & Raymond en santé, étoient deux hommes très-différents : bientôt toutes ses bonnes résolutions s'évanouirent. Il se met en campagne, porte le fer & le feu dans les domaines du roi, défait quelques troupes du monarque, s'assure du Rasez, du Minervois, du Termenois, & de quelques autres païs voisins ; se rend maître du Carcassez, force Albi, s'empare du Narbonnois & de sa capitale, & reprend le titre de duc de Narbonne qu'il avoit solemnellement cédé. Louis informé de cette révolution, détacha l'ancien comte de Bretagne, le comte de la Marche, & une partie de son armée, pour aller s'opposer à de si rapides progrès. On ignore les circonstances de cette expédition. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le comte, en trahissant son Souverain

étoit lui-même trahi par ses vassaux. La victoire de Taillebourg, suivie de celle de Saintes, avoit répandu la consternation dans tous les esprits : chacun ne songea qu'à faire son accommodement avec le vainqueur, même au préjudice de celui qui les avoit engagés dans la révolte. On en trouva le prétexte dans l'assassinat de Guillaume Arnaud, de l'ordre de S. Dominique, inquisiteur de la foi; d'Etienne frere mineur, son collegue, & de plusieurs autres clercs leurs associés, qui furent massacrés dans le palais du comte à Avignonet, les uns à coup de fléche, d'autres à coup de hache : ceux-ci à coup de lance, ceux-là à coup de couteau. En vain le malheureux Raymond désavoua cette action barbare, qu'il punit même très sévérement dans la suite : on s'obstina à l'en rendre responsable, parce qu'il n'en fit pas justice sur le champ.

AN. 1242.

Guil. de Pod. c. 45.

Le comte de Foix, gagné par le roi, en prit occasion de dégager sa parole, & de secouer la domination du prince Toulousain, protestant qu'il ne reconnoîtroit jamais pour son seigneur, ni n'assisteroit de ses armes un fauteur d'hérétiques, & un persécu-

AN. 1242. teur déclaré des catholiques. Il s'engagea même de servir le roi contre ce prétendu tyran. Louis de son côté promit de le recevoir lui & ses successeurs au nombre des vassaux immédiats de la couronne pour les domaines qu'ils tenoient auparavant en fief des comtes de Toulouse, & les tira effectivement pour toujours de leur mouvance. Cet exemple fit effet. On s'empressoit de tous côtés à rentrer dans les bonnes graces du Souverain. Raymond épouvanté de cette défection presque générale, envoya l'évêque de Toulouse pour faire des propositions de paix: mais soit qu'il crût que l'état des affaires lui feroit tout obtenir, soit qu'il comptât encore sur le roi d'Angleterre qu'il avoit été trouver furtivement à Bordeaux où tous deux avoient juré de s'aider mutuellement, & toujours contre le roi & ses alliés, il parloit moins en coupable qui sollicite son pardon, qu'en vainqueur qui veut imposer la loi. On ne lui répondit qu'en faisant partir un corps d'armée sous les ordres de Hugue évêque de Clermont, & d'Imbert de Beaujeu, pour aller l'attaquer jusques dans ses domaines, & le forcer de rentrer dans le devoir.

Rymer. Act. publ. tom. 1, p. 144.

Enfin pressé de toutes parts, il se soumit absolument & sans restriction à la volonté du monarque, qui accepta ses soumissions d'autant plus volontiers, qu'il faisoit plaisir à la reine Blanche sa mere, cousine germaine du comte. On blâma beaucoup cette princesse, dit un auteur du tems, d'avoir eu trop d'indulgence en cette occasion; mais elle n'agit, ajoute-t-il, que par zèle pour l'Etat, & dans le dessein d'y rétablir la paix.

AN. 1242.

Guil. de Pod. ibid.

Aussi-tôt le roi dépêcha Ferri Pâté, maréchal de France, Jean le Jay, chevalier de mérite, & Guillaume de Limoges son clerc, pour aller en Province recevoir les suretés que le comte avoit promis de donner. S. Rome dans le Lauraguais fut le lieu de la conférence. Raymond y confirma par écrit ce qu'il avoit offert par ses envoyés, s'engagea de restituer tout ce qu'il avoit pris par lui-même, ou par ses alliés, & jura d'observer en son entier le traité de Paris. Sur de telles assurances on lui accorda une trève, qui quelque tems après fut suivie d'une paix enfin durable. Le comte, pour la consommer, s'étoit rendu à Lorris, où le monarque tenoit sa cour. Ce

AN. 1243.

AN. 1243.

fut là que toute la fierté de ce malheureux prince acheva de s'éclipser : il déclare qu'il abandonne sans aucune condition, & ses terres, & ses vassaux, & sa propre personne à la miséricorde du roi : jure de lui faire prêter serment de fidélité par tous les barons, châtelains, chevaliers, & habitans des bonnes villes de son obéissance : promet de lui remettre entre les mains les châteaux de Puicelsi en Albigeois, de Najac en Rouergue, de Laurac dans le Toulousain, & de Penne en Agenois, pour les garder pendant cinq ans : enfin il ratifie de nouveau le traité de Paris avec serment d'abattre & de raser, au premier ordre du Souverain, tout ce qu'il a fait faire de nouvelles fortifications. On ajoute que pour donner au roi une nouvelle preuve de la sincérité de son repentir, il lui sacrifia les lettres par lesquelles l'empereur l'animoit à la révolte. Il seroit difficile de pénétrer les motifs de cette conduite étrange du monarque Allemand. Louis, malgré les grands avantages qu'on lui offre, refuse constamment de prendre les armes contre Frédéric : Frédéric, sans autre espérance

Preuves de l'histoire de Lang. p. 418.

Phil. Mouskh. p. 204.

rance

rance que de brouiller, ſoulève contre Louis une partie de ſon royaume. Que de générοſité d'un côté! que de duplicité de l'autre! Telle eſt la ſupériorité de la vraie vertu ſur la politique abandonnée à elle-même.

AN. 1243.

Etat déplorable du roi d'Angleterre; il ſollicite une trève qui lui eſt accordée pour cinq ans.

Pendant qu'on négocioit la paix du comte de Toulouſe, le roi d'Angleterre ne ſe trouvant pas encore en ſûreté dans Blaye, gagna Bordeaux à toute bride, & ne ſe crut hors de danger, que lorſqu'il eut mis la Garonne entre lui & les François. D'abord il donna quelques ordres pour faire des levées; mais pillé par les Gaſçons qui prirent ſon argent, & ne lui amenérent point de troupes, abandonné enfin de tous ceux qui l'avoient appellé en France, il envoya demander une trève, offrant cinq mille livres ſterlings pour dédommager le monarque des frais de la guerre. Louis délibéra long-tems ſur cette propoſition: c'étoit un coup d'état de chaſſer entiérement les Anglois, qui depuis leur établiſſement dans le royaume, n'avoient ceſſé d'en troubler le repos: la conjoncture paroiſſoit extrêmement favorable: il ſe laiſſa fléchir néanmoins, vaincu par les priéres de plu-

AN. 1243. *Guill. Nang. p. 339.*

ſieurs, touché d'ailleurs de ce que ſouffroit ſon armée conſidérablement affoiblie par les maladies. Les grands & les petits mouroient en foule, les uns de chaud, de faim, ou de ſoif; les autres de fiévres peſtilentes : on écrit qu'il y périt plus de vingt mille hommes de toutes conditions. Le roi lui-même ne put échapper à la malignité de la contagion : il en fut attaqué avec une grande violence, & la délicateſſe de ſa complexion faiſoit trembler pour ſes jours. Il accorda donc au monarque Anglois ce qu'il demandoit avec tant d'inſtance, & la trève fut conclue pour cinq ans. Rien ne pouvoit arriver de plus heureux pour les ſeigneurs de la ſuite de Henri : tous étoient réduits à la derniere miſére : tous quittérent l'armée ſans congé pour regagner leur païs. Mais n'oſant s'embarquer en Gaſcogne, parce que l'ancien comte de Bretagne, feignant d'ignorer l'accommodement, infeſtoit la Manche; ils firent demander les paſſeports qui leur furent, pour ainſi dire, prodigués. C'eſt une ſorte de grace, diſoit Louis, que je ne refuſerai jamais à mes ennemis. Ils traverſérent donc

Rymer act. publ. tom. 1, p. 146.

toute la France pour se rendre à Calais, & en furent quittes pour quelques railleries qu'il leur fallut essuyer. Quelques-uns de ces courtisans qui n'ont souvent d'autre mérite que le triste talent d'amuser le prince par des médisances ingénieusement tournées, voulurent aussi mêler Henri dans leurs plaisanteries : Louis leur imposa silence d'un ton très-sérieux : » Quand ce ne seroit pas, dit-il, » fournir au roi mon frere, un pré» texte de me haïr, sa dignité mérite » bien qu'on en parle avec respect : » il faut espèrer que les aumônes & » les bonnes œuvres qu'on lui voit » faire, le tireront du mauvais état » où les méchans l'ont jetté par leurs » conseils imprudens. » Sentiment vraiment digne d'un héros, qui trouve toujours des motifs de faire grace à un ennemi malheureux. Le saint monarque fit plus encore : il usa des plus rudes menaces pour obliger le comte de Bretagne à laisser la mer libre. Le roi d'Angleterre en profita pour retourner dans son royaume, où il arriva dénué de tout, & chargé de dettes immenses, au lieu des lauriers qu'il s'étoit promis.

Mat. Par. p. 596.

AN. 1243.

Ainſi finit cette guerre dangereuſe, qui ſembloit devoir enſévelir la France ſous ſes propres ruines. Guerre civile, elle fut allumée par des vaſſaux également redoutables par leurs qualités perſonnelles, par leurs alliances, par l'étendue, les richeſſes & la puiſſance de leurs domaines. Guerre étrangère, elle fut projettée par les rois d'Aragon, de Navarre & de Caſtille, conſeillée par un grand empereur, entrepriſe & ſoutenue par un monarque puiſſant en hommes & en argent. Louis, preſque ſeul, trouva dans ſon intrépidité de quoi faire face à tant d'ennemis réunis; & ſeul contre tous, les réduiſit tous à demander quartier ou pardon. L'Aragonois bloqué en quelque ſorte par le comte de Foix & les autres ſeigneurs que le ſaint roi avoit ſçu mettre dans ſes intérêts, n'oſa tenter le paſſage des Pyrénées : le Navarrois n'eut pas la hardieſſe de ſe déclarer ouvertement : le Caſtillan ne jugea pas à propos de paroître : Frédéric ne remporta d'autre fruit de ſes intrigues que la honte, toujours inſéparable de la mauvaiſe foi : Henri fut battu deux fois, & forcé de regagner Londres dans l'état

du monde le plus pitoyable : enfin les vassaux de France humiliés, domptés, atterrés, furent contraints de rentrer dans leur devoir pour n'en plus sortir. Quand on songe que Louis n'avoit guére que vingt-huit ans lorsqu'il exécuta de si grandes choses, & que son caractère étoit encore fort au-dessus de sa fortune, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'un tel prince étoit né pour commander à l'univers par ses grandes qualités, & pour en faire le bonheur par ses vertus. Aussi-tôt le vainqueur retourne à Paris, & y est reçu avec la joie que les habitans de cette capitale ont accoutumé de faire paroître quand ils voient revenir leur roi couvert de gloire : joie qui augmenta encore par la naissance d'un prince dont la reine Marguerite accoucha dans le même tems. Il fut tenu sur les fonts par l'abbé de S. Denis, baptisé par l'archevêque de Paris, & nommé Louis comme son ayeul & son pere.

Guil. Nang. p. 340.

Le saint siége étoit encore vacant. Fréderic en rejettoit la faute sur les cardinaux, & les cardinaux sur Fréderic, qui retenoit leurs confréres prisonniers. C'est ce qui l'obligea de les

Le cardinal de Fiesque est élu pape : on négocie inutilement pour la paix d'Italie.

An. 1243. délivrer pour la plûpart; mais voyant que l'élection du pape n'avançoit pas davantage, il résolut de la presser par la terreur de ses armes : il fit investir Rome & porta la désolation sur toutes les terres de l'église. Ce moyen lui réussit. On lui promit de lui donner au plutôt satisfaction, & il retira ses troupes. Les François de leur côté, indignés de tous ces délais, envoyérent signifier au sacré collége, que s'il ne faisoit cesser une vacance si pernicieuse au repos de la chrétienté, on trouveroit moyen de suppléer à cette coupable négligence, en élisant un pape en deçà des Monts. Menace, dit Mathieu Paris, qui n'étoit pas une entreprise nouvelle, puisqu'ils en avoient le privilége accordé par saint Clément à Saint Denis, lorsqu'il lui donna l'apostolat sur les peuples d'Occident. C'est bien dommage qu'une prérogative si singuliére ne se trouve appuyée que sur le seul témoignage de cet écrivain. Les cardinaux cependant, pressés & sollicités de toutes parts, élurent enfin d'un consentement unanime Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison de Lavagne, cardinal prêtre, & chancelier

Math. Par. p. 532.

de l'église Romaine. C'étoit un homme d'une capacité profonde, & d'un caractère, à ce qu'il paroissoit, doux & facile, qui jusques-là avoit fait tous ses efforts pour modérer l'humeur impérieuse de son prédécesseur : il étoit de plus ami particulier de l'empereur : on avoit sujet d'espérer qu'il pacifieroit toutes choses. Mais ce prince habile & pénétrant, en apprenant l'exaltation du prélat, dit à ses ministres qui s'en réjouissoient : *Le cardinal de Fiesque étoit bon ami : le pape Innocent IV* (c'est le nom qu'avoit pris le nouveau pontife) *sera peut être mon plus dangereux ennemi.* Il ne laissa pas néanmoins de lui envoyer faire offre de toute sa puissance pour la gloire & la liberté de l'Eglise, *sauf les droits & l'honneur de l'empire & des royaumes qu'il possédoit.* Fatale restriction qui étoit une source intarissable de querelles entre les deux puissances. L'ambassade toutefois fut reçue favorablement. On nomma de part & d'autre des commissaires pour traiter d'un accommodement. Chacun exposa ses sujets de plaintes. Le comte de Toulouse, que ses propres affaires avoient appellé à

J. Villani, l. 6, c. 4.

AN. 1243.

Rome, sollicita vivement pour l'empereur. Enfin tout paroissoit concilié : les agens de Frédéric promirent de la part de leur maître toutes sortes de soumissions au pape, & lui en firent un serment solemnel.

La Chaise, hist. de S. Louis, t. 1. p. 387.

Mais bientôt, dit un écrivain moderne, il parut que cette réconciliation *n'étoit qu'un jeu de théâtre, & l'on a peine à voir de quel côté étoit le masque, s'il n'étoit de tous les deux.* L'empereur fut de nouveau frappé d'anathême, & le pape ordonna de le publier par-tout. Un curé de Paris, homme jovial, monte en chaire, la Bulle d'Innocent à la main. « Vous » sçavez mes freres, dit-il, que j'ai » ordre de fulminer une excommuni- » cation lancée contre Frédéric : j'en » ignore le motif : tout ce que je sçais, » c'est qu'il y a entre ce prince & le » pontife Romain de grands diffé- » rends & une haine irréconciliable. » Dieu seul connoît qui des deux a » tort. C'est pourquoi de toute ma » puissance j'excommunie celui qui » fait injure à l'autre, & j'absous celui » qui la souffre au grand scandale de » toute la chrétienté. « Cette plai- » santerie fit rire tout Paris. L'Empe-

Mat. Par. p. 575.

reur, qui l'apprit des premiers, envoya des présens considérables au facétieux prédicateur ; mais le pape, qui n'entendoit pas raillerie, le châtia de son indiscrétion, & lui imposa une sévére pénitence.

AN. 1243.

Précautions du roi pour prévenir les troubles dans son état.

Tandis que l'Italie étoit plus déchirée que jamais par les guerres civiles, Louis, toujours occupé du soin de maintenir la tranquillité dans son Etat, entreprit une chose qui étoit contre un usage reçu de tout tems, mais qui lui parut de la derniere importance pour le repos de ses peuples. Plusieurs seigneurs & gentilshommes ses sujets, avoient des fiefs en Angleterre. La coutume étoit, quand la guerre s'allumoit entre les deux nations, que ceux qui se trouvoient vassaux des deux côtés, servoient en personne celui dont ils dépendoient principalement : ce qu'ils tenoient de l'autre, demeuroit saisi entre ses mains jusqu'à la paix. Alors tout étoit fidellement restitué. Il y avoit sur cela divers réglemens qui s'observoient avec assez d'exactitude, non-seulement dans les guerres de souverain à souverain, mais encore dans celles que les gentilshommes fieffés prétendoient

AN. 1243. avoir droit de se faire les uns aux autres. On reconnut enfin par une triste expérience, que c'étoit fournir aux factieux, sinon un prétexte, du moins une occasion d'entretenir des intelligences secrettes avec l'ennemi. Le saint roi crut que la sureté de son royaume exigeoit qu'il abolît ce dangereux usage, du moins à l'égard de l'Angleterre, où les esprits brouillons étoient toujours sûrs de trouver un asyle. Aussi-tôt il mande les intéressés à Paris, leur ordonne de ne garder de terres que dans l'un des deux Etats, & leur en laisse le choix, alléguant à ce sujet ce passage de l'évangile : *Personne ne peut servir en même tems à deux maîtres.* Tous obéirent, les uns par complaisance : les autres par crainte : quelques-uns passérent au service du monarque Anglois, la plûpart s'attachérent au roi, qui sans doute les dédommagea de ce qu'ils abandonnoient pour lui. A cette nouvelle, Henri, qui avoit le talent de faire toujours mal ce qu'il auroit pu bien faire, se livra à toute l'impétuosité de son tempérament : sans garder aucune mesure, sans proposer aucune option, il confisqua toutes les terres

Idem. p. 614.

que les François, sur-tout les Normands, possédoient dans ses domaines. Ceux-ci, vivement irrités de cette conduite, firent tous leurs efforts pour la faire regarder comme une infraction à la trève, & Louis eut besoin de toute son autorité pour les empêcher de courir aux armes.

AN. 1243.

Toutes les vûes du sage monarque se portoient au maintien de cette paix, qui fait la richesse & le bonheur des peuples. Hugue comte de la Marche, vers ce même tems, fut accusé de trahison, & mandé avec d'autres seigneurs de Poitou. Il obéit, se présenta innocent ou coupable, traita l'accusation de calomnie, & demanda justice. On alloit l'envoyer en prison pour le convaincre ou pour le justifier, selon les formes établies, lorsque le dénonciateur, l'un des plus vaillans hommes de son siécle, dit qu'il n'avoit point d'autre preuve que son épée, ni d'autres formes à garder que la loi de l'Etat dans pareilles circonstances : qu'il étoit prêt de faire voir par la mort de l'un ou de l'autre, qui des deux ne parloit pas le langage de la vérité. Hugue accepta le défi avec toutes les marques de la plus entiére

Il exempte le compte de la Marche & le vicomte de Limoges de se justifier par le duel.

Idem. p. 603.

AN. 1243. confiance. Mais l'aîné de ses fils, prosterné aux pieds du roi, lui remontra humblement qu'il étoit honteux qu'un homme de cet âge & de cette dignité eût à défendre son honneur contre un aventurier; qu'il y avoit plus de proportion entre lui qui parloit & l'accusateur; qu'il s'offroit enfin de prouver l'innocence de son pere par telle maniere de combat qu'on lui prescriroit. Il ne put néanmoins rien obtenir. Le comte de Poitiers soutenoit, au contraire, que l'innocent ne devoit point périr pour le coupable; qu'il n'étoit pas juste que la perfidie du pere trouvât l'impunité dans la valeur du fils; qu'il falloit en un mot que le comte parût un traître jusqu'au bout. Déja les juges étoient nommés, les armes réglées, le jour & le lieu du combat assignés, lorsque Louis, qui n'avoit d'abord résisté aux tendres représentations du jeune Lusignan, que par complaisance pour Alfonse, son frere, se laissa enfin fléchir par la considération du triste sort d'un malheureux vieillard: objet bien capable de toucher un cœur comme le sien. Il voulut bien tenir Hugue pour innocent, ou du moins lui fit grace;

le comte de Poitiers imita ſon exemple : l'accuſateur ſe rendit lui-même, & la loi demeura ſans atteinte.

Ce fut encore par un effet de ce généreux penchant à la clémence, qu'il arrêta la fougue de deux combattans qui alloient auſſi ſe couper la gorge par l'autorité des loix. La vicomteſſe de Limoges, pour ſuppléer par artifice au défaut de fécondité, ſuppoſa une fille à ſon époux. Gui, c'étoit le nom du vicomte, perſuadé qu'il n'avoit point de part à la naiſſance de cet enfant, traita ſa femme d'adultere, l'enferma dans une étroite priſon, & fit expirer dans les flammes une demoiſelle qu'il ſoupçonna d'avoir contribué à l'infamie de cette infidelle épouſe. Ce fut en vain que l'infortunée vicomteſſe avoua tout, proteſta de ſon innocence, & jura que l'enfant n'étoit non plus d'elle que de ſon mari : celui-ci toujours obſtiné à croire ſon deshonneur malheureuſement trop réel, ne regarda ſon aveu que comme une invention groſſiere, bien moins croïable que le crime qu'on vouloit couvrir. Ainſi elle n'attendoit de jour en jour qu'un traitement pareil à celui de ſa ſuivante : traitement

La Chaiſe, hiſt. de S. Louis, t. 1. p. 381, 82.

AN. 1243.

Du Cang. Gloss. au mot Trotari.

ſans doute bien dur dans un Etat où la loi ne condamnoit les adulteres qu'à une amende pécuniaire, ou à courir tout nuds par toutes les rues de la ville. Mais enfin la ſuppoſition ſe vérifia ſi clairement que l'époux en fut ſatisfait : ce qui le jetta dans un nouvel embarras. Un gentilhomme, frere de la demoiſelle ſi bruſquement ſacrifiée, demanda raiſon d'une telle barbarie, & fit appeller le comte en duel devant le roi. On ne peut douter que Louis n'eût en horreur une ſi abominable maniere de procéder : il ne paroît pas néanmoins qu'il penſât encore à ſupprimer la loi qui l'autoriſoit. C'étoit alors une choſe ſi commune que même dans les tribunaux eccléſiaſtiques on ordonnoit tous les jours ces ſortes de combats ſinguliers : les clercs ſe battoient comme les autres, ou faiſoient battre des laïques pour eux. Le religieux monarque évita toujours d'en venir à ces excès, pour peu qu'il y trouvât de diſpoſition dans les parties. C'eſt ce qui arriva dans cette affaire. Elle fut accommodée par ordre de la reine. Le gentilhomme ſe déſiſta, & le vicomte pardonna à ſa femme le crime de ſup-

AN. 1243.

pofition, charmé de n'en avoir point d'autre à lui reprocher.

Le pape s'enfuit de l'Italie.

L'empereur cependant, tout occupé du foin de faire des alliés puiffants, fit demander la princeffe Ifabelle, fœur du roi, pour fon fils Conrad, élu roi des Romains, feul héritier des royaumes de Sicile & de Jérufalem, & des terres de la maifon de Souabe en Allemagne. L'alliance étoit très-favorable : le prince avoit feize à dix-fept ans, la princeffe dix-neuf : Conrad étoit d'une figure aimable, Ifabelle joignoit à une rare beauté une vertu plus rare encore : tous deux fortoient du plus beau fang du monde. Frédéric fouhaitoit ardemment cette union, dans la penfée qu'elle mettroit la France dans fes intérêts : Louis ne la defiroit pas moins, dans la perfuafion que fa fœur ne pouvoit trouver un parti plus noble : la feule Ifabelle n'y voulut point entendre. Elle avoit des vues bien plus hautes, & répondit au pape qui lui en écrivit d'une maniere propre à la perfuader, fi quelque chofe l'eût pû, que dans la religion chrétienne une vierge confacrée à Dieu étoit bien au-deffus d'une impératrice. Innocent,

Joinvl p. 170.

AN. 1243.

qui avoit cru voir la paix de l'Italie dans cette alliance, admira la généreuse résolution de la princesse, & gémit sur les suites de son refus. Le malheureux pontife étoit poussé vivement par l'empereur, qui, maître de la mer & de tous les passages des Alpes, lui coupoit toute communication avec les autres princes. Dans cette extrémité, il résolut de se retirer; mais il eut grand soin de tenir sa résolution secrette. Averti enfin que trois cens chevaliers Toscans devoient venir pour le prendre à Sutri, il quitte les marques de sa dignité, prend un habit de cavalier armé à la légére, monte sur un excellent coureur, & arrive à travers mille dangers à Gènes sa patrie.

On lui refuse un asyle en France, en Aragon, en Angleterre.

Delà il écrivit au chapitre de Citeaux une longue lettre, où après avoir déploré avec beaucoup d'éloquence les persécutions que l'empereur lui faisoit souffrir, il conjuroit tout l'ordre de se jetter aux pieds de Louis qui devoit se trouver à leur assemblée pour lui demander un asyle en France, & sa protection *contre le fils de Satan*. Le roi se rendit en effet à Citeaux, accompagné de la reine

Idem.

ſa mere, des comtes d'Artois & de Poitiers ſes freres, de la princeſſe Iſabelle, du comte de Boulogne, du duc & de la ducheſſe de Bourgogne, & d'un grand nombre d'autres perſonnes de conſidération. L'abbé, à la tête de cinq cents religieux, vint au-devant de lui en proceſſion. Louis deſcendit de cheval pour recevoir leurs complimens; & étant entré dans leur chapitre, ſuivi de toute ſa cour, il vit avec étonnement toute cette foule de ſolitaires vénérables par leurs cheveux blancs, & encore plus par la ſainteté de leur vie, ſe proſterner à ſes pieds en verſant des larmes. Emu de ce ſpectacle, il ſe met lui-même à genoux, les fait relever, & leur demande ce qu'ils ſouhaitent de lui. Alors l'abbé prenant la parole, lui repréſenta que les rois de France avoient toujours été les plus fermes colonnes de l'égliſe Romaine; que ſon biſayeul, Louis le jeune, avoit donné aſyle dans ſon royaume au pape Alexandre III contre l'ayeul de l'empereur; qu'Innocent lui demandoit la même grace, & lui promettoit les mêmes bénédictions du ciel; que tout l'ordre enfin le conjuroit par

AN. 1243. tout ce que la religion a de plus ſacré de ne pas refuſer ſa protection au ſucceſſeur de ſaint Pierre, qu'un prince également ambitieux & cruel perſécutoit à outrance.

Louis, à qui ſa bonté naturelle ne fit jamais oublier ce qu'il devoit aux loix & à l'Etat, répondit qu'autant que ſon honneur le permettroit, il défendroit l'égliſe contre les inſultes de ſes perſécuteurs; qu'il recevroit même le pape avec joie, ſi c'étoit l'avis des barons, qu'un roi de France ne pouvoit ſe diſpenſer de conſulter dans de pareilles circonſtances. Il aſſembla donc les ſeigneurs pour prendre leur avis ſur ce ſujet. Tous répondirent qu'ils ne ſouffriroient point qu'Innocent vînt s'établir dans le royaume. On appréhendoit que ſa préſence n'offuſquât la dignité royale: il y avoit trop de différence entre un jeune roi & un vieux pontife, conſommé dans les affaires. On redoutoit d'ailleurs une puiſſance qui, dans chaque Etat, établit une autre eſpéce d'Etat où elle eſt preſque abſolue: on ſçavoit enfin que la cour de Rome étoit toujours à charge à ſes hôtes. Ainſi le monarque répondit au ſaint Pere con-

ormément à la décision de l'assemblée, mais dans les termes les plus honnêtes. Le roi d'Aragon, apparemment pour les mêmes raisons, lui refusa pareillement l'entrée de ses États. Ce double exemple fit impression sur le roi d'Angleterre, qui d'abord avoit donné dans le piége, mais qui sçut heureusement s'en tirer par le conseil des plus habiles gens de sa cour. C'est déja trop, lui dirent-ils, que nous soyons infectés des usures & des simonies des Romains, sans que le pape vienne ici lui-même piller les biens de l'église & du royaume. Le malheureux pontife chassé de tous côtés, ressentit vivement cet affront. On raconte que dans sa colére il lui échappa de dire : « Il faut nous » accommoder avec Frédéric, ou le » pousser à bout. Quand nous aurons » écrasé ou apprivoisé ce grand dra» gon, tous ces petits serpentaux » n'oseront plus lever la tête, & nous » les foulerons aux pieds sans crain» te ». Paroles du moins inconsidérées, qui choquérent extrêmement les souverains, mais que les préjugés du tems empêcherent de venger.

AN. 1245.

Mat. Par. p. 660.

Il convoque un concile à Lyon.

Innocent néanmoins ne perdit pas

AN. 1243.

courage, & vint à Lyon, qui relevoi alors de l'Empire, mais dont l'archevéque étoit ſeigneur temporel. Celui-ci le reçut avec reſpect, & lu céda toute ſon autorité. Alors il pri la réſolution de ne plus garder de meſures, & de pouſſer l'empereur à bout. Cette fameuſe ville, ſituée entre la France, l'Allemagne & l'Italie, pas trop éloignée d'ailleurs de l'Angleterre & de l'Eſpagne, lui parut un lieu commode pour la convocation d'un concile général : il fit auſſitôt expédier des lettres circulaires à tous les archevêques, leur ordonnant de venir en perſonne, non pour juger avec lui ſuivant leur droit, mais *pour l'aider de leurs conſeils*. Tel étoit dans ces anciens tems le deſpotiſme qui régnoit à Rome. On n'y regardoit les évêques que comme de ſimples miniſtres faits pour propoſer un avis, non pour décider ; privilége qu'on réſervoit au ſeul pontife Romain. Le pape en même tems exhorte les rois à ſe trouver à cette aſſemblée ou par eux-mêmes, ou par leurs ambaſſadeurs, afin d'aviſer aux moyens de ſecourir la Terre ſainte, preſque réduite au pouvoir des infidelles, d'empêcher la

Tom. XI conc. p. 636.

prise de Constantinople que les Grecs assiégeoient, enfin de repousser les Tartares qui avoient déja pillé plusieurs provinces de l'Empire, & dont la multitude & la barbarie étoient à craindre pour les autres pais. Il déplore ensuite le malheur de l'Eglise & la persécution qu'elle souffroit, sans toutefois nommer l'empereur qu'il ne fait que désigner.

AN. 1243.

AN. 1244.

Le roi tombe malade à Pontoise.

Tandis que le saint Pere ne s'occupoit que de projets de vengeance, la France désolée étoit aux pieds des autels pour demander au ciel la guérison d'un roi qui faisoit en même tems son bonheur & sa gloire. Ce monarque chéri, *prince de paix & de justice*, arrêté à Pontoise, Joinville dit à Paris, Guillaume Guiart à l'abbaye de Maubuisson, par une dissenterie cruelle jointe à une fiévre ardente, se voyoit au moment d'aller se réunir à ses peres. La maladie, reste de celle de Poitou dont il ne s'étoit pas bien remis, commença avec tant de violence, qu'il se crut en péril dès les premiers jours. Il se mit d'abord en état de comparoître devant le tribunal terrible ; & sans attendre qu'on l'avertît de son devoir, il demanda

Guill. Nang. apud Duch. to. 5. p. 341.

Vie Mss. de S. Louis & de la reine Blanche, p. 171.

AN. 1244.

& reçut avec les plus grands sentime[ns] de piété tous les Sacremens de l'ég[li]se. Il pourvut ensuite à ce qu'il cr[ut] de plus important pour le royaum[e]; puis se regardant déja comme parv[e]nu au moment fatal où toute grande[ur] humaine s'évanouit, il fit venir s[es] domestiques, les remercia des servic[es] qu'ils lui avoient rendus, les exhor[ta] de n'avoir en vue que de servir Die[u] en servant celui qu'ils auroient po[ur] maître, & tomba tout-à-coup dans un[e] profonde léthargie, qui lui ôta tout[e] connoissance.

Désolation de la France.

La nouvelle de cet accident fat[al] fut bientôt portée à Paris, de-là ré[pandue] par tout le royaume, où ell[e] mit une consternation générale. Cha[cun] crut sa vie attachée à celle du sou[verain]. On abordoit en foule à Pon[toise] : barons, archevêques, évê[ques], abbés, tous les grands du royaume y accouroient, & n'osan[t] même demander des nouvelles de ce qui les amenoit, tâchoient seulemen[t] d'en découvrir quelque chose sur le visage de ceux qu'ils rencontroient. Les prélats ordonnérent des priéres publiques & furent prévenus par les peuples. On ne voyoit par les rues que

Ibid.

rocessions, où les plus grands seigneurs mêlés avec la populace, ne pensoient à se distinguer que par leur zéle ; les églises toujours pleines retentissoient des vœux qu'on faisoit pour une santé si précieuse. Le prêtre qui prononçoit la priére, interrompoit le chant par ses pleurs : vieillards, femmes, enfants, tout lui répondoit par des sanglots & par des cris. Mais la désolation redoubla dans le palais, quand on le sentit froid après de violentes convulsions, & qu'on ne douta point qu'il n'eût expiré La douleur fut alors à son comble. Les deux reines dans ce moment sortirent de sa chambre, & se virent par leur affliction presque réduites au même état que lui. Une des femmes qui le gardoit, croyant qu'il fût mort, lui vouloit couvrir le visage : mais une autre l'en empêcha ; *& tantôt sur le discort d'icelles dames*, dit Joinville, *Notre Seigneur, touché des larmes, des aumônes, des priéres, des soupirs & des gémissements d'un peuple éploré, ouvra en lui, & lui donna la parole.* Il revint, étendit ses bras, soupira, & prononça assez distinctement ces mots : « La lumière de l'O-

AN. 1244.

Hist. de saint Louis, p. 32.

AN. 1244.

» rient s'eſt répandue du haut du ciel » ſur moi par la grace du Seigneur, & » m'a rappellé d'entre les morts ».

Il demande la croix, & guérit.

Auſſi-tôt il appelle Guillaume d'Auvergne évêque de Paris, homme célébre par ſes écrits & par la ſainteté de ſa vie, & lui demande la croix, pour faire vœu en la prenant d'aller au ſecours de la Terre-Sainte. Ce fut envain que le ſage prélat lui repréſenta les ſuites d'un ſi grand engagement : il inſiſta d'un air ſi touchant & ſi impérieux tout enſemble, que Guillaume lui donna enfin cette croix ſi deſirée. Il la reçut avec un profond reſpect, la baiſa, & aſſura qu'il étoit guéri. En effet, quelques jours après, ſon mal diminua conſidérablement, & au bout d'un mois il ſe ſentit plus fort qu'il n'avoit été depuis quatre ans. On attribua ſur-tout ſa guériſon aux priéres des ſaints martyrs Denis, Ruſtique & Eleuthére, dont on avoit porté les reliques en proceſſion : *Ce qui ne ſe faiſoit jamais que dans les beſoins extrêmes pour la perſonne du roi ou pour l'Etat.* Dès que ſa ſanté fut affermie, il revint à Paris goûter le plus grand plaiſir qui puiſſe toucher un bon roi : il ſe vit tendrement

Guill. Nang. Ibid.

aimé

aimé. L'empreſſement tumultueux du peuple, & la joie répandue ſur tous les viſages, lui firent mieux ſentir la place qu'il occupoit dans tous les cœurs, que n'euſſent pu faire des arcs de triomphe ou des harangues étudiées. Auſſi s'appliqua-t-il plus que jamais au bonheur de ce même peuple, aux vœux duquel il ſe croyoit rendu. Lorſqu'on lit le récit de cet événement, les vives alarmes de la nation, & ces tranſports inouis d'allégreſſe qui ſuccédérent à la plus affreuſe déſolation, on croit entendre l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé à Metz en 1744. C'eſt que les vertus qui ſont les héros & les bons rois, excitent les mêmes ſentimens dans tous les ſiécles.

AN. 1244.

AN. 1245.

Ibid.

» Quand la bonne dame reine » Blanche ſçut, dit Joinville, qu'il » eût recouvert la parole, elle en » eut ſi grande joie, que plus ne pou- » voit : mais quand elle le vit croiſié, » elle fut auſſi tranſie, comme ſi elle » l'eût vu mort ». Elle ſentoit tout le danger de ce vœu funeſte : & connoiſſant le caractère de ſon fils, elle prévoyoit que rien ne pourroit le détourner d'un engagement qu'il regardoit

comme un lien ſacré. Bientôt la douleur de la mere paſſa dans le cœur de tous les ſujets ; & les gens éclairés gémirent, dit un de nos plus célébres écrivains, que la France fût ſi malheureuſe par les vertus mêmes, qui devoient faire le bonheur du monde. Mais tout-à-coup cette triſteſſe fit place à la joie de lui voir naître un ſecond prince, qui fut appellé Philippe, du nom de ſon ayeul, & à qui ſon courage intrépide mérita le ſurnom de *Hardi*.

AN. 1245.

Abr. de l'hiſt. imp. 2. part. p. 100.

Guill. Nang. Ibid. p. 342.

Le concile de Lyon cependant fixoit toute l'attention de l'Europe, & les prélats s'y rendoient de toutes parts pour faire leur cour au pape. Ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'Innocent leur expoſa avec beaucoup d'éloquence l'extrême diſette où l'avoient réduit la perſécution de Frédéric & l'incendie de ſa garde-robe. Le diſcours étoit pathétique, il fit impreſſion : ce qui lui procura des ſommes prodigieuſes, & toutes ſortes d'autres ſecours, qu'il récompenſa, dit-on, par des diſtributions de bénéfices. Hugue Abbé de Cluny, outre quantité d'argent & de choſes d'un grand prix, lui fit préſent de

quatre-vingts coureurs richement enharnachés, & si bien choisis, que le pape, en prenant occasion de lui dire qu'il seroit difficile de trouver un meilleur écuyer, le pria de les lui garder, & se déchargea encore de la nourriture. Ce riche don, à ce qu'on prétend, fut reconnu par la collation de l'évêché de Langres, qui donnoit la dignité de pair à ce généreux moine, honneur qu'il ambitionnoit depuis long-tems. L'abbé de Cîteaux eut grand peur de ne pas égaler les autres : il sçavoit que le chemin de la faveur n'étoit ouvert qu'à la richesse des offrandes. Celui de Saint Denis, Odon Clement, manqua de ruiner son opulente abbaye : zéle qui lui valut l'archevêché de Rouen, dont il fut pourvu cette même année. Il eut pourtant le bonheur de ne point mourir sans s'être acquitté envers ses religieux : bonheur qu'il dut aux soins de Louis, qui, comme protecteur de l'abbaye, ne lui donna point de repos qu'il n'eût restitué tout ce qu'il avoit pillé. Les archevêques & évêques se taxérent de même comme à l'envi : ce qui fit dire que le saint Pere étoit venu à Lyon moins pour y cher-

AN. 1245.

Math. Par.

cher une retraite, que pour ruiner le clergé François.

AN. 1245.

Ouverture du concile de Lyon.

L'ouverture du concile se fit le vingt-six de Juin dans l'abbaye de Saint Just. Le roi craignant d'être obligé de prendre trop de part à ce qu'on prévoyoit qui s'y passeroit, ne voulut point s'y trouver en personne : mais il y envoya des ambassadeurs pour presser la croisade & pour porter les esprits à la paix. On y vit Baudouin II, empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse & de Provence, le comte Bigot de la part du roi d'Angleterre; du côté de Frédéric, plusieurs agents, dont le premier étoit Thadée de Suesse, qui joignoit à une grande connoissance des loix une expérience consommée dans l'art militaire; beaucoup de Templiers & d'Hospitaliers en armes pour la défense du pape & des prélats, enfin un grand nombre de guerriers qui faisoient garde jour & nuit sous les ordres de Philippe de Savoye, prince peu né pour l'Eglise, quoique comblé de ses biens. On y comptoit cent quarante, tant archevêques qu'évêques, à la tête desquels étoient les patriarches de Constantinople, d'An-

tioche & d'Aquilée. Les deux premiers représentérent vivement l'état déplorable de leurs églises, & des Latins de Syrie : les Anglois de leur côté proposérent la canonisation de saint Edme archevêque de Cantorbéri, dont Dieu faisoit connoître la sainteté par des miracles évidents ; mais ce n'étoit point là ce qui avoit fait convoquer le concile : Innocent répondit qu'il y avoit des affaires bien plus pressées.

AN. 1245.

Idem. p. 665.

Thadée le devina, & lui offrit hardiment au nom de son maître, pour rétablir la paix, de faire tous ses efforts pour réunir l'Eglise Grecque à l'Eglise Romaine, d'attaquer les infidéles dans tous les endroits où il les trouveroit, d'aller en personne à la Terre-sainte pour y rétablir les affaires des chrétiens, en un mot, de restituer au saint siége ce qu'il lui avoit enlevé, & de réparer tous les dommages qu'il lui avoit causés pendant la guerre. Le saint Pere se moqua de toutes ces promesses qui, disoit-il, ne coûteroient pas plus à violer que les autres. » La coignée, ajouta-t-il, » est déja levée, & prête à trancher » les racines de l'arbre : on veut suf-

Ibid.

AN. 1245.

» pendre le coup qui doit l'abattre. » Mais comment se fier à la parole » d'un prince qui s'est montré tant » de fois parjure ? Quelle caution » peut il donner ? Les rois de France » & d'Angleterre, répondit l'ambas» sadeur. Pur artifice, répliqua le pon» tife : cela n'aboutiroit qu'à donner » à l'Eglise trois puissants ennemis au » lieu d'un : Frédéric a juré la paix » depuis peu : qu'il l'observe selon » la forme de son serment ; j'acquies» ce à tout ». Le malheureux ministre, qui n'avoit ni le pouvoir d'accepter cette proposition, ni le tems de consommer l'affaire, fut réduit à garder un triste silence. C'est tout ce qui se passa de plus considérable dans l'assemblée préliminaire du concile.

Plaintes du pape contre l'empereur.

Mais deux jours après, à la première séance qui se tint dans l'église métropolitaine de saint Jean, le pontife prononça, non sans beaucoup de sanglots & beaucoup de larmes, un discours véhément, dont il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, comparées aux cinq plaies de Notre Seigneur. La première étoit le déréglement des prélats & de leurs peuples : la seconde, l'insolence des

Conc. tom. 9. p. 637.

Math. Par. p. 664.

Sarrasins : la troisième, le schisme des Grecs : la quatrième, la cruauté des Tartares : la cinquième, la persécution de l'empereur Frédéric. On ne peut rien de plus succint que les quatre premiers points du sermon : ce n'étoit point l'objet principal du prédicateur : il réservoit pour le dernier cette éloquence naturelle, soutenue d'une grande capacité, qui lui donnoit tant d'avantage dans les assemblées. Il chargea le monarque Allemand de toutes sortes de crimes, d'hérésie, de sacrilége, de parjure, d'intelligence avec les Sarrasins qu'il avoit établis dans ses Etats, & d'un commerce honteux avec leurs femmes, à qui il donnoit des eunuques pour les servir à la manière des infidéles.

AN. 1245.

Réponse de l'ambassadeur de ce prince.

Alors Thadée se léve d'un air intrépide, & représente au concile avec une noble fermeté, que son maître donnant toutes les marques extérieures de catholicité, il n'y avoit que celui à qui tous les cœurs sont ouverts, qui pût le convaincre d'hérésie : qu'une preuve non équivoque qu'il étoit exempt de ce crime, c'est qu'il ne souffroit point d'usuriers dans ses

AN. 1245. *Ibid.*

états. Trait malin qu'il décochoit à dessein contre la cour de Rome, qu'on accusoit d'être infectée de ce vice. Quant à la liaison de Frédéric avec les Sarrasins, il l'excuse sur la nécessité de contenir ses sujets rebelles, & sur l'envie d'épargner le sang chrétien dans les guerres où il emploie ces barbares. A l'égard de leurs femmes, ajoute-t-il, elles ne lui ont servi que d'un spectacle agréable : & voyant qu'elles causoient du scandale, il les a congédiées pour toujours. Innocent avoit trop d'intérêt à trouver l'empereur coupable, pour demeurer sans réplique : il s'offrit de convaincre le monarque de parjure par ses propres lettres, qu'il mit sur le bureau : l'ambassadeur en produisit aussi-tôt du pontife comme devant être sa condamnation. Le saint Pere prétendit que les siennes n'étoient que conditionnelles, au lieu que celles de Frédéric étoient pures & simples. Thadée repliqua que le saint Pere ayant violé ses engagements, ceux du prince son maître avoient cessé. Le zélé ministre conclut enfin par supplier le concile de lui accorder un délai pour écrire à l'empereur, & le persuader de ve-

nir répondre en personne. A ces mots, le pape effrayé s'écrie : « A Dieu ne plaise. Je crains les piéges que j'ai » eu tant de peine à éviter : je me » retirerois, s'il pensoit à venir : je ne » me sens pas encore assez de force » pour m'exposer au martyre ». Ainsi finit la première session.

An. 1245.

Nouvelle accusation : nouvelle défense.

La seconde ne fut pas moins tumultueuse. L'Evêque de Calvi, autrefois moine de Cîteaux, alors exilé pour ses intrigues, y déclama avec beaucoup de chaleur contre Frédéric, qu'il représenta comme un prince souillé de toutes sortes d'abominations, comme un impie, qui vouloit réduire le clergé à la pauvreté de la primitive église : crime sans doute impardonnable. Thadée le regardant avec mépris : « Vous êtes le fils d'un traître, » lui dit-il, que l'empereur a fait pen- » dre pour ses perfidies avérées, & » vous marchez sur ses traces ». Le prélat n'osa plus ouvrir la bouche ; mais il se trouva pour continuer l'accusation assez d'autres évêques parents ou amis de ceux qui avoient été pris en allant au concile que Grégoire avoit convoqué à Rome : attentat qu'on traitoit de sacrilége. L'ambas-

Ibid. p. 665.

AN. 1245. ſadeur répondit que ce malheur étoit arrivé contre l'intention de ſon maître, qui n'avoit pu empêcher que les prélats ne fuſſent confondus & enveloppés avec ſes ennemis : que prévoyant qu'ils ſeroient attaqués, il leur avoit écrit dans les termes les plus polis pour les prier de ne point venir à ce concile frauduleux, où pour le perdre on avoit appellé juſqu'à des laïcs mal intentionnés : que malgré tout cela il étoit prêt à les remettre en liberté, ſi l'évêque de Paleſtine & quelques autres auſſi violents que lui, n'euſſent eu l'inſolence, quoique ſes priſonniers, de fulminer de nouvelles excommunications contre lui. Mais, reprit le pape, s'il étoit innocent, qu'avoit-il à craindre d'une aſſemblée où tant de gens de bien étoient appellés ? Dites plutôt, répliqua Thadée, que pouvoit-il eſpérer d'un concile où il voyoit ſes ennemis mêlés avec les autres, & de beaucoup ſupérieurs en nombre, où Grégoire, le plus ardent de tous, devoit préſider, où ſe rendoient enfin ces prétendus gens de bien qui avoient l'audace de le menacer juſques dans ſes fers ? On voit bien, dit le pontife en l'inter-

rompant, que tout cela n'aboutira qu'à une honteuſe dépoſition, que Frédéric a bien méritée. La plûpart des prélats lui applaudirent d'une maniére confuſe & tumultueuſe.

AN. 1245.

Le malheureux Thadée voyant qu'on ne vouloit rien écouter, quoi que puſſent lui inſpirer ſon adreſſe & ſon amour pour ſon maître, ſe réduiſit à demander du tems pour l'avertir de l'état des choſes. Mais Innocent s'y oppoſa encore, & ſe préparoit à prononcer le fatal arrêt, lorſque les ambaſſadeurs de France & d'Angleterre lui repréſentérent ſi vivement qu'on ne pouvoit raiſonnablement refuſer quelque délai, qu'il ſe rendit enfin à leurs inſtances, & accorda quinze jours de ſurſéance. Il fut donc ordonné que Frédéric viendroit ſe défendre lui-même. Ce fier prince répondit que ce ſeroit deshonorer la majeſté impériale, que d'obliger un empereur à comparoître devant un concile pour y être jugé; qu'il ne le devoit pas; qu'il ne s'abaiſſeroit jamais juſqu'à cette indignité. Réponſe digne d'un grand monarque, qui néanmoins, dit-on, aliéna de lui bien des gens qui auparavant lui étoient favorables. On

Ibid.

le traita de réfractaire, de rebelle, d'impie, qui ne connoissoit d'autre loi que sa passion & son épée.

AN. 1245.

Frédéric est condamné & déposé.

Innocent, charmé de trouver les esprits dans la disposition où il les souhaitoit, tint une nouvelle séance, où après avoir exposé avec son éloquence accoutumée tous ses griefs contre le monarque Allemand, il conclut qu'il falloit sur le champ procéder au jugement définitif. Thadée désespéré, protesta contre tout ce qu'on alloit faire, & appella au nom de son maître à un concile plus impartial, plus solemnel, plus général. Le saint Pere, sans s'émouvoir, répondit que cette assemblée devoit passer pour générale, puisque tous les princes tant séculiers qu'ecclésiastiques y avoient été invités, & qu'il n'y manquoit que ceux que l'empereur empêchoit d'y venir. L'ambassadeur voulut répliquer, mais on ne lui en donna pas le tems. Le pape prenant un ton de maître : « Je » suis, dit il, le Vicaire de Jesus-» Christ : tout ce que je lierai sur la » terre sera lié dans le ciel, suivant » la promesse du Fils de Dieu à saint » Pierre : c'est pourquoi, après en » avoir délibéré avec nos freres &

Ibid. p. 672.

» avec le concile, je déclare Frédé-
» ric atteint & convaincu de ſacrilége
» & d'héréſie, excommunié & déchu
» de l'empire : j'abſous pour toujours
» de leur ſerment ceux qui lui ont
» juré fidélité : je défends, ſous peine
» d'excommunication encourue par le
» ſeul fait, de lui obéir déſormais :
» j'ordonne enfin aux électeurs d'élire
» un autre empereur, & je me réſerve
» la diſpoſition du royaume de Sicile».

Ce fatal arrêt fut comme un coup de foudre, qui ne devant frapper que Frédéric, ne laiſſa pas de faire frémir tous ceux qui l'entendirent. *Jour, jour de colere*, s'écria Thadée, jour *de calamité & de miſere.* Il n'en put dire davantage & ſe retira pénétré de douleur. La plûpart des aſſiſtants gémirent avec lui des maux qu'alloit attirer cette ſentence inconſidérée. Innocent fut peut-être le ſeul qui goûta ſans mêlange la joie d'un tel exploit. Tout glorieux de ſa victoire, il ſe leve auſſi-tôt, & entonne le *Te Deum* pour remercier & louer le Seigneur, qui certainement n'approuvoit ni ſa paſſion, ni ſa vengeance. Tous les prélats dirent anathême à l'empereur, en

Ibid.

AN. 1245. éteignant leurs cierges la flamme en bas ; & le concile se sépara.

Quelques autres affaires traitées au concile.

Ainsi finit cette fameuse assemblée, où la fierté Romaine se déploya toute entiére. La dignité des évêques y fut peu menagée : ce n'est point avec eux, c'est en leur présence, qu'on prononce la déposition de Frédéric. Le droit des nations y fut violé : on n'eut aucun égard aux justes plaintes des Anglois contre les exactions des ministres Romains, contre leur obstination à donner les bénéfices du royaume à des Italiens, contre le tribut que l'Angleterre payoit depuis le roi Jean au saint siége sans que l'Etat y eût consenti, & contre une infinité d'autres abus. La majesté des rois y fut outragée : on s'y arroge le droit de disposer de leur sceptre & de leur couronne : un grand prince contre toutes les loix divines & humaines, est déclaré déchu de son empire. Les Hospitaliers & les Templiers s'y épuisérent pour entretenir une garde au concile : la plûpart des prélats s'y ruinérent pour relever la garde-robe du saint Pere : le bon archevêque de Lyon, Aimeri Guerri, fut obligé d'ab-

Fleury, hist. eccles. t. 17. p. 327.

Math. Par. p. 667.

Idem, p. 661.

diquer & de se retirer dans l'abbaye de Grammont, ne pouvant se résoudre, dit on, à voir piller les biens de son église. Presque tout le monde y perdit : les seuls cardinaux y gagnérent l'habit rouge : distinction inventée, dit-on, pour les faire ressouvenir qu'ils devoient être toujours prêts à verser leur sang pour les intérêts de l'Eglise. On n'y oublia pas néanmoins les besoins pressants de la Terre-sainte. On nomma des prélats pour aller prêcher la croix dans tous les royaumes chrétiens : tous les ecclésiastiques & les religieux furent taxés à la vingtiéme partie de leur revenu. Le pape & les cardinaux promirent la dixiéme. On accorda beaucoup de priviléges à ceux qui se croiseroient, entr'autres, une exemption de tous subsides, & une surséance au payement de leurs dettes jusqu'à leur retour : autre entreprise contre l'autorité des Souverains, à qui seuls il appartient de décider de ces sortes de matieres.

AN. 1245.

Gall. Christ. t. 1. p. 324.

L'empereur étoit à Turin, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa déposition. Il demande aussi-tôt sa cassette, en tire la couronne impériale, & se la met sur la tête. *La voilà*, dit-il d'un

Mesures de l'empereur contre le pape.

Petr. de Vin. L. 1 Ep. 2.

AN. 1245.

ton mêlé de colére & de raillerie ; *la voilà cette couronne qu'on veut m'enlever : je la tiens encore : & avant qu'elle me ſoit ravie, il y aura bien du ſang répandu.* En même tems il envoie à tous les princes chrétiens une lettre circulaire, qui lui fit quelque tort par le fiel qu'il y diſtile. *Je ne ſuis pas le premier*, diſoit-il, *que le clergé ait auſſi indignement traité, & je ne ſerai pas le dernier. Vous en êtes cauſe, en obéiſſant à ces hypocrites dont vous connoiſſez l'ambition ſans bornes. Combien, ſi vous vouliez, découvririez vous dans la cour de Rome d'infamies, qui font frémir la pudeur ? Livrés au ſiécle, enyvrés de délices, l'excès de leurs richeſſes étouffe en eux tout ſentiment de religion. C'eſt une œuvre de charité de leur ôter ce ſuperflu pernicieux qui les accable, & c'eſt à quoi vous devez tous travailler avec moi.* Mais revenu de ſon emportement, il en écrivit une ſeconde, qui répara tout le mal que la première avoit pu faire. Elle eſt adreſſée au roi de France. » Frédéric y accorde d'abord au pape » la plénitude de puiſſance en matière » ſpirituelle ; mais d'un autre côté, » il ſoutient qu'aucune loi divine ou

Math. Par. p. 679, 80, 81.

Petr. de Vin. L. 1, Ep. 3.

» humaine ne le rend maître des ſcep-
» tres & des couronnes : que les Souve- AN. 1245.
» rains n'ont d'autre juge pour le tem-
» porel que l'Etre ſuprême qui les fait
» régner ; que Dieu ſeul enfin peut les
» punir par la privation de leurs Etats.
Il vient enſuite aux vices de la pro-
cédure, & prétend par bien des rai-
» ſons, que quand on ne l'auroit pas
» condamné ſans autorité, le défaut
» de formes, la précipitation de la
» ſentence, l'animoſité & la vanité
» du juge, le genre, en un mot, & la
» qualité de la peine devenoient au-
» tant de moyens déciſifs & péremp-
» toires de nullité. Conſidérez, ajou-
» te-t-il, les funeſtes ſuites de cette
» téméraire entrepriſe : ma condamna-
» tion eſt la vôtre : on ne commence
» par moi, que pour être en état de ne
» vous point ménager : témoin le mal-
» heureux Sanche roi de Portugal, que
» l'audacieux pontife vient de détrô-
» ner de ſa ſeule autorité, & ſans dai-
» gner conſulter les évêques encore
» aſſemblés à Lyon. J'atteſte le ciel,
» qui lui demandera compte du trou-
» ble qui met en péril toute la chré-
» tienté, que ce n'eſt qu'à regret que
» je me vois forcé de prendre les

AN. 1245.

» armes pour me faire justice, & à ceu
» qui sont établis sur la terre pou
» gouverner les nations »

On ne sçauroit croire l'impressio
que fit cette lettre, tant sur les pré-
lats, honteux par réflexion d'avoi
contribué au triomphe d'Innocent
que sur les Souverains qui craignoien
avec raison la hauteur de la cour de
Rome, si l'empereur venoit à suc-
comber. Louis sur-tout désapprouva
hautement la conduite du pontife en
cette occasion; ce qui lui attira une
ambassade de la part de Frédéric,
» qui lui envoya Pierre des Vignes
» chancelier de l'empire, & un clerc
» nommé Gautier d'Ocre, pour le
» conjurer de prendre connoissance
» de sa cause avec les pairs laïcs de
» son royaume & les seigneurs capa-
» bles de décider sur une affaire de
» cette importance, ou du moins de
» ne point s'opposer à un empereur
» roi de Jérusalem & de Sicile, qui
» n'est point résolu de souffrir les ty-
» ranniques usurpations des Romains,
» ni l'affront énorme fait en sa personne
» à tous les autres princes chrétiens.
» Si le roi assisté de la Noblesse de son
» Etat, veut se mêler de l'accommode-

Chron. Senon in vos. L. 4.

Du Cang. Observ. sur Joinv. p. 56.

» ment & forcer le saint Pere à révo-
» quer ce qu'il a fait, *œuvre digne d'un*
» *si grand roi & d'une telle nation*,
» le monarque Allemand lui remet
» tous ses intérêts entre les mains, &
» promet d'entrer, à l'égard de l'E-
» glise, dans toutes les soumissions que
» lui & les grands de l'empire François
» jugeront nécessaires. Si la paix se fait
» par la médiation de Louis, Frédé-
» ric offre de l'accompagner au Le-
» vant, ou de l'y faire accompagner
» par son très-cher fils Conrad, élu
» roi des Romains. Si au contraire, ce
» qu'à Dieu ne plaise, Rome persé-
» vere dans son inflexible opiniâtreté,
» l'empereur ne laisse pas de s'engager
» à fournir au roi pour la croisade tout
» secours par terre & par mer, vais-
» seaux, vivres, & tout ce que l'é-
» tat de ses affaires pourra lui per-
» mettre ». La lettre étoit scellée du
grand sceau d'or, pendant en lacs de
soie d'amaranthe.

Entrevue du pape & du roi.

Les offres de Frédéric avoient toutes les apparences de la sincérité : elles touchérent sensiblement le cœur de Louis. Ce fut sans doute ce qui lui fit accepter la conférence que le pape lui avoit envoyé proposer. L'abbaye

AN. 1245. de Cluny fut choisie pour le lieu de l'entrevue, tant parce qu'elle parut plus propre par ses grands & magnifiques bâtiments à loger commodément les deux cours, que parce qu'elle étoit située hors de France, où le monarque ne jugeoit pas à propos que le pontife entrât. Innocent s'y rendit le premier, accompagné de l'empereur de Constantinople, escorté de douze cardinaux, suivi de deux patriarches & de dix-huit évêques. Le roi y arriva quinze jours après, & y fit son entrée avec beaucoup de troupes, soit pour plus de dignité, soit qu'on le crût nécessaire pour sa sûreté. Trois compagnies, de cent hommes chacune, marchoient devant, leurs chevaux richement caparaçonnés. Elles étoient composées, la première d'arbalêtriers : la seconde de cavaliers avec la rondache : la troisième de gens armés de toutes piéces, portant à la main des glaives foudroyans, ainsi que parle un auteur du tems, qui place cette entrevue à Lyon contre le témoignage de tous ses contemporains. Le roi venoit ensuite au milieu de quantité d'escadrons plus lestes encore que les pre-

Guill. Nang. apud Duch. t. 5, p. 345.

miers, dont une partie marchoit ſur les aîles, & les autres ſuivoient. Son habit étoit magnifique, & ſes armes tout éclatantes d'or & de pierreries. Il avoit à ſes côtés la reine Blanche ſa mere, la princeſſe Iſabelle ſa ſœur, les trois princes Robert, Alfonſe & Charles ſes freres, les Infants de Caſtille & d'Aragon, le duc de Bourgogne, & un grand nombre d'autres ſeigneurs, de prélats & d'eccléſiaſtiques. Dès qu'Innocent fut averti que le monarque approchoit, il ſortit avec tout ſon clergé, & alla au devant de lui. L'accueil fut très-affectueux de part & d'autre : le pape embraſſa avec tendreſſe le fils aîné & le protecteur de l'Egliſe : le roi reçut avec reſpect la bénédiction du pontife : tous deux de compagnie entrérent dans l'abbaye, où toute leur ſuite logea, ſans que les religieux en ſouffriſſent la moindre incommodité. Ce qui donne une grande idée de l'étendue & de l'opulence de cette célèbre maiſon.

AN. 1245.

Chron. de Fr. 2. vol. f. 49.

On ignore ce que le monarque & le pontife agitérent dans un conſeil ſecret, où la ſeule reine Blanche fut admiſe. Mais ſi l'on en croit une lettre

AN. 1245.

Goldast. t. 3. p. 380.

de l'empereur au roi d'Angleterre, Louis n'oublia rien pour fléchir Innocent, & rétablir la paix entre le sacerdoce & l'empire. Vaines tentatives, ajoûte Fréderic : le bon pasteur, sans nul égard à la justice ni aux priéres d'un si grand prince, ne voulut écouter que sa passion. On prétend même, qu'irrité des plaintes que les Anglois avoient faites au concile, des exactions de Rome, il fit tous ses efforts pour engager le roi à leur faire la guerre : proposition qui fut rejettée avec beaucoup de fermeté. Les deux cours néanmoins se séparèrent avec toutes les apparences de la plus parfaite estime. Le roi au sortir de Cluny, se rendit à Mâcon qu'il n'avoit point encore vu depuis six ans qu'il l'avoit acheté pour le réunir au domaine royal. De-là il revint à Paris, après avoir envoyé une partie de ses troupes en Provence, pour l'exécution d'une affaire qui s'étoit traitée fort secrettement.

Le prince Charles épouse l'héritiére de Provence.

Le comte de Provence étoit mort, & avoit par son testament institué son héritiére universelle sa quatriéme & derniere fille, ne laissant aux trois autres, dont deux étoient reines &

l'autre le fut bientôt, que dix mille francs en augmentation de dot. Béatrix, c'étoit le nom de la jeune comtesse, avoit été promise du vivant de son pere au comte Raymond de Toulouse, & l'on n'attendoit que la dispense de Rome pour la célébration de leur mariage. Le roi d'Aragon la vouloit aussi pour un de ses enfans, & faisoit marcher des troupes. L'intérêt de la France étoit de s'opposer également aux vues de l'un & l'autre prétendant. Louis menaça les Provençaux d'appuyer à la tête de cinquante mille hommes les droits de la reine sa femme, l'aînée des quatre filles de leur comte. Ceux-ci s'assemblérent aussi-tôt à Aix, & conseillés par le fameux Romée ou Romieu, ce ministre si célébre dans l'histoire de Provence par sa sagesse & son désintéressement, ils persuadérent à leur princesse d'épouser le prince Charles, dernier frere du monarque François. Le roi content, se désista de ses prétentions, & l'on ne songea plus qu'à prendre les mesures les plus convenables pour éloigner ou vaincre tous les obstacles. On amusa le comte Raymond, qui se voyant la victime

Guil. de Pod. c. 47. p. 699.

AN. 1245. de ſa crédulité, penſa mourir de chagrin. Il pouvoit s'en venger en ſe joignant aux Aragonois qui étoient aux portes d'Aix ; mais les Provençaux s'étoient mis en état de n'être point forcés : le comte de Savoye avoit armé en faveur de ſa niéce : la comteſſe mere de Béatrix favoriſoit les François : le prince Charles enfin étoit arrivé avec des troupes nombreuſes : ce fut donc pour lui une triſte néceſſité de ſe retirer & de laiſſer échapper ſa proie.

Il eſt inveſti des comtés du Maine & d'Anjou.

Auſſi l'heureux Charles, ſans que ſes rivaux oſaſſent s'y oppoſer, épouſa Béatrix, & devint comte de Provence. Il demeura quelques mois dans ſes nouveaux états pour ſe faire reconnoître, & dans ce peu de tems donna des marques de cette dureté inflexible que l'adulation des courtiſans appelle fermeté dans les princes vivans, mais que la poſterité plus équitable nomme cruauté. On vit bientôt une nouvelle preuve de la rudeſſe de ſon caractere. Quelques jours après ſon retour à Paris, où il avoit amené la comteſſe ſa femme, le roi le fit chevalier à Melun dans une grande aſſemblée de barons. Quoique le monarque n'eût rien epargné

Guil. Nang. p. 345.

gné pour rendre la cérémonie des plus pompeuses, Charles néanmoins se plaignit à la reine sa mere, qu'on ne le traitoit pas comme ses autres fréres, lui qui seul pouvoit se dire fils de roi. On ignore si Louis fut informé de cette boutade : tout ce qu'on sçait, c'est que dans la même année il le mit en possession des comtés du Maine & d'Anjou, & lui assigna sur son épargne une grosse pension : ce qui le rendit un prince puissant.

AN. 1245.

Math. Par. p. 704.

Guil. Guiart. p. 139.

Ces différents soins & le gouvernement de l'Etat ne l'empêchoient pas de se préparer à son voyage d'Outre-mer, quelques efforts que la reine sa mere pût faire pour l'en détourner. Elle ne cessoit de lui répéter, qu'un vœu fait dans l'extrémité de la maladie, c'est-à-dire, dans un tems où la tête n'est pas bien libre, n'étoit en aucune façon capable de le lier : que le seul intérêt du royaume, sans autre dispense, suffisoit pour l'en dégager : que tout demandoit sa présence, tant au-dedans qu'au dehors, l'infidélité des Poitevins qui n'obéissoient qu'à regret, les mouvements du Languedoc qui n'étoient

AN. 1246.

Tentatives inutiles pour détourner le roi du voyage de Palestine.

Math. Par. p. 743.

AN. 1246.

qu'assoupis, l'animosité de l'Angleterre dont le roi sçavoit se mettre au-dessus des traités les plus sacrés, l'irréconciliable inimitié du pape & de l'empereur qui mettoient l'Allemagne & l'Italie en combustion, l'intérêt de ses peuples qui ne devoient pas lui être moins chers que les chrétiens d'Orient, la tendresse pour sa famille que son absence exposoit peut-être pour la suite à toutes sortes de malheurs, enfin les larmes d'une mere qui n'avoit plus guere à vivre & qui regardoit cette séparation comme devant être à son égard sans retour. Blanche n'étoit pas seule de son opinion : la plûpart des seigneurs pensoient comme elle : ils vinrent avec elle trouver le roi, & lui firent les remontrances les plus vives sur le danger d'une pareille émigration où l'on ne voyoit que des maux certains. C'étoit l'évêque de Paris qui portoit la parole. Ce sage prélat employa en vain tout ce que la raison a de plus convaincant, & l'éloquence de plus séduisant. Louis parut touché, mais ne fut point ébranlé. « Eh bien, dit-il, la voilà » cette croix que j'ai prise dans une

» circonstance, où, selon vous, je n'a-
» vois pas une entière liberté d'esprit :
» je vous la remets. Mais en même
» tems, si vous êtes mes amis & si
» j'ai quelque pouvoir sur vous, ne
» me refusez pas la grace que je vous
» demande, c'est de recevoir le vœu
» que je fais de nouveau d'aller com-
» battre les infideles. Pouvez-vous
» douter que je n'aye actuellement
» toute la connoissance requise pour
» contracter un engagement? Rendez-
» moi donc cette sainte Croix : il y va
» de ma vie : je vous déclare que
» je ne prendrai aucune nourriture,
» que je ne me revoye possesseur de
» cette précieuse marque de la mi-
» lice du Seigneur ». Personne n'osa
répliquer. Chacun se retira en versant
des larmes, & l'on ne songea plus
qu'à seconder les soins que le Monarque prenoit pour hâter l'exécution d'un dessein qui paroissoit venir
de Dieu.

Idem.

Ses soins & son exemple engagent beaucoup de gens à se croiser.

Dès le mois d'Août de l'année précédente, Odon de Châteaux-Roux, cardinal-évêque de *Tusculum*, avoit été nommé légat de la croisade en France. C'étoit un homme d'une grande vertu & d'un rare sçavoir, qui

An.1246. avoit été d'abord chancelier de l'église de Paris, ensuite moine de Cîteaux. Il eut ordre de prêcher par tout le royaume, ce qu'il fit avec tant de succès, qu'une infinité de gens se croiserent, & vendirent ou engagerent leur bien pour aller délivrer le saint Sépulcre de la tyrannie des infideles. L'exemple du monarque contribua beaucoup à cette ferveur des sujets : on prétend même que la ruse y eut aussi quelque part. C'étoit la coutume qu'aux fêtes solemnelles les rois donnassent aux seigneurs qui se trouvoient à la cour, de certaines capes ou casaques fourrées, dont ils se revêtoient sur le champ. C'est ce qu'on appelloit *Livrées* dans les anciens comptes, parce que le Souverain les donnoit & les livroit lui-même. Louis ordonna qu'on en préparât pour la veille de Noël un plus grand nombre & de beaucoup plus belles qu'à l'ordinaire, sur lesquelles il fit appliquer secrettement de grandes croix en broderie d'or & de soie. On eut soin, pour favoriser cette innocente tromperie, de ne laisser dans les appartements, qu'autant de clarté qu'il en falloit pour se con-

Guil. Nang. p. 344.

Math. Par. p. 690.

duire. Chacun endoſſa l'habit que le prince lui diſtribua, & ſans s'être apperçu de la pieuſe fraude, ſuivit le monarque à la Meſſe qui ſe diſoit avant le jour. On devine quelle fut leur ſurpriſe, lorſqu'aux premiers rayons de la lumiere, ils découvrirent d'abord ſur ceux qui étoient devant eux, enſuite ſur eux mêmes, ce ſigne alors ſacré d'un engagement qu'ils n'avoient pas eu intention de contracter. On connut bientôt ce que cela ſignifioit; & quoique ce ne fût qu'un jeu qui ne devoit point tirer à conſéquence, on voulut bien ſe croire ſérieuſement enrôlé dans la milice du Seigneur. Tous, au ſortir de la Meſſe, ſe mirent à rire avec cet adroit *pêcheur d'hommes* : c'eſt le nom que cette plaiſanterie lui fit donner : on venoit en foule le féliciter d'un ſi beau coup de filet.

Noms des principaux croiſés.

Mais rien ne procura plus de proſélytes à la croiſade, que le parlement qu'il avoit tenu pour le même ſujet à Paris dans le mois d'Octobre précédent. Le cardinal légat s'y étoit trouvé avec un grand nombre d'évêques & d'abbés, & preſque tous les grands de l'Etat. Cha-

AN. 1246.

cun s'y enrôla à l'envi pour le secours de la Terre-sainte, & l'on vit avec étonnement renaître dans le cœur des François cette ancienne ardeur de ces expéditions d'outremer, toujours si coûteuses dans leurs préparatifs, toujours si malheureuses dans l'exécution. Les plus illustres d'entre ceux qui prirent la croix à l'exemple du monarque, furent les trois princes ses freres, Robert, Alfonse & Charles, Pierre comte de Bretagne & Jean son fils, Hugue duc de Bourgogne, Guillaume de Dampierre comte de Flandre, le vaillant comte de S. Paul, & Gaucher de Châtillon son neveu, Hugue de Lusignan comte de la Marche, & Hugue le Brun son fils aîné, les comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Rethel, de Montfort & de Vendôme, le sire Imbert de Beaujeu connétable, Jean de Beaumont grand chambellan, Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci, Jean des Barres, Gaubert d'Apremont & ses freres, Gilles de Mailli, Robert de Bethune, Hugue de Noailles, dont un des ancêtres nommé Pierre avoit suivi Godefroi

Guil. Nang. p. 345.

Joinv. p. 22

Guil. Guiart. p. 139.

de Bouillon dans la premiére croisade (*a*), & Jean sire de Joinville, dont l'histoire écrite d'un style si naïf porte avec elle le sceau de la sincérité & de la vérité. On nomme parmi les prélats qui se croiserent, Juhel de Mayenne archevêque de Rheims, Guillaume Berruyer, archevêque de Bourges, Robert de Cressonsac évêque de Beauvais, Garnier évêque de Laon, Guillaume de Bussi évêque d'Orléans, Hugue de la Tour évêque de Clermont, & Gui du Chastel ou de Châtillon, évêque de Soissons. Car on étoit persuadé, par l'usage de deux siecles, que quoique l'Eglise défendît aux prêtres d'aller à la guerre, il en falloit excepter les expéditions contre les infideles, parce que c'étoit courir au martyre.

On ordonna dans cette même assemblée, que toutes les guerres particulieres cesseroient pendant cinq ans; que les croisés seroient à couvert, pendant trois ans, des poursuites de leurs créanciers; enfin que les ecclésiastiques payeroient au roi le di-

(*a*) Titre de la maison de Noailles. Voyez surtout l'arrêt du parlement du 24 Mars 1728, rappellant les titres de substitution graduelle établis dans cette maison depuis 1248.

AN. 1246.

xiéme de leur revenu. » Ce qui causa, dit un célébre moderne, de grands » murmures dans ce corps qui avoit » jusqu'alors fort applaudi à la croi- » sade, mais dont le zéle n'alloit pas » toujours jusqu'au parfait désintéres- » sement ». Ils se plaignirent hautement, & parurent sur-tout fort choqués que la levée de ces deniers se fît par les commissaires du pape, qui imposoit en même tems une autre taxe pour avoir de quoi faire la guerre à l'empereur. On raconte qu'un de ces collecteurs Romains rencontra par hazard un sacristain de village, qui étoit chargé de quelques morceaux de pain, qu'il avoit amassés en allant porter de l'eau bénite de maison en maison. Le barbare ministre voulut sçavoir ce que cela pourroit lui produire par an? Vingt sous, répondit ce pauvre homme. Eh bien, dit l'Italien, tu m'en payeras deux. Ce qui fut exécuté sur le champ. L'Angleterre étoit encore plus maltraitée. Henri, quoiqu'entiérement dévoué à tout ce qui venoit de Rome, ne laissa pas d'assembler deux fois son parlement, tant sur les plaintes que tout l'Etat faisoit contre ces exactions, que sur

P. Daniel, t. 3, p. 245.

Math. Par. p. 709, 710.

Idem, p. 795.

les remontrances des évêques qu'Innocent prétendoit obliger de lui entretenir un certain nombre de chevaliers pendant un an. En vain ce petit Souverain, ce sont les expressions indécentes du pontife, voulut essayer de *Frédériser* : en vain il arrêta, du consentement de toute la nation, de ne plus rien payer à l'avenir : Rome fit essuyer tant de duretés aux Anglois qui poursuivoient des affaires devant son tribunal, que le malheureux monarque, soit foiblesse naturelle, soit complaisance pour son frere que le pape avoit sçu gagner, abandonna enfin son royaume au pillage.

Ligue de la noblesse contre le Clergé.

Innocent ne trouva pas tout-à-fait la même facilité dans les seigneurs François. Les scandales que causerent les exactions de ses ministres, les gémissemens des peuples vexés, le regret, en un mot, de voir sortir tant d'argent du royaume, firent une si vive impression sur les grands de la nation, qu'ils ne garderent plus aucune mesure. On en vint jusqu'à agiter la question, Si on devoit regarder comme vicaire de Jesus-Christ & successeur de saint Pierre, un pontife qui tenoit une conduite si con-

Idem, p. 715, 710, 720.

traire à l'eſprit du chriſtianiſme ? On ne s'en tint pas là, & de queſtions en queſtions, de murmures en murmures, on paſſa tout d'un coup à un ſoulévement général contre la juriſdiction que l'Egliſe s'étoit attribuée, & qui ruinoit la juſtice ſéculiere. Auſſi-tôt la nobleſſe s'aſſemble, forme une ligue pour défendre ſes droits contre le clergé, dreſſe des ſtatuts qu'elle confirme par ſerment, établit des fonds pour les ſoutenir, & nomme pour chefs de la confédération Hugue duc de Bourgogne, Pierre de Dreux ancien comte de Bretagne, Hugue duc de Châtillon comte de S. Paul, & Hugue le Brun comte d'Angoulême On aſſure que le roi autoriſa cette aſſociation, que Rome accabla de tous ſes anathêmes ; mais ce ſage prince ne voyoit rien que de très-juſte, tant qu'elle n'eut pour objet que de réprimer les uſurpations des eccléſiaſtiques. C'eſt tout ce qu'on ſçait de cette grande affaire, qui diviſa long tems les deux premiers ordres de l'Etat : on ne trouve dans les auteurs aucun détail exact de ſes ſuites & de ſa fin. Nous ne voyons pas néanmoins que ces que-

AN. 1246.

relles entre les deux puissances ayent empêché le monarque d'accorder sa protection au clergé contre l'insatiable avidité de la cour Romaine : il sçavoit également réprimer les audacieux, & défendre les opprimés. La permission de faire des levées pour le pape fut révoquée, ne voulant pas, disoit-il, qu'on appauvrît les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens, c'est-à-dire, à l'empereur. En vain Innocent lui envoya plusieurs légats pour le supplier de lui permettre au moins de faire un emprunt sur les évêques : il fut inflexible, & le bien de ses sujets l'emporta dans son cœur, sur le respect qu'il eut toute sa vie pour le premier pontife de la religion.

AN. 1246.

Idem, p. 723.

La croisade étoit toujours le principal objet de ses soins. Il lui falloit un port sur la Méditerranée : il acquit par échange de l'abbaye de Psalmodi, un méchant village nommé Aigues-Mortes, lieu tellement décrié pour le mauvais air & pour les eaux croupissantes, qu'on regardoit comme un supplice d'être obligé de s'y embarquer. Aussi n'y voyoit-on d'autres habitations que quelques pauvres

Préparatifs du roi pour l'expédition d'Outre-mer.

Du Cang. obs. sur Joinville, p. 101.

AN. 1246.

cabanes : tout le reste n'étoit que montagnes de sable élevées par les vents, & qui changeoient de positions à chaque instant. Louis y commença une ville qu'il ferma de bonnes murailles pour la mettre à l'abri des incursions des pirates, donna de grands privileges & de belles loix à ceux qui voudroient y fixer leur demeure, fit nettoyer le port avec beaucoup de soin, & y bâtit à grands frais une forte tour, qui servoit de phare aux vaisseaux, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la tour de Constance*. Mais telle étoit la nature du terrein, qu'une si prodigieuse dépense ne produisit qu'un très-petit avantage. Bientôt les sables s'accumulerent : vingt ans suffirent pour combler le port, & la ville se trouve de nos jours à une grande lieue de la mer. Ce n'étoit point assez d'avoir pourvu au rendez-vous & au départ des croisés, la prudence exigeoit qu'on songeât à leur entretien. Un des premiers soins de Louis fut d'établir des magasins de bled & de vin dans l'isle de Chypre, où régnoit Henri de Lusignan. Le comte de Bar & le sire de Beaujeu se rendirent pour cet effet en Italie

Math. Par. pag. 164, 65.

avec ordre de traiter avec différentes villes, qui toutes à l'envi s'empressérent de témoigner au monarque le respect qu'elles avoient pour ses vertus. Les Vénitiens fournirent six gros vaisseaux chargés de toutes sortes de provisions. L'empereur de son côté, en reconnoissance des obligations qu'il lui avoit, écrivit aux Siciliens, que *l'illustre roi des François son cher ami* étant sur le point de s'embarquer pour aller combattre les infideles, il leur ordonnoit de lui livrer au prix courant toutes les choses dont il auroit besoin : il fut obéi, & les munitionnaires François trouverent dans ses deux royaumes toutes les facilités qu'ils pouvoient desirer.

An. 1246.

Du Cange ibid.

On vit s'élever en cette même année un différend, qui fit beaucoup de bruit. Jeanne comtesse de Flandre étoit morte, n'ayant point laissé d'enfans ni de Ferrand de Portugal, ni de Thomas de Savoye, qui ne remporta de cette alliance d'autre avantage, que le titre de comte & une pension de six mille livres. Marguerite, sœur de la princesse, lui succéda, paya le rachat, fit son hommage, & se soumit au traité fait pour la

Il juge un grand différend pour les comtes de Flandre & de Hainaut.

liberté de Ferrand. Elle avoit des enfants de deux maris, dont le premier même vécut long-tems après le second : c'est ce qui donna naissance à cette fameuse querelle dont il est ici question. Voici comme la chose est rapportée dans les chroniques Flamandes. Baudouin I, empereur de Constantinople, pere des deux princesses, les avoit mises sous la tutelle de Philippe comte de Namur son frere. Celui-ci les remit entre les mains de Philippe Auguste, qui lui-même les rendit aux Flamands. Jeanne, sous la protection du monarque, épousa Ferrand de Portugal : Marguerite trop jeune encore fut confiée à la garde de Bouchard d'Avênes. C'étoit un seigneur bien fait, de beaucoup de mérite, à qui on ne pouvoit reprocher autre chose que de s'être chargé d'un grand nombre de bénéfices qui l'obligérent même de prendre les ordres sacrés. Embarrassé de la multitude de ceux qui prétendoient à sa pupille, il consulta Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, oncle de la jeune princesse : il en étoit fort estimé : elle lui fit entendre qu'il pouvoit les mettre d'accord, en se mettant lui-même sur les

AN. 1246.

Chron. Fl. p. 26.

Chron. Hain. t. 3, c. 101, 129.

rangs. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire oublier ce qu'il étoit. Il demande Marguerite, l'obtient sans aucune contradiction, & l'épouse, selon quelques auteurs, clandestinement, selon quelques autres, publiquement. La réflexion suit de près la faute. Elle lui rappelle son soudiaconat, il part pour Rome, & court aux pieds du pape solliciter dispense & pardon. On veut bien lui faire grace, à condition qu'il ira passer un an dans la Terre sainte; qu'il remettra la princesse entre les mains de ses parents, & qu'il leur fera satisfaction d'un tel outrage. Il promit tout, & peut être de bonne foi; mais un regard de Marguerite & le tendre accueil qu'elle lui fit à son retour, firent évanouir toutes ces belles résolutions: il protesta qu'il préféreroit la mort au malheur d'en être séparé. Aussi-tôt il se vit frappé de tous les foudres ecclésiastiques, qui n'empêchérent pas néanmoins qu'il ne naquît trois enfants de ce mariage illégitime. Cependant cette passion si tendre, qui avoit résisté à toute la sévérité des loix, ne put tenir contre le tems, & s'éteignit tout-à-coup. Les

AN. 1246.

Math. Par. p. 885.

AN. 1246. deux époux se séparerent, & Marguerite devenue libre, accepta la main de Guillaume de Dampierre, fils de Gui sire de Bourbon, dont elle eut cinq enfants. Alors la tendresse de Bouchard se ralluma plus vivement que jamais : il écrivit à la comtesse, lui fit mille reproches ; mais il n'en tira d'autre réponse, sinon qu'il pouvoit aller gagner les distributions de ses chanoinies ; que pour elle, il ne lui paroissoit pas qu'il manquât rien à son bonheur.

La mort de ce second mari mit toute la Flandre en combustion. Les d'Avênes enfants de Bouchart, & les Dampierres nés de Guillaume, prétendirent, au préjudice les uns des autres, les comtés de Flandre & de Hainaut qui regardoient l'aîné des fils de Marguerite, après la mort de cette princesse. On courut aux armes, & l'on ne voyoit par-tout que ravages & désolation. On convint enfin de part & d'autre de s'en rapporter au jugement du roi & du légat Odon, ou du comte d'Artois, au défaut du prélat. Les princes intéressés, la comtesse leur mere, les Seigneurs, toutes les villes des deux comtés s'obligerent par

ferment d'acquiefcer purement & fimplement à la décifion du monarque. Louis, tout mûrement confidéré, & la bonne foi de la mere, & le bien de la paix préférable à tout intérêt particulier, adjugea la Flandre à l'aîné des Dampierres, & le Hainaut au premier des d'Avênes. Tout le monde applaudit à la fageffe du juge, & la tranquillité fut rétablie du moins pour quelques années.

AN. 1246.

Spicil. t. 2, p. 805.

Toutes chofes étant ainfi difpofées, le roi convoqua à Paris un parlement général, où il déclara qu'il partiroit au mois de Juin de l'année fuivante, en fit ferment, fous peine des cenfures de l'Eglife, & le fit faire à tous ceux qui s'étoient engagés à le fuivre. Ce fut probablement dans cette même affemblée qu'il obligea tous les barons du royaume à prêter foi & hommage à fes enfants, & *à jurer*, dit Joinville, *que loyauté ils leur porteroient, s'aucune malle chofe avenoit de fa perfonne au faint veage d'Outre-mer. Et auffi me manda*, ajoute ce naïf hiftorien; *mais moi qui n'étois point fujet à lui, ne voulus point faire de ferment.* Ce n'étoit qu'une fimple formalité, qui ne l'empêcha point de

AN. 1247.

Le roi fixe le tems de fon départ, & fait prêter ferment de fidélité à fes enfans.

Joinville le refufe : fauffe conféquence qu'on en tire.

Math. Par. p. 705.
Joinv. p. 23.

AN. 1247.

s'attacher ſincérement au monarque, de le ſervir avec une fidélité ſans égale, & de devenir même une eſpéce de favori, tel que Louis pouvoit en avoir. Quelques auteurs néanmoins en ont inféré que le comté de Champagne ne relevoit point de la couronne de France, mais de l'empire. Si la Champagne, diſent-ils, eut été un fief mouvant du roi, Joinville, qui en étoit ſénéchal & l'un des principaux ſeigneurs, n'auroit pu, ſans félonie, refuſer cet acte de ſoumiſſion au monarque. Raiſonnement qui marque ou beaucoup d'ignorance, ou beaucoup de mauvaiſe foi. On voit en effet, par tous les monuments de l'hiſtoire, que dans le gouvernement féodal c'étoit une maxime conſtante & inviolable, que les arriére-vaſſaux ne devoient ni ne pouvoient faire aucun hommage ou ſerment de fidélité au ſouverain ou au ſeigneur prédominant, mais ſeulement au ſeigneur immédiat, qui répondoit, tant pour eux que pour leurs vaſſaux. S'il arrivoit que, pour de bonnes raiſons, le roi ou le ſuzerain exigeât cet hommage, ce n'étoit jamais que de l'agrément du chef-ſei-

Pierre de Saint Julien, Pierre Pith. Jacques Chifflet.

Du Cange, Diſſ. 13. ſur l'Hiſtoire de ſaint Louis, p. 222.

gneur. Ainsi Geoffroi de Lusignan, en faisant hommage de tous ses fiefs au comte de Poitiers, déclare expressément que c'est par la permission du comte de la Marche dont il relevoit immédiatement. Joinville apparemment n'avoit pas ce consentement requis : il eût donc fait une fausse démarche & manqué au devoir de vassal envers le comte de Champagne dont il étoit homme-lige, s'il eût prêté le serment qu'on lui demandoit.

AN. 1247.

On objectera, sans doute, que Thibaut II, comte de Champagne, fit hommage à l'empereur Henri; mais que peut-on en conclure? Rien de plus commun que de voir un seul & même gentilhomme être vassal en même tems pour différentes seigneuries, de divers seigneurs, souvent très-opposés d'intérêt. Quel inconvénient que ce comte ait tenu quelque terre mouvante de l'empire? Ne peut-il pas se faire qu'étant venu au secours du monarque Allemand, il se soit reconnu son vassal pour quelques principautés qui dépendoient de lui, ou pour ce qu'on appelloit *fiefs de bourse*, c'est-à-dire, pour des rentes ou sommes de deniers qu'on percevoit sur le trésor

Idem, *ibid.* p. 223.

AN. 1247. du prince, tant qu'on étoit à lui? On trouve dans le recueil de du Tillet une infinité de ces sortes d'hommages faits aux rois de France par des seigneurs Allemands : seroit-ce raisonner juste, si on en tiroit cette induction, que l'Allemagne relevoit de la France? Mais de toutes les preuves qui assurent à la Champagne le titre de fief François, la plus décisive est celle que nous fournit un fragment d'histoire rapporté par Duchesne. Henri, comte de Champagne, vint trouver le roi Louis *le Jeune* à Dijon. « Sire, lui » dit-il, je me suis engagé de procu- » rer à l'empereur une entrevue avec » Votre Majesté pour y décider, de » l'avis des prélats, des abbés & des » seigneurs des deux royaumes, qui » des deux papes, Alexandre ou Vic- » tor est légitimement élu. J'ai fait » plus. Si vous ne voulez pas consen- » tir à cette conférence, je me suis » obligé de quitter votre hommage, » de remettre au monarque Allemand » tout ce que je tiens de votre cou- » ronne, & de me faire son vassal ». D'abord Louis parut surpris & choqué de l'audace du comte qui l'avoit engagé sans sa participation ; ensuite fei-

T. 4. p. 424.

gnant d'aller à la chasse, il se mit en devoir d'accomplir ce qu'on avoit promis en son nom. Mais Frédéric ne se trouva point au lieu indiqué. Le roi se croyoit quitte de tout engagement, il se trompa. Henri lui soutint, en présence du duc de Bourgogne, que l'obligation n'étoit pas remplie. « Si » vous ne dégagez point ma parole, » ajouta-t-il, je me donne à l'empe- » reur avec le comté que je tiens de » vous, & je lui fais hommage ». Le monarque eut encore la complaisance de souscrire à tout ce que le téméraire vassal exigeoit. Cette seconde démarche fut aussi infructueuse que la premiere. L'empereur manqua une seconde fois au rendez-vous, & fit dire au roi qu'il ne *partageroit jamais avec personne le droit de juger l'Eglise Romaine, droit qui n'appartenoit qu'à lui seul.* Alors Louis se tournant du côté du comte : *Que vous en semble*, lui dit il ? *Croyez-vous enfin que j'aie satisfait à tous mes devoirs ?* Le malheureux Henri convint de tout, & ne se plaignit que de Frédéric qui l'avoit trompé. Est-il rien de plus précis que ce témoignage, pour prouver que les comtes de Champagne étoient vassaux

AN. 1247.

An. 1247. de la couronne de France ? Faut-il encore y ajouter celui de Joinville même, qui, pressé de passer en Afrique avec Saint Louis, s'en excuse sur ce que pendant son voyage de Palestine, *les gens & les officiers du roi de France avoient trop grévé & foulé ses sujets ?* On demande de quel droit le monarque les eût envoyés en Champagne, s'il n'en avoit pas été seigneur prédominant ?

On ne disconviendra pas néanmoins que Henri n'ait fait hommage à l'empereur pour quelques terres qu'il crut pouvoir détacher de la mouvance de France. Voici comme la chose est rapportée dans une vieille enquête qu'on voit à la chambre des comptes de Paris : on y trouve en même tems & la preuve de la vérité que l'on voudroit contester, & une instruction utile de la jurisprudence usitée sous le gouvernement féodal. Frédéric ne convenoit point de ses torts vis-à vis du monarque François. Le comte de Champagne, pour satisfaire à ses engagemens, fut obligé de passer en la prison de ce prince, où il demeura long tems, sans que Louis se mît en devoir de lui faire obtenir sa liberté.

Féod. Campan. fol. 66.

Outré de cette indifférence, le malheureux Henri va trouver l'empereur, le ſupplie de lui rendre ſa parole, & lui offre en échange cinq ou ſix châteaux qu'il promet tenir de lui. Ce qui fut executé ſuivant l'uſage reçu alors univerſellement dans les fiefs. Car ſi le vaſſal étoit tenu de ſervir ſon ſeigneur, ſous peine de confiſcation de ſon fief, le ſeigneur de ſon côté devoit défendre le vaſſal attaqué dans ſa perſonne ou dans ſa poſſeſſion, ſous peine de perdre ſa mouvance. Ainſi le feudataire indéfendu pouvoit ſe donner à un autre ſeigneur, & relever ſon fief de lui. Mais alors il y avoit des formes preſcrites par les loix. » Si le Seigneur, diſoient-elles, abandonne ſon fidéle dans un beſoin » preſſant, celui-ci peut quitter ſon » hommage : il doit néanmoins, en » tems de guerre, ſouffrir patiemment » l'affront ou l'injure qu'il en reçoit, » pendant trente jours ; en tems de » paix pendant un an & un jour, & » cependant employer ſes pairs, ſes » voiſins, ſes domeſtiques, les étran» gers mêmes pour l'engager à lui » faire droit ». C'eſt préciſément la circonſtance où ſe trouva le comte

Du Cange, Diſſ. 13. ſur Joinv. p. 221.

AN. 1247.

de Champagne, & en même-tems l'explication de deux lettres de Frédéric, l'une au roi Louis VII, où il qualifie Henri *feudataire de la couronne de France ;* l'autre à Henri lui-même, où il le nomme *son fidele & son parent.* Il étoit en effet vassal de tous les deux, du monarque François pour le comté de Champagne, du monarque Allemand pour quelques fiefs qu'il crut devoir sacrifier à la vanité de ce prince.

Apud Freher. t. 1, p. 305. 306.

Précautions qu'il prend soit au dedans, soit au dehors. Empressement des François & des étrangers pour le suivre.

Le saint roi Louis n'oublioit rien cependant pour assurer, & la tranquillité du royaume, & le succès de la croisade. Il n'avoit rien à craindre au dedans : le comte de la Marche, le comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands brouillons de son Etat, & le comte Raymond de Toulouse, auquel il ne se fioit pas davantage, étoient du voyage de la Palestine. Ce dernier s'excusa long-tems sur le défaut d'argent. La reine Blanche lui prêta une somme considérable : le monarque de son côté lui promit de ne le laisser manquer de rien. Raymond, sur cette assurance, prit de nouveau la croix, la fit prendre à un grand nombre de vassaux, & ne songer

Guil. de Pod. p. 47.

ſongea plus qu'à ſe préparer un équipage magnifique. Le roi d'Angleterre étoit le ſeul voiſin qui pût cauſer quelque inquiétude. Louis lui fit propoſer la paix ou la prolongation de la trève. Il y eut à ce ſujet pluſieurs négociations, où, ſi l'on en croit Mathieu Paris, le monarque François offrit ſecrettement à l'Anglois tout ce que ſon pere & ſon ayeul avoient poſſédé en deçà de la mer, s'il vouloit renoncer à ſes droits ſur la Normandie : offre auſſi peu vraiſemblable que le refus de Henri, qui répondit qu'il y penſeroit à loiſir. Il eſt du moins certain que la trève ſe fit pour tout le tems de l'expédition d'outremer, & que le pape en fut garant. Tout ſeconda les vœux du ſaint roi. L'amour naturel du François pour ſes princes, l'inquiétude de la nation & le zèle des croiſades qui poſſédoit les eſprits, lui donnérent plus de ſoldats qu'il n'en vouloit. Les villes s'empreſſérent à l'envi de lui fournir de groſſes ſommes : les fermiers de ſes domaines lui avancérent une année : on ne s'étoit pas encore aviſé de les engager, & les rois en avoient beaucoup. Les étrangers mêmes, par eſtime pour ſes vertus,

Mat. Par. p. 691.

Rymer. act. publ. tom. 1. p. 157. 158.

AN. 1247. venoient en foule s'enrôler ſous ſes étendarts. On compte parmi les plus conſidérables d'entre les Anglois, les comtes de Salisberi & de Leiceſtre. Le roi de Norvège, ce fameux Hacon, que ſes grandes qualités rendoient ſi digne du trône qu'Innocent lui vendit à prix d'argent, lui écrivit pour le prier d'agréer qu'il ſe trouvât en même tems que lui en Orient; qu'il prît terre aux côtes de France, & qu'il pût s'y fournir de vivres. Louis, par une réponſe pleine d'eſtime & d'amitié, lui demanda qu'ils puſſent paſſer de compagnie, offrant de partager avec lui le commandement de l'armée croiſée.

Math. Par. p. 741.

Le monarque chargea de cette lettre le célébre Mathieu Paris, ce ſçavant Bénédictin, qui eut tant de part aux affaires de ſon tems; ce moine favori que le roi d'Angleterre ſon maître admettoit à ſa table & faiſoit ſouvent coucher dans ſa chambre; cet hiſtorien ſi eſtimé & ſi digne de l'être par-tout où il ne ſe laiſſe pas emporter au patriotiſme, à la prévention contre la France, quelquefois même à la haine contre Rome. Hacon reçut l'envoyé avec de grandes mar-

ques de joie, & lui fit de magnifiques présens. Mais il supplia le roi de le dispenser d'accepter l'offre qu'il lui faisoit de s'embarquer de compagnie. *Ma nation*, dit-il, *est impétueuse, indiscrette, & peu endurante : les François sont glorieux & moqueurs.* « Les » différentes façons de vivre des deux » peuples deviendront une matiere » inépuisable de plaisanteries : tous » deux sont vifs & braves : bientôt les » uns & les autres seront plus disposés » à s'entre-couper la gorge, qu'à com- » battre les infidéles ». L'excuse étoit légitime, elle fut agréée. On ne voit pas néanmoins que le roi de Norvège ait exécuté son dessein, & qu'il soit passé en Orient.

AN. 1247.

Idem, ibid.

Coutume des croisés de se préparer au voyage de la Palestine comme à la mort.

Toutes ces précautions de Louis, si conformes à la politique humaine, ne l'empêchoient pas de songer aux préparatifs d'un roi chrétien. C'étoit une chose établie dans ces voyages de la Terre-sainte, que tout le monde s'y préparoit comme les personnes véritablement pieuses se préparent à la mort. Chacun faisoit son testament, disposoit de ses biens, partageoit ses enfans. On pardonnoit à ses ennemis, on réparoit les offenses. Ce n'étoient

AN. 1247. que reſtitutions : & bien des gens croient que la plûpart des monaſtères qui ont été bâtis depuis le onzième ſiécle juſqu'à la derniere croiſade, n'ont été fondés que de ces libéralités forcées auxquelles ſe condamnoient les grands ſeigneurs, avant que de s'engager à ces longues & périlleuſes expéditions. Le comte de la Marche, que ſes actions ne permettent pas de ſoupçonner d'une grande dévotion, fut un des premiers à remplir ces religieux devoirs. Il fit un teſtament où il ordonne que s'il retient injuſtement le bien d'autrui, on le reſtitue après ſa mort, pourvû que la choſe ſoit bien prouvée en préſence de ſes exécuteurs teſtamentaires. Le ſire de Joinville raconte de lui-même, qu'encore qu'il ne ſe ſentît coupable d'aucune uſurpation, il ne laiſſa pas d'aſſembler ſes vaſſaux & même ſes voiſins, pour leur faire réparation des torts qu'il pouvoit leur avoir faits. Nous rapporterons ſes propres paroles : c'eſt un monument curieux des mœurs de ce tems, & de la bonne foi de ces preux chevaliers.

Du Cange, obſ. ſur l'hiſt. de S. Louis, p. 52.

Je fus toute la ſemaine, dit-il, *à faire fêtes & banquets avec mon frere*

Joinv. p. 22 & 23.

de Vauquelour, & tous les riches hommes (a) *du pays qui là étoient, & disoient après que avions bu & mangé, chansons les uns après les autres, & demenoit grant joie chacun de sa part. Mais quand ce vint le Vendredi, je leur dis : Seigneurs, sçachez que je m'en vais outremer. Je ne sçais si je reviendrai jamais, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui j'aye jamez fait aucun tort, & qui veuille se plaindre de moi, se tire avant. Car je le veux amender, ainsi que j'ai coutume de faire à ceux qui se plaignent de moi, ne de mes gens. Ainsi le fis par commun dict des gens du pays & de ma terre. Et pour faire mon cas, je engaigé à mes amis*

(*a*) Joinville se sert souvent de cette expression pour désigner les hauts barons & les grands seigneurs d'un pays, à l'exemple des Espagnols qui divisent leur noblesse en trois ordres, des *Ricos Ombres*, des *Cavalleros*, des *Infancos* ; c'est ce que les François appellent Barons, Chevaliers, Ecuyers. On remarquera que tous ceux qui abondoient en biens, n'étoient point pour cela réputés hommes riches. Ce titre ne se donnoit qu'aux enfants des rois, aux ducs, aux comtes, aux marquis & aux vicomtes, qui ont communément plusieurs baronies sous eux. On lit dans un rouleau de la chambre des comptes de Paris qu'il fut donné aux *riches hommes*, le comte de Dreux, monseigneur de Bourbon, & G. fils du comte de Flandres, trois cents livres pour des robes de soye, pour des manteaux, pour trois destriers, & pour trois palefrois. Du Cang. ibid. p. 51, 52, & Gloss. au mot *Rici homines*.

AN. 1247.

grant partie de ma ſeigneurie, tant qu'il ne me demoura point plus haut de douze cents livres de rente. Car madame ma mere vivoit encore, qui tenoit la plûpart de mes choſes en douaire.

Le religieux monarque donnoit lui-même l'exemple de ces œuvres de piété, moins pour ſe conformer à la coutume uſitée dans ces ſortes d'occaſions, que par goût & par la diſpoſition de ſon cœur à la plus exacte juſtice. Il ſçavoit que la conſcience des princes eſt ſouvent chargée devant Dieu, ſans qu'ils y faſſent attention, & qu'ils ſont reſponſables de tout ce qui ſe paſſe ſous leur autorité. Son principal ſoin fut de découvrir & de réparer les déſordres commis par ſes officiers. Il envoya des commiſſaires dans toutes les provinces pour informer s'il n'y avoit rien de mal acquis dans ſes domaines, & ſi perſonne ne ſe plaignoit, ou de prêts forcés, ou d'argent & de vivres extorqués. On ne voit pas même qu'il s'en ſoit fié à ces premiers envoyés : il fit partir ſecrettement de ſaints eccléſiaſtiques & de bons religieux, pour aller faire les mêmes informations, afin de voir par leur rapport, ſi ceux qu'il croyoit gens

de bien n'étoient pas eux-mêmes corrompus. Il y eut très-peu de plaintes, & dans ce petit nombre, celles qui se trouvérent fondées, obtinrent les satisfactions convenables. Le roi d'Angleterre ne s'oublia point dans une circonstance si favorable : il dépêcha Richard son frere, pour redemander les provinces que Philippe Auguste avoit d'abord confisquées, ensuite conquises sur Jean Sans-Terre. Le prince Anglois parla si fortement, que Louis, si l'on en croit l'historien de Henri, fut vivement ébranlé. Mais la reine-mere, les grands de l'état, & les prélats de Normandie qui furent consultés dans cette affaire, lui apporterent tant de raisons pour lever son scrupule, qu'il se rendit enfin à leurs instances & aux vœux de la nation. Ainsi Richard se retira sans avoir rien obtenu.

AN. 1247.

Math. Par. p. 739.

La guerre cependant continuoit plus vivement que jamais entre Frédéric & le pontife Romain. Celui-ci, malgré des protestations mille fois réitérées de ne plus employer dans cette querelle d'autres armes que celles de l'Eglise, entreprit de soulever l'Allemagne contre son Souverain, & de lui opposer quelque prince avec le titre

Le pape fait élire Henri landgrave de Thuringe à la place de Frédéric.

d'empereur. Pour cet effet il écrivit à tous les électeurs, les exhortant à élire pour roi des Romains Henri landgrave de Thuringe, & leur promettant toutes ſortes d'indulgences, de même qu'à ceux qui le reconnoîtroient. Les laïcs refuſérent de ſe trouver à la diète indiquée à Wutzbourg pour cette élection : mais les évêques y couronnerent le prince Thuringien : ce qui lui fit donner le ſurnom de *roi des prêtres*. Alors Innocent ne ménagea plus rien. Il fit publier de nouveau l'excommunication de Frédéric, ordonna de mettre en interdit les terres de ceux qui lui obéiroient, envoya en Sicile deux cardinaux en qualité de légats, pour exciter les peuples de ce royaume à ſecouer le joug d'un ſecond *Néron* : c'eſt ainſi qu'il appelloit l'empereur. Il leur enjoignoit à tous, pour la rémiſſion de leurs péchés, de rejetter l'obéiſſance de cet homme condamné. Il alla même plus loin, ſi l'on en croit une lettre de Frédéric aux rois & aux princes : il mit le poignard à la main des ſujets du monarque proſcrit, pour aſſaſſiner leur ſouverain. Choſe horrible & incroyable de la part du pere commun des fidéles, mais qui donne

AN. 1247.

Idem, p. 682. 688, 714.

Rain. n. 11, 14.

une étrange idée du pontife qui a pû être soupçonné d'une pareille abomination.

Le roi s'entremet inutilement pour le légitime empereur.

Louis gémissoit aux pieds des autels de tant d'excès scandaleux. Il étoit convenu avec Innocent d'une seconde entrevue à Cluni : il n'eut rien de plus pressé que de s'y rendre pour tâcher d'adoucir cet esprit inflexible. L'empereur qui l'avoit choisi pour médiateur, lui avoit en même tems donné plein pouvoir d'offrir en son nom toutes sortes de soumissions, & d'aller consacrer le reste de ses jours au service de Dieu dans la Palestine, pourvu qu'on laissât l'empire à son fils Conrad. Le saint roi n'oublia rien pour faire accepter des propositions si raisonnables ; mais elles ne servirent qu'à rendre le pontife plus inexorable. » Ce n'est point l'intérêt particulier » qui me guide, répondit-il, c'est la » cause de l'Eglise que je soutiens. » Combien de fois l'infidéle a-t-il » violé ses promesses confirmées par » des sermens ? Que faut-il davan- » tage pour le rendre à jamais in- » digne d'être cru ? L'évangile, ré- » pliqua Louis, ordonne de rendre » toujours les bras à celui qui de-

Math. Par. p. 697.

AN. 1247.

» mande miséricorde : Seigneur, imi-
» tez la bonté de celui dont vous êtes
» le vicaire sur la terre : du moins laif-
» fez-vous toucher par les calamités
» de la Terre fainte qui ne peut être
» fecourue fans ce prince, maître de
» la mer Méditerranée : écoutez mes
» priéres, celles de tant de milliers
» de pélerins qui attendent un paffage
» favorable, celle enfin de toute l'é-
» glife qui vous demande par ma voix
» de ne pas rejetter des foumiffions
» que Dieu ne rejette peut-être pas ».
L'opiniâtre Innocent perfifta dans fon
refus, & le faint roi indigné de fa
dureté, fe retira pleinement convaincu,
dit un judicieux moderne, *qu'on peut
fort bien fe dire à la place de Jefus-
Chrift fur la terre, & ne lui guére ref-
fembler.*

La Chaife, hift. de faint Louis, p. 449.

Tentatives inutiles de Frédéric pour fe purger d'héréfie.

Alors Frédéric prit un parti qui
pourroit paroître indigne de la ma-
jefté, s'il y avoit de la honte à cher-
cher tous les moyens de convaincre
l'Univers de la pureté de fa foi, lorf-
qu'elle eft attaquée. Le malheureux
prince, pour fe purger du foupçon
d'héréfie, le motif le plus odieux de
fa condamnation, fe fit interroger
par deux évêques, trois abbés, &

Rainald. ann. 1246, *n.* 28.

deux Jacobins. Ceux ci prirent ſon ſerment, qu'il croyoit fermement tout ce que l'égliſe croit, & ſe transportérent à Lyon pour répondre de l'orthodoxie de ſes ſentimens. Tout cela ne ſignifioit rien au fond : moins on a de religion, plus on eſt diſpoſé d'en feindre ſelon l'occaſion. Mais le menſonge qu'on ne ſçauroit convaincre, eſt dans les mêmes droits que la vérité. Innocent pouvoit, devoit même écouter les proteſtations du monarque : c'eſt ce qu'il ne fit point. Les envoyés furent traités d'excommuniés, pour s'être chargés d'un acte où Frédéric prenoit le titre d'empereur & de roi : l'examen fut déclaré illuſoire, la procédure frivole, la purgation nulle. « On vouloit bien cependant écouter le coupable, tout indigne qu'il en étoit, pourvû qu'il vînt ſe juſtifier en perſonne, ſans armes & avec peu de ſuite. »

AN. 1247.

Ce qui rendoit le pontife ſi fier, c'eſt qu'enfin le landgrave s'étoit déterminé à accepter l'empire. Ce prince aidé des prêtres qui l'avoient élu, ſoutenu du pape qui lui fit toucher des ſommes prodigieuſes levées dans tous les royaumes chrétiens, forti-

AN. 1247. fié d'une armée conſidérable de croiſés à qui on avoit accordé les mêmes indulgences qu'à ceux de la Terre-ſainte, ſe mit auſſi-tôt en campagne & s'avança du côté de Francfort. Ce fut là que le jeune Conrad l'alla chercher, & le combattit. Mais tout ſembloit alors conſpirer contre Frédéric : Conrad perdit la bataille, trahi, dit-on, par deux de ſes principaux chefs, que l'argent du pape fit paſſer du côté des rebelles dès le commencement de l'action. L'empereur lui-même n'avoit que trop d'occupation en Italie & en Sicile, où il ne voyoit que révoltes & conjurations. Tout l'abandonnoit. Le ſeul Louis eut le courage de prendre ſa défenſe, & ſans être rebuté de l'inutilité d'une premiere tentative, voulut encore en faire une ſeconde pour tâcher de mettre fin à tant de ſcandales. Il envoya l'évêque de Senlis à Lyon avec une lettre pour Innocent, où rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit toucher un cœur droit & ſenſible. Mais le pontife fut toujours inflexible : le prélat François ne remporta que de belles paroles & beaucoup d'éloges du roi interceſſeur, « à qui les intérêts de

Mat. Par. p. 712, 714.

Rainald. p. 24, 26.

» l'Eglise, disoit-on, étoient sans dou-
» te trop chers, pour vouloir qu'elle
» achetât une paix honteuse ». Etrange
opiniâtreté, qui fait dire à un historien
de ce tems, que l'empereur regagnoit
alors autant de gens par la disposition
où il paroissoit de se soumettre, que
le pape en scandalisoit en faisant pa-
rade d'une fierté incapable de la moin-
dre condescendance.

AN. 1247. *Mat. Par. p.* 710.

Mort du landgrave : élection de Guillaume II, comte de Hollande.

Bientôt néanmoins la face des affai-
res changea. Le landgrave défait à son
tour & obligé de s'enfuir, mourut de
chagrin ; & Frédéric après avoir domp-
té les Siciliens, leur fit prêter serment
à son fils. Aussitôt il se mit en marche
à la tête d'une armée victorieuse,
pour aller chercher le pape jusques
dans Lyon, « non pas, disoit-il,
» pour rien entreprendre de violent,
» mais pour convaincre Innocent, &
» terminer enfin ce grand différend ».
On ne s'y fioit néanmoins que très-
médiocrement. Il n'avoit plus de com-
pétiteur : la Sicile étoit soumise : les
Lombards demandoient à traiter : la
maison de Savoye s'étoit redonnée
à lui : le pape pour venger un pa-
rent qu'Entius bâtard de Frédéric
avoit fait pendre, venoit de renou-

Mat. Par. p. 724, 727, 730.

AN. 1247.

veller l'excommunication du pere & du fils en des termes qui faisoient frémir d'horreur. On craignit le juste ressentiment d'un prince si cruellement outragé : & l'on jugea que pouvant tout, il oseroit tout. Louis allarmé pour le pontife, arma en diligence ; & suivi de ses trois freres, alloit se mettre à la tête de ses troupes & prendre la route de Lyon, lorsqu'il reçut une longue lettre, par laquelle le saint pere, après avoir donné de grandes louanges à son zèle, le prioit de ne rien précipiter & de suspendre sa marche. C'est qu'il redoutoit encore moins un empereur qui ne suivoit que sa passion, qu'un roi qui ne vouloit que la justice, & qui venoit en état de l'appuyer. Car dans le même tems il sollicitoit du secours en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Norvège. Le cardinal Capoche, son légat en Allemagne, offroit de sa part la couronne impériale à qui en voudroit, & ne trouvoit personne qui osât se charger d'un si pésant fardeau. Le comte de Gueldres, le duc de Brabant, & le prince Richard d'Angleterre donnerent les premiers l'exem-

Rainald. ann. 1247, § 12.

Mat. Par. p. 208.

ple du refus, & furent imités du célèbre Hacon roi de Norvège. « J'ai » bien promis, répondit ce généreux Prince, » de faire la guerre aux » ennemis de l'Eglise, mais non pas » aux ennemis d'Innocent. » Un jeune aventurier se présente enfin, & est élu roi des Romains à Nuys par quelques évêques & quelques comtes. C'étoit Guillaume, comte de Hollande & de Frise, seigneur d'environ vingt ans, bien fait de sa personne, & soutenu de grandes alliances. Mais il n'avoit point ce qu'il falloit pour se soutenir dans des circonstances si épineuses : il fut bientôt méprisé, contraint de se retirer dans son petit Etat, & réduit à vivre aux dépens d'autrui.

AN. 1247.

AN. 1248.

Disgrace de Fréderic.

Frédéric informé de la résolution de Louis, n'osa passer les Alpes, & s'arrêta à Turin. Ce fut là qu'il apprit que les partisans du pape avoient surpris la ville de Parme, égorgé la garnison, & chassé ses serviteurs. Transporté de colére, il retourne aussi-tôt sur ses pas, va mettre le siége devant cette malheureuse place, & jure d'en prendre une vengeance terrible. Pour montrer qu'il ne vou-

AN. 1248.

ſoit point en partir qu'il ne l'eût emportée l'épée à la main, il fit bâtir ſon camp en forme de ville qu'il nomma *Vittoria*. Il y paſſa tout l'hiver, & ſe tenoit ſi aſſuré de cette conquête, qu'il refuſa d'accorder aucune capitulation. Mais il connut bientôt ce que peuvent de braves gens réduits au déſeſpoir. Les malheureux aſſiégés firent une ſortie générale, réſolus de mourir les armes à la main, ou de s'ouvrir un paſſage par leur valeur, taillérent ſon armée en piéces, forcérent ſa nouvelle ville, & le pourſuivirent ſi vivement lui-même, qu'il eut à peine le tems de ſe ſauver à Crémone, d'où il paſſa dans le royaume de Naples.

Mat. Par. p. 746.

Le Roi va prendre à ſaint Denis les marques de ſon pélérinage.

Cependant le tems du départ pour la Terre-ſainte approchoit. Le ſaint roi Louis s'y diſpoſoit par l'exercice de toutes ſortes de bonnes œuvres. Il fit de grandes donations aux monaſteres, ſur-tout à ceux qu'il avoit fondés : perſuadé, diſoit-il, qu'un puiſſant moyen pour ne pas périr comme les impies, c'eſt d'aimer avec le prophéte le lieu où réſide la gloire du Seigneur. Quelque tendreſſe qu'il eût pour ſes enfans, la mort du petit

prince Jean, le troisiéme de ses fils, ne lui arracha aucune foiblesse : il se soumit & adora. Le douziéme de Juin, suivi des princes Robert & Charles ses freres, il se rendit à Saint Denis pour prendre congé des saints Martyrs, ainsi qu'on parloit alors. Ce fut le cardinal Odon qui lui donna l'oriflamme, la pannetiere, le bourdon, & les autres marques de son pélerinage. Le religieux monarque revint ensuite à Paris entendre la Messe à Notre-Dame. De-là, conduit en procession par le clergé, la cour & la ville, il alla monter à cheval à l'abbaye de S. Antoine, & prit le chemin de Corbeil, où les deux reines devoient venir le lendemain.

Guill Nang. p. 346.

Sa modestie dans ses habits.

Aussi-tôt qu'il eut revêtu l'habit de pélerin, il acheva de retrancher toute magnificence dans ses équipages & dans ce qui regardoit sa personne : pratique qu'il observa toute sa vie, excepté dans les grandes cérémonies où la parure est comme essentielle. On ne lui vit plus d'étoffe éclatante, ni par la matiere, ni par la couleur, plus de dorures, plus de soie, plus de fourrures de prix. « Onques puis, dit Joinville, » ne voulut porter ne menu vair, ne

AN. 1248.

» gris, ne écarlate, ne étriers, ne épe
» rons dorés. Ses robes étoient de ca
» melin, ou de pers, & étoient le
» fourrures de ses man elines & de se
» robes de peaulx de garnutes, & de
» jambes de lièvres. » Rien que d'un
dans ses armes & dans les harnois
de ses chevaux, qui n'éclatoient que
par le poli de l'acier : exemple qui
eut tant de force, continue le même
auteur, « que en la voie d'outremer
» je ne vis une seule cotte brodée,
» ne selle du roi, ne selles d'autrui. »
Un jour, ajoûte-t-il, que je censu-
rois assez librement devant le bon
seigneur roi, fils du saint monarque,
les pompes & bobans d'habillemens, & cottes brodées qu'on fait tous les jours maintenant, il me répondit que à tort il les avoit brodées de ses armes, & qu'elles lui avoient coûté huit livres parisis. Je lui dis qu'il les eût mieux employés de les avoir donnés pour Dieu, & avoir fait ses atours de bon sendal renforcé, batu à ses armes, comme le roi son pere faisoit.

Idem, p. 5.

Mais rien ne fait mieux voir, & la modestie du saint roi dans ses habits, & la simplicité des mœurs de ce bon vieux tems, qu'une dispute arrivée à

Corbeil entre ce même Joinville & maître Robert de Sorbonne. Celui-ci né railleur apparemment, entreprit de plaisanter notre sénéchal sur sa magnificence : « Et me print à mon mantel, dit ce naïf historien, & me demanda en présence du roi & de toute la noble compagnie : Si le roi se séoit en ce prael, & que vous allissiez seoir en son banc plus haut que lui, n'en seriez-vous point à blâmer ? Oui vraiment, répondis-je. Or donques, fit-il, êtes vous moins à blâmer, quand vous êtes vêtu plus richement que lui ? Non, maître Robert, lui dis-je, je ne suis mie à blâmer, sauf l'honneur du roi & vous. Car l'habit que je porte tel que le voyez, m'ont laissé mes pere & mere, & ne l'ai point fait faire de mon autorité. Mais au contraire est de vous, dont vous êtes bien fort à reprendre : vous, dis je, qui étant fils de vilain & de vilaine, avez laissé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu du plus fin camelin, que le roi nait. Alors je prins le pan de son surcot & de celui du roi, que je joignis, l'un près de l'autre, & lui dis : Or regardez si j'ai

AN. 1248.

Idem, p. 7, 8.

AN. 1248.

» dit voir ». Cette naïveté fit rire tot le monde, & déconcerta maître Ro bert, qui fut *très esbahi* & ne sçut qu répondre. Le monarque qui l'aimoit fut touché de cet embarras, quoiqu bien mérité, & ne consultant que l bonté de son cœur, prit la défense d docteur humilié, mais *de parole* seulement, *& pour couvrir son honneur* Car il convenoit, *qu'on se doit vêti bien honnêtement, afin d'être mieux aimé de sa femme, & aussi que vos gens vous en priseront plus. C'est aussi le dire du saige, qu'il faut se porter selon son état, de telle maniere que les prudes du monde ne puissent dire, vous en faites trop: n'aussi les jeunes gens, vous en faites peu.*

Il déclare régente la reine Blanche sa mere.

Ce fut à la commanderie de Saint Jean près de Corbeil, que Louis déclara régente du royaume la reine Blanche sa mere. La sagesse de cette princesse, ses lumieres, ses connoissances, une expérience de vingt-deux années dans le gouvernement, tout contribuoit à lui persuader qu'il ne pouvoit remettre l'Etat en de meilleures mains. Aussi lui donna-t-il plein pouvoir d'admettre à son conseil, ou d'en exclure ceux qu'elle

Preuves des libertés de l'église Gallic. t. 2, p. 103.

jugeroit à propos; d'établir & de destituer les baillifs, les châtelains, les forestiers; de conférer les bénéfices de nomination royale; de permettre aux chapitres & aux communautés religieuses de faire leurs élections; de recevoir le serment de fidélité des évêques & des abbés; de leur rendre les revenus qui lui appartenoient par le droit de régale; en un mot, d'exercer la même autorité que lui dans toute l'étendue du royaume.

AN. 1248.

Blanche l'accompagna jusqu'à Cluny: leurs adieux furent très-tendres: la piété de cette illustre mere, sa fermeté, son courage, ne purent arrêter ses larmes, persuadée, disoit-elle, qu'elle ne le reverroit que dans le ciel. Mais la jeune reine Marguerite, oubliant la délicatesse de son sexe, voulut le suivre dans son voyage, & protesta qu'elle le suivroit jusqu'au bout du monde. Peut-être n'étoit-elle pas fâchée de s'éloigner d'une belle-mere, qui en usoit avec elle d'une maniére dure & impérieuse. Il sembloit en effet que Blanche fût jalouse de la tendresse que le roi témoignoit à la reine: elle venoit

Chron. de saint Louis, p. 55.

AN. 1248.

toujours les interrompre, & les empêchoit d'être ensemble autant qu'elle pouvoit. Louis qui aimoit, respectoit & craignoit sa mere, avoit un peu de foiblesse là-dessus, & tâchoit de ne choquer ni l'une ni l'autre. Les comtesses d'Artois & d'Anjou étoient aussi du voyage avec leurs maris; mais la grossesse trop avancée de la premiere ne lui permit pas de passer Aiguemortes. Pour le comte de Poitiers, quoiqu'il eût pris la croix avec les autres princes & seigneurs, le monarque jugea à propos qu'il différât son départ d'un an, pour assister la reine mere de ses conseils & de son autorité. On voyoit encore à la suite du saint roi, outre un grand nombre de barons & d'évêques, le légat Odon, & le célébre Etienne Boylesve, qu'on peut regarder comme le premier prévôt de Paris, nommé par le Souverain.

Guill. Nang. p. 346.

Premier prévôt de Paris nommé par le roi.

C'étoient anciennement les comtes de chaque province, qui commandoient les armées, & avoient l'administration de la justice, de la police, des finances. Les vicomtes en leur absence exerçoient les mêmes fonctions. Hugue Capet, parvenu à la

couronne, ſupprima ces deux titres pour le comté de Paris, & leur ſubſtitua celui de prévôt avec les mêmes prérogatives. Ce nouvel officier, outre le commandement ſur le militaire, avoit encore une autorité très grande dans l'adminiſtration de la juſtice. C'étoit lui ſeul qui la rendoit à Paris dans ces anciens tems, où le parlement n'étoit pas encore rendu ſédentaire. Mais cette importante place étoit devenue vénale : & plus elle donnoit de pouvoir, plus elle occaſionnoit d'injuſtice. Le ſaint roi Louis, pour remédier à ces abus, défendit la vénalité d'un emploi qui demande le plus parfait déſintéreſſement. Il chercha long-tems, diſent les hiſtoriens du tems, *un grand ſage homme*, qui fût digne d'un poſte qui exige autant de lumiéres que d'intégrité. Etienne Boyleſve (*a*) gentilhomme, originaire d'Anjou, & dont la poſterité ſubſiſte

AN. 1248.

(*a*) C'eſt ainſi qu'il eſt nommé (& non pas Boileau, Boilau ou Boileauë) dans ſon contrat de mariage de l'an 1225 ; dans les actes de partage avec ſes freres, de l'an 1228 ; dans un compte des baillifs de France, de l'an 1262 ; enfin dans une ſuite non interrompue de contrats de mariages & de partages, par leſquels MM. de Boyleſve prouvent leur filiation & deſcendance de cet homme illuſtre.

AN. 1248.

encore avec honneur dans cette province & en Bretagne, lui parut propre à remplir ces grandes vues pour le bien public : ce fut ſur lui qu'il fixa ſon choix. Il ne fut point trompé dans ſon attente. Le nouveau prévôt travailla avec un zèle infatigable pour rétablir le bon ordre, & eut le bonheur de réuſſir. Le monarque n'oublioit rien pour l'encourager & pour donner de l'émulation aux autres juges du royaume. Souvent il aſſiſtoit aux audiences du Châtelet, & prenoit place à côté de ſon miniſtre.

Boyleſve eut le malheur d'être fait priſonnier au ſiége de Damiette ; & ce qui prouve parfaitement l'extrême conſidération où il étoit dans l'armée chrétienne, ſa rançon fut miſe à deux cens livres d'or : ſomme très-conſidérable pour ce tems-là. C'étoit en effet un homme de naiſſance. Alors les baillifs, les ſénéchaux, les prévôts ne ſe prenoient que parmi la nobleſſe. On voit d'ailleurs que dans tous les actes publics il eſt qualifié chevalier (*a*) ; titre que nul ne pouvoit obtenir,

(*a*) C'eſt la qualité qu'on lui donne dans le contrat de mariage de Foulques ſon fils, & dans un arrêt du parlement de 1587.

s'il

AN. 1248.

s'il étoit noble de parage, c'eſt-à-dire, de race. Ce fut lui qui le premier fit écrire en cahiers les actes de ſa juriſdiction. Il commença par une compilation de tous les anciens réglements de police, qu'il ramaſſa avec beaucoup de ſoin & d'exactitude. C'eſt un gros volume *in-folio*, qui eſt diviſé en trois parties. La premiere contient toutes les ordonnances pour la police de Paris, & les anciens ſtatuts de tous les corps de métiers diſtribués par ordre alphabétique. La ſeconde eſt compoſée des réglements & des tarifs de tous les droits qui ſe levoient en ce tems-là pour le roi à Paris ſur toutes les denrées & marchandiſes. La troiſiéme eſt un recueil des titres concernant les juſtices ſubalternes de la capitale. C'eſt ce qu'on appelloit originairement *le livre blanc*, & qu'on a depuis nommé le premier volume des métiers, parce que les ſtatuts qui les regardent en occupent la plus grande partie. Les deux plus anciens manuſcrits qui nous en reſtent, ſe trouvent à la chambre des comptes de Paris & à la bibliothéque de Sorbonne.

La Mare, Traité de la police, tom 1 p. 161.

Ancienne maniere de publier les loix & ordonnances de nos rois.

On remarquera à cette occaſion, que dans les premiers tems de la

AN. 1248. monarchie il n'y avoit point de regiſtres publics pour y tranſcrire les loix, ni d'autre lieu pour les conſerver en originaux, que les archives du palais de nos rois. Ce précieux tréſor n'étoit confié qu'à leur chancelier. C'eſt ce qui l'a fait nommer *la voix & le gardien de la juſtice, l'arſenal du droit, l'image du prince, l'aſſiſtant du trône, le dépoſitaire des graces, l'arbitre des loix, le juriſconſulte de l'Etat.* Ainſi, lorſqu'il avoit plu à nos Souverains de faire de nouvelles ordonnances, elles étoient adreſſées par le chancelier aux comtes ou premiers magiſtrats des provinces, qui en envoyoient des copies à leurs ſubalternes. Chacun d'eux les faiſoit publier à ſes audiences & dans les places publiques. On voit un édit de Charlemagne adreſſé au comte Etienne de Paris, qui en fit la promulgation dans ſa ville, en préſence de tous les Officiers de ſon ſiege, *qui tous jurérent de l'obſerver à jamais.* Si quelques-unes de ces ordonnances ſe trouvoient mêlées de quelques matiéres eccléſiaſtiques, ce qui arrivoit ſouvent, elles étoient auſſi envoyées aux archevêques, qui les faiſoient paſſer aux évê-

Capit. Reg. Franc tom. 1, *column.* 309, *an.* 803.

ques leurs suffragants, & aux abbés, pour tenir la main à l'exécution de ce qui les concernoit. Charles *le Chauve* voulant faire publier de nouveau les capitulaires de son ayeul & de son pere, ordonne que les comtes qui n'en auront aucun exemplaire, enverront leur commissaire & un greffier avec du parchemin pour en prendre des copies sur les originaux, qui à cet effet seront tirés de son trésor.

AN. 1248.

Ibid. tom. 2, col. 67, an. 853.

Ce qui s'étoit pratiqué sous la premiere & la seconde race, fut encore observé sous la troisieme pendant plus de trois siécles. Tous les édits étoient déposés dans les archives du palais royal, & de-là envoyés aux baillifs & aux sénéchaux qui avoient succédé aux comtes, pour les faire publier à leurs audiences & dans leurs jurisdictions. On lit dans un ancien manuscrit de la vie de saint Louis, que ce religieux prince « fit faire plu» sieurs ordonnances sur le fait de la » justice, & les fit *enregistrer* en la » cour & auditoire du Châtelet de » Paris, & aux autres auditoires des » bailliages & sénéchaussées de son » royaume ». Ce mot d'*enregistrer*,

La Mare, ibid. p. 260.

AN. 1248.

dont se sert l'auteur de cette piéce manuscrite, est très-remarquable, continue le sçavant historien de la police : c'est la premiere fois qu'il en soit fait mention dans nos archives ou ailleurs, & il étoit alors très nouveau. Avant le régne de ce saint roi, on écrivoit les actes sur une peau, ou sur plusieurs cousues ensemble. On les rouloit ensuite à la maniere des anciens : de-là le nom de *volume* ou rouleau (du mot latin *volumen*, *à volvendo*, rouler) qu'on a donné tant aux livres qu'aux peaux qui contenoient ces actes. Ainsi, au lieu de dire les registres, on disoit les *rouleaux* du parlement ou d'un tel tribunal. Etoit-on obligé pour rendre une piéce authentique, de l'apporter & de la faire insinuer dans le dépôt public de la jurisdiction ? cela ne s'appelloit point la faire *enregistrer*, mais simplement la faire mettre au nombre des actes publics : *depositus apud acta*.

Origine de l'enregistrement des édits & lettres-patentes des rois.

Boylesve avoit donné l'exemple des collections de ces actes publics. Dès que le parlement fut établi sédentaire, Jean de Montluc greffier de la cour, ramassa en des cahiers reliés ensemble les principaux arrêts qui

avoient été rendus précédemment & même de son tems : ouvrage qui fut continué & de beaucoup augmenté par ses successeurs. Ce sont ces compilations de pieces copiées & tirées d'ailleurs, qui ont donné commencement au nom de *registre*, du latin *regestum, quasi iterùm gestum*, parce que les recueillir c'étoit en quelque sorte leur donner une seconde existence. On les nomma aussi *les Olim*, pour faire entendre que c'étoient des recueils de ce qui s'étoit passé autrefois, ou parce que le second, qui étoit autrefois le premier, commence par ces mots : *Olim homines de Bayona regni nostri :* ils ne remontent pas plus haut que le régne de saint Louis. Cet établissement de registres est la véritable origine des enregistremens des ordonnances & des lettres patentes de nos rois. On en distingue de deux sortes, les unes générales pour tout le royaume, les autres particuliéres qui ne regardent que certaines jurisdictions. » Les premieres ont toujours été adressées au parlement, ou autres cours » supérieures, selon les matieres : les » autres ont souvent été envoyées di- » rectement aux prévôts, baillifs &

AN. 1248.

Idem, ibid. p. 26.

AN. 1248.

» ſénéchaux : nos livres ſont remplis » de ces exemples. Depuis ce moment » l'enregiſtrement a toujours été jugé » néceſſaire à la notoriété des volontés » du prince ». On ne doit pas oublier que *le droit de faire publier & d'afficher n'appartient en chaque ville qu'au juge qui a la juriſdiction territoriale* (a). *Cela eſt ſi vrai, que dans les anciens le mot* Bannum *eſt pris quelquefois pour publication, quelquefois pour territoire : preuve inconteſtable que les deux droits de territoire & de faire publier ſont inſéparables.*

Le roi paſſe à Lyon, & intercéde inutilement auprès du pape pour l'empereur.

Le pape cependant étoit toujours à Lyon. Louis voulut paſſer par cette ville, pour y traiter de nouveau avec

(*a*) On voit un arrêt du parlement du premier Mars 1475, entre le prevôt de Paris & les généraux maîtres des monnoies. Le premier s'étoit plaint que ceux-ci avoient entrepris de faire un cri dans Paris, de par le roi & de par eux ; que c'étoit une entrepriſe ſur ſa charge, & qu'il ne ſe devoit faire aucun cri en cette ville, que de par le roi & le prevôt de Paris. Sur quoi la cour, après que les parties eurent été ouïes au parquet, ordonna qu'en tous cris & proclamations qu'il conviendroit faire en vertu des Sentences de la chambre des monnoies, après que le trompette auroit ſonné, le crieur diroit : *Or oyez de par le roi notre ſire, & de par M. le prevôt de Paris* ; & diroit enſuite : *On vous fait à ſçavoir de par le roi notre ſire, & de par MM. les généraux maîtres des monnoies, que préſentement, &c.* La Mare qui cite, liv. verd neuf, fol. 106.

le pontife des affaires de l'empire. Mais quelques instances qu'il pût faire, Innocent demeura toujours inflexible. Rien ne toucha cet esprit indomptable, ni les besoins pressants de la Terre-sainte, ni l'intérêt de la France qui s'épuisoit en quelque sorte pour aller au secours de la religion dans ces contrées éloignées. Tout ce que le monarque put en obtenir, se réduisit à beaucoup de pardons & d'indulgences, avec promesse de défendre son royaume contre Frédéric & même contre le roi d'Angleterre, quoique vassal du saint siege. Aussi-tôt le saint roi prit le chemin d'Aigues-mortes, résolu de s'embarquer au premier vent favorable. On l'avertit en descendant le Rhône, que le seigneur de la Roche de Glui, Roger de Clorége, *qui avoit grand bruit de mauvais renom*, faisoit de grandes vexations aux passagers, rançonnoit les pélerins, *détroussoit & pilloit tous les marchands qui là passoient :* il en fit une sévere justice. Une partie du château fut rasée, & le tyran forcé de restituer ce qu'il avoit enlevé.

AN. 1248.

Joinv. p. 24.

Guill. Nang. p. 346.

Il s'embarque à Aigues-mortes, & arrive heureusement en Chypre.

Tout étoit prêt pour l'embarquement, & le saint monarque monta sur

AN. 1248.

ſon vaiſſeau le 25 Août. La France n'avoit point alors d'amiraux en titre : la commiſſion s'en donnoit d'ordinaire à des Eſpagnols ou à des Italiens : ce furent deux Génois qui en firent les fonctions à ce voyage. La flotte étoit composée de trente-huit grands vaiſſeaux, ſans compter ceux qui portoient les vivres, les chevaux & les équipages. Auſſi-tôt, dit Joinville, » le maître de la nef s'écria à » ſes gens : Eſt votre beſogne prête ? » Sommes nous à point ? Tous répondirent que oui vraiment. Quand les » prêtres & les clercs furent entrés, il » leur fit chanter au nom de Dieu ce » bel hymne *Veni Creator Spiritus*, tout » de bout en bout : & en chantant, les » mariniers firent voile de par Dieu. » Incontinent, ajoûte-t-il, le vent s'en- » tonne à la voile, & tantôt nous fit » perdre la terre de vue, ſi que nous » ne viſmes plus que ciel & mer, & » chacun jour nous éloignâmes du lieu » dont nous étions partis. Et par ce, » veux-je bien dire que icelui eſt bien » fol, qui ſçût avoir aucune choſe » d'autrui & quelque péché mortel en » ſon ame, & ſe boute en tel danger. » Car ſi on s'endort au ſoir, l'on ne

Pag. 24.

» sçait si on se trouvera au matin au-
» sous de la mer ». On voit un autre
trait de la candeur de ces bons chevaliers dans un accident qui leur arriva
près des côtes de Barbarie. Ils furent
près de trois jours à la vue *d'une grande
montagne toute ronde*, sans pouvoir
avancer ni reculer. « Adonc fusmes tous
» ébahis & estimions être tous en péril
» de mort. Lors un très-bon prud'-
» homme d'église nous dit : Seigneur,
» jamais je ne vis persécution en pa-
» roisse par force d'eaux, ou qu'il en fût
» besoin, ou quelque autre inconvé-
» nient, que quand l'on avoit fait dévo-
» tement la procession par trois fois
» au jour de Samedi, Dieu & sa mere
» ne les délivrât du mal, & ne les ra-
» menât à ce qu'ils demandoient ». On
suivit le conseil du bon prêtre. Bientôt
on perdit de vue la fatale montagne,
& l'on arriva en Chypre *le tiers Samedi
d'après que fut faite la tierce procession*.

Louis avoit débarqué quelques jours
auparavant au port de Limisso, à la
côte méridionale de l'isle. Le roi Henri de Lusignan, accompagné de tous
les grands seigneurs du pays, vint le
recevoir à la descente du vaisseau : il
le conduisit ensuite à Nicosie, capi-

AN. 1248. tale du royaume, & le logea dans ſon palais. Toute l'armée mit pied à terre les jours ſuivants, & ſe rafraîchit des fatigues de la mer. Les proviſions de bouche s'y trouverent en abondance : on ne ſe laſſoit point, dit Joinville, de voir & d'admirer les magaſins que les pourvoyeurs François avoient faits. C'étoient d'un côté des milliers de tonneaux de vin poſés les uns ſur les autres avec tant d'ordre qu'on eût pu les prendre pour de grandes maiſons artiſtement étagées; de l'autre, des amas prodigieux de blés qui formoient au milieu des champs comme autant de groſſes montagnes couvertes d'une herbe verte, parce que les pluies en avoient fait germer la ſuperficie. Ce qui les conſerva toujours beaux & frais, juſqu'à ce qu'on voulût les tranſporter à la ſuite des troupes. Mais quoiqu'on n'eût rien à ſouffrir de la diſette, le changement d'air, les mauvaiſes eaux, la bonne chere peut-être & la débauche cauſerent une eſpéce de peſte qui emporta beaucoup de monde. Les comtes de Dreux, de Montfort & de Vendôme, Archambaud de Bourbon, Robert évêque de Beauvais, Guil-

Pag. 25.

Guil. Nang. p. 347.

laume des Barres, & près de deux cens cinquante chevaliers en moururent. Le saint roi ne s'épargnoit pas dans cette désolation publique : il alloit lui-même visiter les malades & les consoler, sans craindre de gagner leur mal : il donnoit de l'argent aux uns, des remédes aux autres : il les exhortoit tous à profiter de leur état, en l'offrant à Dieu, qui, content de leur bonne volonté, les vouloit couronner avant même qu'ils eussent combattu.

Il termine tous les différends des croisés & des chrétiens du Levant.

C'étoit contre son inclination qu'il avoit pris le parti de passer l'hiver en Chypre. Quoique la moitié des croisés ne fût pas encore arrivée : *si n'eussent été les barons & ses proches*, dit Joinville, *il fut hardiment parti seulet ou avec peu de compagnie.* Mais il sçut employer utilement ce délai qui coûtoit tant à son cœur. Les fonds de la plûpart des croisés se trouvoient considérablement diminués par ce long séjour que personne n'avoit pu prévoir : il profita de la circonstance pour se les attacher par les bienfaits. Joinville n'avoit plus que *douze vingt livres tournois d'or* : cependant il falloit faire subsister ses dix chevaliers, plu-

Page 25.

AN. 1248.

ſieurs menacerent de le quitter. *Lors*, dit-il, *je fus quelque peu ébahi en mon courage, mais toujours avois fiance en Dieu. Quand le bon roi ſçut ma deſconvenue, il m'envoya querir, me retint à lui, & me donna huit cens livres tournois.* Guillaume de Dampierre, Gui de Forès, Gaucher de Châtillon, Raoul de Couci, & beaucoup d'autres ſeigneurs ſe voyoient dans le même embarras que le ſénéchal de Champagne : le généreux monarque s'obligea pour eux à des marchands Italiens parmi leſquels on compte des Spinola & des Doria, noms qui ſont devenus depuis ſi célebres. Le mélange des Latins avec les Grecs avoit fait naître de grands différends entre les Inſulaires : Louis vint à bout de les appaiſer. Les Grecs, par ſes ſoins, revinrent de leur ſchiſme, abjurerent les erreurs qu'ils y avoient ajoûtées, & leur archevêque y fut rétabli. La diviſion régnoit entre la nobleſſe Latine de Nicoſie & ſon archevêque : il eut auſſi le bonheur de les réconcilier.

Guil. Nang. p. 547.

Mais ce qui étoit encore plus important, il fit la paix entre les Templiers & les Hoſpitaliers, en leur fai-

ſant comprendre qu'en vain ils s'étoient dévoués au ſervice de Dieu, ſi par leurs inimitiés particulieres ils effaçoient les belles actions qu'ils avoient faites en combattant contre les ennemis de la foi. Aithon, roi d'Arménie, & Boëmond V, prince d'Antioche & de Tripoli, ſe faiſoient une cruelle guerre pour des intérêts fort embrouillés : il leur repréſenta ſi vivement les ſuites funeſtes de leurs diviſions, qu'il les engagea enfin à conclure une trève. *Ce Aithon*, dit Joinville, *étoit homme de grant renommée ; & y eut beaucoup de nos gens qui paſſérent en Arménie pour alier en la bataille gagner & profiter : deſquels onques puis n'en ouit-on nouvelles.* La piété du ſaint roi Louis, & la ſageſſe qui paroiſſoit dans toutes les actions de ſa vie, le rendoient tout puiſſant ſur les eſprits. On ne pouvoit le voir prier Dieu d'une maniere ſi perſuadée, qu'on ne ſe ſentît touché ; & pluſieurs Sarraſins eſclaves dans l'iſle de Chypre, après l'avoir vu, demanderent le baptême, & voulurent être de la religion d'un prince, qui étoit l'exemple de toutes les vertus. On ne voyoit parmi les croiſés que d'éternelles que-

Page 175.

AN. 1248. relles, qu'il n'étoit pas aiſé d'accommoder. Le monarque, obligé à beaucoup d'égards, agiſſoit en ces occaſions moins par autorité que par douceur & par inſinuation. Tous les grands ſeigneurs, fiers de leur naiſſance, & qui la plûpart faiſoient le voyage à leurs dépens, n'obéiſſoient qu'à demi : les traiter avec hauteur, ç'eût été les rebuter. Il falloit de grands ménagements, & Louis poſſédoit admirablement cet art précieux. Sans oublier qu'il étoit leur maître, il leur faiſoit ſentir qu'il étoit leur ami. Chacun croyoit ſuivre ſon inclination, & ne ſuivoit réellement que ſon devoir. Jamais il n'employa la violence, & toujours il trouva le moyen d'obtenir ce qu'il vouloit. Ce fut encore à ſa ſollicitation que les Génois & les Piſans, acharnés depuis longtems les uns contre les autres, ſacrifierent enfin leur intérêt à celui de la religion, & ſignerent une ſuſpenſion d'armes.

Guil. Nang. Ibid.

Il reçoit une ambaſſade d'un prince Tartare : ce qu'on doit en penſer.

Telles étoient les occupations du ſaint monarque, lorſqu'il reçut une ambaſſade de la part d'un prince Tartare, nommé Ercalthay, qui ſe diſoit converti à la foi chrétienne, & faiſoit paroître le zèle le plus

ſincére pour ſon avancement. Le chef de cette députation étoit un certain David, que des religieux de la ſuite de Louis reconnurent pour l'avoir vu en Tartarie, où le pape les avoit envoyés quelques années auparavant. Il remit au roi une lettre pleine de traits de dévotion, où cependant l'affectation ſe remarquoit encore plus que le ſtyle du pays, & l'aſſura que le grand Cham s'étoit fait baptiſer depuis trois ans; que les chrétiens n'avoient pas un plus zélé protecteur, & qu'il étoit prêt de favoriſer de tout ſon pouvoir l'expédition des François. On croit aiſément ce qu'on ſouhaite. Louis charmé de ces prétendues converſions qui pouvoient être ſi utiles à la religion, fit tout l'accueil poſſible aux ambaſſadeurs, les traita magnifiquement, les mena au ſervice de l'Egliſe pendant les fêtes de Noël, les renvoya comblés de ſes bienfaits, & les fit accompagner de quelques religieux chargés de préſens pour leur maître. C'étoit, entr'autres choſes, dit Joinville, *une tente faite à la guiſe d'une chapelle qui étoit moult riche & bienfait : car elle étoit de bonne eſcarlate fine, ſur laquelle il fit entailler &*

Page 25.

AN. 1248.

enlever par image l'Annonciation de la Vierge Marie, avec tous les autres points de la foi. Mais en vain nos ambassadeurs Jacobins & mineurs chercherent le prétendu Ercalthay, ils ne purent en avoir aucune nouvelle. La conversion du grand Cham se trouva de même un être imaginaire : loin de protéger les chrétiens, il se préparoit à leur faire une cruelle guerre. Ce qu'on peut conjecturer de tout ceci, c'est que le prince Ercalthay pouvoit être quelque petit seigneur Tartare peu connu, & chrétien tel qu'il y en avoit en ce pays-là : de-là cette maxime énoncée dans sa lettre « que Dieu » veut que tous ceux qui adorent la » croix, Latins, Grecs, Arméniens, » Nestoriens & autres, vivent en paix » ensemble, sans aucun égard à la di» versité des sentimens ». Peut-être aussi cette fourberie étoit-elle l'ouvrage des moines de ces contrées, gens corrompus pour la plûpart, & qui ne cherchoient qu'à tirer quelque chose de la libéralité du roi, que son zele pour la religion exposoit plus qu'un autre à ces sortes de surprises.

Guill. Nang. p. 348.

Il se détermine à porter la guerre en Egypte.

La saison avançoit, & tout se préparoit au départ. Dès l'arrivée du mo-

narque en Chypre, il s'étoit tenu un conseil de guerre, où les avis furent fort partagés sur les desseins de la campagne. Les uns vouloient qu'on allât droit à Ptolémaïs ou S. Jean d'Acre, persuadés qu'on reprendroit aisément le royaume de Jérusalem dont toutes les places étoient démantelées. Le principal but des croisades, disoient-ils, étoit de recouvrer la sainte Cité, & Louis acquéroit une gloire immortelle, s'il pouvoit rétablir le culte du vrai Dieu dans ces mêmes lieux où le salut du monde avoit été operé. Ainsi pensoient les Templiers & les Hospitaliers, soit que ce parti leur parût véritablement le meilleur, soit que leur intérêt les fît parler. Les autres, au contraire, ayant le roi de Chypre à leur tête, prétendoient que la conquête du royaume de Jérusalem, à la vérité facile, ne se pouvoit pas soutenir contre la puissance du soudan d'Egypte; qu'avant que toutes les places en fussent relevées, la plûpart des croisés seroient retournés en Europe; qu'il falloit aller à la racine du mal en attaquant Damiette; qu'après que les soudans auroient été domptés, on

AN. 1248.

iroit prendre possession de la Palestine, sans que personne s'y opposât. Louis fut touché de ces raisons, & encore plus, lorsqu'il vit le roi Henri & tous les grands seigneurs de l'isle prendre la croix.

AN. 1249.

Il envoye défier le sultan d'Egypte.

Il fut donc résolu de porter la guerre en Egypte. Mais parce que les loix de l'honneur, de la chevalerie & de la religion ne permettent pas d'attaquer un ennemi sans aucune déclaration préliminaire, le monarque envoya défier le soudan qui régnoit alors sur cette belle partie de l'Afrique. Le cartel annonçoit en même tems un roi d'un courage intrépide & un missionnaire dévoré de zele pour la foi. Melech Sala, c'est le nom du sultan, étoit sommé de rendre à la Croix l'hommage que tous les hommes lui doivent, s'il ne vouloit voir son pays ravagé par des gens qui ne craignoient rien quand il s'agissoit d'étendre l'empire de Jesus-Christ. On dit que ce malheureux prince, soit qu'il sentît sa fin approcher, il étoit gangrené de la moitié du corps, soit qu'il craignît pour ses Etats, ne put lire cette lettre sans verser beaucoup

Traduct. mss. de la Bible du roi, rapportée par la Chaise, Hist. de saint Louis, t. 1, p. 563, 564.

de larmes. Il répondit cependant avec fierté, « que les François auroient » moins de confiance en leur nombre » & en leur valeur, s'ils avoient vû le » tranchant de ces épées, qui venoient » d'enlever aux chrétiens leurs ancien- » nes & leurs nouvelles conquêtes : » que jamais nation n'avoit insulté l'E- » gypte sans porter la juste peine de sa » témérité : que ceux qui venoient l'at- » taquer de gayeté de cœur, connoî- » troient bientôt ce que sçavoient faire » des troupes jusques-là toujours vic- » torieuses, dont la premiere journée » seroit la derniere des chrétiens : que » les enfans, comme dit le saint Al- » coran, s'entretiendroient quelque » jour de ce qui en seroit arrivé : en- » fin que Dieu permet souvent que » le petit nombre remporte l'avantage » sur le plus grand, parce qu'il est » toujours pour ceux qui sont hum- » bles & patiens ». Ainsi de part & d'autre on ne songea plus qu'à se pré- parer, les uns à l'attaque, les autres à la défense. Mais avant que de voir le saint roi s'engager dans cette pé- rilleuse carriere, il semble nécessaire d'exposer la situation où se trouvoit alors la chrétienté d'Orient, & de

AN. 1249.

faire connoître le caractere & la puissance des ennemis dont elle étoit investie de tous côtés.

État de la chrétienté du Levant.

On a vu l'inutilité de la croisade sous Philippe Auguste & sous Richard *Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre : expédition dont tout le fruit fut la prise d'Acre & une trève de trois ans avec Saladin, le fléau des chrétiens. La nouvelle de la mort de ce héros de l'Asie, & des guerres civiles qui la suivirent, engagea un grand nombre de princes Allemands à prendre la croix, & à passer en Palestine pour tirer avantage de cette division. La trève avec les infideles n'étoit pas encore expirée ; mais il y avoit ordre du pape Célestin III de n'y avoir aucun égard : ordre plus digne d'un chef de brigands que d'un pontife chrétien. Ceux de ces nouveaux croisés qui arriverent des premiers, firent quelques hostilités. Saphadin irrité de cette infraction, assiégea Joppé ou Jaffa, l'emporta d'assaut, & fit passer plus de vingt mille chrétiens au fil de l'épée. Le roi de Jérusalem, Henri comte de Champagne, marchoit pour secourir cette importante place, lorsqu'il apprit qu'elle avoit été forcée. Le com-

Rog. de Hoved. p. 449. Spicil. t. 11, p. 472.

ble du malheur fut que ce prince se tua en tombant d'une fenêtre qui s'écroula sous lui. Les autres croisés d'Allemagne débarquerent sur ces entrefaites au port d'Acre, & répandirent par-tout une si grande terreur, que les Sarrasins abandonnerent d'abord Sidon, ensuite Sarepta, & quantité de petites places que les chrétiens raserent, dans la crainte d'être obligés de diviser leurs forces pour les garder. Baruth, ville très-forte, leur ouvrit ses portes. Ce fut-là que d'un consentement unanime ils élurent roi de Jérusalem Aimeri de Lusignan, qui venoit de succéder à la couronne de Chypre par la mort de Gui son frere. On alla aussi-tôt mettre le siége devant Thoron, le plus fort château de la contrée, mais qui dans peu fut réduit à la derniere extrémité. Saphadin y accourut avec une puissante armée. On se préparoit de part & d'autre à un sanglant combat, lorsqu'un bruit se répandit tout-à-coup parmi les chrétiens, que leurs principaux chefs faisoient filer les bagages vers Tyr: à cette nouvelle tout le monde prit la fuite. Les Sarrasins en firent autant de leur côté, sans qu'on sache pour-

Vitri. 1224. *Chron. Slav. p.* 174.

AN. 1249.

quoi ; de ſorte que les deux armées fuyant comme à l'envi, on peut dire que jamais on ne vit pareille déroute avec ſi peu de ſang répandu. Ce fut tout le fruit de cette croiſade. La mort de l'empereur rappella les princes Allemans dans leur patrie, & leur retraite laiſſa les chrétiens de Paleſtine preſque ſans ſecours. Heureuſement les diviſions des infideles obligerent Saphadin de renouveller la trève pour ſix ans.

Telle étoit la poſition des chrétiens du Levant, lorſque la mort leur enleva Aimeri de Luſignan. Ils députerent auſſi tôt à Philippe Auguſte, pour lui demander un roi qui fût capable de défendre le peu qui leur reſtoit. Le monarque jetta les yeux ſur Jean de Brienne, à qui l'hiſtoire attribue toutes les qualités qu'exigeoit un ſi pénible emploi. Mais le nouveau ſouverain étoit à peine en poſſeſſion du trône, qu'il ſe vit ſur le point d'en être précipité. Alors le pape fit publier une nouvelle croiſade ; mais les prédications de ſes miniſtres n'aboutirent qu'à renverſer l'eſprit d'un nombre infini d'enfans de l'un & l'autre ſexe, qui ſe mirent en tête, que Dieu

Labb. Bibl. p. 372.

Freher. t. 1, p. 281.

voulait se servir de leurs foibles mains pour délivrer Jérusalem du joug des infideles. Plus de cinquante mille arborent la croix, & ce qui fait bien voir jusqu'où peut aller le fanatisme, des prêtres qui ne sçavoient guere mieux ce qu'ils faisoient, n'eurent pas honte d'autoriser leur folie & de se mettre à leur tête. Ceux d'Allemagne, au nombre de vingt mille, dépouillés par les Lombards qui eurent la barbarie de les attaquer à main armée, furent obligés de retourner sur leurs pas, & périrent la plûpart par les chemins. Ceux de France, on en comptoit trente mille, s'embarquerent sur des vaisseaux que leur fournirent quelques marchands de Marseille. Tous, ou presque tous, eurent une fin malheureuse : les uns firent naufrage, les autres furent vendus en Egypte par ces marchands mêmes qui s'étoient chargés de leur conduite : action abominable, qui fut pour plusieurs la cause de la perte de leur religion. Il y en eut néanmoins quelques-uns pour qui elle fut l'occasion d'un glorieux martyre. Quels étoient donc ces hommes assez barbares pour abuser de la simplicité de cette innocente jeunesse ! Quels les

AN. 1249.

AN. 1249. peres & meres aſſez dénaturés pour ne point s'oppoſer à une entrepriſe auſſi extravagante ! Quel enfin le gouvernement, qui laiſſoit ainſi courir à ſa deſtruction la plus chere eſpérance de l'Etat ! Ce trait donne une étrange idée du ſiécle qui le fournit.

Quelques années après, un grand nombre de croiſés Allemans & Friſons pour la plûpart, paſſerent la mer, & de concert avec le roi Jean de Brienne, allerent mettre le ſiége devant Damiette, qui étoit la ſeule place d'Egypte capable de quelque réſiſtance. Elle fut priſe après une défenſe de quinze mois, qui fit périr bien de vaillans hommes ; mais ils furent remplacés par d'autres qui arriverent des diverſes parties de l'Europe, & ſur-tout de la France. Ce nouveau renfort inſpira des idées de préſomption, qui eurent des ſuites bien funeſtes. Le légat Pélage, appuyé des eccléſiaſtiques qui ne trouvoient jamais qu'on en fît aſſez à la guerre, eut aſſez de crédit pour engager l'armée chrétienne à marcher contre Mélédin qui venoit de ſuccéder à Saphadin ſon pere. Ce fut en vain que le malheureux roi repréſenta

Vitri. Math. Par. p. 300.

senta que c'étoit tout hazarder dans un tems où le débordement du Nil approchoit : en vain fit-il valoir les offres du nouveau soudan, qui consentoit de rendre Jérusalem rebâtie à ses dépens, avec tout le royaume ; qui cédoit même Damiette pour toujours, & six ou sept lieues de pays aux environs : il ne fut point écouté, & l'obstination de Pélage l'emporta. On se mit en marche pour aller au Caire ; & ce qu'avoit prédit le sage Brienne ne manqua pas d'arriver. L'armée engagée au milieu de l'inondation, sans provisions, sans vivres, se trouva trop heureuse d'en sortir par un traité honteux à la vérité, mais nécessaire dans la triste circonstance où l'on se trouvoit. Les chrétiens rendirent Damiette, avec tous les esclaves d'Acre & de Tyr : les Sarrasins de leur côté promirent de conduire l'armée en lieu de sûreté, de lui fournir pendant quinze jours toutes les choses nécessaires à la vie, enfin de délivrer tout ce qu'il y avoit de captifs chrétiens dans leurs Etats. Tout fut exécuté fidellement de part & d'autre, & l'on conclut une trève de huit ans.

AN. 1249.

Ce fatal événement obligea l'infor-

tuné de Brienne de passer en Europe, où il conclut le mariage d'Isabelle sa fille, avec Frédéric, qui bientôt le força de lui céder le titre de roi de Jérusalem. Mais les grands démêlés de cet empereur avec les papes ne lui permirent pas de se rendre si-tôt dans ses nouveaux Etats. Tout cependant y demandoit sa présence, & principalement la division des Templiers & des Hospitaliers qui, devenus riches, sans cesser de vouloir l'être encore davantage, oublierent malheureusement la fin de leur institution. Jaloux les uns des autres, chacun des deux ordres regardoit comme autant de perdu pour lui tout ce que l'autre acquéroit. On en vint jusqu'à se faire une guerre ouverte. Frédéric arriva enfin, & par ses négociations plus que par la force de ses armes, obligea le soudan d'Egypte embarrassé par d'autres guerres, à lui rendre Jérusalem, Béthléem, Nazareth, Thoron, Sidon, avec toutes les bourgades & tous les villages jusqu'à Jaffa. Ainsi les chrétiens se virent encore une fois libres dans la sainte cité. Mais l'empereur rappellé en Italie par la guerre que le pape lui faisoit, n'eut pas le tems d'en relever

AN. 1249.

Math. Par. & alii.

les fortifications qu'on avoit abbatues : elle demeura donc sans défense, expofée à celui qui feroit maître de la campagne.

AN. 1249.

La trève que Frédéric avoit conclue pour dix ans, fut obfervée affez réguliérement de part & d'autre. Elle alloit expirer, lorfqu'il fe fit une nouvelle croifade commandée par Thibaut comte de Champagne, & roi de Navarre. On en a vu le mauvais fuccès : ils ne voulurent point combattre enfemble, & furent défaits par leur faute. Richard d'Angleterre y arriva quelque tems après, & s'il ne fit point de conquêtes, il eut du moins la confolation de faire mettre en liberté plus de cinq cens chrétiens qui languiffoient depuis deux ans dans les prifons des infidéles. Heureux s'il eût encore pu terminer les querelles qui divifoient les Hofpitaliers & les Templiers. Ceux ci ne le virent pas plutôt parti, que loin d'obferver le traité qu'il avoit fait avec Mélech Sala foudan de Babylone, c'eft-à-dire, du Grand Caire, ils continuerent les hoftilités plus vivement que jamais, & fe liguerent avec le foudan de Damas, qui permit aux chrétiens de s'établir

AN. 1249.

librement dans la Palestine depuis le Jourdain jusqu'à la mer, & même dans la ville de Jérusalem. Le sultan d'Egypte s'allia de son côté avec un peuple dont le nom n'est pas moins incertain que l'origine : le plus grand nombre les appelle Corasmins, & les fait venir de Perse, d'où ils furent chassés par les Tartares qui inondoient alors l'Asie.

Cétoit une nation Mahométane, très-guerriere, si féroce, que personne ne vouloit lui donner retraite, ennemie de tout le monde, & ayant tout le monde pour ennemi. Le soudan de Babylone lui abandonna la Palestine, où elle mit tout à feu & à sang. Jérusalem fut pillée, l'Eglise du S. Sépulcre profanée, sept mille, tant Chrétiens que Mahométans, passés au fil de l'épée, & une multitude infinie de religieuses, de femmes, de vieillards, & d'enfants égorgés. Deux fois les croisés leur livrerent bataille : deux fois on vit couler des ruisseaux de sang, mais le nombre prévalut. L'armée chrétienne fut défaite, & presque tous les gens de marque tués ou pris. On assure que des trois ordres des chevaliers il ne resta que trente-trois Templiers, vingt-six

Guill. Nang. Gest. S. Lud.

Math. Par. &c.

Hoſpitaliers, & trois Teutoniques : ce qui mit le comble aux maux de la Terre-ſainte, dont on prétend que le ſaint roi Louis eut révélation dans ſa maladie : révélation qui le détermina à prendre la croix pour ſauver la religion dans ces mêmes lieux où ſon Auteur s'eſt immolé pour le ſalut du monde. Bientôt néanmoins celui qui éleve & renverſe les empires, mit fin à tant d'horribles brigandages. Les Coraſmins battus par le lieutenant du ſoudan de Damas, chaſſés par le ſultan d'Egypte, livrés à l'épée des Sarraſins, furent enfin exterminés, de façon que le nom même s'en perdit.

Tel étoit l'état de la Paleſtine, lorſque Louis prit les armes pour la ſecourir. Les chrétiens y poſſédoient encore quatre principautés, celle d'Acre, où les Vénitiens, les Génois, les Piſans & quelques autres avoient chacun leur quartier qui leur appartenoit, celle de Tripoli, celle de Tyr, celle d'Antioche; mais toutes ſe trouvoient inveſties de toutes parts par les Mahométans, dont le plus puiſſant étoit Melech-Sala, appellé dans nos hiſtoriens tantôt ſoudan de Babylone, tantôt ſoudan d'Egypte. Ce fut

AN. 1249.

dans les Etats de ce redoutable prince, que le roi résolut de porter la guerre.

Départ de Chypre. *Page 27.*

Tous les croisés François étoient arrivés avec environ deux cents Anglois, sous la conduite de Guillaume *Longue Epée*, comte de Salisbery, qui voulut avoir part à cette pieuse expédition. On s'embarqua, dit Joinville, *le propre Vendredi devant la Pentecôte, & le roi fit crier que tous tirassent après lui, pour aller droit en Egypte.* La flotte étoit nombreuse : il y avoit plus de cent vingt gros vaisseaux, & plus de quinze cents petits : toute la mer en étoit couverte, *qui étoit plaisante chose à voir.* On alloit à pleines voiles, lorsque tout-à-coup le vent changea, l'air s'obscurcit, la mer devint grosse, & dans quelques moments l'orage fut si furieux, que tous les vaisseaux se trouverent dispersés. L'art de la navigation n'étoit pas encore au point de perfection où il est aujourd'hui : chacun se laissa aller au gré des vagues. Les uns emportés par le vent, aborderent au port d'Acre, les autres furent jettés fort loin, & sur des côtes *étrangéres, & le roi ne les* *Page 28.* *revit de long tems.* Le pieux monarque, quand la tempête fut appaisée,

se vit à la hauteur de la pointe de Limisso, d'où il étoit parti. Il mit pied à terre pour faire dire la messe, & y demeura quelques jours en attendant des vaisseaux de la flotte qui venoient se rejoindre au gros. Mais le nombre en étoit considérablement diminué; & dans la revue qu'il fit de son armée, il ne se trouva que sept cents chevaliers, de deux mille huit cents qui étoient embarqués avec lui. Cette perte fut réparée en quelque sorte par l'arrivée de Guillaume de Ville-Hardouin, qui avoit succédé à Geofroy son frere, dans la principauté d'Achaïe, & du duc de Bourgogne, qui avoit passé l'hiver en Morée. Tous deux amenoient un nombre considérable de troupes. Ce secours inespéré rendit au soldat l'air victorieux que la dispersion de la flotte lui avoit ôté.

AN. 1249.

Guill. Nang. p. 553.

Description de la ville de Damiette.

On se remit donc en mer; & après quelques jours d'une navigation favorable, on arriva à la vue de Damiette. Cette ville passoit pour la plus belle, la plus riche, & la plus forte place de l'Egypte, dont elle étoit regardée comme la clef principale. Elle étoit à une demi-lieue de la mer

Sanud. p. 171.

An. 1249.

entre deux bras du Nil, dont le plus considérable formoit un port capable de contenir les plus grands vaiſſeaux. C'eſt là qu'on voyoit cette groſſe tour que les chrétiens avoient priſe, avec tant de fatigues, ſous Jean de Brienne, & où l'on comptoit, dit-on, juſqu'à ſoixante & dix chambres. Elle ſervoit en même tems de défenſe contre l'ennemi, & de barriere pour les vaiſſeaux qui arrivoient d'Ethiopie & des Indes. Une longue chaîne qui aboutiſſoit de cette fortereſſe à une des tours de la ville, fermoit tellement toute iſſue, que rien ne pouvoit ni entrer, ni ſortir, ſans la permiſſion du ſultan. Ce qui lui procuroit un tribut immenſe, parce que c'étoit alors le ſeul paſſage pour les épiceries qui devoient être diſtribuées ſur toutes les côtes de la Méditerranée. Le corps de la place étoit fortifié d'une enceinte de murailles, double le long du Nil, triple du côté de la terre, avec des foſſés auſſi larges que profonds. On y avoit encore ajoûté de nouveaux ouvrages, depuis qu'elle avoit été repriſe ſur les chrétiens. C'étoit-là que le ſultan avoit mis toute ſon eſpérance; c'étoit-là que tendoient tous les

vœux de Louis, persuadé que cette conquête le rendroit bientôt maître de l'Egypte.

AN. 1249.

Discours du saint roi à l'armée.

On ne fut pas plutôt à la vue de l'ennemi, que toute la flotte se rassembla autour du roi. Les principaux seigneurs monterent sur son bord, & lui-même se présenta sur le tillac d'un air à donner de la résolution aux plus timides. Sa taille étoit avantageuse & bien proportionnée, *& vous promets*, dit Joinville, *que onques si bel homme armé ne vis; car il paroissoit par-dessus tous depuis les épaules en amont;* & quoiqu'il fût d'une complexion très-délicate, son courage le faisoit paroître capable des plus grands travaux. Il avoit les cheveux blonds, comme tous ceux de la maison de Hainaut, dont il étoit par sa grand-mere, & réunissoit tous les autres agréments qui accompagnent d'ordinaire cette couleur. Sa chevelure extrêmement courte, suivant la coutume de ce tems-là, n'en laissoit que mieux voir les graces naturelles répandues sur son visage. On remarquoit dans toute sa personne je ne sçais quoi de si doux en même tems & de si majestueux, qu'en le voyant on se

Page 43.

An. 1249. ſentoit pénétré tout à la fois, & de l'amour le plus tendre, & du reſpect le plus profond. La ſimplicité même de ſes habits & de ſes armes, ſimplicité néanmoins qui admettoit toute la propreté qui ne va point à l'affectation, lui donnoit un air plus guerrier encore que n'auroit pu faire la richeſſe qu'il négligeoit. « Mes amis, dit-il aux » chefs de ſon armée, ce n'eſt pas » ſans deſſein que Dieu nous amene » à la vûe de l'ennemi, lorſque nous » nous en croyons encore fort éloi- » gnés : c'eſt ſa puiſſance qu'il nous » faut ici enviſager, & non pas cette » multitude de barbares, qui défend le » royaume où nous portons la guerre. » Ne me regardez point comme un » prince en qui réſide le ſalut de l'Etat » & de l'Egliſe. Vous êtes vous-mêmes » l'Etat & l'Egliſe; & vous n'avez en » moi qu'un homme dont la vie, com- » me celle de tout autre, n'eſt qu'un » ſouffle que l'Eternel peut diſſiper » quand il lui plaira. Marchons donc » avec aſſurance en une occaſion » où tout événement ne peut que » nous être favorable : ſi nous en » ſortons victorieux, nous acquer- » rons au nom chrétien une gloire

Math. Par. Edit. Lat. de Londres, en 1640. Add. p. 166., 167.

» qui ne finira qu'avec l'univers : si » nous succombons, nous obtenons » la couronne immortelle du marty- » re. Mais pourquoi douter du suc- » cès ? N'est ce pas la cause de Dieu » que nous soutenons? Oui sans doute. » C'est pour nous & par nous que le » Sauveur veut triompher de ces bar- » bares : commençons par en rendre » gloire à son saint nom, & prépa- » rons nous à celle d'en avoir été les » instruments ». On ne peut exprimer l'ardeur que ce discours inspira : bientôt les Sarrasins en ressentirent l'effet.

AN. 1249.

Le sultan averti par ses sentinelles, qu'on découvroit dans la mer une forêt de mâts & de voiles, envoya quatre galeres bien armées, pour reconnoître ce que c'étoit. Elles parurent au moment même que Louis achevoit de parler ; & s'étant trop avancées, elles se virent tout-à-coup investies par quelques bâtiments qu'on avoit détachés contre elles.

Trois accablées de pierres que lançoient les machines des vaisseaux François, furent coulées à fond avec tout l'équipage; la quatrieme eut le bonheur d'échapper, & alla porter la nouvelle

An. 1249.

que le roi de France arrivoit, suivi d'un grand nombre d'autres princes. Aussitôt le monarque Egyptien donna ses ordres pour se préparer à la défense ; & dans peu, dit Joinville, *il y eut grande compagnie à nous attendre.* Le spectacle de part & d'autre avoit quelque chose de terrible & d'agréable tout ensemble. Toute la côte se trouva en un instant bordée *de toute la puissance du soudan, qui étoient très-belles gens à regarder.* Toute la plage étoit couverte de navires, dont les pavillons de différentes couleurs arboroient la croix, & montroient à l'Egypte une vive peinture de la puissance des chrétiens. La flotte ennemie, composée d'un nombre infini de vaisseaux de guerre & de toutes sortes de bâtiments, étoit rangée en l'une des embouchures du Nil, par où l'on montoit vers Damiette. Le sultan en personne, d'autres disent Facardin son lieutenant, le plus grand homme de guerre qu'eussent les Sarrasins, commandoit l'armée de terre, *portant les armes de fin or, si très-reluisant, que quand le soleil y frappoit, il sembloit que ce fût proprement cet astre lui-même.* Le ciel & la mer retentissoient du

Page 28.

bruit de leurs cors recourbés, & de leurs *naccaires*, espèces de tymbales énormes dont deux faisoient la charge d'un éléphant; *chose épouvantable à ouïr, & moult étrange aux François.* C'étoit en affrontant ces deux armées de terre & de mer, qu'il falloit hazarder la descente.

AN. 1249.

La descente en Egypte est résolue.

Dès que Louis eut fait jetter l'ancre, il manda les principaux chefs de l'armée, pour tenir conseil de guerre. D'abord tous les avis allerent à différer la descente, jusqu'à ce que le reste des vaisseaux écartés par la tempête fût rassemblé, *pour ce*, dit Joinville, *qu'il n'en étoit pas demeuré la tierce partie*. Mais le zele du saint roi ne s'accommodoit point de ce retardement. Animé d'un feu extraordinaire & divin qui lui présageoit la victoire, il représenta vivement que ce délai feroit croire aux ennemis qu'on les craignoit: qu'il n'y avoit point de sûreté à demeurer à l'ancre sur une côte fort sujette aux bourrasques; qu'on n'avoit aucun port où la flotte pût se mettre à couvert de l'orage, & des entreprises des Sarrasins; qu'une seconde tourmente pourroit disperser le reste, aussi bien que ceux

Ibid.

AN. 1249. qu'on vouloit attendre ; que ce retard enfin éteindroit cette premiere chaleur qui décide d'ordinaire pour toute la ſuite, & répandroit dans l'armée une impreſſion de crainte dont on auroit peut-être de la peine à revenir. Tout le monde ſe rendit à des raiſons ſi eſſentielles, & l'attaque fut réſolue pour le lendemain à la pointe du jour.

Ordre de l'attaque.

On fit une garde exacte toute la nuit ; & dès l'aurore on s'avança vers une aſſez grande iſle qui n'étoit ſéparée de la ville que par un bras du Nil, ſur lequel il y avoit un pont de bateaux. C'étoit l'endroit même où Jean de Brienne avoit fait ſa deſcente ; & le ſaint roi Louis le choiſit apparemment comme l'abord le plus aiſé. Les vaiſſeaux s'approcherent le plus près qu'ils purent de la plage, qui étoit baſſe comme l'eſt toute l'Egypte, & d'un aſſez facile accès. Alors les troupes ſe jetterent dans une infinité de bâtiments plats que le roi avoit fait faire en Chypre, & voguerent fiérement vers le rivage. Louis, pour donner l'exemple, deſcendit le premier dans ſa barque, accompagné du légat, qui portoit lui-même une croix

Guil. Nang. p. 353.

fort haute, pour animer les ſoldats par cette vûe. Une chaloupe cependant précédoit le monarque : c'étoit celle qui portoit l'oriflamme, cette fameuſe banniere que les François avoient accoutumé de ſuivre dans les combats, & qu'ils n'abandonnoient jamais qu'avec la vie. Elle étoit entourée de quantité d'autres, que montoient les princes freres du roi, tous les grands ſeigneurs, & les chevaliers armés de toutes pieces, avec la lance à la main, & leurs chevaux à côté d'eux. On avoit auſſi diſpoſé ſur les aîles des barques chargées d'arbalêtriers, pour écarter à coup de fléches les ennemis qui bordoient la rive, à peu près dans le même ordre que le jour précédent. Enſuite venoit le reſte des gens de guerre, qui faiſoient comme le corps de réſerve.

Guil. Guiart, p. 141.

Dès qu'on fut à la portée de l'arc, tout l'air parut obſcurci de traits : la chaloupe qui portoit l'oriflamme, fut la premiere qui gagna le rivage. *Quand le bon roi*, dit Joinville, *ſçut qu'elle étoit arrivée à terre*, tranſporté de cette valeur héroïque qu'il a portée au dernier dégré, il ſortit de ſon

Deſcente du roi & ſon intrépidité.

AN. 1249

vaiſſeau malgré les efforts du légat qui vouloit le retenir, ſe jetta dans la mer où il eut de l'eau juſqu'aux épaules, *& s'en alla droit aux ennemis, l'écu au cou, ſon heaume en la tête, & ſon glaive au poing.* L'exemple du monarque fut un ordre bien preſſant pour des François. Auſſi-tôt la plage retentit du cri ordinaire, *Mont-joie ſaint Denys* : tout le monde, princes, chevaliers, ſoldats, ſe précipiterent à travers les vagues, & malgré la vigoureuſe réſiſtance des Sarraſins, prirent terre de tous côtés. Le ſire de Joinville aborda des premiers & ſauta ſur la rive avec ſes gens, vis-à-vis d'un gros de ſix mille Sarraſins à cheval. Ceux-ci *frapperent des éperons* droit aux nouveaux débarqués, qui ſans s'étonner, ſe couvrirent de leurs boucliers, *ficherent à terre leurs lances, les pointes devers l'ennemi*, & formerent comme une eſpece de rempart, derriere lequel les bataillons ſe rangeoient à meſure qu'ils arrivoient. On vit un moment après, paroître Baudouin de Rheims, qui joignit le ſénéchal de Champagne avec mille hommes, & fut joint lui-même par le comte de Jaffa, qui ſe préſenta *moult-*

Page 29.

noblement. Alors tout s'ébranla pour enfoncer les infideles qui tournerent bride, & s'enfuirent sans rendre de combat.

AN. 1249.

Défaite de la flotte & de l'armée des Sarrasins.

On voyoit les mêmes prodiges de valeur du côté du roi. Il prit terre à travers une grêle de fléches qui couvrit toute l'armée, mais qui ne l'empêcha pas de se prosterner un moment, pour rendre graces à Dieu d'un commencement si favorable. Déja il se mettoit en devoir d'aller charger les Sarrasins, *lorsque ses gens le firent arrêter & demeurer*, jusqu'à ce que son bataillon fût formé. Par-tout l'attaque étoit la même, par-tout le succès fut égal. Bientôt le rivage fut nettoyé par les archers chrétiens, ou gagné par les chevaliers, à coups d'épée. Les Egyptiens, après une opiniâtre résistance, se virent enfin forcés de se retirer en désordre, laissant un grand nombre des leurs sur la place. Ils ne furent pas plus heureux sur la mer. Leurs navires résisterent quelque tems, & leurs machines firent un fracas prodigieux; mais celles des François lancerent de grosses pierres & des feux d'artifices avec tant de promptitude, d'adresse & de bonheur, que les infideles maltraités

Joinv. p. 30.

AN. 1246.

par-tout, furent obligés de plier après un combat de plusieurs heures. L'abordage acheva leur déroute. Une partie de leurs vaisseaux fut prise ou coulée à fond : l'autre remonta le Nil, & les croisés demeurerent maîtres de l'embouchure.

Guil. Nang. p. 353.

Louis cependant avoit eu le tems de ranger ses troupes en bataille, à mesure qu'elles abordoient : il se mit à leur tête, & marcha droit aux Sarrasins, qui s'étoient renfermés dans leurs retranchements. Ce ne fut d'abord que de simples escarmouches; mais bientôt l'action devint générale. On se battit de part & d'autre avec fureur, les Egyptiens, pour effacer les premieres taches de cette journée, les François pour ne pas se laisser arracher les lauriers qu'ils venoient de cueillir. Ces braves croisés se surpasserent en quelque sorte eux-mêmes, à l'exemple de leur saint roi, qu'on voyoit toujours le premier par-tout, & qui, dans cette grande occasion, si l'on en croit les auteurs du tems, fit des choses qui annoncent plus qu'un simple héros mortel. Le carnage fut grand du côté des infideles, qui perdirent, entr'autres, le commandant de Damiette &

Chron. Fl. p. 55.

Guil Guiart. p. 142.

deux autres Emirs très-distingués. Enfoncés de tous côtés, ils abandonnerent une seconde fois le champ de bataille, & se sauverent dans la ville. On ne compte parmi les croises, que cinq ou six hommes tués ou noyés; Hugues de Lusignan, comte de la Marche, fut le seul seigneur de marque, qui périt de la main des ennemis. Il avoit cherché la mort en aventurier; il expira percé de mille coups. Heureux, s'il eut en vue de donner son sang pour la foi, d'avoir effacé aux yeux de Dieu des fautes que la postérité, qui ne sçait point pardonner, reprochera éternellement à sa mémoire! C'est ainsi que deux fois vainqueur dans un seul & même jour, Louis demeura maître de toute la rive occidentale du Nil, du pont qu'on n'eut pas la précaution de rompre entiérement, & de la principale embouchure de ce fleuve si fameux.

Le roi entre dans Damiette.

Le lendemain, le roi donna ses ordres pour débarquer ce qui restoit d'hommes & de chevaux. Déja un nombre prodigieux de manœuvres étoient occupés, les uns à remonter les machines, les autres à réparer le pont dont on n'avoit rompu qu'une

An. 1249. partie, lorſqu'on vit Damiette tout en feu. Un moment après, quelques eſclaves chrétiens en ſortirent & vinrent avertir le monarque que les ennemis, ſur le bruit de la mort de leur ſoudan, avoient abandonné la ville & l'avoient livrée aux flammes. On eut quelque peine à croire une choſe ſi extraordinaire. Louis y envoya, & l'on n'y trouva que quelques malheureux chrétiens morts ou mourants, que les barbares en s'enfuyant avoient maſſacrés de rage. On détacha auſſitôt un corps de troupes, tant pour éteindre le feu, que pour ſe ſaiſir des portes, & ſe mettre hors d'état de craindre une ſurpriſe. Le ſaint roi y entra enſuite en proceſſion, nuds pieds, nue tête, accompagné de la reine, des princes ſes freres, du roi de Chypre, de tous les ſeigneurs de l'armée, & précédé du légat, du patriarche de Jeruſalem, des évêques, & de tout le clergé du camp. On alla deſcendre de cette maniere à la grande moſquée que le légat *réconcilia*, car elle avoit été benite & dédiée à la Mere de Dieu, lorſque Jean de Brienne prit Damiette. On chanta le *Te Deum* dans ce même lieu où la

Guil. Nang. p. 354.

veille tout retentiſſoit du nom de Mahomet, & la Meſſe y fut célébrée ſolemnellement. La plûpart des croiſés, qu'un événement ſi peu attendu touchoit ſenſiblement, verſerent des larmes de joie, & reconnurent ſur eux la protection viſible du ciel. Le pieux monarque, avant que de ſortir de la nouvelle égliſe, forma le deſſein d'y fonder un évêché & un chapitre, pour y chanter nuit & jour les louanges du Dieu des armées.

AN. 1249.

Ce grand prince, couvert en ce jour de toute la gloire des héros, s'humilioit de plus en plus, & ſans ſe donner aucune part à la victoire, proteſtoit hautement, qu'il ne la devoit qu'à Dieu ſeul. C'étoit en effet une choſe qui tenoit du prodige, qu'une poignée de gens de pied, tout mouillés, qui ne pouvant aborder qu'à la file, avoient à peine le loiſir de former quelques bataillons, euſſent mis en fuite en auſſi peu de tems une armée ſi nombreuſe & ſi puiſſante en cavalerie; que des vaiſſeaux qui n'étoient montés que par des mariniers, euſſent vaincu & diſſipé toute une grande flotte bien armée; enfin qu'une des plus fortes places de l'Orient eût été

An. 1249.

abandonnée ſans rendre aucun combat par des gens qui après tout étoient ſoldats, & ne manquoient ni de réſolution ni d'adreſſe, comme ils le firent aſſez paroître quelques mois après. C'eſt, diſoit Louis, que l'Etre des êtres tient tout en ſa main, & répand ſur les hommes, quand il lui plaît, ou l'eſprit de confiance, ou l'eſprit de terreur.

Partage du butin : plaintes à ce ſujet.

Le ſaint roi fit enſuite ramaſſer tout le butin. On mit à part les vivres, les armes & les machines de guerre; mais on ne trouva que pour ſix mille livres de marchandiſes : les Sarraſins les avoient ou emportées, ou cachées, ou brûlées. *Ce fut*, dit Joinville, *une même choſe comme qui bouteroit demain le feu au Petit Pont à Paris, dont Dieu nous garde d'un tel dangier.* Auſſitôt le monarque aſſembla tous les barons & les prélats de ſa ſuite, pour délibérer *comment ces biens ſe devoient départir.* Tous furent d'avis qu'il falloit garder pour l'approviſionnement de la place toutes les munitions, tant de guerre que de bouche, & faire diſtribuer le reſte aux troupes, ſelon qu'il ſeroit trouvé plus à propos. On vouloit charger de cette commiſſion

Page 31.

le bon prudhomme meſſire Jean de Valeri, gentilhomme Champenois, plus diſtingué encore par ſes mœurs que par ſa qualité, & rigide obſervateur des anciens uſages. « Sire, répondit ce généreux chevalier, » on ne peut être » plus ſenſible que je le ſuis à l'honneur que vous me faites ; mais je » ſupplie très-humblement Votre » Majeſté de vouloir bien me diſpenſer de l'accepter. On a toujours obſervé anciennement de laiſſer un tiers du butin à celui qui commandoit, & de partager tout le reſte en commun. Je ne ſçais point corriger mes peres & mes aînés. S'il vous plaît me remettre les deux parts de froment, orges, ris & autres choſes qu'avez retenus, très-volontiers les diſperſerai aux pélerins pour la gloire de Dieu : autrement, ne vous déplaiſe, l'offre ne prendrai point. Le roi, continue Joinville, qui ſe pique toujours de dire la vérité, n'eut pas agréable ce conſeil, & demeura ainſi la choſe : dont maintes gens ſe tinrent très-mal contents de lui, de quoi il avoit deſrompu les bonnes coutumes anciennes. »

AN. 1249.

Ibid. & p. 83.

Les croiſés prennent la réſolution de paſſer l'été à Damiette.

Quelques croiſés néanmoins qui

AN. 1249. après ce qui venoit d'arriver, ne croyoient rien d'impoſſible, demandoient qu'on les menât droit à Alexandrie ou au Caire ; mais tout le conſeil s'y oppoſa. On ſe ſouvenoit encore de la défaite de Jean de Brienne, & le tems approchoit où le Nil, par ſes inondations, devoit rendre les campagnes impraticables. C'eſt un effet purement naturel, qui ne manque jamais d'arriver tous les ans : de-là dépend la fertilité de l'Egypte. On ne peut exprimer les alarmes des anciens Egyptiens, lorſque ce débordement retardoit ſeulement d'un jour. Alors, diſent les hiſtoires orientales, ils prenoient une jeune fille, la plus belle qu'ils puſſent trouver, & la noyoient richement parée dans le fleuve, comme une victime capable de fléchir ſa colere & de mériter ſes faveurs. Les califes, ajoûte-t-on, abolirent cette cruelle dévotion, pour lui en ſubſtituer une autre, moins barbare, à la vérité, mais également ridicule : ils ſe contenterent d'y faire jetter une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déborder, ſi toutefois c'étoit la volonté de Dieu. Les croiſés ignoroient ſans doute, ou vouloient ignorer que la crue

crue du Nil ne commence que vers le quinzieme de Juin. Si, après la prise de Damiette, ils eussent été droit au Caire, il est certain que dans la consternation où étoient les Sarrasins, ils auroient eu tout le tems de s'emparer de cette grande ville, alors très-peu fortifiée : conquête qui leur livroit toute l'Egypte sans tirer l'épée.

Désordres causés par leur inaction.

Mais un des plus dangereux effets de la prospérité est d'aveugler l'esprit. On voulut se reposer sur ses lauriers, & cette inaction fut la perte des troupes. En vain le saint monarque essaya de s'y opposer, en proposant de nouveaux exploits, il fallut céder au torrent des opinions qui furent presque toutes d'attendre, & les vaisseaux dispersés par la tempête, & le comte de Poitiers qui devoit amener un renfort considérable. En vain il donnoit l'exemple d'une vie toute chrétienne : l'abondance & l'oisiveté firent plus de mal dans son armée, que tant d'exemples de vertu ne purent faire de bien. Elles y produisirent d'abord le relâchement, ensuite le désordre, enfin la débauche grossiere. Les jeunes chevaliers ne se voyant point d'ennemis en tête, s'abîmerent dans les plaisirs.

AN. 1249.

Le grand jeu les posséda, & leur fit perdre la raison avec leurs biens : ils se consolerent avec le vin, de la perte de leur argent, de leurs chevaux, & même de leurs armes : leur fureur alla même jusqu'à violer & filles & femmes, au mépris de toutes les loix divines & humaines. Les grands seigneurs consumoient tous leurs fonds en festins, dont la magnificence étoit le moindre excès. Les simples soldats passoient les jours & les nuits à boire & à jouer. Tout étoit plein de lieux de prostitutions : il y en avoit *jusqu'à l'entour du pavillon royal, qui étoient tenus par les gens du roi.* On peut dire enfin, avec un célebre moderne, *que toutes sortes de vices y régnoient, & ceux que les pélerins avoient apportés de leurs pays, & ceux qu'ils avoient pris dans les pays étrangers.*

Joinv, p. 32.

M. Fleury, Mœurs des Chrét. p. 399.

Le roi s'efforce en vain d'y remédier : il est peu obéi.

Louis gémissoit devant Dieu de tant d'excès, rendoit ordonnances sur ordonnances, agissoit par prieres avec les uns, menaçoit les autres, tantôt indulgent, tantôt sévere. Il arriva encore *que les gens du roi, logés à leur aise dans cette cité de Damiette*, rançonnerent les marchands étrangers, qui ne pouvant exposer leurs denrées

dans des places publiques, ſans payer auparavant des ſommes exorbitantes, n'y venoient plus, parce qu'ils n'y trouvoient plus leur compte : *ce qui fait un très-grand mal & dommage.* Le monarque faiſoit ce qu'il pouvoit pour remédier à tant de déſordres ; mais le peu d'obéïſſance qu'il trouva rendit preſque tous ſes efforts inutiles. On doit dire néanmoins, à la gloire immortelle de ce grand prince, que tous les étrangers ſe louoient hautement de ſa juſtice, & publioient par-tout qu'il leur donnoit les mêmes marques de bonté qu'à ſes propres ſujets. Quant à ſes domeſtiques qui dépendoient de lui plus particuliérement, ils furent châtiés trés-ſévérement, chaſſés & renvoyés en France, quoiqu'ils lui fuſſent néceſſaires ; mais il aima mieux ſe priver de leur ſervice, que de voir deshonorer impunément la religion & ſon auteur.

Le ſultan lui écrit & lui offre la bataille : il répond en grand prince.

Math. Par. Add. p. 168.

Cependant Melech Sala, ſoudan d'Egypte, quoique mourant & dépouillé d'une place qu'on regardoit comme le ſalut de l'Etat, n'avoit rien perdu de ſa fierté. Il écrivit au roi, » que cette quantité de vivres & d'inſ- » truments d'agriculture dont il avoit

An. 1249.

» chargé ses vaisseaux, devenoient une » précaution très-inutile : que c'étoit à » lui de faire les honneurs de son pays: » qu'il s'engageoit enfin à fournir aux » François assez de blés pour le séjour » qu'ils feroient dans son royaume ». Louis crut se devoir à lui-même d'oublier pour un moment la modestie qui lui étoit naturelle : il répondit en grand roi, « qu'il avoit pris terre en » Egypte au terme qu'il s'étoit lui-» même marqué, mais qu'il ne s'en » étoit point encore fixé pour le re-» tour ». Bientôt les infideles eurent rassemblé toutes leurs forces. Alors le fier sultan envoya offrir la bataille, marqua le vingt-cinquieme de Juin, & laissa le choix du lieu. La réponse du saint monarque fut, « qu'il n'ac-» ceptoit aucun jour préfix, parce » que c'étoit excepter les autres; qu'il » défioit Mélech-Sala pour le lende-» main comme pour tous les autres » jours : qu'en quelque endroit & à » quelque heure qu'ils se rencontras-» sent, il le traiteroit en ennemi, jus-» qu'à ce qu'il pût le regarder comme » son frere ». C'est que ce sage prince, instruit que le soudan avoit un mal incurable, espéroit profiter du trouble &

des guerres civiles que sa mort causeroit parmi les Sarrasins. Il se contenta donc de fortifier son camp, & de faire bonne garde : elle étoit très-nécessaire.

AN. 1249.

Les infideles venoient tous les jours, & les escarmouches étoient fréquentes. Les Bédouins sur-tout causoient de perpétuelles alarmes. C'étoit une sorte d'Arabes qui habitoient dans les déserts, ne vivant que de leurs troupeaux, volant leurs voisins, pillant les passants, ravageant l'univers. Ils s'étoient répandus dans tout l'Orient pour offrir leurs services à celui qui les payeroit plus généreusement : gens sans foi, toujours prêts à se déclarer pour le plus fort, & changeant de parti aussi souvent que de demeure. Leurs habits étoient des peaux de bêtes : la lance & l'épée composoient toutes leurs armes : le reste leur paroissoit un poids du moins inutile. D'ailleurs braves & déterminés, mais peu délicats sur la gloire, ils ne regardoient point comme une chose honteuse de fuir d'un côté, pour courir surprendre de l'autre. Ils avoient pour maxime constante, que le moment de la mort est tellement déterminé, qu'on a beau s'exposer ou se ménager dans les com-

Joinv. p. 47.

AN. 1249.

bats, on ne peut l'avancer ni le reculer. *Moi-même*, dit Joinville, *j'ai vu depuis mon retour d'outremer aucuns portans le nom de chrétien, qui tiennent cette même loi: comme si Dieu n'avoit point de puissance de nous mal faire ou aider, & de nous eslonger ou abréger les vies: qui est chose hérétique.* On connoît encore aujourd'hui ce peuple singulier, sous le même nom de Bédouins, si toutefois on peut appeller peuple un vil ramas de sauvages, qui ne connoissent d'autre généalogie que celle de leurs chevaux qu'ils distribuent en trois classes, celle des nobles, celle des mésalliés, celle des roturiers. C'est sans doute la seule nation qu'on ait vu subsister si long-tems dans le même pays, & sous les mêmes loix, ou pour mieux-dire, sans avoir ni pays ni loix. Ces barbares, excités par le prix que le sultan avoit mis aux têtes des chrétiens, (c'étoit un besan d'or) entroient la nuit dans le camp, & manquoient rarement de mériter la récompense promise: ce qui obligea le roi à redoubler les corps de garde, & à défendre, sous les plus grieves peines, de s'écarter sans congé.

Un jour que les Sarrasins firent

mine de vouloir donner l'aſſaut au camp, tout ce qu'il y avoit de plus brave dans l'armée chrétienne demanda au roi la permiſſion de ſortir pour aller faire le coup de lance contre eux. Joinville fut un des plus ardents à ſolliciter cette faveur ; mais le ſire de Beaumont, ſans attendre la réponſe du monarque, le lui défendit avec beaucoup de hauteur. Le mérite extraordinaire de ce ſeigneur, ſon âge, ſes ſervices lui faiſoient prendre peut-être plus d'autorité qu'il ne devoit : l'amour du bien public eſt ſon excuſe. Ce fut en effet cette exacte obſervation de la diſcipline, qui ſauva les troupes. » Il » eſt bon, dit un judicieux moderne, » qu'il ſe rencontre de ces ſortes d'eſ- » prits libres, & amateurs inflexibles » de l'exactitude, qui n'en étant pas » dans le fond moins tendres pour » leurs maîtres, récompenſent ſou- » vent par des choſes bien réelles » ce qu'il peut y avoir de dur dans » leur procédé ». On n'accorda cet honneur qu'à huit preux, également diſtingués par leur valeur & leur ſageſſe, *qui avoient eu & gagné maintes fois le prix d'armes, & qu'on ſouloit appeller les bons chevaliers*. Joinville

Joinv. p. 32.

La Chaiſe, Hiſt. de ſaint Louis, tom. 1, p. 598.

Idem. p. 33.

AN. 1249.

n'en nomme que cinq, Geoffroi de Sargines, Mathieu de Marli, Philippe de Nanteuil, Imbert de Beaujeu, & le maître des arbalêtriers Thibaud de Montleart. Gauthier d'Autrêche, brave gentilhomme de la maiſon de Châtillon, emporté par ſon courage, ſortit, malgré les défenſes, & ſuivi d'un ſeul écuyer, piqua droit aux infideles. Il étoit monté ſur un cheval entier, fort en bouche, qui le précipita rudement à terre. Auſſi-tôt quatre Sarraſins fondent ſur lui, & le frappent à coups redoublés de leurs peſantes maſſes. Il alloit tomber au pouvoir des ennemis, lorſque le connétable de Beaujeu parut comme un foudre, & le délivra de leurs mains. On le tranſporta dans ſa tente, où bientôt il expira regretté de tout le monde, excepté du roi, qui dit très-ſagement, « qu'il feroit fâché d'avoir » dans ſon armée beaucoup de ces faux » braves, ennemis de toute ſubordina» tion, qui ne ſçavent que ſe faire » tuer ſans néceſſité ». Tout le reſte de l'Eté ſe paſſa en de pareilles rencontres qui ne déciderent de rien.

Alfonſe comte de Poitiers s'embarque pour l'Egypte.

Le comte de Poitiers cependant ſe hâtoit de mener un ſecours conſidé-

table au roi ſon frere, & n'épargnoit rien pour cela. On voit un traité de ce tems, par lequel Hugue le Brun comte d'Angoulême, s'oblige de ſervir un an avec douze chevaliers, à condition qu'ils auroient tous ſa table; qu'il lui prêteroit quatre mille livres, & qu'il lui aſſureroit une rente de ſix cents livres à perpétuité. Le pape de ſon côté n'oublioit rien pour lui faire de l'argent: il lui accorda par un bref apoſtolique tout ce qu'on tireroit des croiſés qui voudroient racheter leur vœu, & toutes les ſommes deſtinées par teſtament en œuvres de piété, dont l'objet ne ſeroit pas déterminé. L'empereur lui même lui envoya des vivres d'Italie, & lui fit préſent de cinquante chevaux; « charmé, diſoit-il, » de trouver l'occaſion de s'acquitter » d'une partie des obligations qu'il » avoit à la France pour les bons offi- » ces qu'il en avoit reçus dans ſes » malheurs ». Alfonſe avec ces ſecours ſe rendit à Aigues-morte, où toute l'armée fit voile le même jour que le roi s'étoit embarqué l'année précédente.

Chron. mſſ. de la bibl. de M. de Thou, p. 551, 55.

Invent. 9. t. 4. Croiſ. p. 3. Petr. de Vin. p. 434, 438.

Le comte Raymond de Toulouſe s'y étoit auſſi rendu, non pour être de

Mort du comte de Toulouſe.

AN. 1249. cette expédition où il s'étoit engagé par tant de serments, mais pour voir sa fille qui étoit de ce voyage avec son mari & avec la comtesse d'Artois sa belle sœur. Ce prince, autrefois l'objet de la haine de Rome, alors son plus cher favori, se préparoit à marcher contre Thomas de Savoie, malheureux excommunié, que le pape venoit de priver de toutes les pensions qu'il recevoit de la Flandre, pour avoir épousé une princesse d'un grand mérite, mais fille de Frédéric, c'est-à-dire, d'un empereur proscrit. Déja Raymond avoit touché de grosses sommes pour lui faire la guerre, lorsqu'il se sentit frappé d'une maladie dangereuse, qui l'enleva en très-peu de tems à Milhaud, l'une des principales villes de Rouergue sur le Tarn. Rien de si édifiant que la fin d'une vie si cruellement agitée. On ne doutoit plus de l'orthodoxie de ses sentimens : il venoit de faire brûler vifs dans Agen près de quatre-vingts *croyants des hérétiques :* signe alors non équivoque de la plus pure catholicité. Aussi tous les sacrements furent-ils pour ce rigide zélateur : un fameux solitaire, nommé Albaronier,

Matth. Par. p. 771, 825.

Guil. de Pod. c. 48. p. 701.

reçut sa confession ; & l'évêque d'Albi lui apporta le saint viatique. L'extrême foiblesse où il étoit ne l'empêcha point de sortir de son lit, d'aller au-devant du corps de Jesus-Christ, & de communier à genoux sur le pavé de sa chambre. Son testament respire les mêmes sentiments de piété. Il y ordonne la restitution de tout ce qu'il peut avoir acquis injustement ; légue dix mille marcs sterling pour des aumônes, avec toute son argenterie, tous ses bijoux & tous ses troupeaux ; enjoint à la princesse Jeanne sa fille, qu'il institue son héritiere universelle, d'entretenir pendant un an cinquante chevaliers armés pour le service de la Terre-sainte, de rendre à la reine-mere de France l'argent qu'elle lui a prêté pour le voyage d'outre-mer, de renvoyer au pape les sommes qu'il a touchées pour lever des troupes contre Thomas de Savoie ; défend de causer aucun préjudice à ses sujets touchant les impositions qu'ils lui ont accordées, *non par devoir, mais de leur propre volonté* ; laisse le gouvernement de tous ses Etats à Sicard d'Alarman jusqu'au retour de sa fille ; enfin déclare qu'il choisit sa sépulture,

Trésor des chartres de Toul. sac. 8, n. 64.

Math. Par.

AN. 1249.

dans le monaſtere de Fontevraud, aux pieds de la reine Jeanne ſa mere, fille de Henri, roi d'Angleterre, & ſœur de Richard *Cœur-de-Lion.*

Son éloge.

Ainſi mourut âgé de cinquante & un an Raymond VII, comte de Toulouſe, l'un des plus grands capitaines de ſon ſiecle, qui, ſans être exemt de défauts, ſçut les compenſer par de vertus bien ſupérieures. Prince vaillant, ſpirituel, ſage, doux, affable, libéral, magnifique, mais léger dans ſa conduite vis-à-vis des hérétiques qu'il ménagea trop, dit-on, dans certaines circonſtances, qu'il pourſuivit dans d'autres avec un zele outré. La mort le ſurprit au milieu de ces cruelles exécutions : il alla, dit un judicieux moderne, « apprendre le dénouement des incompréhenſibles variétés de ſa vie : de tant » de ſoumiſſions & de tant de révoltes; » de ces élans de zele pour l'Egliſe, » qui ne le rendoient peut-être guere » moins coupable que la perſécution » qu'il lui faiſoit quelquefois ; de tant » de cenſures & d'abſolutions entaſ- » ſées les unes ſur les autres ; de tant » de calamités enfin, attirées, ſoit par » les guerres qu'on lui fit peut-être

La Chaiſe, Hiſt. de ſaint Louis. tom. 1, p. 606.

» légérement, soit par celles qu'il fit » de même ». On embauma son corps, qui fut transporté d'abord au monastere du Paradis en Agenois, ensuite à l'Abbaye de Fontevraud. C'étoit, dit Guillaume de Pui-Laurens, un spectacle digne de compassion, de voir les peuples aller en foule au devant du convoi, le suivre en pleurant, & se désoler de la perte d'un seigneur qui méritoit véritablement d'être regretté de ses sujets. Telle fut la fin de la postérité masculine des comtes de Toulouse, après quatre siecles écoulés depuis Frédelon, que le roi Charles *le Chauve* créa comte de Toulouse en 849.

Guil. de Pod. c. 48, p. 702.

Aussi-tôt la reine Blanche envoya les deux freres Gui & Hervé de Chevreuse, avec Philippe trésorier de saint Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du pays au nom d'Alfonse son fils, & de Jeanne sa belle-fille. Elle ne trouva aucune opposition. La principale noblesse & les notables de la province assemblés dans le château Narbonnois à Toulouse, jurerent une fidélité inviolable aux deux jeunes époux, conformément au traité conclu à Paris entre le feu comte & le

Blanche envoie des commissaires pour prendre possession des états de Raymond, au nom d'Alfonse son fils.

AN. 1249.

Histoire de Lang. tom. 3, p. 467 & suiv.

roi : ce qui prouve qu'on n'eut aucun égard au teſtament de Raymond, que le comte de Poitiers voulut même faire caſſer à ſon retour. On ne voit pas qu'en toute cette affaire il ſoit fait aucune mention du marquiſat de Provence, qui néanmoins ſe ſoumit, excepté Avignon qui eſſaya de jouer le rôle de république ſous la protection de Barral de Baux ſon podeſtat. Celui-ci craignant enfin d'encourir l'indignation de toute la famille royale, ſe rendit à la cour, traita avec la reine-mere, & s'obligea de ſoumettre non-ſeulement le comtat au prince Alfonſe, mais encore la ville d'Arles & tout ſon territoire au comte Charles d'Anjou : promeſſe dont il s'acquitta très-mal.

Le comte de Poitiers arrive à Damiette.

Tandis que la régente étoit occupée à recueillir pour ſon fils une ſi riche ſucceſſion, ce prince arrivoit à Damiette avec ce que Joinville appelle *l'arriére ban de France.* Auſſi tôt qu'il fut arrivé, on tint conſeil pour délibérer de quel côté on porteroit la guerre. Il n'y avoit que deux partis à prendre, celui d'aſſiéger Alexandrie, ou celui d'aller droit au Caire. Alexandrie ſituée ſur le bord de la mer, avec un bon port,

sembloit d'une attaque plus aisée. On étoit maître de la mer : les vivres ne pouvoient manquer: rien de plus facile que de les tirer de Damiette, ou de la Palestine, ou de l'isle de Chypre. L'ancien comte de Bretagne, à qui une longue expérience donnoit beaucoup d'autorité dans le conseil, étoit de cet avis. Tous les jeunes gens étoient pour le siege du Caire : il leur paroissoit plus glorieux d'emporter la capitale de l'Egypte : les soldats enfin demandoient à grands cris qu'on les y menât, espérant y trouver des richesses immenses. L'affaire étoit assez balancée, quand le comte d'Artois, dont le naturel impétueux vouloit que tout pliât sous le poids de son autorité, dit qu'il n'y avoit point à hésiter sur le choix de ces deux expéditions : *que qui vouloit occire le serpent, il lui devoit premier écraser la tête.* Cette opinion prévalut. Il y eut ordre de se tenir prêt à marcher au Caire ; & le vingtiéme de Novembre, toute l'armée se mit en campagne. Elle étoit de soixante mille hommes, parmi lesquels on comptoit vingt mille cavaliers. On laissoit outre cela une forte garnison, pour garder Damiette, la reine, &

AN. 1249.

Joinv. p. 5?

AN. 1249.

les comtesses d'Artois & de Poitiers.

L'armée marche au Caire : route qu'elle prit.

La flotte chargée de toutes sortes de provisions, fut embarquée sur le Nil, & côtoya toute l'armée. On reconnoît l'esprit de ce siecle dans ce que Joinville rapporte de ce fleuve si célebre. Il dit qu'il tire sa source *du Paradis terrestre*; que sa crue *vient de la grace de Dieu*; que tous les soirs les Egyptiens y jettent des filets, qu'ils retirent le lendemain remplis *d'épiceries* dont ils font un commerce très-considérable. La vérité est qu'il a sa source dans les montagnes de la haute Ethiopie; que ses inondations annuelles viennent des grandes pluies qui tombent réguliérement tous les ans pendant deux mois en Abyssinie; qu'après avoir parcouru cette grande région, la Nubie, & toute la haute Egypte, il se partage au-dessous du Caire en plusieurs bras qui forment cette isle fameuse qu'on appelle *le Delta*, parce qu'elle est de figure triangulaire. On n'est point d'accord sur le nombre de ces branches : quelques-uns en comptent sept, quelques autres neuf, d'autres onze. On n'en comptoit alors que quatre principales, qui toutes alloient se jetter dans

Pag. 35, 36.

[illegible] 37.

la mer, l'une auprès d'Alexandrie, l'autre à Rosette ou Rousset, la troisiéme un peu au-dessous de Damiette, la quatriéme à Thanis. Ce fut entre ces deux dernieres que le roi prit sa route avec *tout son ost*, *pour aller en Babilonne*, c'est à-dire au Caire. On rencontra d'abord un ruisseau assez large, dont on eut bientôt comblé autant d'espace qu'il en falloit pour le passage.

Idem, p. 35.

Alors, dit Joinville, le soudan eut recours au stratagême, & même à la trahison. Cinq cents chevaliers Sarrasins des mieux montés, vinrent par ses ordres se rendre au roi, qui les crut trop légérement, défendit sous peine de rébellion, de leur faire aucun mal, & leur permit de marcher en corps : c'étoit tout ce que les traîtres demandoient. Un jour qu'ils crurent avoir trouvé l'occasion favorable, ils se jetterent sur les Templiers *qui avoient la premiere bataille*, & renverserent un de leurs chevaliers aux pieds du maréchal Renaut de Bichers. Celui-ci, outré de la perfidie, s'écrie avec indignation : *Or avant, compagnons : à eux de par Dieu : car ce ne pourrois-je souffrir*. On les chargea

Ibid.

AN. 1249.

avec tant de furie, que pas un ſeul n'échappa : tous furent tués ou noyés, en voulant traverſer le fleuve. Ce ne fut pas la ſeule tentative inutile de la part des Sarraſins : leurs hiſtoires parlent d'une autre rencontre, où ils perdirent beaucoup d'officiers de marque, entr'autres, un de leurs principaux émirs, nommé Mégélas.

Le ſultan demande inutilement la paix : il meurt & Facardin eſt chargé du gouvernement.

Tant de ſuccès répandirent la terreur parmi les infideles. Mélech-Sala, leur ſultan, étonné au bruit de ces exploits, envoya faire des propoſitions de paix, qui malheureuſement ne furent point acceptées. Il offroit de rendre le royaume de Jeruſalem & tous les priſonniers chrétiens, de payer pour les frais de la guerre, de groſſes ſommes d'argent, & même de céder Damiette avec tout ſon territoire, & des gens pour le cultiver. Mais ce prince étoit à toute extrémité : ce n'étoit rien faire que de conclure un traité avec un homme plus qu'à demi-mort, qui n'auroit ni aſſez de force, ni aſſez de vie pour l'exécuter : il mourut en effet quelques jours après, donnant ſes ordres juſqu'au dernier ſoupir. On eut grand ſoin de cacher ſa mort, pour donner le tems à ſon fils Almoa-

Mat. Par. p. 788.

Sanud. p. 48.

dan qu'il avoit relegué en Mésopotamie, de venir prendre possession de ses Etats. On lui dépêcha courier sur courier pour hâter son retour; & cependant Scecedun Facardin fut chargé du gouvernement. C'étoit, dit Joinville, un seigneur distingué par sa sagesse, le plus considérable de l'Egypte par sa naissance, *le plus vaillant & preux de toute payennie, qui portoit en ses bannières les armes de l'empereur* (Frédéric) *qui l'avoit fait chevalier* dans son voyage de Palestine. Il s'acquitta dignement d'une si haute commission, & donna dans cette conjoncture les marques les moins équivoques du courage le plus intrépide, & de la prudence la plus consommée.

AN. 1249.

Joinv. p. 37. 38.

L'armée chrétienne avançoit toujours, malgré de continuelles escarmouches, quelquefois même de rudes combats, qu'elle avoit à soutenir à chaque instant, attaquée, tantôt en queue, tantôt en flanc, par divers partis ennemis, que leurs fréquentes défaites n'empêchoient point de revenir sans cesse à la charge. Elle arriva enfin à la pointe qui sépare les

Les croisés essaient inutilement d'élever une digue sur le Nil.

AN. 1249

deux bras du Nil. Il fallut s'arrêter là, pour délibérer ſur la maniere de franchir le Thanis. Il étoit large & profond : tout ce que l'Egypte avoit de plus brave, y étoit dans la diſpoſition de bien défendre un paſſage de cette importance : ils avoient derriere eux la ville de la Maſſoure, qui leur fourniſſoit toutes les néceſſités de la vie : le ſaint roi vit bien que tant d'obſtacles ne ſeroient pas aiſés à ſurmonter. Il avoit un peu trop étendu ſon camp ; il le reſſerra, le fortifia de bons retranchemens, que les annales Egyptiennes appellent des murailles, & le fit entourer d'un foſſé profond. On réſolut enſuite d'avancer une digue ou chauſſée dans le fleuve, & de la pouſſer le plus près que l'on pourroit de l'autre bord. Auſſi-tôt, pour couvrir les travailleurs, on éleva deux *chaz-chateilz*, ou galeries couvertes, & au bout de ces galeries, deux *béfrois* ou groſſes tours remplies d'arbalêtriers, qui ne ceſſoient de tirer ſur l'autre rivage. Il y avoit, outre ces monſtrueux châteaux de bois, dix-huit autres machines pour lancer des pierres & des traits, les unes & les autres,

Idem, ibid.

de l'invention d'un ingénieur fameux dans ces tems-là, nommé Josselin de Courvant.

Mais bientôt on reconnut l'inutilité de ce prodigieux travail. L'eau ruinoit la nuit l'ouvrage qu'on faisoit de jour ; & des tourbillons de feu Grégeois, lancés du camp des Sarrazins, détruisoient en un instant ces tours, ces galeries & ces machines qui avoient coûté tant de peines, tant de tems, & tant de dépenses. Ce feu, funeste invention de Callinique, architecte d'Héliopolis, sous Constantin *le Barbu*, étoit un composé de naphte, de souffre & de bitume. L'auteur de l'histoire de Jerusalem y met aussi de l'huile ; & Jacques de Vitry assure qu'en Orient on trouve quantité de fontaines dont les eaux servent à cette composition meurtriere, dont heureusement le secret s'est perdu. On l'appelle tantôt *feu de Médée*, parce que ce fut celui que cette furie employa pour brûler l'épouse de Jason ; tantôt *feu Grégeois*, parce que les Grecs furent long-tems les seuls qui en conserverent l'usage : feu violent qui consumoit tout, qui brûloit jusques dans l'eau, que rien ne pouvoit éteindre

Du Cange, *observat. sur Joinv.* p. 71, 72.

que le ſable, l'urine, & le vinaigre.

AN. 1249. On le jettoit quelquefois avec une eſpece de mortier ou de pierrier, quelquefois avec *des arbaletes à tour*, ainſi qu'on les appelloit, ſouvent dans des fioles & des pots, d'autres fois avec des épieux de fer, aigus, enduits de poix, d'huile, & d'étoupes. On le ſouffloit auſſi dans les combats avec de grands tuyaux de cuivre. Celui ſurtout qu'on lançoit avec le mortier, *sembloit*, dit Joinville, *qui guettoit de nuit, un grant dragon volant par l'air, & répandoit ſi grant clarté, qu'il faiſoit auſſi clair dedans notre oſt comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. Un ſoir avint que les Turcs amenerent cet engin, terrible engin à mal faire, par lequel ils nous jettoient le feu Gregeois à planté; qui étoit la plus terrible choſe que onques jamais je veiſſe. Adonc, s'écria le bon chevalier meſſire Gautier mon compagnon: Seigneurs, nous ſommes perdus à jamais ſans nul remede. Car s'ils brûlent nos chaz-chateils, nous ſommes ards & brûlés: ſi nous laiſſons nos gardes, nous ſommes ahontés. Parquoi que chacun ſe jette à genoux, & crions merci à notre Seigneur, en qui*

Page 39.

est toute-puissance. Ils le firent, & le redoutable feu ne leur causa aucun dommage. Le saint roi de son côté étoit toujours prosterné en terre, *& crioit à haute voix : Beau Sire Dieu Jesus-Christ, garde moi & toute ma gent. Et croy moi*, continue le sénéchal de Champagne, *que ses bonnes prieres & oraisons nous eurent bon mestier.*

AN. 1249.

Le lendemain, en plein jour, les infideles lancerent leur feu avec tant de succès, que les tours furent toutes deux consumées, quoique pût faire le comte d'Anjou qui commandoit les travailleurs, & qui, de désespoir, vouloit se jetter dans les flammes pour les éteindre, ou pour y périr glorieusement. On en refit aussi-tôt une autre, qui coûta plus de dix mille livres. Mais elle étoit à peine en place, qu'elle fut également brûlée. Ce fatal artifice, dont les croisés ignoroient le secret, désoloit toute l'armée qui avoit encore à se défendre, & de la ruse, & de la force ouverte. Un jour les Sarrasins, à qui la surprise réussissoit mieux que l'attaque en regle, s'avancerent fort près du camp, tuerent ou enleverent tout ce qui se trouva dehors, & forcerent un quartier.

AN. 1250.

Page 40.

Page 32.

AN. 1250.

Joinville sur le champ pique des éperons avec Pierre d'Avalon, & renverse tout ce qui se présente sous ses coups. Bientôt il est joint par les chevaliers du Temple : les barbares enfoncés de tous côtés prennent la fuite ; deux bons freres chevaliers, Perron & du Val, *sont recourrus*. Une autre fois Facardin parut à la tête de toutes ses troupes entre le fleuve de Damiette & celui de Thanis ; mais quoiqu'il se fût vanté que dans peu il mangeroit dans la tente du roi, cette tentative ne fut pas plus heureuse que la premiére. Il y perdit beaucoup de monde ; & le comte d'Anjou, à qui l'on devoit l'honneur *de cette journée*, dit le naïf historien du saint roi Louis, *fut depuis moult prisé pour son intrépide vaillance*. On vit encore à peu de tems de-là *une grant bataille accourir au comte de Poitiers & au sénéchal de Champagne*. Ils furent également repoussés avec perte. Un grand nombre demeura sur la place : le reste s'estima trop heureux de pouvoir rejoindre ses étendarts.

Page 38.

Un Bedouin enseigne un gué.

Toutes ces victoires néanmoins affoiblissoient insensiblement l'armée chrétienne, & ne lui ouvroient point le

le paſſage du Thanis. On commençoit à manquer de vivres. Déja l'on délibéroit de reprendre le chemin de Damiette, lorſqu'un Bedouin abandonnant & ſa religion & les Sarraſins, vint trouver le connétable de Beaujeu, offrant, pour cinq cents beſants d'or, de lui indiquer un gué où toute la cavalerie pourroit paſſer. La propoſition fut acceptée avec joie. On ne ſongea plus qu'au choix des meſures les plus convenables à la circonſtance. Le duc de Bourgogne fut choiſi pour demeurer à la garde du camp, avec les ſeigneurs & les troupes de la Paleſtine : tout le reſte eut ordre de ſe tenir prêt à marcher pour franchir le fleuve. Le comte d'Artois, prince avide de gloire, demanda l'honneur de paſſer le premier à la tête de l'armée. Louis qui connoiſſoit ſon courage bouillant, emporté, fougueux, lui repréſenta avec douceur, que ſon extrême vivacité ne lui permettroit pas d'attendre les autres ; qu'infailliblement il s'attireroit quelque malheur, & que peut-être même ſa trop grande précipitation expoſeroit & perdroit l'armée. « Non, Monſieur, reprit le comte, avec feu, » je vous jure ſur

AN. 1250.

Ibid. p. 41

Chron. Fl. p. 564.

AN. 1250.

» les ſaints évangiles, que je n'entre-
» prendrai rien que vous ne ſoyez
» paſſé ». Le monarque ſe rendit à
cette condition, & crut avoir pourvu
à tout, ſoit en ordonnant que les
Templiers feroient l'avant-garde,
quand on ſeroit de l'autre côté, ſoit
en prenant le ſerment du prince ſon
frere, qu'il ſçauroit ſe modérer : ſer-
ment qu'il ne devoit pas tenir, &
dont le violement fut la perte de toute
la chrétienté d'Orient.

Paſſage du Thanis : ardeur du comte d'Artois.

Le jour commençoit à peine à pa-
roître, que le comte d'Artois entra
dans le fleuve à la tête de l'avant-garde,
& s'avança fièrement vers un corps
de trois cens chevaux Sarraſins, qui
ſembloient vouloir lui diſputer le paſ-
ſage. Tout prit la fuite à ſon appro-
che, & l'armée continua de paſſer
ſans aucun obſtacle. On perdit néan-
moins quelques hommes qui ſe noye-
rent, le gué manquant en certains en-
droits. On met de ce nombre Jean
d'Orléans, chevalier d'un grand mé-
rite & d'une grande valeur, qui por-
toit banniere. Rien n'égale la conſter-
nation des infidéles à la vue de l'in-
trépidité Françoiſe : le comte d'Ar-
tois, témoin de cette frayeur, oublie

Joinv. p. 41.

bientôt, & ses serments, & les sages remontrances du roi son frere. L'aspect d'un ennemi tremblant & fuyant de tout côté, irrite son bouillant courage : il aspiroit à l'honneur de cette journée, il part de la main, & s'élance comme un foudre contre ces lâches fuyards. En vain les Templiers lui crient qu'il trouble l'ordre, & que cette retraite des Egyptiens n'est peut-être qu'une ruse concertée : il n'écoute rien que son ardeur, & la crainte que quelqu'un ne le devance. Malheureusement il avoit à ses côtés un seigneur d'une grande considération, que les années avoient rendu si sourd, qu'il n'entendoit point ce que disoient les chevaliers. C'étoit Foucquault de Melle, qui avoit été son gouverneur, & qui, par honneur, *tenoit alors la bride de son cheval.* Ce brave vieillard n'ayant rien tant à cœur que de voir son éléve remporter le prix du combat, loin de l'arrêter suivant l'ordre du roi, qu'il ignoroit, crioit à pleine voix : *Or à eux : or à eux.* Quand les Templiers virent l'inutilité de leurs représentations, *ils se penserent être ahontés*, dit Joinville, *s'ils laissoient aller le prince devant eux : lors tout*

Ibid.

d'un accord vont férir des éperons tant qu'ils purent.

AN. 1250.

Il force le camp des Sarrasins.

Toute cette troupe de *preux*, au nombre de quatorze cents chevaux, ou selon quelques-uns, de deux mille, arrive dans cet état au camp des infidéles, égorge les premieres gardes, & porte par-tout la terreur & la mort. On ne s'attendoit point à une attaque de cette espece. Facardin étoit alors dans le bain, & suivant la coutume du pays, se faisoit peindre la barbe. Il monte aussi-tôt à cheval presque nud, court vers le lieu de l'allarme, rallie quelques-uns de ses gardes, & soutient quelques moments l'impétuosité Françoise. Mais enfin abandonné de ses troupes, enveloppé de toutes parts, il reçoit un coup de lance au travers du corps, tombe & meurt percé de mille autres traits. Le bruit de cette perte assura la victoire aux trop heureux aventuriers. Ce ne fut plus qu'une déroute : tout le reste s'enfuit avec une confusion effroyable. Rien ne manquoit à la gloire du comte d'Artois, que de sçavoir la ménager, & en jouir avec prudence & sagesse. Les ennemis n'avoient plus ni général, ni camp, ni machines : le roi étoit

Epist. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 428.

maître des deux rives du Thanis : les François enfin ne trouvoient plus aucun obstacle qui pût retarder leur marche vers la capitale de l'Egypte. Mais la témérité couronnée par le succès ne sçait point s'arrêter. Robert étoit jeune, ambitieux sans bornes, brave sans mesure, vif jusqu'à l'emportement : tout lui rioit : il ne crut pas devoir demeurer en si beau chemin.

Il les poursuit imprudemment jusques dans la Massoure.

Ce fut inutilement que Guillaume de Sonnac, grand-maître du Temple, essaya de lui représenter que leur petit nombre, déja épuisé de fatigue, ne leur permettoit pas de s'engager plus avant ; que se montrer à découvert, c'étoit vouloir détromper les infidéles qui les avoient pris pour toute l'armée ; que revenus de leur terreur, ils se rallieroient suivant leur coutume, avec la même facilité qu'ils s'étoient dissipés ; qu'alors on couroit risque d'être enveloppé, & de ne pouvoir être secouru, qu'en affoiblissant l'armée, ou peut être même en y mettant le désordre, avant-coureur de la défaite. *Voilà*, dit le comte en regardant l'orateur de travers, *voilà les actions ordinaires des Templiers : ils ne veulent point que la guerre finisse*,

Math. Par. p. 782.

AN. 1250. *& leur intérêt marche toujours devant celui de la religion.* Les remontrances du comte de Salisbery ne furent pas écoutées plus favorablement, ni sa personne moins indignement traitée : si toutefois on en doit croire Mathieu Paris, historien, du moins suspect, lorsqu'il parle de la France, de ses rois, ou des illustres rejettons de la famille royale ; moine audacieux, qui n'étant pas né dans l'élévation, ose prêter aux princes ses idées quelquefois basses, souvent frivoles, toujours tirées de son fond ; satyrique atrabilaire, rarement d'accord avec lui-même : témoin ce même comte d'Artois qu'il nous représente ici comme un courage indomptable que rien ne peut arrêter ; qu'il nous peint quelques lignes après, contre le témoignage de toute l'histoire (*a*), comme un lâche poltron, qui fuit honteusement devant l'ennemi, & va se précipiter ignominieusement dans les eaux du Thanis, où il demeure enseveli.

Page 10, 1.

(*a*) Contre celui de Joinville, témoin oculaire, *Hist. de saint Louis, p. 42* ; contre celui même de ce saint roi, le plus irréprochable de tous, *in Epist. de capt. & liber. suâ, apud. Duch. tom. 5, p. 418*, *419*; enfin contre celui de Guillaume de Nangis, qui l'avoit appris par la voix publique. *Ibid. p. 355.*

An. 1250.

L'intrépide comte, ſans vouloir rien entendre, court à bride abbatue vers la Maſſoure; les Templiers ſuivent de rage; les Anglois, ſoit émulation, ſoit jalouſie, leur diſputent d'ardeur. Tout céde à leur impétuoſité, & les barbares rompus de tous côtés, ſe ſauvent dans la ville avec tant de précipitation, qu'ils oublient d'en fermer les portes. Les vainqueurs y entrent après eux, trouvent les rues déſertes, pénetrent au palais du ſultan, & pourſuivent les fuyards juſques dans la campagne qui conduit au Grand Caire: déſeſpérant enfin de pouvoir les atteindre, ils viennent rejoindre ceux de leurs compagnons qui étoient demeurés pour butiner. Mais au lieu de s'emparer des poſtes pour ſe mettre en ſûreté, ils ne s'occupent, à leur exemple, que de l'ignoble ſoin de piller: nouvelle faute, qui fut la perte de ces inconſidérés, & le ſalut des Egyptiens. Ceux-ci s'apperçurent à la longue qu'ils n'avoient affaire qu'à une poignée de François, ſe remirent de leur frayeur, ſe rallierent ſous la conduite d'un ſoldat déterminé, nommé Bondocdar, qui ſçut depuis s'élever à la plus haute fortune, & char-

An. 1250. gerent les téméraires aventuriers, avec cette vigueur qu'inspire la confiance dans le nombre. Ce fut en vain que nos braves croisés essayerent de se réunir, ils ne le pouvoient qu'à travers mille morts. Les habitans se voyant secourus, avoient repris courage; & des fenêtres de leurs maisons où ils s'étoient barricadés, leur lançoient des javelots, des fléches, des pierres, du sable embrasé, des feux Grégeois, de l'eau bouillante, & tout ce qui vient sous la main en pareille occasion.

I est tué. Le malheureux comte d'Artois, désespéré de voir tant de gens de mérite exposés par sa faute, fit des actions de valeur qui méritoient d'avoir toute la terre pour témoin. Mais que pouvoit-il seul contre cette multitude effroyable d'ennemis? Le comte de Salisberi, Raoul de Couci, Robert de Ver, & un grand nombre d'autres braves venoient d'expirer sur un tas de morts & de mourants. Le prince lui-même, accablé du nombre, épuisé de fatigues, & tout couvert de blessures, tombe percé de mille coups: guerrier *aussi courtois que vaillant*, dit un auteur du tems, digne frere de

Mousk p. 93.

Louis par un amour inviolable de la pureté, mais d'une hauteur de courage, qui dégénérant en témérité, causa bien des malheurs. La gloire & les circonstances de ses derniers moments effacent en quelque sorte cette tache : il fut regretté de tout le monde, & il méritoit de l'être. C'est la seule faute que l'histoire lui reproche. *On fait tant de choses pour gâter les princes*, dit un écrivain moderne, *qu'on leur est presque obligé quand ils ne s'échappent que rarement.* On compte jusqu'à deux cents quatre-vingts Templiers tués en cette malheureuse occasion : leur grand-maître, après avoir perdu un œil, se fit jour au travers des bataillons ennemis, & fut assez heureux pour rejoindre l'étendart royal.

AN. 1250.

La Chaise, Hist. de saint Louis, p. 19.

Tandis que cette sanglante scéne se passoit à la Massoure, Louis avoit franchi le Thanis avec le reste des troupes. Déja il les rangeoit en bataille, lorsque le sire de Beaujeu vint lui dire le péril où étoit le comte d'Artois. « Connétable, s'écria le monarque, » courez-y avec tout ce que » vous pourrez rassembler de braves, » & soyez sûr que je vous suivrai de » près ». Aussi tôt Beaujeu part de la

Péril de ceux qui courent à son secours.

Joinv. p. 44.

AN. 1250.

main ; & tout ce qu'il y avoit de *preux* autour du roi se joint à lui. Rien ne résiste à leur premier effort. Joinville qui avoit devancé les autres, apperçut un Sarrasin d'une taille gigantesque, qui mettoit le pied à l'étrier pour monter à cheval : *il lui donne de son épée sous l'aisselle, tant comme il peut la mettre avant, & le tue tout mort d'un coup.* Mais s'abandonnant trop à la poursuite, il alla se jetter avec sa compagnie dans un corps de six mille infidéles, qui fondirent sur eux, comme autant de lions rugissants. L'attaque fut vive, & la défense vigoureuse. Le seigneur de Tri-Château qui portoit la banniere, y fut tué ; Raoul de Wainon pris, ensuite recourru ; & Joinville porté par terre & foulé aux pieds des chevaux. Enfin ils gagnerent une masure qui les mit un peu à couvert du grand nombre. Là le combat recommença avec la même fureur. Hugue d'Escosse, Raoul de Wainon, & Ferreis de Loppei furent percés de plusieurs coups, *tellement*, dit notre naïf historien, *que le sang sortoit de leurs playes, tout ainsi que d'un tonneau sort le vin. Errard d'Emeray fut navré parmi le visage d'une*

Page 42.

Page 43.

épée qui lui trancha tout le nez, tant qu'il lui cheoit ſur la bouche. C'étoit fait de ce brave eſcadron, ſi le comte d'Anjou ne fût accouru à ſon ſecours. La préſence de ce prince diſſipa les barbares, & ſauva le ſénéchal avec tout ce qui lui reſtoit de chevaliers.

AN. 1250.

Alors, dit-il, je vis paroître le roi & toute ſa gent, qui venoit avec une terrible tempête de trompettes, de clairons & de cors. Il avoit ſur la tête un heaume doré, *moult bel*, une épée d'Allemagne à la main, & dans toute ſa perſonne je ne ſçais quoi d'héroïque qui annonçoit le plus grand roi du monde. Jamais dans toutes les guerres d'outremer il ne ſe fit de plus beaux faits d'armes, que ceux qu'on vit en cette fameuſe journée, ſoit du côté des chrétiens, ſoit de la part des infidéles. Il n'étoit queſtion ni d'arc, ni d'arbalete, ni d'artillerie : *mais étoient les coups qu'on ſe donnoit l'un ſur l'autre, à belles maſſes, épées, & fuſts de lances, tout mêlé l'un parmi l'autre.* Louis ne pouvant ſoutenir long-tems le perſonnage de ſpectateur, s'ébranloit déja pour aller ſe jetter au plus fort de la mêlée ; lorſqu'il fut arrêté par les repréſentations du

Page 43.

Page 44.

AN. 1250.

ſeigneur Jean de Valleri, grand capitaine, très-expérimenté, que toute l'armée avoit en vénération. *Ce bon prudhomme*, de l'avis de tous les barons & chevaliers, lui conſeilla de prendre à droite pour s'approcher du Nil, tant afin d'être plus à portée de recevoir des ſecours du duc de Bourgogne, qu'on avoit laiſſé dans le premier camp, que pour donner aux troupes épuiſées de fatigues, le tems de reprendre haleine & de ſe rafraîchir. On étoit alors dans la plus haute chaleur du jour ; & les hommes ni les chevaux ne pouvoient plus ſupporter la ſoif, ni l'ardeur du ſoleil dont l'hiver n'empêchoit point la violence dans ce brûlant climat.

Danger où ſe trouve le roi : ſon intrépidité.

Le monarque ſe rendit à ces raiſons. Mais à peine avoit-il fait quelque chemin, que les infidéles, ſous la conduite de Bondocdar, vinrent le charger à leur tour avec toute la furie dont des barbares ſont capables. Le choc fut ſi vif & ſi rude, que dans la premiere épouvante quelques eſcadrons François plierent, s'enfuirent vers le Thanis, & ſe précipiterent dans ſes eaux ſous leſquelles ils périrent pour la plûpart. Bientôt tout retentit de

Page 44.

la nouvelle du danger où étoit le roi. Le connétable & Joinville tournerent bride à l'instant ; mais s'appercevant que pour aller droit à lui il falloit percer un corps de mille ou douze cents Sarrasins, ils résolurent de prendre un détour. Ils rencontrerent sur leur route un ruisseau sur lequel étoit un petit pont : Joinville crût qu'on ne pouvoit rien faire de plus important pour le prince, que de garder ce passage, de peur qu'on ne vînt encore l'investir & l'envelopper de ce côté-là. Le connétable approuva cet avis, le laissa dans cet endroit avec le comte de Soissons & le seigneur Pierre de Noville, & alla joindre le saint roi. Il le trouva faisant des choses si prodigieuses, qu'il falloit en être témoin pour les croire. On le voyoit par-tout, soit pour soutenir ses gens, lorsqu'ils chanceloient, soit pour achever de rompre les ennemis, lorsqu'ils commençoient à plier. Une fois son ardeur l'emporta si loin des siens, qu'il se vit tout à-coup seul au milieu de six Sarrasins, qui tenoient les rênes de son cheval, & s'efforçoient de l'emmener prisonnier. Mais il fit de si grands efforts & les frappa si rudement de la masse &

AN. 1250.

Page 45.

AN. 1250.

de l'épée, que les ayant tous tués ou mis hors de combat, il étoit déja libre lorsqu'on arriva pour le dégager. C'est à cette valeur plus qu'humaine, dit Joinville, que l'armée fut redevable de son salut ; *& je croy que la vertu & puissance qu'il avoit, lui doubla lors de moitié par la puissance de Dieu.*

Les Sarrasins sont repoussés avec perte.

Ce brave sénéchal de son côté, campé sur son pont avec sa petite troupe, faisoit si bonne mine, que les infidéles n'oserent l'attaquer que de loin & à coup de trait. Il y reçut cinq blessures, & son cheval quinze. Telle étoit l'intrépidité de ces anciens preux, qu'au milieu de tant de périls ils ne laissoient échapper aucune occasion de plaisanter & de se réjouir. *Quand nous étions retournés*, dit-il, *de courir après ces vilains, le bon comte de Soissons se railloit avec moi, & me disoit : Sénéchal, laissons crier & braire cette quenaille. Et par la cresse Dieu, ainsi qu'il juroit, encore parlerons nous, vous & moi, de cette journée en chambre devant les dames.* En même tems ils virent venir droit à eux le comte Pierre de Bretagne, qui arrivoit de la Massoure tout couvert de poussiere & de blessures, ne tenant

Page 47.

plus ſon cheval qu'aux crins, *parce que toutes ſes rênes étoient briſées & rompues à l'arçon de la ſelle*, vomiſſant un fleuve de ſang ; mais terrible encore dans cet état pitoyable, tuant ou écartant ceux qui oſoient le pourſuivre, & *leur diſant paroles en ſigne de moquerie.* Quelques heures après, le connétable revint avec les arbaletriers du roi, qu'il rangea le long du ruiſſeau : ce qui fit perdre aux ennemis toute eſpérance de forcer le paſſage. *Incontinent ils s'enfuirent, & laiſſerent les croiſés en paix.*

Page 45.

Page 47.

Alors Joinville alla rejoindre le roi, qui vainqueur par-tout, ſe retiroit dans ſon pavillon pour prendre quelque repos. Le fidéle ſénéchal lui ôta ſon caſque, qui l'incommodoit par ſa peſanteur, *& lui donna ſon chapel de fer qui étoit beaucoup plus leger, afin qu'il eût vent.* Ils marchoient enſemble, s'entretenant familiérement des exploits de cette *piteuſe journée*, lorſque le prieur de l'hôpital de Ronnay vint lui baiſer la main toute armée, & lui demanda s'il ſçavoit des nouvelles du comte d'Artois ſon frere. Tout ce que je ſçais, répondit le ſaint monarque, c'eſt qu'il eſt maintenant au ciel.

Ibid.

AN. 1250.

On regardoit alors comme autant de martyrs ceux qui perdoient la vie dans ces guerres de religion. Le bon chevalier, pour lui ôter une si triste idée, alloit s'étendre sur les avantages qu'on venoit de remporter : « Il faut louer » Dieu de tout, dit Louis en l'interrompant, » & adorer ses profonds » jugements ». Aussi-tôt les larmes commencerent à lui couler des yeux : spectacle qui attendrit tous les seigneurs de sa suite, *qui furent moult oppressés d'angoisse, de compassion & de pitié, de le voir ainsi.*

Ils font une nouvelle tentative également inutile.

La douleur cependant ne lui fit pas oublier le soin des choses nécessaires. La prudence exigeoit qu'on se mît en état de n'être point surpris par un ennemi repoussé à la vérité, mais qui regardoit comme une grande victoire de n'avoir pas été battu par des gens que jusques-là il croyoit invincibles. Ainsi, au lieu de se permettre un repos dont on avoit si grand besoin, on travailla toute la nuit à la construction d'un pont de communication avec l'armée du duc de Bourgogne. Telle fut l'ardeur du soldat, qu'en très-peu de tems l'ouvrage fut achevé, & que dès le lendemain on fit passer une partie

des troupes dans le camp du roi. On examina ensuite la perte, qui se trouva très-considérable, tant pour le nombre que pour la qualité des personnes qui furent tuées en se défendant glorieusement. Celle des infidéles excédoit de beaucoup ; mais ils étoient dans leur pays, par conséquent plus à portée de la réparer : avantage qui manquoit aux François, à qui il ne restoit que très-peu de chevaux. Dès la nuit même les barbares vinrent les insulter, & dissiperent les premieres gardes. Joinville monta aussi-tôt à cheval avec sa compagnie : Gaucher de Châtillon le suivit de près ; & les assaillants repoussés avec grand carnage, renoncerent enfin à leur entreprise. Quelques-uns néanmoins avec de grosses pierres se firent un logement, d'où ils lançoient contre les croisés une grêle de traits, qui souvent tuoient, presque toujours blessoient. Le sénéchal de Champagne attendoit avec impatience l'entrée de la nuit, pour aller ruiner ce fatal épaulement ; mais l'intrépidité de son aumônier, nommé Jean de Vaisy, lui fournit l'occasion de le renverser plutôt. Ce courageux ecclésiastique se dérobe *tout seulet, sa*

AN. 1250.

Joinv. p. 5[illegible]

AN. 1250.

cuirasse vêtue, son chappel de fer sur sa tête, son épée sous le bras, marche comme sans dessein vers ces incommodes Sarrasins, qui le prirent pour un des leurs, fond tout à-coup sur eux, frappe d'estoc & de taille, les culbute & les met en fuite. Bientôt détrompés de leur erreur & secourus de plusieurs de leurs cavaliers, ils reviennent sur l'aumônier qui se retiroit content de son exploit ; mais cinquante gendarmes envoyés par Joinville les arrêtent, détruisent le retranchement, & ramenent comme en triomphe le courageux de Vaisy, qu'on n'appelloit plus désormais que le *brave prêtre.* Ce fut l'unique exploit de ce jour qui étoit le premier du carême. Le lendemain le roi fit fermer son camp d'une barriere pour le défendre des insultes de la cavalerie ennemie.

Les infideles de leur côté ne demeurerent pas oisifs. Bondocdar, chef des Mammelus, qu'ils venoient d'élire pour leur général, sçut profiter de la circonstance de la mort du comte d'Artois, pour leur persuader que le roi avoit été tué. Tout servit à favoriser ce stratagême, la haute mine de ce prince, dont il fit arborer la tête

à la vue de tout le monde, ses riches habits, sur-tout sa cotte d'armes de soye, brodée en or, semée de fleurs de lys. « Les François ont tout perdu, leur dit-il, » en perdant leur chef. » Toute cette armée n'est plus qu'un » tronc mutilé, comme ceux dont » vous voyez les têtes au bout de ces » piques : nous n'aurons plus que la » peine de les prendre ». Ce discours eut tout l'effet qu'il en attendoit. L'attaque des retranchements des croisés fut résolue, & chacun reçut ordre de se tenir prêt pour le Vendredi. Louis averti de leur dessein par les espions qu'il avoit dans leur camp, ne négligea aucune des précautions que la prudence peut suggérer, & dès le minuit toutes ses troupes se trouverent sous les armes entre les tentes & la barriere. Elles étoient partagées en divers corps, la plûpart d'infanterie : presque tous les chevaux avoient été tués au dernier combat ; il n'en restoit guére que pour les chefs.

AN. 1250.

Lem. p. 59.

Le comte d'Anjou commandoit la droite au bord du Nil. Il avoit à sa gauche, en descendant vers le Thanis, Baudouin & Gui d'Ibelin deux freres, l'un sénéchal, l'autre connétable de

AN. 1250.

Chypre. Châtillon paroiſſoit enſuite à la tête de quelques eſcadrons de chevaliers, tous gens d'élite, en état, comme en réſolution de ſe bien défendre. Le grand maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, étoit plus bas avec le peu qui lui reſtoit de la défaite de la Maſſoure. On voyoit un peu au deſſous, Gui de Mauvoiſin, ſeigneur de Roſni, l'un des plus hardis chevaliers de ſon tems. Le comte de Flandre ſuivoit à la tête de ſes Flamands, & couvroit la brigade de Joinville, qui avoit été ſi maltraitée à la derniere action, qu'elle ne pouvoit plus endoſſer aucune armure. Une autre *bataille*, tous gens de pied, s'étendoit alors ſous les ordres du comte de Poitiers, qui ſeul étoit à cheval. Enfin le ſeigneur Jocerant de Brançon, oncle du ſénéchal de Champagne, fermoit la ligne avec ſa troupe compoſée de quelques chevaliers & d'autres gendarmes, tous bons hommes, mais alors tous démontés, excepté leur commandant & ſon fils. Ce Jocerant étoit un vieux militaire qui s'étoit trouvé avec gloire à plus de trente batailles: celle-ci fut la derniere. Le roi alloit de rang en rang

Idem. p. 52, 53, 54.

à la tête d'une troupe de jeunes chevaliers, prêts à secourir ceux qui en auroient besoin.

AN. 1250.

Nouvelle bataille, nouveaux triomphes des François.

Le soleil commençoit à peine à paroître, qu'on vit le général des Sarrasins s'avancer fiérement à la tête de quatre mille hommes de cavalerie, tous bien montés & armés de toutes piéces : il en fit une ligne paralléle au front de l'armée chrétienne. Aussi-tôt, dit Joinville, *il amena une grande armée de pied*, qu'il étendit de façon qu'elle acheva d'environner tout le camp. Derriere *& à part* fut placé un corps de réserve presque aussi fort que tout le reste. Ensuite monté sur un cheval de petite taille, mais d'une grande vigueur, il vint à diverses fois observer la disposition des croisés, qui n'étant pas en état d'attaquer, ne pensoient qu'à se défendre courageusement. Ce qui lui donna le tems d'aller renforcer ses escadrons plus ou moins, selon qu'il reconnut que ceux des chrétiens étoient ou plus forts ou plus foibles. L'action enfin commença sur le midi, & dura jusqu'à la nuit. Les barbares embouchant de longs tuyaux d'airain, répandoient par tout le redoutable feu Grégeois, qui s'at-

Idem. p. 51.

AN. 1250. tachant aux habits des ſoldats & aux caparaçons des chevaux, les embraſoit depuis les pieds juſqu'à la tête.

Page 52. Quand par ce déluge de feu, que les François n'avoient pas encore vu mettre en uſage dans les combats, ils avoient fait quelque ouverture dans les bataillons, leur cavalerie y donnoit à toute bride, & tâchoit de l'enfoncer. C'eſt ainſi que la bataille du comte d'Anjou fut rompue. Ce prince abbatu ſous ſon cheval, alloit être pris ou tué, lorſque le roi, averti du danger où il étoit, part comme un éclair, *l'épée au poing*, ſe précipite au travers des dards & des flammes, renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage, perce juſqu'à l'endroit où ſon frere défendoit ſa vie, lui donne le moyen de remonter à cheval, le dégage, & rétablit entiérement les choſes dès ce côté-là.

On combattoit par-tout avec une égale vigueur, mais avec des ſuccès

Ibid. différents. *Le preux & vaillant Châtillon*, le brave Mauvoiſin, & les ſeigneurs de Paleſtine firent des actions incroyables de valeur, & ne purent être entamés ni par le nombre, ni par l'ardeur, ni par l'opiniâtreté des

infidéles. Il en alloit *pauvrement*, dit Joinville, *à l'autre bataille qui ſuivoit*, où le courage, quantité de machines, & d'aſſez bons retranchements de bois ne ſervirent de rien aux Templiers. Accablés par la multitude, ils furent preſque tous taillés en piéces. On dit qu'au delà de l'eſpace qu'ils avoient occupé, il ſe trouva une ſuperficie d'environ cent perches, *ſi couverte de pilles, de dards, & d'autres traits, qu'on n'y voyoit point de terre. Leur grand-maître avoit perdu un œil au combat de la Maſſoure, il perdit l'autre à celui ci : car il y fut tué & occis.* Le comte de Flandre combattit plus heureuſement, *& fit les plus grands faits d'armes.* Peu content d'avoir repouſſé l'ennemi, il le pourſuivit l'épée dans les reins, en tua un grand nombre, & revint chargé de leurs dépouilles. Il n'en étoit pas de même à l'extrémité de l'aîle gauche, où le comte de Poitiers fut enfoncé & pris. C'étoit un prince humain, débonnaire, bienfaiſant : il éprouva dans cette occaſion combien il importe aux maîtres du monde de poſſéder les cœurs de leurs ſujets. Déja les Sarraſins l'emmenoient, lorſque les vivandiers, les

Page 53.

Page 54.

AN. 1250. valets qui gardoient le bagage, les femmes même, transportés d'un courage extraordinaire, coururent à son secours, chacun armé des instruments de son métier, & firent de si grands efforts, qu'ils l'arracherent des mains des barbares, & le mirent en état de rallier ses gens, qui repousserent enfin les infideles loin du camp. L'intrépide Brançon, secondé de son fils, eut aussi la gloire, quoique sans cavalerie, de forcer les Egyptiens à se retirer en désordre; mais le jour même il expira des blessures qu'il avoit reçues, s'estimant trop heureux, dit Joinville, *de mourir pour Jesus-Christ :* faveur qui étoit depuis long tems l'objet de ses vœux.

Page 55.

Par-tout enfin les Sarrasins attaquerent avec furie, & par-tout ils furent repoussés avec grande perte. Les François en cette occasion se surpasserent, pour ainsi dire, eux-mêmes, & remporterent tout l'honneur de la journée, sans cavalerie, presque sans armes, & contre une armée quatre fois plus forte que la leur. C'est cet avantage si glorieux, que le saint roi, qui joignit toujours la modestie au plus parfait héroïsme, exprime dans sa lettre sur

sur sa prison & sur sa délivrance par ces termes si simples, mais si énergiques : « Les infideles avec toutes leurs » forces, vinrent fondre sur notre camp : » Dieu se déclara pour nous : le car- » nage fut très-grand de leur côté ». Ce fut encore dans ces mêmes sentiments, qu'aussi-tôt que les ennemis eurent fait sonner la retraite, il assembla les seigneurs de son armée pour les exhorter à rendre graces au bras tout-puissant qui les avoit soutenus, & dont le secours leur étoit si nécessaire dans la conjoncture où ils se trouvoient.

AN. 1250. *Duch. tom 5. p. 429.*

Elle étoit des plus glorieuses ; mais il auroit fallu en profiter. L'armée chrétienne étoit diminuée de moitié : il semble qu'il n'y avoit qu'à retourner à Damiette pour attendre des secours d'Europe. On le pouvoit aisément. Le roi étoit maître des deux rives du Thanis : il avoit un pont de communication : les Sarrasins d'ailleurs ne se trouvoient point en état, après la perte de deux batailles, d'en donner si-tôt une troisieme. C'étoit donc le seul parti à prendre : on ne le prit pas néanmoins. On craignit qu'une retraite ne donnât lieu aux in-

An. 1250.

fideles de s'attribuer l'honneur du dernier combat : on résolut de demeurer campé au même endroit : funeste résolution, que l'événement a fait condamner de tout le monde.

Bientôt le nouveau sultan Almoadin arriva avec une puissante armée qu'il amenoit d'Orient, & fit son entrée dans la Massoure au bruit des tymbales & des cris d'alégresse de toute l'Egypte. C'étoit un jeune prince de vingt-cinq ans, *moult sage*, dit Joinville, *instruit, & ja malicieux.* Sa présence & ses grandes qualités rendirent à ses troupes le courage que deux batailles perdues sembloient avoir prodigieusement refroidi. On se rendit auprès de lui de toutes les provinces de son empire, chaque Sarrasin comptant sur la défaite des François comme sur une chose assurée. Ceux-ci en effet se voyoient réduits à l'état du monde le plus pitoyable. Jamais armée ne fut accablée dans le même tems, de plus de maux & de miseres : elle éprouva tout à la fois ce que la maladie a de plus contagieux, & la disette de vivres de plus cruel.

Page 56.

Maladies contagieuses, & disette de vivres dans l'armée chrétienne.

On avoit jetté dans le Thanis tous les corps morts Chrétiens & Sarrasins,

& il s'étoit fait en plusieurs endroits du fleuve des monceaux de ces cadavres à demi-pourris, qui, échauffés encore par le soleil, exhaloient des vapeurs dont tout l'air étoit infecté. On pouvoit remédier à ce mal, si on eût voulu rompre le pont qui les arrêtoit; mais outre que c'étoit couper la communication des deux camps, le saint monarque par piété, voulut qu'on démêlât ceux des François, qu'il fit enterrer comme les reliques d'autant de martyrs, qui avoient donné leur sang pour Jesus-Christ. Jamais spectacle ne fut plus propre à inspirer en même tems la compassion & l'horreur : mais ce qu'il offroit de plus touchant, c'étoit de voir une infinité de gens chercher les tristes restes de leurs amis ou de leurs parens dans ce terrible amas de membres corrompus, avec une infection si grande, qu'il n'échappa aucun de ceux que l'amitié portoit à ce lamentable office. Tout cela ne servit qu'à augmenter encore la contagion : ce qui, joint à la chaleur du climat, à son extrême sécheresse, aux alimens enfin qui n'étoient que pourriture (*a*),

Page 57.

(*a*) C'étoient, au rapport de Joinville, *des burbottes, poisson glout, qui se rendent toujours aux corps morts, & les mangent.*

AN. 1250.

causa aux uns le scorbut, aux autres des fievres malignes, à presque tous la dyssenterie. *La chair des jambes*, dit Joinville, *nous desséchoit jusqu'à l'os, & le cuir nous devenoit tanné de noir & de terre.* Tout retentissoit des cris douloureux des chevaliers ou soldats, à qui l'on étoit obligé de couper de gros morceaux de chair aux gencives : ce n'étoit par-tout que visages languissans, que personnes affligées, qui pleuroient leurs amis morts ou mourans, & qui ne tardoient pas elles-mêmes de devenir pour les autres un sujet d'affliction ; bientôt tout le camp ne fut plus qu'un hôpital & un cimetiere. Pour comble de malheur, la famine suivit de près toutes ces miseres. Les Sarrasins enlevoient les convois que la reine faisoit embarquer à Damiette : rien ne venoit par terre : les vivres en peu de jours furent à un prix excessif : épreuve bien digne de la constance & de la charité du saint roi, qui ne parut jamais plus grand que dans cette cruelle extrémité.

Héroïsme du roi.

La bonne fortune n'avoit point élevé son cœur, la mauvaise fortune ne fut point capable de l'abatre. Il donnoit ordre à tout, voyoit tout par lui-

même. Ce fut en vain que les ſeigneurs de ſa ſuite lui repréſenterent qu'il expoſoit ſa vie, en viſitant chaque jour des malheureux attaqués d'un mal peſtilentiel; ils n'en reçurent d'autre réponſe ſinon qu'il n'en devoit pas moins à ceux qui s'expoſoient tous les jours pour lui. Il leur portoit des remedes, les ſoulageoit de ſon argent, les conſoloit par ſes exhortations. Guillaume de Chartres, l'un de ſes chapelains, rapporte qu'étant allé pour exhorter à la mort un ancien valet de chambre du pieux monarque, nommé Gaugelme, fort homme de bien, ſerviteur fidele & très-cheri : « J'attens » mon ſaint maître, dit le moribond; » non, je ne mourrai point que je » n'aie eu le bonheur de le voir ». Il arriva en effet dans le moment, lui parla avec autant de piété que de tendreſſe; & à peine fut-il ſorti, que le malade expira dans les ſentimens de la plus parfaite réſignation. Mais l'événement ne juſtifia que trop ce que toute l'armée avoit prévu. Le ſaint roi fut attaqué du même mal, avec une violente dyſſenterie; & ſon courage, qui l'avoit ſoutenu juſques-là contre tant de fatigues, céda enfin

AN. 1250.

De vit. & mir. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 495.

AN. 1250. à la contagion de l'air & à la délicateſſe de ſa complexion. Il ſe vit réduit tout-à-coup à úne extrême foibleſſe.

Trève rompue auſſi-tôt que conclue.

Alors on envoya propoſer une trève, qui fut conclue à ces conditions : Que les Sarraſins rendroient tout le royaume de Jeruſalem, & que les François leur remettroient Damiette : que les malades chrétiens ſeroient gardés dans cette place, juſqu'à ce qu'on pût les tranſporter en lieu ſûr : que les machines de guerre, & toutes les viandes ſalées interdites aux Mahométans, ſeroient délivrées aux croiſés : qu'en attendant, le roi pourroit faire venir tout ce qui ſeroit néceſſaire pour la ſubſiſtance de ſes troupes. Mais on ne put convenir des ſûretés de l'exécution. On conſentoit que le ſultan retînt priſonnier l'un des deux freres du monarque, le comte de Poitiers, ou le comte d'Anjou. Le barbare, ſoit qu'il n'eût commencé à traiter avec les chrétiens, que pour les amuſer, ſoit qu'il crût que l'extrémité où ils étoient réduits, les ameneroit aux plus dures conditions, protesta qu'il ne recevroit d'autre ôtage que la perſonne du roi même. À ces mots,

Joinv. p. 60.

le bon chevalier messire Geoffroy de Sargines fut saisi d'une noble colere. On doit assez connoître les François, dit-il avec indignation, pour les croire prêts à souffrir mille morts, plutôt que de livrer leur prince entre les mains de ses ennemis. *Ils aimeroient beaucoup mieux que les Turcs les eussent tous tués, qu'il leur fût reproché qu'ils eussent baillé leur roi en gaige.* Peu s'en fallut que tout le conseil ne fît paroître autant de chaleur contre le monarque lui-même : il vouloit qu'on lui permît de se sacrifier pour le salut de son peuple : tous au contraire demandoient à mourir pour lui. Rare espece de combat, aussi glorieux pour le souverain, qui cette fois ne fut pas le maître, que pour les sujets, qui, dans cette occasion, se firent un devoir de désobéir. Ainsi toutes les négociations furent rompues ; & l'armée Françoise, irritée de l'insolence des barbares, sembla reprendre courage, & se disposa à vaincre ou périr.

AN. 1250.

On se résoud à repasser le Thanis, & à regagner Damiette.

On songea dès le lendemain à tâcher de regagner Damiette. On fit d'abord passer tous les bagages, les gens inutiles & les malades que Louis vouloit voir en sûreté avant que de partir.

AN. 1250

Il les ſuivit, quoique malade lui-même, ſe mit à la tête du corps de bataille, & donna l'arriere-garde à Gaucher de Châtillon, qui ſe chargeoit toujours des emplois les plus dangereux. Ce brave chevalier eut à ſoutenir tout l'effort des Sarraſins, & repaſſa enfin avec le comte d'Anjou, qui voulut avoir, auſſi-bien que lui, l'honneur de la retraite. Le ſultan, par cette premiere démarche, jugea du deſſein des croiſés : il n'oublia rien pour le traverſer. Précautions, ruſes, ſtratagêmes, tout fut employé à propos pour ruiner une armée déja accablée par les maladies & par la famine. Il fit de grandes largeſſes à ſes troupes, qu'il renforça d'une multitude effroyable de volontaires Arabes, tous gens déterminés, & dont ſes bienfaits lui garantiſſoient la fidélité. Bientôt encore un grand nombre de bateaux conſtruits par ſes ordres, allerent joindre la flotte qu'il avoit ſur le Nil : ce qui lui aſſura ſur l'eau la même ſupériorité qu'il avoit ſur terre. Mais ſi de ſon côté il n'épargna rien pour empêcher une retraite ſi préjudiciable à ſes intérêts, il eut de plus le bonheur que les François lui en faciliterent les moyens.

Quelques ordres que Louis eût donnés à ses *maîtres d'œuvres & ingénieurs de couper les cordes qui tenoient les ponts d'entre eux & les Sarrasins, ils n'en firent rien, dont grand mal en arriva.*

AN. 1250. *Idem. ibid.*

Dès que le roi fut de l'autre côté du Thanis, il fit embarquer sur ce qui lui restoit de vaisseaux, les malades & les blessés, avec ordre de descendre la riviere jusqu'à la mer, & de regagner Damiette le long de la côte. Plusieurs compagnies d'archers furent commandées pour les escorter. Il y avoit un grand navire sur lequel se mit le légat avec quelques évêques: toute l'armée conjuroit le monarque d'y monter aussi; mais quoique très-foible & pouvant à peine se soutenir, « il protesta qu'il ne pouvoit se résoudre à » abandonner tant de braves gens qui » avoient exposé si généreusement leur » vie pour le service de Dieu & pour » le sien : qu'il vouloit ou les ramener » avec lui, ou mourir prisonnier avec » eux ». Il marcha donc à l'arriere-garde où commandoit toujours l'intrépide Châtillon, & de tous ses gendarmes ne retint avec lui, que le seul Geoffroy de Sargines. L'état où sa maladie l'avoit reduit, ne lui permit pas

Gest. S. Lud. Duch. t. 5, p. 404. Bulla Canoni. ibid n. 2, p. 478.

AN. 1250.

de se charger de tout l'attirail de guerre, qui étoit alors en usage. Il étoit monté sur un cheval de petite taille, dont l'allure plus douce s'accommodoit davantage à sa foiblesse, sans cuirasse, sans casque, sans autres armes enfin que son épée.

Bientôt on vit toute la campagne couverte de Sarrasins, qui avoient passé les uns au gué ou dans des bateaux, les autres à la nage, le plus grand nombre sur le fatal pont qu'on n'avoit point rompu. Alors commença un nouveau combat, où les François, quoiqu'accablés de langueur, surpasserent encore tout ce qu'ils avoient fait de plus héroïque dans cette guerre. Gui du Châtel, évêque de Soissons, prélat très-vaillant comme tous ceux de la maison de Châtillon, aimant mieux mourir martyr, que de tomber au pouvoir des infideles, ne songea qu'à vendre chérement sa vie. Il se précipite, l'épée à la main, au milieu des escadrons ennemis, les enfonce, en fait un horrible carnage, & percé de mille traits qu'on lui décochoit de tous côtés, trouve enfin cette glorieuse mort qu'il cherchoit en combattant pour Jesus-Christ. Alors

Hist de Châtillon, l. 11, c. 6.

on croyoit bonnement que les canons qui défendent aux eccléſiaſtiques de manier les armes, ne s'étendoient pas juſqu'aux guerres ſaintes, & que les paſteurs qui quittoient leur troupeau pour courir après les loups, étoient en droit de les tuer.

AN. 1250.

Châtillon & Sargines montrerent plus de conduite, ſans faire paroître moins de valeur. Ils ſoutinrent preſque ſeuls tout l'effort de cette multitude effroyable de barbares. Le ſaint roi ne ceſſoit depuis de faire en toutes rencontres l'éloge du dernier, & diſoit que jamais il n'avoit vu de chevalier faire tant & de ſi vaillans exploits, que ce brave ſeigneur en avoit fait, pour le défendre dans cette cruelle extrémité. « Toutes les fois, dit » Joinville, » que les Sarraſins l'approuchoient, Sargines le défendoit à » grands coups d'épée & de pointe; & » reſſembloit ſa force lui être doublée » d'outre moitié, & ſon preulx & hardi » courage; & à tous les coups les » chaſſoit de deſſus le roi ». Ce fut ainſi que les deux intrépides chevaliers conduiſirent le monarque juſqu'à une petite ville nommée par les uns Caſel, par les autres Sarmoſac ou

Joinv. p. 62.

AN. 1250.

Charmasach. *Là il fut descendu au giron d'une bourgeoisie de Paris.* Telle étoit sa foiblesse, *que tous le cuidérent voir passer le pas de la mort, & n'espéroient point que jamais il pût passer celui jour sans mourir.*

Idem, p. 77.

Châtillon cependant veilloit à sa gloire & à sa sûreté : seul il défendit long-tems l'entrée d'une rue étroite, qui conduisoit à la maison où ses domestiques lui rendoient des devoirs qu'ils croyoient les derniers. On le voyoit tantôt fondre sur les infideles comme un éclair, abattant & tuant tous ceux dont il avoit prévenu la fuite par sa vîtesse : tantôt faire retraite pour arracher de son écu, de sa cuirasse, & même de son corps, les fléches & les dards dont il étoit tout hérissé. Il retournoit ensuite avec plus de furie qu'auparavant; & se dressant de tems en tems sur ses étriers, crioit de toute sa force : *A Châtillon, chevaliers, à Châtillon ! Et où sont mes prud'hommes ?* Mais en vain : personne ne paroissoit. Accablé enfin par la foule, épuisé de fatigues, tout couvert de traits, & percé de coups, il tomba mort en défendant son roi & sa religion : un Sarrasin lui coupa la tête. Ainsi périt Gaucher de

Châtillon, jeune ſeigneur de vingt-huit ans, mais déja l'admiration de l'univers par toutes les grandes qualités qui font les héros. Heureux, ſi en s'immolant pour le bien public, il eût pu ſauver un prince qui méritoit de pareils ſacrifices! Dieu en avoit autrement ordonné. Il vouloit que Louis donnât au monde le ſpectacle d'une autre ſorte de gloire, que les chrétiens ſeuls ſçavent trouver dans les ſouffrances, l'opprobre & l'ignominie.

AN. 1250.

Les reſtes de l'arriere garde arriverent ſur ces entrefaites, toujours pourſuivis, toujours faiſant une vigoureuſe réſiſtance. Philippe de Montfort qui les commandoit, vint trouver le roi pour lui dire qu'il venoit de voir l'émir avec lequel on avoit traité d'une trève quelques jours auparavant, *& que ſi c'étoit ſon bon plaiſir, que encore derechief il lui en iroit parler*. Le monarque y conſentit, promettant de ſe ſoumettre aux conditions que le ſoudan avoit d'abord demandées. Le Sarraſin ignoroit l'état pitoyable où les croiſés étoient réduits. Il connoiſſoit l'impatience d'Almadan de ſe revoir en poſſeſſion de

Idem, p. 62.

AN. 1250.

Damiette : tout ce qu'il voyoit faire aux François, lui donnoit lieu de craindre que le déſeſpoir ne les portât à des choſes plus grandes encore; ils pouvoient ſe cantonner dans Charmaſach, ou même regagner la clef de l'Egypte, leur premiere conquête, & y attendre tranquillement de nouveaux ſecours d'Europe pour recommencer enſuite la guerre avec plus de prudence : il accepta donc la propoſition, & voulut bien traiter de nouveau : tout fut conclu à la ſatisfaction des deux partis. Auſſi-tôt Montfort, pour aſſurance de la parole qu'il donnoit, tira l'anneau qu'il avoit au doigt & le préſenta à l'émir, qui le reçut. Déja ils ſe touchoient dans la main, *lorſqu'un traître mauvais huiſſier nommé Marcel, commença à crier à haute voix : Seigneurs chevaliers François, rendez-vous tous ; le roi le vous mande par moi, & ne le faites point tuer.* A ces mots, la conſternation fut générale : on crut que le monarque étoit en effet *dans un très-grand danger : chacun rendit ſes baſtons & harnois*. L'émir ne fut pas long-tems à s'appercevoir d'un changement ſi ſoudain ; & voyant que de tous côtés

Page 62.

on emmenoit prisonniers les gens du roi, il dit au malheureux Montfort, qu'on ne faisoit point de trève avec un ennemi vaincu, & le força lui-même de rendre les armes.

En même tems, l'un des principaux émirs, nommé Gémaledin, entre dans Charmasach avec un corps considérable de troupes, & trouvant le roi environné de gens qui songeoient bien moins à le défendre qu'à l'empêcher d'expirer, il se saisit de sa personne, & de tout ce qui s'empressoit à le soulager. Les deux princes ses freres, Alfonse & Charles, tomberent aussi au pouvoir des infideles, sans qu'on sçache précisément s'ils étoient de l'arriere-garde ou au corps de bataille. Ce qu'il y a de très certain, c'est que tous ceux qui se retiroient par terre, seigneurs ou simples soldats, subirent le même sort, les uns plutôt, les autres plus tard; tout fut tué ou pris. L'oriflamme, tous les autres drapeaux, tous les bagages furent conduits en triomphe à la Massoure avec les captifs, dont le nombre étoit si grand, qu'ils y furent entassés les uns sur les autres : la destinée de ceux qui descendoient le Thanis ne fut pas plus

Guill. Nang p. 356.

AN. 1250.

heureuse; il n'y eut que le légat & quelques autres, montés sur de grands vaisseaux, qui eurent le bonheur d'échapper : les autres bâtimens moins forts, investis de tous côtés, ou périrent par le feu Grégeois, ou demeurerent à la merci des barbares. Tout ce qu'il y avoit de malades fut impitoyablement massacré : on ne fit grace qu'aux gens de marque, dont on espéroit tirer une grosse rançon. Joinville, que son extrême foiblesse avoit obligé de s'embarquer, eut aussi le malheur d'être enveloppé. Il délibéra avec ses chevaliers sur ce qu'il y avoit à faire : tous convinrent qu'il falloit se rendre, *excepté un sien clerc, qui disoit que tous devoient se laisser tuer, afin d'aller en paradis. Ce que ne voulumes croire*, dit-il avec sa naïveté ordinaire : *car la peur de la mort nous pressoit trop fort.* Il prit donc un petit coffre *où étoient ses joyaux & ses reliques*, le jetta à la riviere & se rendit à discrétion ; mais comme il étoit presque mourant, il couroit risque d'être tué, s'il n'eût eu la précaution de se dire cousin du roi : ce fut cette considération qui lui sauva la vie. Elle ne lui épargna cependant pas la dou-

Joinv. p. 63

leur de voir égorger à ſes yeux plu- ſieurs de ſes gens, entr'autres ſon cher aumônier Jean de Vaiſy, ce brave prêtre dont l'intrépidité avoit fait l'admiration des deux armées.

Louis dans la priſon parut le même que ſur le trône, auſſi grand dans les fers où il fut effectivement, ſi l'on en croit les Orientaux, que ſur le pont de Taillebourg & à la deſcente de Damiette : on ne lui avoit laiſſé que ſon breviaire ; il le prit de la main de ſon chapelain, & le récita avec autant de tranquillité, que s'il eût été dans l'oratoire de ſon palais. Les barbares eux-mêmes admirerent ſa conſtance plus qu'héroïque : rien ne put l'ébranler, ni les horreurs de la maladie, il étoit ſi foible, qu'il falloit le porter lorſqu'il vouloit faire un pas ; ni le défaut des choſes les plus néceſſaires, il n'avoit pour ſe couvrir la nuit, qu'une vieille caſaque qu'un priſonnier lui donna ; ni le dénuement preſqu'abſolu de tout ſecours, un ſeul homme compoſoit tout ſon domeſtique. Ce n'eſt pas qu'on ne lui eût auſſi laiſſé Guillaume de Chartres ſon aumônier, avec un autre prêtre Jacobin ; mais toutes leurs fonctions

Guil. Nang. ibid.

AN. 1250.

De vita & mirac. S. Lud. apud Duch. to. 5, p. 468.

étoient *de dire avec lui l'office divin selon le rit de l'église de Paris, & de réciter les prieres de la Messe, sans toutesfois consacrer*, parce que la présence des infideles ne le permettoit pas. Jamais il ne voulut souffrir que ces bons religieux lui rendissent aucun service : c'étoit une suite du respect qu'il eut toujours pour leur caractere sacré : ce qui doit paroître d'autant moins étrange, qu'il en usoit de même vis-à-vis des moindres chevaliers, lorsqu'ils n'étoient pas ses domestiques. Ainsi le seul Isambert, c'est ainsi qu'on appelloit l'unique serviteur qui lui restoit, lui préparoit à manger, lui faisoit son pain, le couchoit, le levoit une infinité de fois par jour, & lui tenoit lieu de toute cette foule d'officiers, si empressés d'ordinaire pour le service des rois. C'est sur le serment de cet homme fidele qu'on sçait que dans cet état affreux il n'échappa jamais au saint roi, ni signe de chagrin, ni mouvement d'impatience.

Grand-queux de France : son office : suppression de cette charge.

Isambert étoit *grand-queulx* de France, nom affecté alors à l'officier du palais qui avoit inspection sur les cuisines du roi, & sur tout ce qui

regardoit le service de sa table. Cet office à vie & qui étoit tenu à foi & hommage du monarque, donnoit le commandement sur tout ce qu'on appelloit *Maîtres-Queulx*, *Aideurs*, *Asteurs*, *Paiges*, *Souffleurs*, *Enfans*, *Saussiers du commun*, *Saussier devers le roi*, *Sommiers*, *Pouliers*, *Huissiers*, *Ecuyers*, *Maignan*, *Clerc Saussier*, *Clerc de cuisine*. Chaque jour il devoit prendre l'ordre du prince sur le nombre & la qualité des mets qu'il vouloit qu'on lui servît, être présent lorsque l'on coupoit les viandes pour les faire cuire, enfin les visiter une seconde fois lorsqu'elles étoient *sur le dressoir*, pour examiner si les cuisiniers ne commettoient aucune fraude. On voit par plusieurs monumens que sa jurisdiction s'étendoit sur tous les cuisiniers, chaircutiers & rôtisseurs, qui pour cet effet avoient tous leur prévôt ou garde de leur prévôté. Il ne paroît pas que dans les commencemens cette charge ait donné une grande considération : on lit d'un évêque de Noyon nommé Foulques, qu'il étoit de très-basse extraction, né d'un pere ignoble, fils en un mot, du prince des cuisiniers du roi de

AN. 1250.

Du Cange, aux mots coquus, magnus coquus, magister coquinæ.

Loyseau, des offices non vénaux, liv. 4, p. 224.

Apud Heriman. de Restaurat. monast. S. Martini Torn. c. 96.

AN. 1250.

France ; mais par la suite elle devint une des plus grandes de la couronne, & fut occupée par des gens de la premiere naissance. On compte parmi les *Grands-Queulx*, des Beaumont, des d'Harcourt, des Nesle, des Dampierre, & des Châtillon. Louis de Prie, seigneur de Buzançois, est le dernier qui ait exercé cet office : il fut enfin supprimé, tous ses privileges réunis en la personne du grand-maître de la maison du roi, & ses différentes fonctions attribuées aux maîtres d'hôtel.

Joinville cependant arriva à l'endroit où Louis étoit prisonnier avec les deux princes ses freres, quantité de seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions, tous enchaînés pêle-mêle & fort à l'étroit, sous quelques tentes, *en une grande cour fermée de murailles de terre.* Le Sarrasin qui l'avoit amené, lui recommanda un jeune enfant, nommé Barthelemi de Montfaucon, l'avertissant de le tenir toujours par la main, s'il vouloit l'empêcher d'être tué. On écrivit ensuite leurs noms avec leurs qualités, puis on sépara les gens de marque qui furent conduits plus avant

Joinv. p. 66.

en un autre pavillon où ils furent étroitement gardés. Le reste fut laissé dans le fatal enclos, d'où quelques jours après on vint les tirer pour leur demander s'ils vouloient embrasser la loi de Mahomet. Ceux qui succomboient étoient mis à part ; on tranchoit la tête à ceux qui demeuroient fideles à Jesus-Christ, & leurs corps étoient jettés dans le Nil. Le roi enfermé seul dans une tente, n'avoit aucune communication avec les chefs de son armée : c'est que le sultan vouloit traiter en même tems, mais séparément, avec le souverain & avec ses vassaux. Mathieu Paris assure que le premier dessein du barbare étoit de faire promener le monarque François par tout l'Orient, pour y montrer le plus illustre des princes chrétiens, devenu son esclave, & d'en faire ensuite un présent au calife, qui l'auroit confiné dans une prison d'où personne n'étoit jamais sorti. La crainte, ajoûte-t il, de servir d'ornement au triomphe des infideles, fit évanouir tout l'héroïsme du malheureux Louis. Il s'abandonna à tout ce que la tristesse a de plus immodéré ; il passa deux

AN. 1250.

Math. Par. p. 1055.

AN. 1250.

jours, ſans vouloir ni boire ni manger: la mort devint l'objet de tous ſes deſirs. Almoadan, dit-il encore, qui appréhendoit de le voir mourir, changea tout-à-coup de réſolution & de conduite, lui permit de faire venir des étoffes de Damiette, lui fit préſent de deux veſtes de taffetas noir, fourrées de vair, avec une garniture de boutons d'or; lui donna de ſes gens pour le ſervir avec ordre de lui fournir tout ce qu'il demanderoit; enfin lui envoya ſes médecins qui lui firent prendre un certain breuvage, dont il fut guéri en quatre jours. Mais de quel poids peut être le témoignage d'un moine atrabilaire, qui triſtement enfermé dans ſa cellule, loin du pays où ſe paſſoient de ſi grandes choſes, imagine des faits démentis par tous les honnêtes gens qui étoient de cette malheureuſe expédition? Tous dépoſent qu'au milieu des horreurs de ſa priſon, il ſe comporta toujours en roi, dont la grandeur eſt indépendante des événemens, en fidele chrétien qui trouve tout en Dieu ſeul, en héros qui, juſques dans les fers, traite en maître avec ſes vain-

Guil. Carnot. apud. Duch. t. 5, p. 468.

queurs : ce qui leur fit dire, *que c'étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu.*

AN. 1250. *Joinv. p. 78.*

Désolation de la reine Marguerite.

On essayeroit inutilement de représenter l'état affreux où se trouva la reine Marguerite, à la nouvelle de la captivité du roi son époux. L'incertitude du sort de ce généreux prince, la barbarie de ses vainqueurs, l'éloignement de tout secours, Damiette presque sans défense, une grossesse à terme, tout contribuoit à augmenter les horreurs de sa situation. Il ne se passoit point de nuit, que troublée par des songes effrayans, elle ne crût voir les Sarrasins en furie attenter à la vie de son mari, ou même entrer en foule dans sa chambre pour l'enlever elle-même : elle se tourmentoit, s'agitoit, *& sans fin s'écrioit : A l'aide, à l'aide.* On fut obligé de faire veiller au pied de son lit un chevalier *vieil & ancien*, dit Joinville, *de l'âge de quatre vingts ans & plus*, qui, toutes les fois que ces tristes imaginations la réveilloient, lui prenoit la main & lui disoit : *Madame, je suis avec vous, n'ayez peur.* Un jour ayant fait retirer tout le monde, excepté ce brave vieillard, elle se jetta à ses genoux : *Ju-*

Idem, p. 78 à 79.

rez-moi, lui dit-elle, *que vous m'accorderez ce que je vas vous demander*; il le lui promit avec ſerment. *Eh bien! ſire Chevalier*, reprit-elle, *je vous requiers ſur la foi que vous m'avez donnée, que ſi les Sarraſins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me puiſſent prendre.* Ce bon gentilhomme répondit, *que très volontiers il le feroit*, & *que j'a l'avoit-il eu en penſée d'ainſi le faire, ſi le cas y échéoit.* Tous deux aſſurément oublioient le précepte de la religion; mais quelle grandeur d'ame dans la demande de la reine! Quelle noble ſimplicité dans la naïve réponſe du chevalier!

AN. 1250.

Quelques jours après, la princeſſe accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, & ſurnommé *Triſtan*, *pour ce*, dit Joinville, *qu'il avoit été né en triſteſſe & pauvreté.* Auſſi-tôt on vint lui annoncer » que ceux de Piſe & de Gènes, & » toute la pouvre commune qui étoit » en la ville, s'en vouloit fuir & laiſ- » ſer le roi. » Elle les fit tous venir dans ſa chambre : là, baignant de ſes larmes le petit prince qu'elle tenoit entre ſes bras, « elle les conjura de » ne point abandonner une place, » qui, dans la circonſtance, devenoit

Ibid.

la

» la derniere reſſource du monarque, » & de tant de braves gens qui étoient » priſonniers avec lui, ou que s'ils » vouloient abſolument ſe retirer, ils » euſſent du moins pitié d'une reine » qui n'avoit plus d'eſpoir qu'en eux, » & qui ne leur demandoit qu'une » ſemaine ou deux de délai. » Elle fut inhumainement refuſée : ces ames viles alloient ſe rembarquer, ſi elle n'eût eu la précaution de les retenir à la ſolde du roi, avec promeſſe que rien ne leur manqueroit : *ce qui, en très-peu de tems, lui coûta trois cents ſoixante mille livres & plus*; ſomme prodigieuſe pour ces ſiecles anciens. Mais c'étoit un coup de parti; on devenoit par ce moyen en état de faire bonne contenance dans la ville. Quoique tout y fût dans la derniere conſternation, les remparts paroiſſant garnis de ſoldats, on croyoit qu'elle pouvoit réſiſter à tous les efforts de l'Orient. On prétend même que les infideles ayant pris les habits & les armes des François priſonniers, ſe préſenterent avec des étendarts ſemés de fleurs de lys pour y entrer : ils furent reconnus à leurs viſages baſanés, à leurs longues barbes & à leur langage

Menard. obſ. ſur Joinville, p. 489.

AN. 1250.

étranger ; on tira deſſus ; les barbares ignoroient la ſituation déplorable de ceux qui la défendoient : ils ſe retirerent en déſordre, & ne ſongerent plus qu'à s'en procurer la reſtitution par la voie de la négociation.

Les Sarraſins parlent de traiter.

Auſſi-tôt le ſoudan envoie un émir demander aux ſeigneurs François, qui d'entr'eux ils veulent choiſir pour traiter de leur commune rançon : tous s'accordent à nommer l'ancien comte de Bretagne, Pierre de Dreux. On lui propoſe de remettre entre les mains du monarque Egyptien toutes les places que les chrétiens poſſédoient encore dans la Paleſtine. « La » choſe eſt impoſſible, répond froide» ment le comte ; les unes appartien» nent à l'empereur d'Allemagne, qui » n'y conſentira jamais ; les autres dé» pendent ou des Templiers ou des » Hoſpitaliers, qui tous en y entrant, » *jurent à Dieu que pour la délivrance de corps d'homme, ils ne rendront nuls deſdits châteaux.* On voit aſſez, reprit fiérement le miniſtre Muſulman, *que vous n'avez nul talent ne envie d'être délivrés. Eh bien ! on va vous envoyer les joueux d'épées, qui vous feront comme aux autres.* Bientôt en

Joinv. p. 66, 67.

effet, *veez ci venir un grand vieil Sarrasin de grande apparence*, suivi d'une troupe de jeunes gens, qui tous avoient le sabre au côté. Croyez-vous, leur dit il, en un seul Dieu, né d'une Vierge, crucifié pour vous & ressuscité le troisieme jour? *Tous répondirent qu'oui vraiment.* « Consolez-» vous donc, répliqua le vieillard: » puisqu'il est mort pour vous, & » qu'il a sçu ressusciter, il sçaura bien » vous sauver ». *A donc il s'en alla*, dit Joinville, *sans autre chose nous faire, dont je fus moult joyeux: car mon intention étoit qu'ils nous fussent venus couper les têtes à tous.* Ce discours, quoique rapporté par un homme du caractere & de la naïveté du sénéchal de Champagne, paroîtra sans doute étonnant, ou même peu vraisemblable de la part d'un Mahométan, à moins qu'on ne veuille supposer, avec un moderne, que c'étoit probablement quelque chrétien d'origine, qui avoit fait fortune par l'apostasie. Un regard vers sa premiere religion ne lui aura permis, ni d'exécuter les ordres du sultan, qui vouloit intimider ses prisonniers, ni de laisser sans consolation les malheureux, que

La Chaise hist. de saint Louis, t. 2, p. 66.

dans le cœur il regardoit peut-être comme ſes freres.

AN. 1250.

Barbarie du ſultan vis-à-vis du roi.

Almoadan n'eſpérant plus rien obtenir des ſeigneurs François, ſe tourna du côté du roi, lui fit les mêmes demandes, & reçut les mêmes réponſes. Alors tranſporté de rage, il le menace, s'il perſiſte dans ſon obſtination, *de le mettre en bernicles*, eſpece de torture très-cruelle, appellée, *cippe* chez les Latins, *buie* dans le roman de Garin le Lohérans. C'étoit, ſi l'on en croit Joinville qui s'explique aſſez mal dans cet endroit, une ſorte de machine compoſée de deux pieces de bois qu'il appelle *tiſons*, qui ſe joignoient par le haut & s'élargiſſoient par le bas, où l'on avoit ménagé pluſieurs trous. Les criminels deſtinés à cet effroyable ſupplice, étoient étendus ſur un lit, attachés par le col, vers la jonction du fatal inſtrument, les jambes extrêmement écartées, paſſées dans les ouvertures que notre auteur nomme *chevilles*, & liés avec des nerfs & des cordes. Enſuite un homme aſſis ſur l'extrémité d'un ais qu'on avoit pratiqué au-deſſus, le rabattoit avec violence ſur le malheureux *qui étoit là couché, dont*

Joinv. p. 67, ibid.

Du Cange, diſſ. 19, ſur Joinv. p. 253 & ſuiv.

il avenoit qu'il ne lui demeuroit point demi-pied d'oſſements qu'il ne fût tout deſrompu & eſcaché. C'eſt de cette queſtion auſſi douloureuſe qu'infâme, tourment inventé pour les plus grands ſcélérats, dont un barbare oſe menacer le plus grand roi du monde. Louis, toujours égal à lui-même, répondit avec modeſtie : *Je ſuis priſonnier du ſultan, il peut faire de moi à ſon vouloir.*

AN. 1250.

Le traité eſt enfin conclu.

Le Sarraſin pleinement convaincu qu'il ne pouvoit vaincre le ſaint roi par menaces, lui envoya demander quelle ſomme il vouloit donner, outre la reſtitution de Damiette. C'eſt au ſultan à s'expliquer, dit Louis : ſi ſes propoſitions ſont raiſonnables, je manderai à la reine de lui faire compter ce qui ſera convenu. Les infideles parurent étonnés de cette déférence pour une femme. « C'eſt, reprit le monarque, » qu'elle eſt ma dame & ma » compagne ». Rare exemple d'une union que toutes les loix divines & humaines devroient rendre très commune ! Bientôt on vint lui dire qu'Almoadan, outre Damiette, exigeoit un million de beſans d'or, tant pour ſa rançon que pour celle des autres

Joinv. ibid.

AN. 1250.

captifs. Louis répondit avec une noble fierté, *qu'un roi de France n'étoit point tel qu'il se voulût rédimer pour aucune finance de deniers ; mais qu'il rendroit la ville pour sa personne, & payeroit le million de besans pour la délivrance de sa gent.* Nous aurons par la suite occasion d'évaluer cette somme. Elle étoit telle, que le sultan, étonné de la générosité de son prisonnier, s'écria : *Par ma loi, franc & libéral est le François, qui n'a voulu barguigner, mais a octroyé faire & payer ce qu'on lui a demandé. Or lui allez dire que je lui remets deux cents mille besans, & qu'il n'en payera que huit cents mille.*

Epist. S. Lud. de capt. & liber. suâ, apud Duch. t. 5, p. 430.

Le traité fut donc conclu à ces conditions, « qu'il y auroit trève pour dix » ans entre les deux nations : que tous » les prisonniers qu'on avoit faits de » part & d'autre, non-seulement depuis l'arrivée des François, mais » encore depuis la suspension d'armes » arrêtée avec l'empereur Frédéric, » seroient remis en liberté : que les » chrétiens posséderoient paisiblement » toutes les places qu'ils tenoient dans » la Palestine & dans la Syrie : que » le roi payeroit huit cens mille be-

» sans d'or pour la rançon de ses su-
» jets captifs, & donneroit Damiette
» pour sa personne : que tous les meu-
» bles que le monarque, les princes,
» les seigneurs, & généralement tous
» les chrétiens laisseroient dans cette
» ville, y seroient conservés sous la
» garde d'Almoadan, jusqu'à ce que
» l'on envoyât des vaisseaux pour les
» transporter où l'on jugeroit à pro-
» pos : que les malades & tous ceux
» qui avoient encore affaire à Damiet-
» te, y seroient en sûreté tout le tems
» qu'ils seroient forcés d'y demeurer :
» qu'ils pourroient se retirer par mer
» ou par terre, selon leur volonté, &
» que le soudan seroit obligé de don-
» ner des sauf-conduits à ceux qui
» prendroient cette derniere voie pour
» se rendre en quelque place sous la
» domination des chrétiens ».

Nouveaux dangers du roi, par la mort du sultan qui est assassiné : sa fermeté héroïque.

Dès que ces articles eurent été signés, le soudan fit amener le roi en un lieu nommé Pharescour, où il avoit fait bâtir un palais assez vaste, mais qui n'étoit que de bois, couvert par dehors de toiles des Indes de différentes couleurs. Ce fut-là que les deux princes se virent, & conférerent ensemble dans une tente qu'on avoit pré-

Joinv. p. 69.

An. 1250.

parée exprès. On ignore les particularités de leur entrevue. Tout ce qu'on sçait, c'est que le traité y fut ratifié par une délibération commune de tous les chrétiens ; qu'on fit de part & d'autre les serments accoutumés, & que le Samedi suivant fut marqué pour la reddition de Damiette. Chacun d'eux attendoit avec une grande impatience le moment de l'exécution ; mais le lendemain, les choses changerent bien de face, & Louis se vit plus en danger que jamais. Almoadan enivré de sa bonne fortune, traitoit avec hauteur les vieux serviteurs de sa maison, & leur ôtoit peu-à-peu les emplois considérables : on ne voyoit autour de lui que de jeunes gens qui emportoient toutes les graces : il paroissoit pensif & soupçonneux : sa garde augmentoit tous les jours : il sembloit sur-tout se défier des Mammelucs, milice très-nombreuse & très-brave, formée par Melech-Sala son pere, composée de soldats achetés dès leur enfance, tant en Europe qu'en Asie, élevée enfin dans tous les exercices de la guerre. Ceux-ci, dans la crainte qu'il ne les fît tous massacrer, conspirerent contre sa vie. Un des plus considérables d'entr'eux, qui portoit l'épée

Page 70. 71.

du malheureux ſoudan, lui donna le premier coup au ſortir d'un repas où il les avoit invités, & fut ſuivi d'une infinité d'autres, ſans que ſa garde oſât branler. L'infortuné prince bleſſé en pluſieurs endroits, mais jeune & vigoureux, ſe ſauva dans une des tours de ſon palais. On y mit le feu : il en ſortit à demi-brûlé, & alla ſe jetter dans le Nil, où il fut achevé & percé de mille coups. Octaï, Joinville dit, Faracataic, le plus furieux de tous, parce que c'étoit le plus mal traité, le fendit en deux, lui arracha le cœur, &, les mains encore enſanglantées, entre dans la tente où étoit le roi : *Que me donneras-tu*, lui dit-il, *pour t'avoir défait d'un ennemi qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu* ? Louis, plus touché d'horreur que de crainte, parut immobile, & ne daigna pas répondre. Alors le barbare tirant ſon épée, lui en préſenta la pointe : *Choiſi*, pourſuivit-il, *ou de périr de ma main, ou de me donner dans le moment l'ordre de chevalerie. Fais toi chrétien*, reprit l'intrépide monarque, *& je te ferai chevalier.* Une ſi grande fermeté étonna le Muſulman, qui ſans oſer inſiſter davantage, ſe retira.

Monach. anon. S. Dionyſ. Duch. t. 5, p. 404.

Dans le même tems, trente ou qua-

AN. 1250. rante de ces assassins montent le sabre à la main dans la galere où étoient les principaux prisonniers, entr'autres, les comtes de Bretagne, de Flandre, & de Soissons, le connétable de France, celui de Chypre, & Joinville. Tous crioient, Tue, tue, mais dans un langage que personne n'entendoit que *monseigneur Baudouin d'Ibelin*. Je lui demandai, continue le sénéchal de Champagne, ce que ces gens-là disoient? Ce qu'ils disent, mon cher Joinville, reprit le Cypriot, ils ne parlent de rien moins que de nous couper la tête. Alors, ajoûta-t-il, *je vis un grand troupeau de nos gens* se jetter aux pieds d'un religieux de la Trinité, pour se confesser. *Mais endroit moi ne me souvenoit de mal, ne de péché que oncques j'eusse fait, & ne pensois sinon à recevoir le coup de la mort. Je me agenouillé aux pieds de l'un d'eux, lui tendant le cou, & disant ces mots, en faisant le signe de la croix: Ainsi mourut sainte Agnès. Tout encontre de moi s'agenouilla le connétable de Chypre, & se confessa à moi. Je lui donnai telle absolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de chose qu'il m'eût dite, quand je*

Joinv. p. 71.

fus levé, oncques ne m'en recordai de mot. Telle étoit la ſimplicité de nos bons anciens chevaliers : nous n'avons pas cru pouvoir mieux la repréſenter, qu'en nous ſervant de leurs propres termes : on y verra du moins beaucoup de foi, & de grands ſentimens de religion. Quoi qu'il en ſoit, ils n'eurent que la peur ; & les barbares ſortirent du vaiſſeau, ſans faire mal à perſonne.

Une pareille ſcène ſe paſſoit dans la tente du roi, où une autre troupe de ces ſcélérats entra avec confuſion, l'épée nue & fumante encore du ſang de leur prince. Leur démarche, leurs cris, la fureur enfin qui paroiſſoit peinte dans leurs yeux, ſur leur viſage, & dans toute leur perſonne, n'annonçoient rien que de funeſte. Louis, ſans rien perdre de cet air majeſtueux qui inſpiroit le reſpect, même aux plus barbares, laiſſa tranquillement rugir ces bêtes féroces, ne montrant ni moins de ſérénité, ni moins de dignité, que s'il eût été à quelque cérémonie d'éclat au milieu de ſes barons. Cette conſtance héroïque lui attira l'admiration de ces infâmes parricides : ils s'adoucirent tout d'un coup, & ſe proſternant juſqu'à terre : *Ne craignez rien*

Epiſ. Lud. apud Duch. t. 5, p. 450.

Guil. Garnotus, ibid. p. 459.

AN. 1250.

ſeigneur, lui dirent-ils, *vous êtes en ſûreté : il falloit que les choſes ſe paſſaſſent comme elles viennent de ſe paſſer : nous ne vous demandons que l'exécution du traité, & vous êtes libre.* On dit même qu'ils furent ſi touchés de ſon intrépidité, qu'ils mirent en délibération de le faire leur ſoudan ; mais le voyant ſi ferme dans ce qui regardoit ſa religion, ils appréhendèrent qu'il ne renversât bientôt leurs moſquées. Un jour le ſaint monarque s'entretenant de cette aventure avec Joinville, lui demanda s'il croyoit qu'il eût accepté la couronne d'Egypte. Le naïf ſénéchal répondit, *qu'il eût fait en vrai fol, vû qu'ils avoient ainſi occis leur ſeigneur. Or, ſçachez*, reprit Louis, *que je ne l'euſſe mie refuſée.* Tel étoit le zéle de ce prince véritablement très-chrétien, que pour opérer la converſion des infideles, il ſe fût expoſé à une mort certaine.

Joinv. p. 73.

Les émirs confirment le traité : nouvel incident qui expoſe le roi au plus grand danger.

On confirma le traité conclu avec Almoadan. Le roi ſeulement y ajoûta, qu'avant que d'être mis en liberté, il feroit rendre Damiette : qu'il s'obligeoit de ne point quitter le Nil, qu'il n'eût payé la moitié de la rançon : que le reſte leur ſeroit compté, lorſqu'il

envoyeroit chercher les malades, les prisonniers que le soudan, contre sa parole, avoit fait conduire au Caire, & les machines de guerre qui resteroient dans la place pour sûreté. Tout sembloit fini, & rien ne l'étoit : Louis avoit encore à subir une épreuve qui passoit toutes les autres. Il étoit question de jurer l'observation de ces articles. Les émirs firent tous les sermens qu'on voulut ; mais en même tems, instruits par quelques renégats, ils demanderent que le monarque consentît *qu'au cas qu'il ne tînt pas les choses promises, il fût réputé parjure, comme le chrétien qui a renié Dieu, son baptême, & sa loi, & qui, en dépit de Dieu, crache sur la croix, & l'escache à ses pieds. Quand le roi*, dit Joinville, *ouït celui serment, il dit que jà ne le feroit-il.* Ce fut en vain que les princes ses freres lui représenterent que la difficulté qu'il faisoit, en inspirant des soupçons sur sa bonne foi, mettoit en grand péril la vie de tant de personnes qui lui étoient cheres : en vain que les évêques essayerent de lui persuader qu'étant résolu de remplir ses engagemens, il n'y avoit point d'assurance qu'il n'en pût donner : en vain que

AN. 1250.

Idem, p. 27.

AN. 1250.

l'infidele qui étoit chargé de la négociation, lui rapporta qu'on ne parloit de rien moins, s'il s'obstinoit dans son refus, que de lui couper la tête, & de le faire mettre en croix avec tous ses gens : rien ne fut capable de l'ébranler. *Je vous aime*, dit-il aux seigneurs & aux prélats, *je vous aime comme mes freres : je m'aime aussi ; mais à Dieu ne plaise, quoi qu'il en puisse arriver, que de telles paroles sortent jamais de la bouche d'un roi de France. Pour vous*, ajoûta t-il en s'adressant au ministre Sarrasin, *allez dire à vos maîtres, qu'ils en peuvent faire à leurs volontés ; que j'aime trop mieux mourir bon chrétien, que de vivre aux courroux de Dieu, de sa mere & de ses saints.*

Bonif. VIII, Serm. 1, de can. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 482.

Joinv. p. 72.

Les émirs outrés de colere, vinrent en foule fondre dans sa tente le sabre à la main, & criant d'un ton horrible : *Tu es notre captif & tu nous traites comme si nous étions dans tes fers : il n'y a point de milieu, ou la mort, ou le serment tel que nous l'exigeons. Dieu vous a rendu maîtres de mon corps*, répondit froidement le monarque ; *mais mon ame est entre ses mains, vous ne pouvez rien sur elle.* Ils crurent que c'étoit le patriarche de

Guil. Guiart. p. 45.

Jerusalem, qui, par zele de religion, lui mettoit ces scrupules dans l'esprit: rien ne put le soustraire à leur rage, ni son grand âge, il avoit quatre-vingts ans, ni sa dignité, ni même ses vertus. Ce vénérable vieillard qui avoit travaillé au traité, étoit devenu leur captif, dit Joinville, « suivant la coutume alors usitée en payenne comme en chrétienté, que quand deux princes étoient en guerre, si l'un d'eux venoit à mourir, les ambassadeurs qu'ils s'étoient envoyés réciproquement, demeuroient prisonniers & esclaves. » Ainsi les barbares se saisirent du prélat, l'attacherent à un poteau, *les mains liées derriere le dos, si étroitement, qu'elles lui enflerent, en peu de tems, grosses comme la tête, tant que le sang lui en sailloit.* Ce malheureux, pressé par la douleur, crioit tristement au roi: *Ha! sire, sire, jurez hardiment: car j'en prends le péché sur moi & sur mon ame, puisqu'ainsi est qu'avez desir & voulenté d'accomplir vos promesses.* C'étoit une épreuve bien cruelle pour un cœur comme celui de Louis; mais il s'étoit fait un cas de conscience de ce fatal serment. Il tint ferme

Pag. 72. 73.

An. 1250.

& força les infideles à se contenter d'une formule de jurement qui n'eût point l'air d'un blasphême.

Les Sarrasins obligés de céder au monarque trois fois leur vainqueur les armes à la main, & toujours triomphant de leur férocité jusques dans les fers, n'oserent plus insister, & le firent embarquer sur leurs galeres avec tous les prisonniers. On descendit à l'embouchure du Thanis : on vogua ensuite vers Damiette, tandis que l'armée infidelle alloit par terre. Le roi fut mis sur le bord du rivage dans une tente, à une demi-lieue de la ville, où le seul Geoffroi de Sargines entra pour donner les ordres sur la reddition. La reine, les princesses, & les autres dames monterent sur des vaisseaux Génois, & les clefs de la place furent remises entre les mains des émirs. Les barbares s'y jetterent en foule comme dans une ville forcée ; égorgerent tout ce qu'ils trouverent de malades, & faisant un tas des armes, des machines, & de tout ce qu'ils s'étoient engagés de rendre, ils en allumerent un feu qui brûla trois jours entiers. Ce n'étoit encore, dit Joinville, que le prélude

Joinv. p. 74.

des perfidies *de cette traître quenaille :* ils délibérerent long-tems s'ils massacreroient le monarque & ses sujets. Toutes les voix étoient pour l'affirmative : déja *ils avoient fait signe* aux mariniers de remonter vers le Grand-Caire ; ce qui fut exécuté sur le champ : *dont fut mené par entre nous un très-grand deuil*, ainsi que s'exprime le bon sénéchal, *& maintes larmes en issirent des yeux : car nous espérions tous qu'on nous dût faire mourir.* Mais enfin la réflexion qu'ils se rendroient par-là l'exécration de l'univers, la crainte d'attirer sur eux la vengeance de toute l'Europe, & plus que tout cela, l'envie d'avoir les huit cents mille besans d'or qu'on leur avoit promis, les ramenerent à un avis plus sage, & soutinrent en eux un reste de bonne foi. *Ainsi, comme Dieu voulut, qui jamais n'oublie ses serviteurs, il fut accordé que tous seroient délivrés, & les fit-on revenir vers Damiette.* On voulut même les régaler avant que de les quitter : on leur apporta des beignets de fromage, rôtis au soleil, & des œufs durs, *que pour l'honneur de leurs personnes on avoit fait peindre par dehors de diverses couleurs.*

AN. 1250.

Il est délivré avec tous les autres prisonniers.

On leur permit ensuite de sortir des vaisseaux qui leur tenoient encore lieu de prison, & d'aller trouver le roi qu'on avoit laissé, durant tout ce tems-là, dans une tente sur le rivage. Alors il marchoit vers le Nil, environné de vingt mille Sarrasins armés, qui le considéroient avec une grande curiosité, & lui rendoient le même honneur que s'il eût été leur prince. Une galere l'attendoit, sans autre équipage en apparence qu'un homme qui faisoit le fou. Dès qu'il vit le monarque à portée d'être secouru, il donna un coup de sifflet, & à l'instant parurent quatre-vingts arbalêtriers François, *bien équipés, leurs arbalêtres tendues & le trait dessus.* Les infideles, à cette subite apparition, *commencerent à fuir comme brebis qui sont ébahies ; ne onques avec le roi n'en demeura que deux ou trois.* Aussi-tôt le maître du vaisseau lui fait jetter une planche, pour l'aider à passer sur son bord : il y entre, suivi du comte d'Anjou son frere, de Geofroy de Sargines, de Philippe de Nemours, d'Albéric Clément, maréchal de France, du sire de Joinville, & de Nicolas, général de la

Idem. p. 75.

Trinité. Dans le même tems, les comtes de Bretagne, de Flandre & de Soissons, le patriarche & tous les seigneurs prisonniers, tant de France que de Chypre & de la Palestine, s'embarquerent aussi sur d'autres navires : le seul comte de Poitiers demeura pour ôtage, jusqu'au payement des quatre cents mille besans d'or, que Louis devoit donner avant que de quitter la côte de l'Egypte.

An. 1250.

Le saint roi fidele à sa parole, leur fit délivrer cette somme *au poids de la balance, qui valoit chacune dix mille livres.* Tout-à-coup on vint lui dire qu'il s'en falloit environ soixante mille besans, qu'on ne pût finir de compte. Joinville lui conseilla de les emprunter des Templiers, ou de les prendre par force, s'ils faisoient quelque difficulté. Ce fut en vain que leur grand maréchal se piquant d'une fausse exactitude dans l'occasion du monde la plus privilégiée, représenta qu'en recevant leurs commanderies, ils faisoient serment de ne disposer des revenus, que par l'ordre des supérieurs : on ne fit que rire d'un scrupule si mal fondé de la part de gens qui ne se dispensoient que trop souvent de leur

Son exactitude à exécuter ce qu'il avoit promis.

AN. 1250.

regle en d'autres points bien plus essentiels. Le sénéchal de Champagne s'offrit & partit, avec la permission du monarque, pour aller forcer leurs coffres prétendus sacrés. Déja il avoit levé *la cognée pour y faire ouverture de par le roi*, lorsque le bon chevalier qui l'avoit suivi, jugea plus à propos, pour éviter l'indignation publique, de lui en remettre généreusement toutes les clefs. Joinville y puisa sans façon tout l'argent dont on avoit besoin, & l'apporta aux pieds de Louis, *qui moult fut joyeux de sa venue.* Ainsi le paiement fut achevé au grand contentement du religieux prince, & le comte de Poitiers remis en liberté.

Idem, p. 76.

Il s'embarque pour la Palestine.

Tout étoit prêt pour le départ, lorsque le comte de Montfort qui avoit été chargé de payer, croyant avoir fait un trait d'habile homme, dit au monarque, en riant, que les Sarrasins s'étoient trompés de vingt mille besans d'or, & qu'il étoit bien-aise d'avoir été plus fin que des traîtres qui n'avoient ni foi ni loi. *Mais le roi*, dit Joinville, *se courrouça aprement, & le renvoya, au grand danger de sa vie*, restituer cette somme à des barbares,

Idem, p. 77.

dont l'infidélité ne faisoit point exemple pour un prince chrétien. Il mit ensuite à la voile vers la Terre-sainte : le comte de Bretagne , Pierre de Dreux, s'étoit embarqué quelques jours auparavant pour la France , accompagné du comte de Flandre & de quantité d'autres Seigneurs ; mais il n'eut point la douce consolation de revoir sa patrie : il mourut de maladie dans le trajet. Le zele qu'il fit paroître pour la religion dans ses deux voyages d'outremer, & sa fidélité constante au service du roi, dans les dernieres années de sa vie, semblent avoir effacé les premieres fautes d'un âge sujet à l'ambition & à l'emportement. On ne peut du moins lui refuser une place distinguée parmi les plus grands hommes de son siecle : tout la lui assure, l'intrépidité du courage, l'élévation du génie, la sublimité des vues, enfin cette profondeur de connoissances, acquises par un long usage qui l'avoit rendu comme l'oracle du conseil des croisés.

L'embarquement s'étoit fait avec tant de précipitation, que *les gens du*

AN. 1205.

roi ne lui avoient rien appareillé, comme de robes, lit, couche, ne autre bien : à peine se trouva-t-il quelques matelas sur lesquels il pût reposer, quoiqu'il fût encore foible de sa derniere maladie. Il faisoit venir Joinville, lui permettoit *de se seoir emprès sa personne, pour ce qu'il étoit malade ;* & après lui avoir dit en détail ce qui s'étoit passé à sa prise, & pendant sa prison, il lui ordonnoit de raconter ses aventures particulieres, trouvant toujours le moyen de rapporter tout à Dieu. Tant de malheurs qui lui étoient arrivés coup sur coup, n'avoient pu, dit l'ingénu sénéchal, lui faire oublier le comte d'Artois son frere : *il plaignoit à merveille sa mort.* Un jour il demanda où étoit le comte d'Anjou, qui, quoique sur le même vaisseau, *ne lui tenoit autrement compagnie* : on lui répondit qu'il jouoit avec Gautier de Nemours. Aussi-tôt il se leva un peu échauffé, se fit conduire à la chambre où étoient les joueurs, *& quand il fut sur eux, print les dez & les tables, les jetta en la mer, & se courrouça très-fort à son frere de ce qu'il ne lui souvenoit plus de la mort d'un prince qui devoit lui être si cher,*

Idem, p. 79, 80.

ni des périls desquels notre Seigneur les avoit délivrés. Mais le sire de Nemours en fut mieux payé : car le bon saint roi jetta tous ses deniers après les dez, & les tables en mer.

AN. 1250.

La navigation fut des plus heureuses, & les vaisseaux, au bout de six jours, entrerent dans le port de Saint-Jean d'Acre. Toute la ville vint au devant du roi en procession, & chacun mit pied à terre, dans l'espérance de trouver quelque repos, après tant de fatigues. Telle fut la fin d'une expédition, dont les préparatifs allarmerent tout l'Orient, dont les premiers succès firent trembler toute l'Egypte, dont les derniers malheurs remplirent toute l'Europe de deuil & de tristesse. Louis se montra véritablement grand dans l'une & l'autre fortune, grand dans ses triomphes, plus grand encore dans les fers, très-grand par la tendre reconnoissance qu'il conserva toute sa vie pour les bontés d'un Dieu qui l'avoit jugé digne de souffrir pour la gloire de son saint nom. Loin de rougir de ses chaînes, il en fit, dit Villani [a], gra-

Ibid. Dissertation 19. p. 256, 257.

[a] On aura par la suite occasion d'examiner ce point de l'histoire du saint roi.

An. 1250.

ver l'empreinte ſur ſes monnoies : exemple qui fut imité par quelques-uns des princes qui avoient eu le bonheur de les partager evec lui.

Fin du quatriéme Volume.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les troiſieme & quatrieme Volumes de *l'Hiſtoire de France*. J'ai cru qu'ils ne ſeroient pas moins agréables au Public, que les deux premiers. A Paris, ce 23 Mai 1756.

DEPASSE.